TRENTE-SIXIÈME ANNÉE — Nº 10 672 — 42 PAGES — JEUDI 24 MAI 1979

L'Algérie majore de 16% le prix de base de son pétrole

LIRE PAGE 38

Le Monde

Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : Jacques Fauvet

1,80 F

Algérie, 1,30 DA; Maroc, 1,80 dir.; Tunisie, 130 m.; Allemagne, 1,20 DM; Autriche, 12 sch.; Belgique, 13 fr; Canada, $ 0,85; Côte-d'Ivoire, 155 F CFA; Danemark, 4 kr.; Espagne, 50 pes.; Grande-Bretagne, 25 p.; Grèce, 25 dr.; Iran, 50 ris.; Italie, 500 l.; Liban, 250 p.; Luxembourg, 13 fr.; Norvège, 3 kr.; Pays-Bas, 1,25 fl.; Portugal, 27 esc.; Sénégal, 150 F CFA; Suède, 2,80 kr; Suisse, 1,10 fr.; U.S.A., 75 cts; Yougoslavie, 20 din.

Tarif des abonnements page 9

5, RUE DES ITALIENS 75427 PARIS - CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 Paris
Télex Paris nº 650572
Tél. : 246-72-23

La défaite de M. Trudeau aux élections canadiennes

Une nation au pluriel

La confusion dans la cassure : tel pourrait être sommairement exprimé, le bilan des élections canadiennes. Parti de l'unité militante, les libéraux de M. Trudeau se trouvent pratiquement éliminés de la carte politique à l'ouest de l'Ontario, province où, de plus, ils ont perdu une bataille et la guerre.

C'est donc adossés à l'Atlantique qu'ils doivent désormais regarder l'avenir d'une nation, statistiquement parlant, qui s'est coupée en deux. Le rêve de M. Trudeau s'évanouit. Ce qui ne signifie pas que ce vaillant champion d'un « Grand Canada » — contrairement à son rival, M. Joe Clark, qui voit dans son pays, de façon peut-être plus réaliste, un amalgame de « communautés » — renonce à la lutte. Il a déclaré en souriant qu'il ferait un « très bon leader de l'opposition ».

Mais opposition à qui et à quoi ? Ce qui ressort des résultats comptabilisés à cette heure, c'est qu'aucun parti n'a la majorité absolue et qu'aucune des formules concevables de coalition ou de soutien parlementaire entre les quatre formations représentées ne réunirait une majorité viable. Que l'on imagine, en forçant les mots, une « gauche » libérale-néo-démocrate et une « droite » conservatrice-créditiste, on est encore loin, dans les deux cas, de dégager une marge de sécurité suffisante pour gouverner à Ottawa.

C'est donc de toute façon un gouvernement faible qui s'y installera quand M. Joe Clark relèvera le flambeau fumeux de M. Trudeau. Aucun mandat clair ne se dégage d'élections à travers lesquelles il n'est que trop facile de lire un refus des compromis et des concordats proposés par M. Trudeau avec un zèle parfois impatient et en tout cas désavoué. Que va-t-il rester de sa tentative de familiariser ses compatriotes avec un bilinguisme au niveau des autorités qui n'est visiblement pas du goût des anglophones ?

Et, surtout, que va faire le Québec ? Le parti de M. Lévesque avait franchement misé sur une victoire conservatrice pour faire avancer la cause de ses thèses sur la « souveraineté-association ». Il pensait que la présence au pouvoir de M. Trudeau, incarnation obstinée de la fusion entre les deux Canada, constituait un obstacle insurmontable à une négociation transformant le statut du Québec. Sa défaite devait apporter la « preuve » que c'étaient les anglophones qui se braquaient devant les revendications francophones, légitimant ainsi les tendances séparatistes du Québec.

Cette « preuve » a sans doute été apportée par le refoulement du parti libéral sur ses bastions de l'Est canadien, mais il est improbable qu'un gouvernement vacillant, élu de justesse, soit en position de se prêter à la grande aventure que constituerait une refonte des structures politiques du Canada. Inexpérimenté, presque inconnu hier, ayant fait une campagne assez terne, M. Joe Clark, dans un premier temps au moins, n'aura ni la stature ni les concours nécessaires pour entamer avec les dirigeants du parti de M. Lévesque (« péquistes ») un dialogue qui ne tourne pas à la cacophonie.

Or une chose est certaine. Quelles que soient les ambitions ou les arrière-pensées des amis de M. Lévesque, une sécession du Québec par simple coup de force est exclue. Toute innovation passe nécessairement par des conversations non seulement avec Ottawa, mais avec les autres provinces canadiennes. Peut-on dire que le scrutin ouvre des perspectives encourageantes à des conversations interprovinciales ? Il y a plus que jamais de bonnes raisons d'en douter.

Les « péquistes » ne tarderont pas à s'apercevoir que l'échec de M. Trudeau isole encore davantage le Québec au sein de l'ensemble canadien — sans pour autant donner plus de consistance à cet ensemble.

• La division du pays est accentuée par le succès des conservateurs
• M. Joe Clark dirigera le nouveau gouvernement fédéral

Le parti conservateur canadien a mis fin, mardi 22 mai, à onze années de présence de M. Pierre Elliott Trudeau à la tête du gouvernement fédéral.

La formation que dirige M. Joe Clark n'a pu cependant s'assurer de la majorité absolue aux Communes : selon les derniers résultats, les conservateurs obtiendraient 135 sièges, alors que la majorité absolue est de 142 sièges. Qu'il obtienne ou non le soutien des six députés que compte le Crédit social (droite populiste), M. Clark n'en formera pas moins le nouveau gouvernement puisque son parti distance largement le parti libéral de M. Trudeau, qui n'a que 114 élus. Les néo-démocrates ont obtenu 26 sièges.

M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre libéral sortant, a annoncé sa démission dès mercredi matin. Il a affirmé qu'il ferait « un très bon leader de l'opposition » *et que les thèmes de l'unité nationale et de l'égalité des communautés anglophone et francophone restaient les axes de la politique du parti libéral.*

M. Joe Clark a déclaré à Spruce-Grove, dans sa province natale d'Alberta, qu'il s'agissait d'une « victoire pour le changement ». *S'exprimant en français, il a annoncé que son gouvernement serait* « vraiment national et représentatif » *et que des Québécois entreraient dans le futur cabinet.*

Comme l'explique ci-dessous notre correspondant, M. Clark aura cependant les plus grandes difficultés à recruter des Québécois dans son cabinet. Le vote du 22 mai aggrave considérablement, d'autre part, la division du Canada en deux entités et la crise que traverse ce pays depuis plusieurs années.

De notre correspondant

Montréal. — A une heure du matin, ce mercredi, devant plusieurs centaines de ses partisans rassemblés dans un grand hôtel d'Ottawa, M. Pierre Elliott Trudeau a reconnu la défaite de son parti aux élections du 22 mai. « *La campagne est perdue* », a-t-il dit, alors qu'en raison du décalage horaire les résultats complets de l'extrême ouest du pays n'étaient pas encore connus. « *D'ici deux à trois jours, je vais avoir l'occasion de rencontrer les membres du groupe parlementaire libéral et les membres de mon gouvernement pour décider de l'avenir de celui-ci. Il est de mon devoir de remettre le pouvoir et je demanderai au gouverneur général d'inviter M. Clark à former le nouveau gouvernement.* » M. Trudeau devrait donc se rendre, ce mercredi, auprès de M. Schreyer, gouverneur général du Canada et représentant de la reine, pour lui remettre la démission de son gouvernement. La passation des pouvoirs à une équipe conservatrice devrait avoir lieu dans une ou deux semaines.

Les prévisions concernant les résultats du scrutin accordent 135 sièges aux conservateurs, 115 aux libéraux, 26 aux néo-démocrates et 6 aux candidats du Crédit social. On ignore encore si M. Clark obtiendra l'appui du Crédit social. Dans l'affirmative, il disposerait de 140 voix (le président de la Chambre, qui est membre du parti majoritaire, ne vote pas). La majorité absolue est de 142 voix.

M. Clark avait annoncé au cours de ces derniers jours qu'au lendemain du 22 mai il se réunirait à Jaspers (Alberta) avec ses conseillers pour étudier la composition de son futur gouvernement. Son intention est de convoquer le Parlement à la fin du mois d'août afin de préparer l'adoption du budget. A l'automne, il devrait convoquer une nouvelle conférence constitutionnelle au cours de laquelle il proposera un nouveau projet de « *rapatriement* » de la Constitution. (La loi fondamentale canadienne est un texte du Parlement de Londres qui date de 1867.)

Le principal écueil qu'il devra surmonter dans la composition de son gouvernement tient à la question des ministres francophones. Depuis des années, le Québec est habitué à avoir à peu près une dizaine de ministres au gouvernement fédéral. Or, le parti progressiste conservateur (P.P.C.) de M. Clark n'aura que deux élus du Québec, dont l'un est anglophone. Si l'on veut éviter que la population québécoise ne se sente écartée du gouvernement fédéral, une des solutions est de faire appel à des sénateurs, bien que la tradition britannique veuille que les ministres soient des élus (les sénateurs sont nommés). Mais, même dans ce cas, M. Clark sera dans une situation difficile car il n'y a pas actuellement au Sénat suffisamment de sénateurs qui soient à la fois ministrables, conservateurs et francophones.

ALAIN-MARIE CARRON.

(Lire la suite page 7.)

Le glissement du franc stoppé par la Banque de France

La hausse du dollar reprend

La montée du dollar s'est poursuivie sur tous les marchés du change, mercredi 23 mai, notamment à Francfort (1,9230 DM contre 1,9180 DM), à Tokyo (220 yens contre 218,75 yens) et à Paris (4,4575 francs contre 4,4425 francs). Les interventions de la Banque de France ont stoppé le glissement du franc par rapport au deutschemark qui se maintient en dessous de 2,32 francs, tandis que l'or se stabilisait à Londres aux alentours de 265 dollars l'once.

Polémique entre MM. Barre et Chirac

La polémique entre M. Raymond Barre et M. Jacques Chirac sur la tenue du franc se poursuit. Le premier ministre déclarait dans la soirée du mardi 22 mai à TF 1 : « *C'est la première fois... que j'entends un homme politique ayant assumé d'éminentes responsabilités gouvernementales tenir des propos de nature à jeter le doute sur la solidité de notre monnaie. On ne joue pas avec le franc, car jouer avec le franc... c'est jouer contre la France.* » Le chef du R.P.R., au cours d'une réunion à Reims, a répondu le même jour : « *M. Barre tente de donner le sentiment qu'il défend seul le franc, ce qui voudrait dire que ce franc pour moi n'aurait aucune importance. Je voudrais rappeler au premier ministre que, lorsque j'ai quitté volontairement le gouvernement, le mark était à 1,91 F et qu'il est aujourd'hui à 2,30 F. On ne peut pas dire que la situation se soit améliorée. Je ne dis pas que c'est sa faute, mais cela ne lui confère pas le droit de se poser en seul défenseur de la monnaie.* »

La vérité oblige à dire que le cours du deutschemark à Paris, passé de 1,74 F en janvier 1974 à 2,01 F en mai de la même année, était redescendu graduellement jusqu'à 1,69 F à la fin de 1975, pour remonter avec vigueur pendant le premier semestre 1976, en liaison avec la reprise de l'inflation, qui atteignait un rythme annuel de 12 % au moment du départ de M. Chirac, au milieu de l'été 1976. Le cours de la monnaie ouest-allemande devait progresser régulièrement par la suite pour toucher un maximum de 2,33 F à la veille des élections de mars 1978 et retomber ensuite à 2,14 F à la veille de l'été 1978. En mars 1979, date de l'entrée en vigueur du système monétaire européen (S.M.E.), le cours pivot du deutschemark (niveau médian) étant fixé à 2,3095 F et glissait en dessous de ce niveau par la suite.

A l'heure actuelle, la position du franc français n'est pas très confortable. D'un côté, il fléchit par rapport au dollar, qui effectue une vive remontée en comparaison de l'ensemble des monnaies occidentales. Pour les milieu financiers internationaux, la hausse irrésistible du prix du pétrole est moins nocive pour les Etats-Unis, qui produisent la moitié de leur consommation, que pour l'Europe (Grande-Bretagne mise à part) et le Japon, totalement dépendants en matière d'approvisionnement en hydrocarbures.

(Lire la suite page 37.)

Les fruits quotidiens du Marché commun

I. — Le mieux-vivre des paysans

par JACQUES GRALL

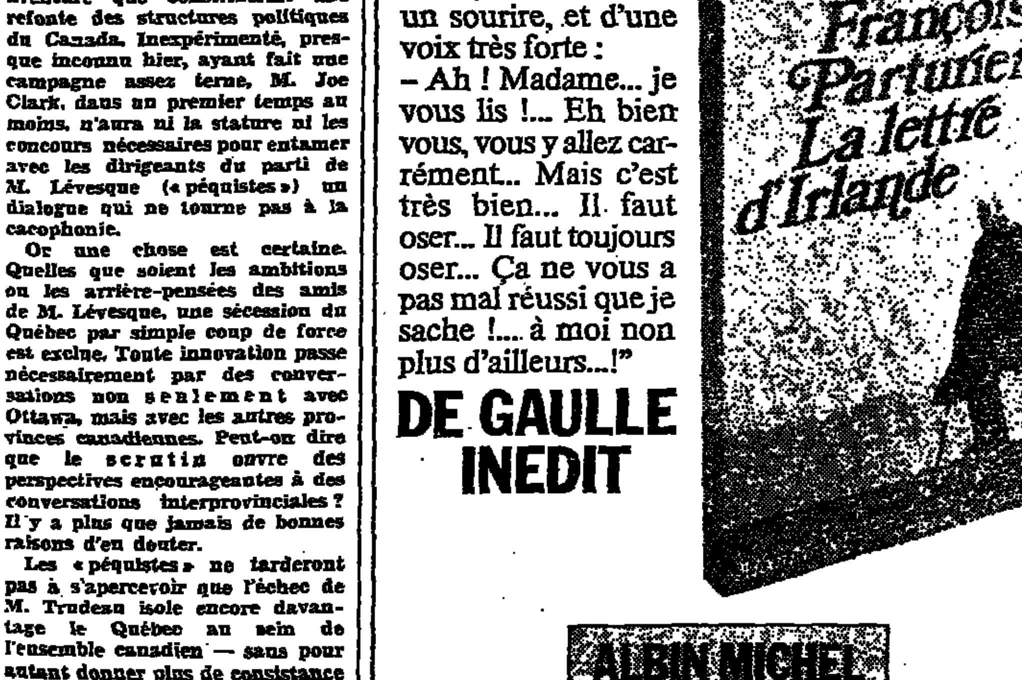
Pour M. Knudsen qui exploite 50 hectares non loin de Copenhague, une ferme moyenne avec un élevage important de porcs, inévitable au Danemark, mais aussi un cheval de selle qui gambade devant la maison, l'intérêt du Marché commun pour les agriculteurs, c'est d'abord le doublement des prix. Par rapport au cours mondial, les cours européens ont multiplié le revenu des paysans par deux. Si l'on insiste auprès de M. Knudsen pour savoir quel autre avantage il trouve à l'Europe, la réponse vient, immédiate : « *Les exportations. Sans la politique agricole commune, elles auraient diminué* ».

Pour les cinq millions de Knudsen qui, du sud de la Sicile au nord de l'Ecosse, peuplent l'Europe, celle-ci a cette signification : les prix et les exportations. Quand il est interrogé à la télévision sur ce que représente concrètement l'Europe pour les Français, M. Giscard d'Estaing cite d'ailleurs deux exemples : l'Airbus et... les prix agricoles.

C'est peu, mais on se console en pensant que, le 10 juin, il est une catégorie de citoyens pour laquelle l'élection de l'Assemblée européenne aura une signification réelle : les paysans qui vivent à l'heure de l'Europe depuis plus de vingt ans, en théorie du moins (le traité de Rome a défini en mars 1957 les objectifs de la politique agricole commune). En réalité, ils n'y sont que depuis dix-sept années, puisque c'est en janvier 1962 que s'est tenu le premier « marathon » bruxellois ; il allait devenir l'épreuve reine de la construction agricole.

Il y a deux façons de faire le bilan de cette construction. La première consiste à aligner des chiffres de productions en expansion, des gains de productivité, des tonnages d'exportations toujours plus élevés, bref à « mesurer » la politique commune par ses résultats quantitatifs, sans trop savoir d'ailleurs ce que ces résultats auraient de différent s'il n'y avait pas de politique européenne. La seconde consiste à répondre à la question que nous posait il y a peu le ministre danois de l'agriculture, M. Kofoed : « *Augmenter la circulation des produits, est-ce une fin en soi ? Qu'a-t-on fait pour l'harmonisation des conditions de vie ?* »

(Lire la suite page 9.)



AU JOUR LE JOUR

L'ANNÉE DE L'ENFANT

Après qu'Amnesty International eut affirmé — et l'ambassadeur de l'Empire Centrafricain à Paris confirmé — que des soldats de l'empereur Bokassa avaient bel et bien massacré une centaine d'enfants il y a quelques mois, ce dernier a déclaré que seuls des adultes avaient été tués au cours d'émeutes, et M. Giscard d'Estaing a averti que la France tirerait toutes les conséquences des conclusions déposées par la commission d'enquête qui doit se rendre prochainement à Bangui.

Pour l'instant, on ignore encore quelles seraient ces conséquences dans le cas où il s'avérerait que les troupes de Sa Majesté Impériale n'ont massacré que des adultes de quatorze à seize ans.

BERNARD CHAPUIS.

Scandale, scandales

Trois des jeunes gens, poursuivis après les incidents du 23 mars à Paris, comparaissent ce mercredi en appel. Deux d'entre eux avaient été condamnés à de lourdes peines. Le troisième avait été relaxé. Le parquet avait fait appel de cette relaxe.

par PHILIPPE BOUCHER

Puisque la justice ne se lasse pas de paraître soumise à des ordres « venus d'en haut », il ne faut pas davantage cesser de répéter qu'elle se fourvoie, qu'il n'est pas à son honneur de se livrer à ces multiples « opérations coup de poing » judiciaires où elle s'enlise depuis des semaines.

Les mois et les années de prison sont tombés comme à Gravelotte : après le 23 mars, après le 1er mai, sur quelques coupables, et sur de plus nombreux innocents.

La machine ne va pas s'arrêter parce que quelques mots, tardifs ou pas, ont été jetés, en forme d'anathème, contre un système judiciaire dont les scandales constants ont de longtemps précédé le scandale présent. La honte publique des récentes décisions n'efface aucune de celles, autrement plus courantes, qui n'ont, en leur temps, suscité ni fureur ni commisération.

(Lire la suite page 12.)

« SIBÉRIADE » AU FESTIVAL DE CANNES

L'Histoire au bout du monde

C'est affaire d'espaces, de frontières, où le temps est à l'échelle des distances, où le peuple est confronté à sa propre multitude et renvoyé à l'immense résistance de son territoire. Dans ce Festival, qui va de l'investigation la plus fine aux apocalypses, les Américains et les Soviétiques apportent leur passion de la nature et leur sens du gigantisme.

Coppola se mesurait à l'horreur, Andrei Mikhalkov - Kontchalovsky brasse soixante années d'histoire sans avoir recours aux facilités de la théâtralisation, en choisissant les individus, la souffrace, la poésie et la beauté à portée de main.

Sibériade dure quatre heures trente, et l'on a jugé que le Festival s'accommoderait mieux d'une version écourtée d'une heure. Cela pourrait durer beaucoup plus longtemps sans ennui. On s'installe dans un village en Sibérie, en pleine taïga, et Mikhalkov montre en cinq épisodes, introduits par des images d'archives, la vie de deux familles sur trois générations : les Oustoujanine, qui font les révolutionnaire, et les Solomine, riches et arrogants. Mais tous les Oustoujanine sont des sentimentaux, toutes les belles filles rousses sont des Solomine.

Impossible d'aller plus loin que la Sibérie, répète-t-on dans le film. Dans ce bout du monde, les événements mettent du temps à venir, et le progrès passe en dernier. Il arrive cependant, et le pétrole, qui jaillit pour faire renaître la région et récompenser ces illuminés de Solomine, dévaste en même temps le cimetière. Petit à petit, c'en est fini du village tel qu'on l'a vu trois heures, un demi-siècle, auparavant. Les guerres, les crimes et la civilisation ont eu raison de lui. Mais dans le ciel l'étoile brille toujours, vers laquelle le vieil Afanassi construisait sa route.

CLAIRE DEVARRIEUX.

(Lire page 23 nos articles sur le Festival de Cannes.)

Le Monde

idées

CROIRE

Le Dieu vivant n'a pas de testament

par SHMUEL TRIGANO (*)

« *LORSQUE Israël fut en exil, son langage le fut aussi* », nous dit le Zohar. Devant le *Testament de Dieu*, de Bernard-Henri Lévy, rien ne semble monter de la conscience juive, si ce n'est la séduction béate et la satisfaction éperdue. Faut-il donc témoigner de ce que seule l'humilité envers les textes de la Tradition nous enseigne : quelques vérités « élémentaires » ?

Peut-on vraiment, comme le fait B.-H.L., dépeindre le judaïsme et son Dieu dans les traits exclusifs du masculin et du Père ? « *Dieu est un rocher qui enfante l'homme... face à ce rocher, il n'est de mère que stérile, interdite de germination... C'en est fini de la matrice et de la mère féconde et généreuse dont tous les polythéismes nous disent la puissance...* » (244) Revenons précisément au texte hébreu comme le prétend (avec humour) B.-H.L.

Tout d'abord la Torah n'a rien à voir avec cette « loi » du Père et de la pierre tant exaltée ici. Au contraire, la Tradition la compare à l'eau parce que l'eau coule vers le plus bas, le plus humble... Elle n'a rien de commun avec « *cette pierre dure qui fait l'humanité de l'homme* » (261)... L'acte essentiel de la sortie d'Egypte se résume dans l'épisode du « frappement du rocher », lorsque Moïse fait du roc de l'eau et fait passer les Hébreux d'un monde qui vit sous le signe de la pierre à un monde qui vit sous le signe de l'eau.

En hébreu, le mot de *Rahamim* (en traduction la miséricorde et la grâce) par lequel la Tradition juive définit le juif, vient de la racine *Rehem*, la matrice. La singularité essentielle de la féminité hébraïque, c'est qu'elle *enfante*. Déjà les Grecs faisaient naître Athéna de la cuisse de Zeus le Père et parlaient de la matrice comme d'un cloaque et d'un marais, jetant le discrédit sur la femme et sur le juif, qui sait qu'il est né : un des sens du mot « hébreu », c'est l' « embryon » *(Ubar)*... Les emblèmes de la grande idole cananéenne, le Baal, que combattaient les prophètes, étaient des effigies du Phallus, ce Baal dont l'étymologie nous enseigne qu'il est le « Maître ».

La métaphore de l'enfantement est véritablement la trame de la parole prophétique. C'est si vrai que, en hébreu, il n'y a pas de terme spécifique pour dire l'*engendrement* (que dans les langues indo-européennes on rapporte au Père). Même les pères enfantent ! Et comment désigne-t-on l'histoire en hébreu sinon par les *Toledoth*, les « enfantements » ?

L'autre

La gloire *(Kavoa)* même du Dieu biblique, c'est de s'alourdir (*Kaved*) d'un autre, l'homme, comme la femme porte en elle l'enfant hébreu que tout homme est dans le ventre de sa mère, où pour B.-H.L. se tient « *le débile et piteux fils « naturel », enfant de la zone du bas, où grouille l'horreur des choses* » (245). Voici finalement le même mépris que Nietzsche pour la matrice et la miséricorde, la haine grecque pour la naissance, le Silène révélant à Midas le secret du monde : « *Il eût mieux valu que tu ne naisses pas.* »

B.-H.L. ne peut concevoir qu'un jour l'autre naîtra, que le monde autre, en hébreu le « monde qui vient », s'appontera à ce monde-ci, puisque cette « *altérité refuse de s'ancrer en une matrice... de se fixer à un sol réel* » (160). Comment naîtrait-on si ce n'est dans la gestation et l'enfantement de chair. Cette conception tombe dans la polarité piégée de l'antisémite : un juif « abstrait » face à un païen « charnel ». Refusons-la !

B.-H.L. gomme ainsi une dimension cruciale du judaïsme : l'idée de communauté, lui qui condamne « *toutes les illusions communautaires* » (163), et qui fait, incroyablement, de « *la convivialité... un principe de barbarie* » (252), et du « *droit et devoir à l'hypocrisie, au double jeu de la réserve* » (195), un impératif ! Il n'y a pas d' « individu » dans la conception hébraïque, mais des visages, des voix qui naissent dans le dialogue. Point de splendide prophète solitaire et résistant retiré très romantiquement sur son rocher stérile, mais Jérémie partageant le destin du peuple malgré son opposition à la politique menée et ses avertissements... Est ainsi effacée toute l'envergure messianique du judaïsme (trente siècles l'attestent), qui précisément rêve de voir naître l'autre sur terre. Il y a une erreur essentielle à affirmer : « *N'importe quelle religion qui renie le principe du monothéisme, la distinction des deux cités — la Jérusalem terrestre et la Jérusalem céleste — court le risque du totalitarisme* » *(l'Express*, 14 avril). C'est le contraire qui constitue l'originalité cruciale du judaïsme et surtout du prophétisme. L'âme dont se revendique B.-H.L., et qu'il dit bien être née dans les cellules monastiques et les cachots, c'est bien l'éclaboussure du pouvoir !

L'« Individu » est né dans les cachots de l'Inquisition, premier essai de l'Etat moderne. C'est ce schéma, au contraire, qui fonde le totalitarisme.

C'est pourquoi B.-H.L. se prive de comprendre l'élan essentiel de l'histoire juive et surtout du discours prophétique, où il n'y a d'exil que pour un retour. Parler de « *parti pris d'exil* » (177), d'« *exil infini* », d'« *identité sans incarnation* » (160), de « *cosmopolitisme radical* », prétendre que le Talmud donne à Babel le « *même statut qu'Eretz Israël* » (160) est un abus de confiance. Le retour annoncé dans la prophétie est un retour concret, terrestre, d'*abord* politique même et surtout s'il va vers le méta-politique, et c'est bien ce qu'ont compris vingt siècles de générations juives ! Cette dimension méta-politique du retour, c'est même ce que nous devons trouver aujourd'hui. Voici qui a fondé la « résistance » d'Israël, avec le lieu communautaire, l'espoir d'une cité où Dieu régnerait sans médiation : un monde aquatique contre l'abjecte pierre du roc artificiel des Pyramides.

N'ayant pas le par-delà, et condamnant — *justement* — l'en deçà (païen), B.-H.L. ne peut que rester *ici* dans un monde dont il constate la crise totale : il ne lui reste plus que la possibilité de se « raidir », de se figer comme un « roc » contre le mouvement irrésistible de déperdition : de se pétrifier dans le roc... C'est pourquoi son judaïsme est l'acte de décès, la momification de la judéité dont il recueille le « testament », testament mortuaire d'un Dieu qui « *s'Il existe* » (247), ce « *ciel que je sais vide et sans Dieu* », n'est plus qu'« *un effet de langue* » *(Nouvelles littéraires)*, une pure clause de style bien parisienne, lacanienne, qui ne vit que par la bouche du prophète.

Comment fonctionne ce discours ? S'il s'érige sur l'actualité de la parole juive dans le monde (et avec quelle maestria publicitaire elle est véhiculée !), corrélative à la manifestation d'un antisémitisme de plus en plus virulent, il n'en est pas moins mystificateur en ceci qu'il escamote la conscience critique des juifs sur leur modernité, qui seule leur permettrait de lutter contre la montée des dangers. De plus il conforte le pouvoir de l'Institution dans le monde juif, qui ne demande pas mieux que ce discours de composition qui accuse les autres et omet la critique de soi-même. Car les juifs, mais pas au nom du Sinaï, ont été totalement la modernité, ils en ont même été la figure de proue. « *La plus longue résistance qu'ait connue l'humanité se tint en Diaspora* » (161), c'est faux : ça fait trois siècles que nous ne « résistons » plus. La crise de l'Occident c'est notre crise. Et c'est ce qui fait la valeur universelle de l'expérience juive, d'une judéité qui sortira de la modernité et sortira la modernité d'elle-même, non vers le ghetto d'exil mais vers la Nouvelle Jérusalem. Le problème de cette altérité est aujourd'hui crucial dans le judaïsme : au dehors, et c'est notre rapport à nos autres les plus proches : les Palestiniens ; au-dedans, et c'est la question des juifs sépharades en exil dans le retour, la question de l'Etat. Dans ce crépitement de flashes et cette logomachie journalistique et radiophonique, la voix de la vérité se fera-t-elle entendre, cette « vérité » dont Jacob, l'autre nom d'Israël, est dit être béni (Mic - 7.20) ? C'est là que se situe le vrai débat et non dans l'aimable conversation du berger et de la bergère entre ce fade « monothéisme » exhumé du dix-neuvième siècle et la pacotille d'un néo-« polythéisme » de commande.

(*) Chargé de cours à Paris-VII et à Paris-XIII. Auteur du *Récit de la disparue* et de la *Nouvelle Question juive* (Gallimard).

Chrétiens de droite

par ANDRÉ PIETTRE (*)

IL y a une gauche chrétienne. Il y a aussi une droite chrétienne. La première est puissante et influente. La seconde longtemps s'est tue, discréditée pendant la guerre par les compromissions navrantes de ses principaux leaders (pas tous). A présent s'affirme, après une « nouvelle gauche » assez mal en point, une « nouvelle droite » portée par une nouvelle jeunesse. Mais, à la différence de l'ancienne, elle se pare volontiers de valeurs nietzschéennes, voire étrangement néo-païennes.

On permettra à un chrétien qui n'a jamais dissocié de sa foi sa vie et sa pensée d'écrire avec force que si la droite a enfin le courage de s'annoncer comme telle, elle peut faire valoir d'autres lettres de noblesse que les imprécations de l'auteur de *Zarathoustra*, ou les douteuses évocations d'un aryanisme mythique. Tout autant que la gauche, la droite a pour elle des paroles d'Evangile et de hautes cautions théologiques. Car si le christianisme dépasse infiniment nos classements politiques (« Rendez à César... »), l'Eglise reconnaît aujourd'hui le plus large pluralisme d'options, et comment un croyant ferait-il son choix sans référence avec sa foi ?

Or s'il est bien vrai que la religion chrétienne est essentiellement une prédication d'amour universel, elle se fonde non moins essentiellement, dans la ligne du judaïsme, sur la transcendance de Dieu. Son exaltation des humbles n'enlève rien à son regard d'en haut, ni sa miséricorde pour les pécheurs aux exigences de son éthique. C'est par là qu'elle s'accorde aux valeurs « de droite ».

L'homme de droite croit à la vérité : on ne la crée pas ; on s'y soumet. Il constate que l'Eglise, peuple de Dieu, peuple de prêtres, n'est pas, n'a jamais été, et ne sera jamais une démocratie. Ni dans son organisation ni dans la définition de ses dogmes. Il savoure le mot de Newman (1) à qui l'on demandait précisément si l'Eglise était une démocratie : « *Bien sûr*, répondit-il, *à condition de faire voter les morts !* »

La patine des siècles

L'homme de droite croit à la famille et à la tradition. De l'égalité subtantielle des hommes devant Dieu, il se garde de déduire un nivellement terrestre aussi illusoire que dommageable. Il admet sans peine l'infinie supériorité de Lazare misérable sur l'odieuse opulence. Mais il croit à la nécessité d'élites authentiques. Il croit, lui aussi, à l'évolution et à la promotion sociale (l'attrait permanent du bourgeois pour la noblesse est là pour le prouver) ; mais il pense qu'il y a une finesse native, une élégance du geste et comme une patine des siècles qui, sauf exceptions, ne s'acquièrent pas en un jour.

L'homme de droite croit à l'ordre, à l'autorité, à la hiérarchie, au respect. Si, chrétien, il admet, contre Goethe, que l'injustice est le premier des désordres, il estime qu'il n'y a pas de désordre sans injustice, ni de révolutions sans excès. Autant d'idées maîtresses qui s'opposent, trait pour trait, à celles de la gauche, et qui ont, autant qu'elles, des références évangéliques.

Car le Christ, lui non plus, n'a pas transigé avec la vérité, jusqu'à la croix incluse. Et qui l'a condamné ? Sinon le suffrage populaire qui lui préféra Barrabas.

Le Christ n'a pas transigé sur le lien conjugal, fondement de la famille. Il a pris en compassion l'épouse infidèle, mais il a condamné l'adultère jusque dans le regard.

Le Christ ouvrier n'a pas renié la lignée de David dont il était issu. D'autorité, il investit Pierre du primat sur les autres. Il se choisit un tout petit groupe de disciples, *parvulus grex*, et ne fit rien pour retenir la multitude déconcertée par ses paroles. Il eut pour disciple préféré Jean, de relations supérieures, qui « était connu du grand prêtre » et put comme tel entrer au Sanhédrin tandis que Pierre restait dehors. De l'égalité, le Maître, nous a légué la plus exigeante des doctrines : il n'a jamais dit que tous avaient reçu le même nombre de talents, mais qu'à ceux qui avaient beaucoup reçu il serait beaucoup demandé. Ainsi posait-il l'équivalence impérieuse des droits et des devoirs, des dons reçus et des charges corollaires. Et c'est bien pourquoi le jeune homme riche s'en alla tout triste, car il avait de grands biens... (Combien de privilégiés lui ressemblent ?) Mais Jésus s'arrêta chez Zachée le notable au cœur large, et il fit son éloge. N'est-ce pas, aussi bien, de généreux aristocrates, un de Mun, un la Tour du Pin, bouleversés par la Commune, qui furent à l'origine du catholicisme social ?

On peut l'oublier. On peut omettre ces vertus de force — la force est avec la sagesse un des dons de l'Esprit — pour ne retenir que les valeurs de miséricorde et de fraternité. On peut aussi compromettre les premières dans un intégrisme qui finit par contester l'autorité elle-même. Et l'on peut, à partir des secondes, parler avec hauteur de « religion femelle », de faibles et d'esclaves. Mais il faut tout ignorer de ce qui fait « l'inexprimable sérieux de la vie chrétienne », dont parlait Bossuet, pour méconnaître la dignité et la fierté intime, l'ascèse quotidienne et la grandeur morale qui font du fidèle du Christ, à quelque classe qu'il appartienne, un aristocrate de l'âme.

Quand le Christ montait à Jérusalem après avoir annoncé à ses *disciples*, au scandale de *Pierre*, le sort qui l'attendait ; quand, après Pierre lui-même, chrétiens et chrétiennes préféraient le supplice au culte des idoles, quand, à l'appel d'Urbain II, des fous du Christ partaient pour la croisade ; quand au siècle dernier des légions de jeunes, hommes et femmes, s'engagèrent dans l'aventure missionnaire — et combien en périrent ; quand un Père Kolbe prit la place d'un autre dans le bloc de la faim ; quand cette fille magnifique qui porte un des grands noms de France enfouit sa vie au service des vieillards, non pas un jour, non pas un an, mais son existence entière (et l'on ne parle pas des témoins indomptables d'au-delà du rideau de fer !) — qu'on me dise si l'héroïsme chrétien ne vaut pas l'héroïsme païen !

Comment d'ailleurs les opposer ? Pourquoi Sénèque, Epictète, Plutarque furent-ils pendant des siècles les auteurs privilégiés de l'humanisme chrétien ? Aux sources mêmes de la pensée, comment expliquer les Pères grecs et latins sans Platon et Plotin ? Et quelle aberration de préférer au « pré-christianisme » des socratiques (comme disait Simone Weil) les blasphèmes d'un Celse et les divagations astrologiques du paganisme moribond !

Libre aux chrétiens divisés d'opposer Fénelon à Bossuet. La sainteté seule sait tenir les deux bouts de la chaîne, et de là vient sans doute le charisme d'un Jean-Paul II. Mais on demande aux chrétiens engagés, à défaut de s'unir, de comprendre tout au moins l'abîme qui les sépare, à gauche, de Marx et de Lénine, à droite, des prophètes de l'Antéchrist et de la mort de Dieu.

(1) John Henry, cardinal Newman (1801-1890), curé de Saint Mary's d'Oxford et créateur du Mouvement d'Oxford, dont la conversion au catholicisme et l'œuvre théologique et philosophique devaient exercer une grande influence (N.D.L.R.).

VUES ET REVUES, par Yves Florenne

Le savoir et le croire

SI croire et savoir s'excluent, c'est qu'on ne peut jamais savoir ce qu'on croit, ni croire en ce qu'on croit savoir. Ce qui peut sembler tout de même difficile à croire. Mais va-t'en savoir !

Je trace là une vue un peu cavalière du numéro riche et dense — comme d'habitude — de la *Nouvelle revue de psychanalyse* dont le thème est : « La croyance » (1).

Parce qu'il faut demeurer sommaire, disons que ce recueil d'études et d'interrogations balance entre les analyses du beau survol introductif de J.-B. Pontalis et le texte lapidaire de Jean Pouillon. Un texte qui s'ouvre sur l'histoire du cul-de-jatte qui prend à Paris un billet de chemin de fer pour Lourdes, et précise : « *Aller simple. Je rentrerai à pied.* » Cas limite où le croyant n'éprouve même pas le besoin de dire : « *Je crois.* » Presque toujours, il le dit, pour exorciser le doute et créer l'événement : Dieu par le système Coué. En dehors de la foi, dans le langage courant, « *Je crois* » signifie : je n'en suis nullement sûr ; « *Je crois que oui* » suggère fortement : peut-être bien que non. Mais le savoir, pur de toute croyance, régnant dans l'empyrée de la raison ? Eh bien ! « croit » Jean Pouillon, il pourrait bien se fonder sur un acte de foi ou sur un dogme et cela « *arrive plus souvent qu'on ne... croit* ».

Seraient-ils significatifs, ces points de suspension qu'on retrouve chez J.-B. Pontalis : « *Le déprimé ne sait plus que faire semblant, c'est là du moins ce qu'il nous fait... croire.* » ? En l'espèce : faire croire au détenteur d'un savoir. On appréciera cette déclaration qu'il faudrait faire graver sur tous les murs de la cité et dans la tête des « croyants » : « *Au nom de la science, les scientifiques peuvent faire gober n'importe quoi aux non-scientifiques* », c'est-à-dire à tous les autres, plus les scientifiques qui ne sont pas de leur spécialité. Et ceci : « *Vouloir expulser la croyance à tout prix, c'est confondre les exigences de l'esprit scientifique avec le culte d'une rationalité militante, meurtrière, à terme, de ce qui n'est pas elle. La Terreur s'exerce toujours au nom de la Raison.* » Ou encore : « *La science se nourrit de l'erreur.* »

On voudrait nous donner à croire que le croire et le savoir se dévorent. Peut-être bien, mais c'est pour se nourrir l'un de l'autre, croître et prospérer. Par exemple : « le marxisme, science ou croyance » ? Il est trop évident qu'il n'est une science que pour ses croyants, ou plutôt — car on nous dit que le peuple fidèle a discrètement sombré dans le scepticisme — pour ses théologiens et ses prêtres, que la nécessité et leur propre survie condamnent, peut-être sans plaisir, à porter l'habit de Tartuffe.

Des divinités féroces

Pourtant, c'est avec Claude Roy qu'on aborde carrément et exclusivement le sujet de la croyance politique et de ses incroyables avatars. Ecoutons-le : il sait de quoi il parle. On ne le croit que trop quand il rappelle que la férocité des divinités « socialistes », bien loin d'être exceptionnelle, serait plutôt la règle dans l'univers divin, surtout au ciel de l'Orient ; donc, nullement intolérée, au contraire : cette férocité, elle aussi, nourrit la foi, ou la fascination, de ce qu'elle dévore. Ici, on peut apercevoir un lien avec les analyses de René Girard sur la violence, le terrorisme, le sang, — et le sacré, qui font l'objet d'un important ensemble d'études dans *Esprit* (2). Manuel de Dieguez ne nous y ramène-t-il pas à la prétendue dualité croire-savoir, quand il parle du « mythe rationnel de l'Occident », et incline à penser que nos « gros concepts » semblent assez prompts, notamment dans les sciences dites humaines, à se faire « extatiques » ou « oraculaires ».

Pour en revenir au Kremlin, reste aussi que l'ordre théologique peut se conserver hors de la croyance, et que les Eglises solidement établies et implacablement gardées sont capables de vivre fort bien et longtemps dans l'incrédulité. Ou encore, par la méthode Coué dont on parlait. Claude Roy cite un propos proprement mystique d'Aragon, datant de 1964 : « *Dans un Etat au moins, le communisme a cessé d'être une perspective lointaine. Les savants* (la voilà bien, la croyance !) *en cette matière ont même fixé à 1980 la date de son avènement (...). Il ne nous reste que peu de temps pour nous retourner.* » Peut-être goûtera-t-on l'involontaire saveur du mot *retourner* ? En tout cas, Claude Roy, qui n'oublie rien, n'oublie pas les désabusés qui brûlèrent Staline pour embrasser Mao avec la déstalinisation, s'étant incontinent « retournés » : de la même chose vers la même chose.

Mais la psychanalyse, là-dedans ? Dès la porte, mais presque au terme de sa réflexion, J.-B. Pontalis s'était posé la question, afin d'y répondre à notre intention (rassurez-vous, d'autres y répondront aussi tout au long de ce recueil), mais surtout pour une mise en garde : sur la proportion croissante, peut-être dévorante, du *croire* dans le savoir psychanalytique. Ici, croire et posséder la croyance en sa propre connaissance, n'est-ce pas, à terme, prétendre connaître l'inconscient : c'est-à-dire le nier ou le tuer, comme on voudra ? Aussi, J.-B. Pontalis conclut ce point par une exhortation qui, dans la bouche d'un profane, paraîtrait blasphématoire et sacrilège : « *Psychanalystes et psychanalysants, ne croyez pas en la psychanalyse !* »

Mais croyez en autre chose ? Un peu plus loin, en faisant fonctionner sous nos yeux la « machine à décroire », Claude Anzieu confirme, en quelque sorte expérimentalement, cela qui éclate partout, à tout moment : dans sa gloire, de Rome à Moscou, de La Mecque à Pékin et, souterrainement, dans les sanctuaires intérieurs — toute tête humaine est un temple et une crypte — comme dans les retraits des sectes : tout le monde croit, et l'incroyant croit sans le savoir, ou sans vouloir le croire. Raison (irrationnelle) de l'être ? Illusion, dérision ? Jean Pouillon ne conclut-il pas : « *Peut-être bien que nous ne croyons jamais, nous croyons croire et c'est tout. Ou plutôt : ce n'est rien.* »

(1) Gallimard.
(2) Avril, 19, rue Jacob, 6e.

Le Monde

étranger

La réunion franco-africaine de Kigali et les massacres de Bangui

Venant de Kigali, où s'est achevée mardi 22 mai la *sixième conférence franco-africaine*, le président Giscard d'Estaing était attendu ce mercredi matin à Khartoum. Il aura un entretien, suivi d'un « déjeuner de travail », avec le général Nemeiry, chef de l'État soudanais. Un second entretien, en fin d'après-midi, sera suivi d'un banquet au cours duquel le président de la République doit prononcer une allocution. Il regagnera Paris dans la nuit de mercredi à jeudi. M. Nemeiry a déclaré, mardi soir, que la visite revêtait « une importance toute particulière », son hôte étant « le premier président français et le premier chef d'État d'une grande puissance à se rendre au Soudan, ce qui donne l'occasion au président en exercice de la C.E.E. et à celui de l'O.U.A. de se rencontrer ». M. Giscard d'Estaing entretiendra notamment le président Nemeiry de son projet de coopération organisée entre l'Europe, l'Afrique et les États arabes.

S'achevant sur la publication d'un communiqué qui porte surtout sur les questions économiques et financières, la conférence de Kigali a regroupé vingt-cinq États, les Seychelles, absentes à l'ouverture, ayant envoyé une délégation le second jour et le Maroc s'étant également fait représenter. Les questions débattues ont été quelque peu éclipsées par l' « affaire Bokassa ». En effet, la démission que l'ambassadeur de l'Empire Centrafricain à Paris a annoncée mardi avec éclat en confirmant la réalité des massacres d'écoliers de Bangui (« le Monde » du 23 mai) a fait sensation à Kigali.

Apportant de nouvelles précisions sur ses révélations, le général Bangui, ambassadeur démissionnaire qui, selon l'empereur Bokassa « ne fera pas l'objet de sanctions », a assuré que les massacres de janvier étaient le fait de la garde impériale et que ceux du 18 avril avaient été perpétrés par la garde et la police.

« L'armée régulière, a-t-il déclaré dans une interview à « Libération », ne peut pas tirer sur les gens. Elle a des fusils mais pas de munitions. Cela montre la confiance que lui accorde l'empereur. » L'ambassadeur, qui demande à être relevé de son grade de « général de corps d'armée » (les forces centrafricaines comptent environ trois mille hommes), a assuré que les autorités françaises n'étaient pas au courant de ses projets. Disant avoir l' « appui de neuf dixièmes des étudiants centrafricains en France », il confirme avoir reçu des témoignages sur la mort de « cinquante à cent enfants ». « Certains, dit-il, ont été exécutés au pistolet. D'autres sont mort étouffés, bastonnés, écrasés ou exécutés dans leur prison ». M. Bangui raconte, en outre, une scène à laquelle il a assisté alors que, colonel à l'époque, il participait au conseil des ministres : « Il s'agissait de prisonniers de droit commun. On leur a d'abord coupé les oreilles. Ensuite, on les a bastonnés sur la tête jusqu'à ce qu'ils meurent. L'empereur participait à la bastonnade. Moi, j'étais écœuré. Quand je suis rentré chez moi, j'ai vomi et demandé du whisky à ma femme. »

Le personnel de l'ambassade centrafricaine à Paris s'est désolidarisé des déclarations de M. Bangui, assurant dans un communiqué « n'avoir pas applaudi » à ses propos qu'il a entendus « avec surprise ».

Une mission de délégués de cinq pays africains représentés à Kigali va se rendre à Bangui avec l'accord de Bokassa Iᵉʳ pour faire un rapport sur les massacres. Précisant, à l'issue des travaux de la conférence, qu'il avait « personnellement demandé que les membre de cette mission fussent des magistrats ou des représentants d'organisations juridiques », le président Giscard d'Estang a déclaré : « La France tirera toutes les conclusions que ce rapport appellera. »

La conférence reconnaît que la sécurité des États est « nécessaire à leur développement économique »

De notre envoyé spécial

Kigali. — L'empereur Bokassa Iᵉʳ aura donc tenu la vedette jusqu'à la fin de la sixième conférence franco-africaine. Loin de fuir les explications publiques, le monarque centrafricain s'est exprimé une nouvelle fois mardi 22 mai sur l'affaire des « *massacres d'avril* ». Il a accueilli avec flegme la démission du général Bangui, ambassadeur de l'Empire à Paris. Tout en qualifiant ce geste de « *haute trahison pour son pays et pour la France* », il a souligné les « *brillantes qualités* » du diplomate et assuré qu'il « *ne prendrait jamais de sanctions* ».

Quelques heures plus tard, lors d'une conférence de presse réunissant les présidents Giscard d'Estaing, Habyarimana et Houphouët-Boigny, ce dernier, en tant que doyen de la rencontre au sommet de Kigali, annonçait que la conférence franco-africaine avait décidé, « *à la demande expresse de l'empereur* » d'envoyer en Centrafrique une « *mission de constatation* » chargée de l' « *examen objectif de la situation qui prévaut et a prévalu* » dans ce pays.

Cette mission regroupera des délégués de cinq pays africains : Côte-d'Ivoire, Libéria, Rwanda, Sénégal et Togo. M. Giscard d'Estaing a personnellement insisté pour qu'elle soit composée de « *magistrats ou de membres d'organisations judiciaires* ». La suspension de l'aide militaire française au régime centrafricain nous a été confirmée mardi. Toutefois, cette mesure revêt un caractère provisoire. Elle sera maintenue jusqu'à ce que la « *mission de constatation* » dépose les conclusions de son rapport.

Le chef de l'État nous a déclaré mardi soir que « *les événements de Centrafrique avaient depuis longtemps retenu son attention* », et qu'il avait chargé le ministre de la coopération, M. Robert Galley, d'exprimer, lors d'un récent voyage à Bangui, la « *très vive préoccupation* » du gouvernement français. On estime, dans l'entourage présidentiel, que, d'une part le nombre des victimes de la répression lors des troubles d'avril est inférieur au bilan publié par Amnesty International, d'autre part, que les jeunes ont été tués « *dans des conditions différentes* » de celles décrites par l'organisation humanitaire.

Nul ne met toutefois en doute que des dizaines de jeunes gens ont été tués par l'armée centrafricaine en avril à Bangui. Soutenir le contraire serait d'ailleurs se montrer en quelque sorte plus royaliste que... l'empereur. En effet, dans un entretien qu'il a eu, mardi, avec quelques journalistes, Bokassa Iᵉʳ, interrogé sur le bilan des massacres d'avril, s'est contenté de répondre : « *Je ne sais pas. Je ne peux pas le dire. Quand les équipes de contrôle viendront, elles passeront dans toutes les écoles pour relever le nombre des victimes.* »

L'affaire centrafricaine, qui a beaucoup agité les coulisses de la conférence de Kigali, n'est nullement mentionnée dans le texte du communiqué final, consacré pour l'essentiel aux problèmes économiques. Sur ce chapitre, le document passe en revue les dossiers évoqués au cours des débats : aide au développement, détérioration des termes de l'échange, endettement du tiers-monde, accroissement de l'assistance française en matière d'investissement, transfert de technologies, programme exceptionnel de promotion pour l'Afrique, lutte contre la sécheresse dans le Sahel, situation des pays enclavés au profit desquels la conférence a demandé qu'une aide spéciale d'urgence soit envisagée.

Au chapitre des relations euro-africaines, la conférence de Kigali a « *lancé un appel à la France pour traduire fidèlement les préoccupations des États A.C.P. (Afrique, Caraïbes, Pacifique) auprès de ses partenaires de la C.E.E. et des autres pays industrialisés* », alors que se poursuit la renégociation de la convention de Lomé. S'agissant d'une éventuelle référence aux droits de l'homme dans la future convention, suggestion lancée il y a quelques mois par M. Cheysson, commissaire européen au développement, « *les participants se sont prononcés pour une formulation visant à l'objectif de promotion de la personne humaine* ».

Autant dire que des termes aussi vagues n'engageront et ne choqueront aucun gouvernement africain. Comme prévu, les paragraphes politiques du communiqué final concernent le projet giscardien de coopération euro-afro-arabe et les questions de sécurité. Sur le premier point, « *la conférence a fait sien ce projet et encourage le chef de l'État français à poursuivre les contacts à son sujet avec les dirigeants de tous les États intéressés* ». Sur le second point, la conférence de Kigali, après l'audition du rapport de M. Senghor, a insisté sur la « *nécessité de la sécurité des États africains pour assurer leur développement économique* », et sur l' « *esprit de solidarité entre ses membres* ». Elle a surtout évoqué le vœu que « *des actions concrètes soient entreprises dans son cadre, au sein de l'Organisation de l'unité africaine et des instances régionales* ».

Au cours de leur conférence de presse, les chefs d'État sont restés très vagues sur les questions de sécurité, refusant notamment de dévoiler les grandes lignes du « rapport Senghor ». Les participants ont, pour reprendre l'expression de M. Giscard d'Estaing, distingué « *trois étages* » dans la sécurité : les actions de solidarité s'inscrivant dans le cadre de la conférence franco-africaine, mise sur pied d'une force panafricaine au sein de l'O.U.A., projet jugé pratiquement irréalisable par la majorité des délégués ; enfin, les « pactes de défense régionaux ». C'est cette dernière formule qui, de toute évidence, a suscité le plus vif intérêt à Kigali. Plusieurs accords de ce type existent déjà.

M. Senghor a développé son vieux projet d'organisation d'une « *rencontre des chefs d'État et de gouvernement des pays entièrement ou partiellement de langue française, dans le cadre d'une structure distincte de la conférence franco-africaine* ». Ce projet de « Commonwealth francophone » suit très lentement son cours. Chaque État francophone a été invité à « *faire part de son avis* ».

Interrogé à propos du geste de mauvaise humeur de la délégation tchadiene rentrée à N'Djamena, le président Habyarimana a déclaré : « *La situation qui règne dans ce pays ne permet pas de connaître les vrais représentants du Tchad.* »

Pour sa part, M. Giscard d'Estaing a précisé que, « *si la délégation tchadienne avait souhaité participer en tant qu'observateur, nous aurions soutenu cette formule* ».

S'il y eut un absent imprévu, au sommet, il y eut en revanche un arrivant de dernière minute : le Maroc. La délégation de Rabat, conduite par un ancien ministre M. Senoussi, n'avait pas été formellement invitée à la conférence. Sa participation inattendue au sommet traduit, semble-t-il, le désir du Maroc de se rapprocher de la famille des pays d'Afrique francophone alors que les négociations sur la crise saharienne paraissent dans l'impasse.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

L'aide française à l'Empire Centrafricain comble le déficit chronique du budget

La France entretient avec l'Empire Centrafricain d'étroites relations. M. Giscard d'Estaing avait effectué en mars 1975, à Bangui, son premier voyage présidentiel en Afrique et le maréchal Bokassa lui avait rendu sa visite dès le mois de juillet de la même année. Les deux voyages marquaient un retour à des relations « *fraternelles* », — selon l'expression de l'empereur qui a qualifié M. Giscard d'Estaing de « *très cher parent* » — entre les deux États, dont les rapports s'étaient détériorés, en 1974, avec la nationalisation des entreprises étrangères — pour la plupart française — et la fermeture, à l'initiative de Bangui, du consulat général de France.

Depuis lors, les deux chefs d'État ont eu plusieurs rencontres « privées », et le président Bokassa se flatte d'être un « ami personnel » de M. Giscard d'Estaing qui chasse en Centrafrique et y a passé, en août 1978, dix jours de vacances.

La position stratégique de l'Empire Centrafricain au cœur du continent, ainsi que ses ressources potentielles, ne sont évidemment pas étrangères à l'intérêt de Paris pour Bangui. Bordé sur sa frontière nord-ouest par le Tchad et sur sa frontière sud-est par le Zaïre, l'Empire Centrafricain a condamné très sévèrement les tentatives de « *déstabilisation* » de ces deux pays et a soutenu l'action militaire de Paris en leur faveur. M. Giscard d'Estaing s'était d'ailleurs entretenu de la situation en Afrique centrale avec les chefs d'État du Tchad, du Zaïre, le premier ministre gabonais et le maréchal Bokassa, en août dernier à Bangui. La France est vivement intéressée par les réserves d'uranium, estimées à 10 000 tonnes, découvertes à Bakouma.

Elle est partie prenante dans la mise en valeur de ce gisement, par l'intermédiaire du Commissariat à l'énergie atomique (C.E.A.). M. Jacques Giscard d'Estaing, directeur financier du C.E.A. et cousin du chef de l'État, a conduit lui-même les négociations qui ont abouti, en 1975, à un accord qui donne au C.E.A. une participation de 30 % dans la société Uranium de Centrafrique (URCA) qui est chargée de l'exploitation future du gisement.

Plus de quatre cents coopérants

En 1978, l'aide publique française à l'Empire s'est élevé à 107 millions de francs français. Paris participe à de très nombreux projets de développement dans le pays, notamment en matière d'infrastructure, problème crucial dans un pays enclavé. Le Fonds d'aide et de coopération (FAC), organisme public français de financement, en collaboration avec le Fonds européen de développement et le gouvernement d'Allemagne fédérale, fournit des équipes d'entretien et de rénovation d'un réseau routier perpétuellement mis à mal par les pluies. L'aide française pour l'amélioration du transport fluvial, qui a absorbé 70 % de l'aide à l'infrastructure, porte essentiellement sur le fonctionnement de l'Agence centrafricaine de communication fluviale (A.C.C.F.). La France participe à la remise en état d'une partie de la flotte et assiste les Centrafricains pour le fonctionnement du port de Bangui.

Dans le domaine agricole, l'aide de la France va surtout aux production de coton et de café qui ont connu une régression constante ces dernières années. Une cellule de recherche a été créée, au sein de l'Union cotonnière centrafricaine qui reçoit, d'autre part, un appui technique pour le développement de la production.

Paris a signé un accord en matière de santé, en particulier pour la lutte contre les grandes endémies et pour la rénovation de l'hôpital de Bangui.

En juin 1977, le nombre des coopérants techniques français en Centrafrique s'élevait à plus de quatre cent quarante. Plus de la moitié assurent des tâches d'enseignement.

La France accorde des bourses à environ trois cents étudiants centrafricains. En dehors de cette aide officielle, Paris couvre le déficit chronique du budget et pallie la carence du Trésor centrafricain, allant jusqu'à assurer le traitement des fonctionnaires.

L'Empire Centrafricain a bénéficie, d'autre part, de la remise de dette faite par la France aux pays du tiers-monde, annoncée par M. Giscard d'Estaing à la veille de l'ouverture de la conférence de la CNUCED (*le Monde* du 4 mai).

Sur le plan militaire, l'Empire Centrafricain est l'un des rares pays d'Afrique francophone — ils sont cinq au total — qui n'ait jamais dénoncé les accords de défense et d'assistance conclus avec la France dès l'accession à l'indépendance de ces États après 1960. Les accords de défense ont, certes, été remaniés entre-temps, mais leur principe n'a jamais été remis en cause par les deux partenaires.

Cependant, l'assistance technique militaire de la France est, au fil des années, allée en diminuant avec la République Centrafricaine, devenue Empire, comme elle a sensiblement décru avec Madagascar et le Bénin dans le même temps. A l'heure actuelle, l'armée française ne fournit pas d'officiers ou de sous-officiers pour l'encadrement des troupes centrafricaines — environ trois mille hommes, avec la gendarmerie et les forces paramilitaires, — et elle s'est contenté de placer quelques conseillers techniques, y compris des gendarmes, chargés de l'entretien des matériels de conception française (armements terrestres et hélicoptères) acquis par l'Empire Centrafricain. Depuis 1976, le contingent de ces conseillers français a quitté le pays.

Récemment, l'Empire Centrafricain s'est adressé à l'Union soviétique et à la Roumanie pour s'équiper en armements terrestres, et le personnel militaire du pays, destiné à servir ces équipements, a été envoyé en Libye pour des stages d'instruction.

Prudence...

Qu'il est donc difficile de faire passer le noble souci des droits de l'homme dans le langage et la pratique de la diplomatie et de la politique ! La prudence d'un gouvernement saisi d'atrocités dont s'est rendu coupable un chef d'État ami est tout à fait naturelle. Mettre en péril les ressortissants qui pourraient faire les frais de la fureur du tyran, compromettre des intérêts parfois importants, ou des sources d'approvisionnement nécessaires, ne s'envisage pas de gaieté de cœur. Un homme d'État responsable ne laisse pas l'émotion la plus naturelle et la plus respectable embrumer son jugement et lui faire oublier la portée de ses indignations.

Dans l'affaire des massacres d'écoliers de Bangui, ce n'est certes pas de légèreté qu'on accusera les responsables français. Les forfaits impériaux semblent, au contraire, avoir aiguisé jusqu'à la cautèle la prudence naturelle dont ils font preuve. Dès qu'une organisation aussi justement prestigieuse et aussi scrupuleuse dans l'information qu'Amnesty International a révélé la tuerie, après un bon mois de recherches, Paris n'a-t-il pas saisi son ambassadeur pour en obtenir une confirmation, dont rien n'a encore filtré ? Le 19 mai, le ministre des affaires étrangères, « ne permettant à personne de mettre notre détermination en doute » *(mais qui y eût songé ?),* appelait à « ne pas accueillir les informations sans les avoir au préalable vérifiées ». *Il jugeait, d'autre part, que* « les faits n'étaient pas actuellement suffisamment établis eu égard le caractère contradictoire des témoignages ».

Unissant lui aussi rigueur et sérénité, M. Giscard *d'Estaing, qui s'intéresse vivement à l'empire et à sa faune, a usé d'une identique circonspection. Son entourage chipote courtoisement sur le nombre des victimes et la façon — peut-être moins atroce qu'on ne le prétend ? — dont elles ont péri. Le chef de l'État avait, pour sa part, chargé d'exprimer à son impérial ami* « sa très vive préoccupation », *M. Galley, ministre de la coopération, qui, à la veille du couronnement,* « trouvait parfaitement anormal de critiquer ce qui va se passer à Bangui et de juger très bien le jubilé de la reine d'Angleterre ».

La France, en tout cas, tirera toutes les conséquences du rapport qu'une mission, composée, « à sa demande », *de juristes, va rapporter de l'Empire où l'invite le monarque suspecté. Mais est-on bien certain que ce rapport lui-même soit entouré des garanties nécessaires ? On n'est jamais trop prudent...*

PAUL-JEAN FRANCESCHINI

AFRIQUE

LES MASSACRES DE BANGUI



(Dessin de PLANTU.)

« Je ne crains pas pour ma couronne »

De notre envoyé spécial

Kigali. — « Je n'ai absolument rien à reprocher à la France. Vous avez observé une tension entre la France et mon pays ? Peut-être n'êtes-vous pas seul à avoir vu cela ? Peut-être est-ce une période qui passera. Jusqu'à présent, nous n'avons pas de problèmes avec la France... » *Quelques heures avant que l'on ne confirme, en marge du sommet de Kigali, la suspension temporaire de l'aide militaire française à l'Empire Centrafricain, Kokassa Ier s'évertuait, mardi 22 mai, à dissimuler que, entre Bangui et Paris, rien ne va plus.*

Recevant quelques journalistes, l'empereur s'emploie une nouvelle fois à minimiser la gravité des troubles ayant secoué Bangui en janvier et en avril. Mais il s'empêtre souvent dans ses contradictions. Que pense-t-il, *par exemple, des bilans publiés par Amnesty International ?* « Ils sont absolument faux. » *Pourtant :* « En janvier, il y a eu treize morts, des grandes personnes ; pas des enfants. Quand les émeutes commencent dans cette ville, il y a toujours des morts. » *Nouvelle pirouette :* « Au début, on a cru qu'il y avait beaucoup de morts. Ce n'était pas vrai. » *Documents zaïrois à l'appui, il affirme que* « cent quarante étudiants ont été accueillis » *dans le grand pays voisin,* « mais ils sont rentrés au pays ».

Bokassa Ier se dit prêt à accueillir « les journalistes du monde entier qui veulent s'informer de la situation ». *Amnesty International ?* « On l'accueillera gentiment. Ils pourront faire toutes les enquêtes de leur choix. » *Le maître de Bangui insinue, sans apporter le moindre début de preuve, qu'il a été victime d'une conjuration :* « Un véritable plan d'état-major a été orchestré pour faire tomber le régime de l'empire. J'ai été victime des émeutes issues de la doctrine marxiste-léniniste. Les étudiants ont essayé de faire la révolution. Il ne fallait pas les laisser faire. Il y a une manœuvre occulte dans cette affaire. » *D'où vient-elle ?* « Ah ! je reste encore extrêmement prudent parce que je veux avoir de bonnes relations avec tout le monde. En tant que chef d'Etat, je ne peux pas continuer à donner tous les détails. » *Pourtant, il insiste :* « Les émeutes ont eu lieu dans sept grandes villes le même jour, il y a eu orchestration. C'est un mouvement né chez les étudiants centrafricains et financé de l'extérieur qui a déclenché les émeutes. Le responsable de ce mouvement est un professeur qui enseignait à l'université Jean-Bedel Bokassa, quelqu'un qui a étudié dans un grand pays d'Europe. » *Un peu plus tard, il fait machine en arrière, affirmant* « n'avoir jamais accusé une puissance étrangère, mais seulement un Centrafricain ».

L'empereur aime jouer les persécutés : « Nous venons de vivre la chute du chah d'Iran. Elle a occasionné des centaines de milliers de morts. On n'en parle pas. On ne l'attaque pas comme on attaque Bokassa. » *Il affiche pourtant une solide confiance en lui.* « Je suis soldat. Je n'ai jamais eu peur. Je ne crains pas pour ma couronne. Je viens de fêter mes quarante ans au service de mon pays. C'était le 19 mai dernier. Tous les corps constitués du pays sont venus me présenter leurs vœux. » — J.-P. L.

CORRESPONDANCE

Trialogue...

Le docteur G. Laroche nous écrit :

La presse diffuse, depuis quelques jours, un incroyable néologisme, qui semble officiel puisque c'est M. le président de la République française lui-même qui va participer à un « trialogue », si l'on en croit les commentateurs de la radio et de la télévision.

M. Littré, qui dispose d'une certaine autorité lui aussi, cite ce mot, mais pour en dire qu'il « est fait sur le modèle de dialogue, et doublement mal fait ; car « tria » ne veut pas dire trois, et dans dialogue « dia » ne veut pas dire deux »...

M. Robert précise que « dia » est un élément venant du grec et qui signifie « distinction, séparation » ou « à travers ».

Le dia-gnostic paraît évident : le dia-logue est un échange de paroles entre deux personnes, se répondant l'une à l'autre. Trois personnes ensemble tiennent une conversation, rien de plus. En conséquence, le trialogue présidentiel est un barbarisme : « faute grossière de langage, emploi de mots forgés ou déformés » (Robert). Et le langage radiophonique est un dia-lecte.

Rhodésie

Un haut fonctionnaire britannique s'installera prochainement à Salisbury

De notre correspondant

Londres. — Apparemment décidé à reprendre l'initiative, le gouvernement Thatcher a annoncé mardi 22 mai l'envol de trois missions diplomatiques en Afrique australe pour tenter de résoudre les problèmes rhodésien et namibien. En premier lieu, un haut fonctionnaire du Foreign Office se rendra dans les prochains jours à Salisbury.

D'autre part, le gouvernement enverra prochainement un autre émissaire, probablement une personnalité politique, dans les capitales des pays du Commonwealth et des Etats africains particulièrement intéressés à la solution du problème rhodésien. Enfin, M. Luce, responsable des affaires africaines au Foreign Office, est parti mardi soir pour Lusaka, première étape d'un voyage qui l'amènera à Cape Town et à Windhoek pour des consultations sur le problème de la Namibie.

Les décisions du gouvernement annoncées aux Communes par Mme Thatcher et par lord Carrington à la Chambre des lords ont provoqué de vifs remous dans les milieux politiques. En effet, les déclarations de Mme Thatcher peuvent être interprétées, quatorze ans après la déclaration unilatérale d'indépendance, comme annonçant le rétablissement de la légalité britannique en Rhodésie ou, selon la formule employée par plusieurs journaux, le retour de l'Union Jack. Dans les couloirs de Westminster, de nombreux députés estimaient que l'évêque Muzorewa avait déjà indiqué au gouvernement de Londres qu'il était prêt à accepter que la Rhodésie revienne à un statut de colonie, tout au moins temporairement, pendant l'élaboration d'une nouvelle constitution plus acceptable pour la communauté internationale et qui serait soumise ultérieurement à référendum.

Pour le moment, il ne s'agit que de spéculations encouragées par les propos de Mme Thatcher qui, aux Communes, avait déclaré que si les « six principes » posés par tous les gouvernements britanniques comme la condition d'une reconnaissance du régime de Salisbury étaient effectivement observés, « *notre devoir sera de ramener la Rhodésie à la légalité* ». Après avoir indiqué qu'elle n'envisageait pas de prendre contact avec les dirigeants du Front patriotique, Mme Thatcher a souligné, de la manière la plus ferme, que la décision finale concernant la légalité du nouveau gouvernement de Salisbury concernait exclusivement la Grande-Bretagne.

De son côté, lord Carrington déclarait devant la Chambre haute que les conclusions favorables du rapport Boyd sur les récentes élections en Rhodésie renforçaient la détermination du gouvernement britannique de ramener la Rhodésie à la légalité. « *Il serait mauvais de dédaigner une élection dans laquelle 64 % du peuple rhodésien s'est prononcé* », a-t-il dit. Lord Carrington a ajouté que les initiatives du gouvernement britannique devraient être considérées comme un premier pas important vers un retour à la légalité préparant une solution du problème rhodésien qui serait non seulement acceptable mais souhaitée par le peuple de Rhodésie.

Pour de nombreux observateurs, les propos de Mme Thatcher sont une simple rhétorique de fermeté.

Mais il n'est pas clairement établi si le gouvernement de Londres a vraiment l'intention d'« enterrer » le plan anglo-américain et de poursuivre une politique indépendante, éventuellement contre l'avis de Washington. Selon le correspondant diplomatique du *Daily Telegraph* le secrétaire d'Etat M. Vance aurait exprimé sa vive opposition à la décision de Londres d'établir un représentant quasi permanent à Salisbury.

D'autre part, lord Carrington s'entretiendra de nouveau avec les autres commissaires du Commonwealth, qui avaient déjà exprimé leur opposition à la reconnaissance du gouvernement Muzorewa.

HENRI PIERRE.

Namibie

La nouvelle « Assemblée nationale » a tenu sa première réunion

De notre envoyée spéciale

Windhoek. — Depuis le lundi 21 mai, la Namibie est dotée d'une Assemblée nationale. Celle-ci devrait désigner le mois prochain plusieurs de ses membres pour assister le représentant du gouvernement sud-fricain, le juge Steyn, dans l'administration du territoire.

Le jour de l'ouverture de l'Assemblée devait faire date. La veille, des affiches *clamant* : « *Victoire du peuple, l'Assemblée nationale est née* » avaient été collées aux carrefours du centre de la capitale. L'administrateur-général avait demandé aux magasins et aux bureaux de fermer pour que les Namibiens puissent applaudir au passage des soldats Blancs et Noirs défilant côte à côte. En dépit des marches militaires, des motards et des automitrailleuses, des *femmes* hereros vêtues de leurs beaux habits aux couleurs vives et brandissant des petits drapeaux de la D.T.A. (Alliance démocratique de la Turnhalle, mouvement favorable à la coopération avec l'Afrique du Sud), l'enthousiasme de la rue fut loin d'être celui du grand jour annoncé. Il est vrai que beaucoup de Namibiens attendent le « *vrai jour de l'indépendance* » pour se réjouir.

Dans l'entourage même de l'administrateur général, une certaine confusion règne sur la façon dont il faut présenter la nouvelle Assemblée et le Conseil consultatif qui sera élu. D'un côté, un attaché de presse s'applique à vous expliquer qu'il s'agit d'un véritable gouvernement intérimaire, de l'autre, un *fonctionnaire* tient à vous démontrer le contraire. Ce second interlocuteur est sans doute plus près de la vérité lorsqu'il affirme que l'Afrique du Sud « *cherche surtout à gagner du temps* ».

A l'intérieur, la D.T.A. tente d'accélérer le processus qui l'amènerait au pouvoir. Mais Pretoria s'inquiète du manque de dirigeants ayant une véritable assise populaire au sein de la D.T.A. Son président exécutif, M. Dirk Mudge, souffre du handicap d'être Blanc, comme 10 % seulement des Namibiens, et son président d'honneur, le pasteur Cornelius Ndjoba, ne dispose que d'une audience limitée.

L'Assemblée, qui compte actuellement cinquante membres, pourra s'élargir à soixante-cinq en invitant à siéger des partis n'ayant pas participé aux élections de décembre dernier. Il est certain que si ces derniers acceptaient, ils donneraient une nouvelle crédibilité à l'Assemblée, qui pourrait séduire une partie de l'opinion mondiale. Pour le moment, M. Shipanga, dirigeant de la SWAPO démocrate, déclare qu'il n'est pas intéressé par l'offre et s'en tient aux propositions de règlement de l'ONU. Des tiraillements se font en revanche sentir au sein du Front national namibien entre les jeunes socialistes de la SWANU (Union nationale du Sud-Ouest africain) et les membres du parti fédéral. Les premiers se rapprochent de plus en plus de la SWAPO, les seconds viennent d'accepter le principe d'une participation à l'Assemblée nationale et ont déjà contacté pour les y représenter le docteur Lukas de Vries, chef de l'Eglise évangélique luthérienne, connu il y a un an encore pour son opposition à la politique sud-africaine. Celui-ci n'a toujours pas pris de décision.

Plus le temps passe et plus on assiste à une polarisation croissante des partis. Le choix se limite à un engagement en faveur d'un règlement interne.

Les efforts des cinq pays occidentaux paraissent désormais bien compromis. Actuellement, Pretoria concentre ses efforts sur une vaste campagne contre les Occidentaux et l'ONU, accusés de mener un « *double jeu* ». Les arrestations récentes de plus de cinquante responsables de la SWAPO intérieure (*le Monde* du 29-30 avril) ne favorisent pas la conciliation et la mobilisation massive et inhabituelle des troupes sud-africaines à la frontière avec l'Angola, dans le nord du territoire, laisse prévoir de nouveaux affrontements.

CHRISTIANE CHOMBEAU.

ASIE

Chine

« Le Quotidien du peuple » relève les « aspects progressistes » de la « démocratie bourgeoise »

De notre correspondant

Pékin. — Une défense inattendue de la « démocratie bourgeoise » est apparue mardi 22 mai dans les colonnes du « Quotidien du peuple », qui contraste fortement avec les thèmes développés depuis le mois de mars, suivant lesquels la démocratie socialiste chinoise ne saurait avoir quoi que ce soit de commun avec les démocraties de modèle capitaliste.

L'auteur de l'article, M. Wu Jialin, observe qu'il existe « *des différences aussi bien que des similitudes entre les démocraties bourgeoise et socialiste, mais que pendant bien des années on a parlé beaucoup plus de leurs différences.* »

Certes, l'une et l'autre ne sont pas au service des mêmes classes, et la démocratie bourgeoise « *est une démocratie d'exploiteurs dont bénéficie seulement une minorité* ». Les deux systèmes ont cependant en commun d'être opposés à l'autocratisme, de défendre « *la liberté, l'égalité et les droits de l'homme* » — même s'ils « *ne donnent pas le même sens à ces différentes notions* ».

Il est d'ailleurs erroné, poursuit M. Wu, de renier totalement la démocratie bourgeoise dont, après tout, la démocratie socialiste est, en partie, l'héritière. Si ses aspects négatifs doivent être rejetés, elle comporte des « *aspects progressistes* » qui méritent d'être retenus, fût-ce avec un esprit critique, et mis au service du socialisme, car, avoue l'auteur avec une inhabituelle franchise, « *si la démocratie socialiste doit et peut être supérieure à la démocratie bourgeoise, telle n'est pas nécessairement la réalité d'aujourd'hui* ». Rien n'interdit donc d'emprunter quelques éléments à la démocratie bourgeoise et, en particulier, selon M. Wu, le principe du suffrage universel direct au scrutin secret et le système des circonscriptions électorales.

Les mérites du scrutin secret

L'auteur fait ensuite quelques rappels historiques dont il ressort qu'au lendemain de la libération, les premières Assemblées nationales populaires furent élues au scrutin secret, sinon direct, mais qu'« *à partir de 1958* » on a eu le tort de « *ne pas donner la même importance à ce système* ».

En outre, un système « *consultatif* » a remplacé à partir de la révolution culturelle le système électif, mais il a abouti à établir des listes d'élus « *déterminées par un petit nombre de gens haut placés et approuvées par les cadres subalternes* ».

Enfin, le niveau culturel actuel de la population chinoise devrait désormais permettre l'élection des représentants du peuple au scrutin secret, universel et direct. Il serait bon que le nombre des candidats fût supérieur à celui des sièges à pourvoir — car cela donnerait aux électeurs « *une possibilité de choisir* » — et que l'organisation de circonscriptions électorales permît de « *renforcer les liens entre candidats et électeurs* ». Tout cela, enfin, devrait être inscrit en toutes lettres dans le « *droit électoral* » dont doit se doter la République populaire.

Ce n'est pas la première fois que *le Quotidien du peuple* tient ce genre de langage : l'organe du P.C.C. avait notamment publié, le 21 décembre 1978, un article mémorable où il affirmait le « *droit du peuple à choisir ses dirigeants* », voire à les destituer en cas d'incompétence démontrée (*le Monde* du 23 décembre 1978). Depuis cette époque est toutefois intervenue la reprise en main du mois de mars qui a nettement donné le pas aux notions de centralisme, de discipline et d'ordre. Même en décembre, d'autre part, *le Quotidien du peuple* insistait fortement sur le rôle dirigeant que doit continuer à jouer le parti communiste dans la pratique de la démocratie socialiste. Assez curieusement, le même journal était pratiquement muet, mardi, sur cet aspect du sujet.

Cette défense de la démocratie électorale de type « *bourgeois* » a de quoi surprendre dans le contexte politique actuel.

Doit-on voir dans ce plaidoyer démocratique un signe supplémentaire de la « contre-offensive libérale » qui se dessine depuis quelques semaines (*le Monde* du 19 mai) ? Sans doute, si l'on s'en tient au vocabulaire, c'est-à-dire aux mots-clés destinés à former l'armature d'une ligne politique nouvelle actuellement en gestation. Mais la référence aux années cinquante — et aux « *erreurs* » qui les ont suivies — est une fois de plus significative ! L'histoire de la Chine, depuis cette époque, est pratiquement mise entre parenthèses, et il est temps de replacer à l'ordre du jour les codes électoraux élaborés il y a plus de vingt ans.

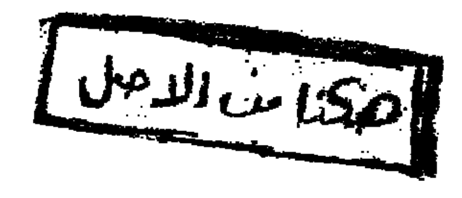
ALAIN JACOB.

PÉKIN ET HANOÏ ONT DÉCIDÉ DE LIBÉRER DE NOUVEAUX PRISONNIERS DE GUERRE

La Chine et le Vietnam ont décidé mardi 22 mai d'échanger un nouveau groupe de prisonniers de guerre lundi 28 mai : Pékin libérera cent dix-huit Vietnamiens malades ou blessés, et Hanoï restituera vingt Chinois. Les deux pays se sont aussi mis d'accord pour échanger les listes de tous leurs prisonniers et discuter des plans et délais de leur libération. Radio-Hanoï a affirmé mardi que les prisonniers vietnamiens libérés ont déclaré avoir été maltraités par leurs geôliers. Des femmes auraient été molestées ou menacées de viol, des détenus auraient été battus, a ajouté la radio vietnamienne.

A Pékin, où il est rentré lundi, le chef de la délégation chinoise aux pourparlers de Hanoï, le vice-ministre des affaires étrangères, M. Han Nianlong, a répété ses accusations contre le Vietnam et affirmé qu'il existait « *toujours une possibilité de conflit armé* » entre les deux pays. Pour sa part, *le Quotidien du peuple* a repris ses critiques contre le soutien de l'U.R.S.S. au Vietnam et a dénoncé les attaques soviétiques, « *vicieuses et antichinoises* ».

La situation à la frontière khméro-thaïlandaise inquiète d'autre part les pays de l'ASEAN (Association des nations d'Asie du Sud-Est, regroupant l'Indonésie, la Malaisie, les Philippines, Singapour et la Thaïlande). Selon un responsable de l'Association cité par l'A.F.P., celle-ci pourrait entreprendre une action diplomatique auprès du Vietnam. « *L'ASEAN ne pourra pas rester inactive si l'un de ses membres se trouvait en difficulté* », a ajouté ce responsable. — (*A.F.P., Reuter.*)



EUROPE

Armons-nous contre les houligans!

De notre correspondant

Moscou. — « Les gens ont peur de sortir le soir. Il ne se passe pas de jour sans que les houligans ne fassent de victimes. » *A la suite d'un article appelant à une répression plus sévère de la délinquance juvénile — ce qu'en langage officiel on appelle en U.R.S.S. l'houliganisme, — la rédaction des* Izvestias *a reçu de nombreuses lettres de lecteurs dont elle a récemment donné des extraits.* « Ces lettres expriment toutes sortes de points de vue », *écrivent les* Izvestia, *mais celles qui ont été publiées vont toutes dans le sens de l'article intitulé* « Ça ne peut plus durer ».

Contrairement à une légende soigneusement entretenue, les villes soviétiques ne sont pas sûres. La délinquance juvénile n'y a peut-être pas atteint les mêmes proportions que dans certaines métropoles occidentales, mais elle existe et ne touche pas seulement Moscou ou Leningrad, mais aussi des agglomérations de seconde importance.

Quelques citations des Izvestia *donnent la tonalité générale :* « Il faut lutter avec plus d'efficacité contre les houligans et autres perturbateurs de l'ordre public. Les houligans sont armés et bien organisés. Pour lutter contre eux, il faut aussi être armé et organisé. Il est évident qu'il faut augmenter les effectifs de la milice », *écrit un habitant de* Gorki. *Mais cela ne suffit pas, ajoute un lecteur de Kharkov, car après leur arrestation les délinquants profitent parfois d'une* « impunité intolérable ». « D'après moi, *dit-il,* on aurait depuis longtemps mis fin à l'houliganisme si la justice et la police ne réduisaient pas à zéro la teneur de nos lois du fait de leur l'indulgence. » *Le portrait du délinquant qui se dégage de ces lettres n'a rien pour surprendre :* « Le houligan est un « parasite » qui ne travaille pas mais qui boit beaucoup, un alcoolique qui souvent porte les cheveux longs. »

Ces inquiétudes ne sont pas nouvelles. En l'absence de toute statistique, il est impossible de savoir si la délinquance juvénile est en forte croissance (officiellement le nombre des adolescents condamnés aurait fortement diminué), mais il est indéniable que le sentiment d'insécurité, justifié ou non, augmente. Un décret pris par le Soviet *suprême en février 1977 a accru l'inquiétude. Ce texte vise à réduire les peines pour les délinquants primaires, à leur accorder des sursis plus largement qu'auparavant, à remplacer des peines privatrices de liberté par des blâmes publics ou des amendes. La milice peut même renoncer à engager des poursuites judiciaires si le délit est, selon le code pénal, passible d'une peine inférieure à un an. Que la presse ait été obligée d'engager une longue campagne d'explication à la suite de cet arrêté suffit à montrer que les mesures « libérales » ne sont pas spontanément bien acceptées par la population.*

L'objectif du texte était de remplacer la prison par un travail de prévention et d'éducation. Or il semble bien que les institutions susceptibles d'accomplir ce travail font défaut ou ne sont pas à la hauteur de leur tâche. La Komsomolskaïa Pravda, *journal des Jeunesses communistes, citait, il y a quelques mois, trois cas d'adolescents condamnés à deux et trois ans de prison pour avoir battu, en état d'ébriété, un chauffeur de car, un ivrogne et un voisin qui voulait les empêcher de boire. Tous trois avaient bénéficié du sursis. Quelques mois plus tard, ils étaient toujours sans travail — les entreprises hésitent à embaucher des gens qui ont été condamnés, — l'organisation des Jeunesses communistes ne s'intéressait plus à eux, ils s'étaient remis à boire et l'un des trois récidivait.*

DANIEL VERNET.

● *Un petit groupe de Soviétiques* qui réclament le droit pour tous les citoyens de l'U.R.S.S. de quitter librement le pays a annoncé la formation d'un « comité de lutte ». Ce comité, estime que, « *contrairement à la Déclaration universelle des droits de l'homme* », le droit à l'émigration n'est reconnu qu'aux citoyens de nationalité juive qui ont des parents proches vivant à l'étranger. Les auteurs sont MM. Evstoukov, G. et V. Chepelev. *(Corresp.)*

Union soviétique

LES INTERNEMENTS ABUSIFS

L'exécutif de l'Association mondiale de psychiatrie se réunit à Moscou les 26 et 27 mai

Que s'est-il passé depuis que, le 1er septembre 1977, le sixième congrès mondial de psychiatrie, réuni à Honolulu, a condamné — de justesse — l'usage répressif de la psychiatrie en U.R.S.S.? Jusqu'à présent fort peu de choses, sinon deux réunions de routine, l'une à *New-Delhi*, l'autre au Caire, du comité exécutif de l'Association mondiale de psychiatrie (A.M.P.). Malgré l'action déterminée d'un certain nombre de groupes psychiatriques occidentaux, la force d'inertie propre à de nombreuses sociétés scientifiques internationales — et leur répugnance à toute incursion dans le domaine « politique » — a joué. Elle aurait continué de le faire si la prochaine réunion du comité exécutif de l'A.M.P. n'avait lieu, les 26 et 27 mai prochains, à Moscou. A l'approche de cette échéance, l'effervescence a saisi ceux qui se préoccupent de la situation des droits de l'homme en Union soviétique. Les psychiatres qui, à Honolulu, avaient obtenu la condamnation de l'U.R.S.S. par les plus hautes instances de leur discipline, estiment en effet impossible de cautionner, fût-ce par leur silence, le déroulement de cette réunion dans la capitale soviétique sans qu'y soit évoqué le problème de la psychiatrie punitive et de l'internement des dissidents.

La condamnation de l'U.R.S.S. lors du congrès d'Honolulu n'avait été obtenue qu'au terme de farouches batailles de procédures. La délégation soviétique, usant de sa puissance de conviction auprès — notamment — des représentants du tiers-monde, avait tenté de reconstituer l'équilibre qui, lors du précédent congrès, organisé à Mexico en 1971, avait permis d'éviter toute discussion sur le brûlant sujet de l'internement psychiatrique de dissidents.

Mais la blessure de Mexico restait fort sensible, six ans après, chez de nombreux psychiatres occidentaux, d'autant que les révélations, mois après mois, de dissidents libérés avaient, en quelques années, rendu invraisemblable toute tentative de justification « médicale » de ces internements. Aussi le congrès d'Honolulu s'était-il ouvert dans un climat passionné et achevé sur l'adoption — par 90 voix contre 88 — d'une résolution d'origine britannique condamnant « *les abus systématiques de la psychiatrie à des fins politiques en Union soviétique* » (*le Monde* du 3 septembre 1977). Une autre résolution, d'origine américaine, demandait la création d'une commission d'enquête sur les abus de la psychiatrie. L'A.M.P., enfin, avait porté à sa présidence le professeur Pierre Pichot (France), qui, à ce titre, se rendra à Moscou le 26 mai.

Depuis 1977, malgré les efforts de plusieurs organisations de psychiatres, particulièrement actives en Grande-Bretagne, en Suisse, aux Etats-Unis et en France, ces deux résolutions sont restées lettre morte. La « commission d'enquête sur les abus de la psychiatrie », constituée de façon purement formelle, ne compte aucun de ceux qui, à Honolulu, ont dénoncé l'usage répressif de la psychiatrie en Union soviétique et n'a été saisie, jusqu'à présent, d'aucun dossier relatif à ces abus.

L'approche de la réunion, à Moscou, du comité exécutif de l'A.M.P. devait secouer cette léthargie. Aussi deux délégations se sont-elles rendues, le 16 mai, auprès du professeur Pichot pour lui demander d'intervenir les 26 et 27 mai en faveur de dissidents internés en hôpitaux psychiatriques.

La première de ces délégations émanait du comité des psychiatres français contre l'utilisation de la psychiatrie à des fins politiques (1), constitué de représentants des syndicats de psychiatres français. Les membres du comité ont, en particulier, demandé au professeur Pichot de plaider pour la libération du docteur Semyon Glouzmann, un jeune psychiatre à qui son refus de participer aux méthodes punitives a valu sept ans de camp et trois ans d'exil intérieur (*le Monde* du 11 mai 1979).

La deuxième délégation émanait de la section française d'Amnesty International (2). Ses membres ont demandé au professeur Pichot que le problème des internements psychiatriques, à visée politique et répressive, soit formellement évoqué lors de la réunion de Moscou et que ce sujet soit officiellement inscrit au programme du prochain congrès mondial (qui aura lieu, vraisemblablement, à Paris en 1983), moyennant la participation directe et effective d'Amnesty International. L'organisation humanitaire a, en outre, remis au professeur Pichot la liste de soixante-dix prisonniers de conscience internés abusivement (dix en Roumanie, soixante en Union soviétique), dont elle demande la libération.

Les résolutions du congrès d'Honolulu n'ont en rien ému les autorités soviétiques, rappelle Amnesty International, puisque les dissidents, depuis deux ans, ont continué à faire l'objet de mesures d'internement dans les hôpitaux psychiatriques, « spéciaux » ou non. Amnesty International a réuni sur ce sujet un dossier qu'elle vient de rendre public où l'on peut lire que, selon un rapport publié en 1975, « *le nombre minimum de personnes détenues en raison de leurs seules opinions était de dix mille en Union soviétique. (...) Quatre années se sont écoulées depuis la publication de ce rapport. (...) Les pratiques contraires aux accords et déclarations internationales ratifiés ou approuvés par le gouvernement soviétique et en particulier les internements en hôpitaux psychiatriques pour délit d'opinion se sont multipliés. (...) Amnesty International lance un nouvel appel afin que soient libérés tous les prisonniers d'opinion en U.R.S.S. et déclare qu'elle continuera quant à elle à œuvrer dans ce but tant que celui-ci ne sera pas atteint* ». L'organisation humanitaire rappelle enfin que la procédure de traitement d'office dans un hôpital psychiatrique, « *ordinaire* » ou « *spécial* » est prévue par... le code pénal soviétique et qu'il peut être imposé, par un tribunal, à tout « *malade mental* » dont le comportement est « *socialement dangereux* ».

La réunion de Moscou permettra-t-elle d'acélérer une évolution que le congrès d'Honolulu n'avait fait qu'amorcer? Beaucoup de ceux pour qui le détournement de la psychiatrie auquel se livrent les autorités soviétiques risque de jeter le discrédit sur une discipline tout entière, l'espèrent.

CLAIRE BRISSET.

(1) Secrétariat : Mme Martine Le Guay, 205, boulevard Vincent-Auriol, 75013 Paris, tél. 589-36-94.

(2) Amnesty International, 18, rue Varenne, tél. 222-91-32.

NOUVEAUX INTERNEMENTS

Amnesty International publie un dossier dans lequel sont exposés les cas de plusieurs dissidents internés dans des hôpitaux psychiatriques depuis le congrès d'Honolulu. Voici deux de ces cas :

VLADIMIR ROJDESTVOV

Le 23 novembre 1977, le tribunal régional de Kalouga a jugé que Vladimir Rojdestvov, inculpé suivant l'article 190-1 de la République fédérative de Russie (« *Diffusion de propos ou d'écrits mensongers et diffamatoires pour l'Etat et le système social soviétiques* »), n'était pas « *légalement responsable et devait être interné dans un hôpital psychiatrique de type social* » ; il « *exprime des idées délirantes de réformisme et de lutte contre le système socio-politique de l'Union soviétique* ».

V. Rojdestvov a été interné dans la section « spéciale » de l'hôpital psychiatrique « spécial » de Tachkent.

ALEXANDRE KOUZKINE

Le 2 novembre 1978, Alexandre Kouzkine, chrétien orthodoxe pratiquant de vingt-neuf ans, qui avait réuni un séminaire orthodoxe clandestin à Moscou, a été interné. Trois personnes, dont un psychiatre, sont venus le voir à son travail. Ils lui ont montré deux tracts en lui demandant qui en était l'auteur. Il a répondu que ce n'était pas lui, mais qu'il connaissait le contenu de ces tracts. Alexandre Kouzkine a été interné à l'hôpital psychiatrique central de Moscou, puis à celui d'Ambramskovo, proche de la capitale, où il reçoit un « *traitement intensif* ».

EUROPE

R.D.A.

Huit écrivains s'élèvent contre la politique culturelle du parti socialiste unifié

Berlin *(A.F.P.)*. — Huit écrivains est-allemands ont écrit le 16 mai à M. Erich Honecker, chef de l'Etat et du parti socialiste unifié de la R.D.A., pour lui *faire part de leur « souci » devant les « diffamations croissantes »* dont certains de leurs collègues font l'objet de la part des milieux officiels en raison de leur attitude critique.

Les auteurs de la lettre évoquent notamment les poursuites engagées contre M. Stefan Heym, à qui il est reproché, après la parution sans autorisation de son dernier roman en R.F.A., d'avoir enfreint la réglementation sur les devises.

Cette lettre collective a été suivie de messages similaires isolés dont les auteurs ne sont pas encore connus, mais qui auraient exprimé eux aussi leur souci devant un durcissement de la politique culturelle de la R.D.A.

Les écrivains ayant pris l'initiative de cette démarche — la première du genre depuis les protestations ayant suivi le bannissement du chanteur-compositeur Wolf Biermann, en novembre 1976, — sont Jurek Becker, Klaus Poche, Klaus Schlesinger, Erich Loest, Kurt Bartsch, Adolf Endler, Dieter Schubert et Martin Stade. La plupart ont vu leurs œuvres publiées en R.F.A. Deux d'entre eux, Jurek Becker et Erich Loest, ont été critiqués en R.D.A. pour avoir dépeint l'édification du socialisme d'une manière ne correspondant pas à la ligne officielle.

Les autorités est-allemandes n'ont pas encore réagi directement. Le *Neues Deutschland*, organe central du parti, a toutefois publié mardi une lettre « spontanée » adressée à M. Honecker par l'écrivain Dieter Noll *(les Aventures de Werner Holt)* pour critiquer durement Stefan Heym et un autre auteur, Joachim Seyppel, intervenu en faveur de son collègue.

Pour M. Noll, qui affirme que les écrivains est-allemands *« restent pour toujours fidèles au parti »*, MM. Heym et Seyppel *« sont des types finis qui ne sauraient être représentatifs des écrivains de notre République »*.

La protestation d'une nouvelle génération

De notre correspondant en Europe centrale

Vienne. — La démarche de huit écrivains n'a rien de comparable avec celle qui avait eu lieu en novembre 1976 après le bannissement du chanteur-poète Wolf Biermann.

La protestation avait alors réuni des écrivains célèbres, dont la plupart étaient membres du parti communiste, ou en étaient proches. Tel n'est pas le cas aujourd'hui : les auteurs, qui ont pris la défense de Stéfan Heym, représentent une nouvelle génération d'écrivains que la passivité des « anciens » a sans doute poussés à agir. Moins connus que leurs prédécesseurs — ce qui ne veut pas dire qu'ils honorent moins la littérature est-allemande — et se situant sur un éventail politique plus ouvert, ils prennent peut-être plus de risques personnels.

Autre caractéristique de la dernière pétition : la plupart des signataires, à l'exception d'un seul, avaient été réunis par Stéfan Heym avec d'autres auteurs est-allemands dans deux recueils de textes intitulés « Auskunft » (Information) et publiés en République fédérale en 1974 et en 1978. Ces deux ouvrages avaient témoigné de la vitalité et de la diversité de la littérature est-allemande malgré les chicanes dont elle est l'objet. En outre, Jurek Becker, Klaus Poche, Erich Loest et Martin Stade ont vu plusieurs de leurs œuvres publiées à l'Ouest.

En envoyant leur supplique personnellement à M. Honecker, les signataires savent qu'ils s'adressent à un homme embarrassé par le durcissement de la politique culturelle voulu par certains de ses collègues du bureau politique, notamment M. Naumann, premier secrétaire du parti à Berlin. Il serait cependant très étonnant qu'ils reçoivent un soutien ouvert de la part du premier secrétaire du parti. Mais peut-être obtiendront-ils que soit mis fin à la campagne de presse visant M. Heym et dont les excès ont de quoi inquiéter.

MANUEL LUCBERT.

Portugal

LE PRÉSIDENT EANES MET SON VETO AU PROJET D'AMNISTIE

Lisbonne *(A.F.P., Reuter.)*. — Le président portugais, M. Antonio Ramalho Eanes, a décidé, le mardi 22 mai, d'opposer son veto à la proposition de loi socialiste prévoyant l'amnistie pour tous les crimes politiques et militaires postérieurs à la révolution du 25 avril 1974. Cette proposition, adoptée par le Parlement le 24 avril dernier grâce au vote des députés socialistes et communistes, a provoqué une intense polémique. Son adoption bénéficierait en effet à des personnalités aussi différentes que le général Antonio de Spinola, auteur d'une tentative de coup d'Etat de droite le 11 mars 1975, et le général Otelo de Carvalho, chef de file d'une rébellion des militaires de gauche le 25 novembre de la même année.

Malgré le veto présidentiel, la proposition d'amnistie pourrait cependant être adoptée si elle obtenait le soutien de la majorité absolue des parlementaires, majorité dont disposent les partis communiste et socialiste.

PROCHE-ORIENT

La situation des travailleurs dans les territoires arabes occupés

Un rapport du B.I.T. présente douze recommandations sur les droits syndicaux et la non discrimination

La soixante-cinquième conférence internationale du travail s'ouvrira le 6 juin à Genève. M. Pierre Blanchard, directeur général du B.I.T. (Bureau international du travail), en présentant son rapport général d'activité (1), fera parvenir aux délégués un rapport annexe sur « la situation des travailleurs des territoires arabes occupés par Israël ».

C'est en 1974 que la conférence de l'O.I.T. (Organisation internationale du travail) avait adopté une résolution exigeant la cessation de « la violation des libertés et des droits syndicaux pratiquée par les autorités israéliennes en Palestine et dans les autres territoires occupés ».

D'année en année, les pays arabes avaient repris leur condamnation visant Israël, conduisant ainsi à une politisation des débats jugée inadmissible par les Etats-Unis. Cette affaire compte parmi celles qu'ils invoquèrent en se retirant du B.I.T. en 1977.

Le rapport des experts semble devoir être accueilli, cette fois-ci, dans un climat moins tendu. Il est vrai que ce document est souvent sévère à l'égard des autorités israéliennes et ne formule pas moins de douze recommandations visant les droits syndicaux et la non-discrimination.

D'autre part, on remarque au B.I.T., à Genève, qu'aucune motion n'a été déposée contre Israël, le délai réglementaire expirant le 22 mai. Cela n'exclura sans doute pas des débats plus ou moins passionnés. Mais si les efforts menés par certains pays et par le directeur général pour éviter les décisions partisanes sont couronnés de succès, on considère généralement que les Etats-Unis pourraient envisager sérieusement de revenir à Genève.

De notre correspondante

Genève. — Le rapport de la commission d'enquête, conduite par M. Nicolas Valticos, sous-directeur général, sur *« la situation des travailleurs des territoires arabes occupés »* frappe avant tout par son objectivité et le sérieux avec lequel les divers aspects du problème ont été étudiés. On souhaiterait que les travailleurs émigrés de divers pays d'Europe puissent faire l'objet d'autant d'attention de la part du BIT. Tout en soulignant qu'elle a pu s'entretenir, sans témoin, avec toutes les personnes qu'elle a souhaité rencontrer et qu' *« elle a reçu des autorités civiles et militaires d'Israël les facilités nécessaires »*, la mission du B.I.T. précise qu'*« elle n'a cessé d'être consciente du fait que les questions qu'elle était appelée à examiner se situaient dans le cadre de l'état d'occupation des territoires concernés »*. Ainsi, le vide institutionnel dû à l'occupation constitue-t-il un frein à une politique d'investissement et d'emploi qui correspondrait aux besoins spécifiques des habitants de ces territoires. De même, les autorités compétentes sont conduites *« à surveiller de près les organisations syndicales et à y faire obstacle lorsqu'elles estiment que l'action syndicale sort de la sphère professionnelle pour entrer dans le champ de la politique »*.

Cependant, le rapport souligne l'attachement de l'Histadrout (Fédération générale du travail en Israël) *« au droit fondamental du travailleur arabe des territoires occupés de constituer le syndicat de son choix ou de s'y affilier »*. Cette organisation a décidé de publier une brochure en langue arabe exposant les principes fondamentaux de la liberté syndicale... et donnant toutes informations utiles sur les droits et les devoirs des membres de la Histadrout. La Histadrout se déclare aussi prête à signer des accords garantissant la protection syndicale aux membres d'une organisation syndicale qui se serait établie pour représenter les intérêts des travailleurs venant des territoires occupés, si elle le désire.

La brochure... contiendra des informations sur l'égalité des droits et la protection accordées aux travailleurs, qu'ils soient membres ou non de la Histadrout et notamment le droit d'élection et d'éligibilité aux comités d'entreprise.

L'affectation des cotisations sociales

La mission a constaté que dans les entreprises d'une certaine importance et gérée selon des méthodes modernes *« il n'était pas fait de distinction entre les travailleurs venant des territoires occupés et les Israéliens »* ; ce qui n'empêche pas un *« sentiment d'inégalité et d'aliénation »* de se développer. Ce sentiment serait dû notamment aux déductions opérées sur les salaires de ces travailleurs, en vertu du régime de sécurité sociale israélien, dont les intéressés ne bénéficient pas intégralement. Les sommes prélevées (plus de 250 millions de livres israéliennes l'an passé) servent, en effet, à financer la réalisation de projets de développement et de services sociaux dans les territoires occupés. La mission du B.I.T. estime qu'il serait plus équitable que ces sommes soient consacrées aux prestations de sécurité sociale des assurés. Toujours selon le rapport, les autorités de Jérusalem ont affecté en 1978 — comme le B.I.T. le leur avait recommandé — le produit de l'impôt sur le revenu payé en Israël par les travailleurs des territoires occupés (près de 200 millions de livres israéliennes) au budget de ces territoires.

L'an passé, la mission du B.I.T. avait soulevé le problème de l'utilisation de la main-d'œuvre hors des filières administratives officielles, et par conséquent *« irrégulière »*. La situation s'est améliorée grâce à l'action d'un comité spécial établi conjointement par le ministère du travail et la Histadrout. Il reste cependant quelque vingt mille travailleurs (soit 25 % de ceux qui résident dans les territoires occupés) qui échappent au recrutement officiel et risquent par conséquent d'être exploités. La mission a recommandé de développer l'inspection du travail et d'appliquer des sanctions appropriées en cas d'infraction.

Soulignant l'importance de la formation professionnelle des jeunes travailleurs, les auteurs du rapport indiquent que trente-trois mille quatre cents élèves ont été diplômés entre 1968 et 1977, mais que l'augmentation des centres de formation, comme celle de la durée des études, ne profitent que partiellement aux territoires d'où ces jeunes gens proviennent. En effet, 80 % d'entre eux sont allés exercer leur métier soit en Israël, soit dans des pays arabes. De façon générale, la mission insiste sur la nécessité d'éviter tout *« risque menaçant pour l'avenir des relations entre les différentes communautés »*.

ISABELLE VICHNIAC.

(1) Parmi les rapports soumis à la conférence figure un document qui recommande la formule de la retraite à la carte.

Israël

UN ATTENTAT FAIT DEUX MORTS ET TROIS BLESSÉS GRAVES A PETAH-TIKVA

Tel-Aviv *(A.F.P.)*. — Une charge qui a explosé, ce mercredi 23 mai, au centre de la ville de Petah-Tikva, à une vingtaine de kilomètres de Tel-Aviv, a fait deux morts, et trois blessés graves. Un certain nombre de suspects ont été arrêtés. L'attentat de Petah-Tikva est le troisième en moins de douze heures : dans la nuit de mardi à mercredi, des explosions avaient endommagé les bureaux du gouvernement militaire à Hébron, en Cisjordanie, et une charge avait été désamorcée sans incident à Jérusalem.

A TRAVERS LE MONDE

Grenade

● UNE DÉLÉGATION CUBAINE est arrivée à Grenade pour enquêter sur les besoins d'aide technique et économique du gouvernement révolutionnaire de M. Maurice Bishop, qui a renversé par un coup d'Etat, en mars, le gouvernement de Sir Eric Gairy, a annoncé, mardi 22 mai à La Havane, le quotidien officiel *Granma*.

Pologne

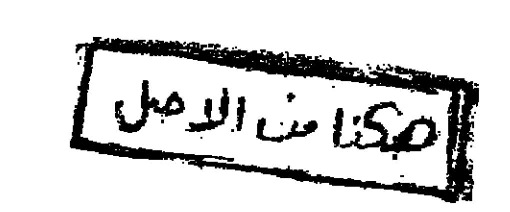
● M. PIOTR JAROSZEWICZ, chef du gouvernement polonais, a été victime, à la fin de la semaine dernière, d'un malaise cardiaque qui a nécessité son hospitalisation, a-t-on appris mardi 22 mai à Varsovie de source bien informée. Aucune information n'a filtré sur la gravité de son état. — *(A.F.P.)*

Uruguay

● QUATRE ANCIENS TUPAMAROS ont été condamnés, mardi 22 mai, à trente ans de prison par une cour martiale. M. Samuel Blixen a été condamné à cette peine — le maximum prévu par la loi — pour l'assassinat de l'ex-secrétaire d'Etat à l'intérieur, Armando Acosta y Lara, le 14 avril 1972, jour où fut décrété l'*« état de guerre interne »* contre la guérilla. Les trois autres, MM. Alba Antunez de Balbeni, Alberto Costa et José Luis Rodriguez, ont été jugés coupables du meurtre, en juillet 1972, du directeur de la défense civile, le colonel Artigas. — *(A.F.P.)*

Yougoslavie

● LE MARÉCHAL TITO, qui fêtera son quatre-vingt-septième anniversaire le 25 mai, est rentré le 21 mai d'une visite à Moscou. Le 28 mai, il quittera Belgrade pour se rendre en Algérie, en Libye et à Malte. Dans les semaines à venir, il doit aussi faire une tournée en Afrique noire, notamment en Angola et au Nigéria. — *(A.F.P.)*



AMÉRIQUES

LES ÉLECTIONS AU CANADA

La défaite de M. Trudeau

(Suite de la première page.)

Il faudrait donc recourir à une procédure exceptionnelle prévue par l'article 24 de la Constitution, qui n'a jamais été utilisée jusqu'ici et qui permet au premier ministre, en cas « d'urgence nationale », de nommer des sénateurs supplémentaires.

Ce scrutin a été l'un des plus serrés de l'histoire du Canada et les deux grands partis sont restés pratiquement à égalité au fur et à mesure que parvenaient les résultats des diverses provinces, lesquels s'étalent sur trois fuseaux horaires. Distancés par les libéraux dans les provinces de l'Atlantique (Terre-Neuve, île du Prince-Edouard, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Ecosse), totalement écrasés par eux au Québec, les conservateurs ont commencé leur remontée en Ontario, particulièrement dans le « Grand Toronto » et dans le Sud-Ouest de la province. Leur gains se sont confirmés au Manitoba et au Saskatchewan, où ils ont été cependant moins élevés que prévu à cause de la bonne performance du Nouveau Parti démocrate (social-démocrate). En Alberta, province natale de M. Clark, en revanche, tous les sièges sont allés aux conservateurs. En Colombie-Britannique, ce n'étaient pas les libéraux qui constituaient pour les conservateurs l'adversaire principal mais les néo-démocrates, qui avaient été bien près, il y a une dizaine de jours, de conquérir le gouvernement provincial. C'est pourtant là, avec leurs gains acquis en Ontario, que les conservateurs ont pris leur avance sur les libéraux.

Le succès des néo-démocrates

Le succès du Nouveau Parti démocrate est sans aucun doute l'un des changements importants que le scrutin du 22 mai ait apporté à la carte politique canadienne. Avec vingt-six sièges, le N.P.D. trouve une base solide pour de futures élections, à condition que celles-ci ne viennent pas trop vite, car ses finances ne lui permettraient pas une seconde campagne. Le style et le sérieux de son chef, M. Broadbent, ont favorablement impressionné le public canadien. Jusqu'à la dernière minute, on a pu penser en outre que, quel que soit l'écart entre conservateurs et libéraux, M. Trudeau pourrait choisir de rester au pouvoir en s'alliant à la Chambre aux députés du N.P.D. si libéraux et néo-démocrates pouvaient parvenir ainsi à la majorité absolue. M. Broadbent se serait alors trouvé en position d'arbitre comme son parti l'avait été après les élections de 1972, lorsque les libéraux de M. Trudeau avaient obtenu cent sept sièges alors que les conservateurs en avaient cent neuf. Toutefois, ce mariage de raison entre les deux partis n'avait satisfait ni l'un ni l'autre. M. Trudeau, avant les élections de 1974, devait comparer ses anciens alliés du N.P.D. à « *des mouettes qui se cramponnent à un chalutier en faisant semblant de tenir la barre* ». Le N.P.D., quant à lui, avait mécontenté sa clientèle par sa compromission avec les libéraux, et perdu de ce fait plusieurs sièges aux élections de 1974. Le voici, semble-t-il, préservé des dangers qu'il y a à jouer la mouche du coche.

Le petit parti du Crédit social faisait figure, au début de la campagne, de David contre Goliath. Conduit par un nouveau chef, M. Fabien Roy, on le croyait capable d'enlever entre quinze et dix-sept sièges au Québec, ce qui aurait contribué à affaiblir les libéraux et à soutenir les conservateurs. Il n'a que six élus au terme d'une campagne particulièrement mal organisée. Il n'aura pas grand-chose à offrir aux conservateurs, qui compteront moins sur son appui pour gouverner que sur la peur qu'ont tous les partis de se retrouver bientôt à nouveau en campagne s'ils renversaient le gouvernement par un vote de défiance.

La situation des libéraux est, quant à elle, lourde d'incertitudes. Les libéraux avaient soixante députés au Québec en 1974. Ils en ont aujourd'hui soixante-sept sur un total de soixante-quinze sièges. M. Trudeau a été réélu dans son comté de Ville-Mont-Royal, banlieue résidentielle de Montréal, avec 85 % des suffrages exprimés. La fidélité du Québec au parti fédéral, qui a amené un francophone au pouvoir à Ottawa, se confirme donc. Mais le parti libéral se trouve rayé de la carte dans plusieurs provinces, et dans le Canada anglais on a voté contre les libéraux à près de deux contre un.

Pour la première fois il n'y a plus de parti au Canada qui puisse se dire implanté « *d'un océan à l'autre* ». De plus, les deux grands partis correspondent aujourd'hui à une division linguistique, les conservateurs pour le Canada anglophone, les libéraux pour le Canada francophone. L'analyse plus détaillée dans les prochains jours du vote des francophones dans des provinces comme le Nouveau-Brunswick, le Manitoba ou l'Ontario, permettra d'évaluer la profondeur de ce phénomène. Mais il y a là incontestablement une situation dangereuse pour le pays et son unité, puisque l'un des deux « peuples fondateurs » *n'est pratiquement pas représenté* dans le parti qui s'apprête à constituer le nouveau gouvernement fédéral. Cette situation correspond aux vœux du parti québécois et conforte sa thèse selon laquelle il n'y a pas un mais deux Canada.

La lassitude à l'égard de M. Trudeau

Le leader libéral ayant largement axé sa campagne sur sa personne, la défaite du 22 mai est un échec personnel pour M. Trudeau. Le thème de l'unité nationale, qui est le seul qu'il ait développé en détail, intéresse les Canadiens, mais il leur a été mal présenté et au mauvais moment. Dans l'ouest du pays, les arguties autour du sort du Québec irritent et paraissent contraires à l'ordre des urgences.

Seul l'Ontario se trouve historiquement et économiquement directement concerné par l'avenir du Québec. Mais dans cette province, les milieux d'affaires d'abord, l'*establishment* anglophone ensuite, avaient un vieux compte à régler avec un premier ministre qui a imposé un contrôle des prix et des salaires, et donné décidément trop de pouvoirs aux francophones à Ottawa. Restent les provinces maritimes de l'Atlantique, que la perspective d'une indépendance du Québec plonge dans la peur d'une « pakistanisation » du Canada et que leur pauvreté rend dociles à Ottawa. Elles ont voté massivement pour les libéraux.

Bien des indices, au cours de ces huit semaines de campagne, ont indiqué que M. Trudeau ne souhaitait pas très ardemment se maintenir au pouvoir. Il s'est montré tour à tour agressif, terne, trop abstrait ou au contraire pusillanime. Après onze ans, il s'était enfermé dans une impasse, ayant échoué dans sa grande idée du bilinguisme canadien. Les Canadiens anglais l'avaient mis au pouvoir pour ramener le Québec à des vues plus conciliantes que le nationalisme d'un Lesage, le père de la « Révolution tranquille ». C'est tout le contraire qui s'est produit. Poussé par son goût de la logique, M. Trudeau a pensé que, s'il demandait aux Québécois de s'intégrer harmonieusement à l'ensemble canadien, il fallait que le Canada anglophone accueille sans restruction en son sein la province québécoise.

La loi de 1968 sur les langues officielles a eu pour effet de multiplier les étiquettes bilingues sur les paquets de corn-flakes et de donner la migraine à quelques dizaines de milliers de fonctionnaires fédéraux obligés d'apprendre le français. Mais, fondamentalement, le Canada anglais ne voit aucune raison valable de se rapprocher des francophones. Il n'est pas impossible que le vote du 22 mai ait une signification « anti-française » et constitue la réaffirmation par le Canada anglais de son identité face à un « mélange » qu'il rejette.

ALAIN-MARIE CARRON.

La nouvelle carte électorale

C'est à l'issue d'une très longue campagne (cinquante-huit jours) que les électeurs canadiens (quatorze millions neuf cent mille étaient inscrits sur les listes) ont voté mardi 22 mai pour pourvoir les deux cent quatre-vingt-deux sièges de la Chambres des communes d'Ottowa (les sénateurs sont nommés par le premier ministre).

A sa dissolution, la Chambre ne comptait que deux cent soixante-quatre sièges, qui se répartissaient ainsi : libéraux : cent trente-trois ; progressistes-conservateurs : quatre-vingt-dix-huit ; Nouveau Parti démocratique (social-démocrate) : dix-sept ; Crédit social (droite populiste) : neuf ; Indépendants : cinq ; vacants : deux. Les libéraux avaient une majorité de quatre voix.

La nouvelle carte électorale entrée en vigueur à l'occasion de ce scrutin a amené la création de nouvelles circonscriptions. Ontario : sept nouveaux sièges pour un total de quatre-vingt-quinze ; Colombie Britannique : cinq de plus sur un total de vingt-huit ; Alberta : deux de plus sur un total de vingt et un ; Québec : un de plus sur un total de soixante-quinze ; Manitoba : un de plus sur un total de quatorze ; Saskatchewan : un de plus sur un total de quatorze ; Territoire du Nord-Ouest : un de plus sur un total de deux. La répartition reste la même ailleurs : quatre sièges pour l'île du Prince-Edouard, sept pour Terre-Neuve, onze pour la Nouvelle-Ecosse, dix pour le Nouveau-Brunswick et un pour le Territoire du Yukon.

Mille quatre cent vingt-quatre candidats affiliés à un parti et soixante-neuf indépendants se présentaient pour ces deux cent quatre-vingt-deux sièges. Dans la plupart des circonscriptions, les dépenses électorales étaient limitées par la loi à un dollar pour chacun des premiers quinze mille électeurs, à cinquante « cents » pour chacun des dix mille suivants et à vingt-cinq « cents » pour chaque électeur au-delà de cette limite.

A.-M. C.

PORTRAITS

M. Joe Clark : un jeune homme sérieux

M. Joe Clark n'est guère connu des Français. L'est-il davantage des Canadiens ? Moins brillant que son adversaire, M. Pierre Elliott Trudeau, il n'a pas imprimé très nettement sa marque sur le parti progressiste-conservateur, et sa personnalité reste assez floue. Sa campagne a été surtout l'occasion d'un rappel des valeurs traditionnelles de sa formation politique : retour à la liberté d'entreprise « compromise » par l'extension de la bureaucratie fédérale, accroissement des pouvoirs des provinces et des autorités locales, abandon des programmes trop audacieux en matière de bilinguisme officiel... Sa seule déclaration un peu saillante a été en faveur de l'établissement, à Jérusalem, de l'ambassade du Canada en Israël, un geste visiblement destiné à la communauté juive canadienne.

M. Clark est né le 5 juin 1939 à High-River, dans l'Alberta, à une quarantaine de kilomètres au sud de Calgary. D'origine écossaise du côté paternel, il a été, selon ses proches, un « ordinary kid », un « garçon comme les autres », un bon élève aimant le camping, les sports de plein air et qui écrivait parfois un article pour la rubrique sportive des journaux locaux.

Bon orateur, il attire l'attention de certains dirigeants conservateurs dont M. John Diefenbaker, premier ministre fédéral de 1957 à 1963. Dès qu'il entre à l'université d'Alberta, à Edmonton, il s'inscrit au club conservateur du « campus » et devient rédacteur en chef du journal des étudiants de la ville.

Pendant les vacances d'été, le jeune homme travaille pour le Herald de Calgary, le Journal d'Edmonton ou au siège de la Canadian Press en Alberta. Licencié d'histoire en 1960, il décide de voir un peu le vaste monde, d'abord Londres (où il travaille aux grands magasins Harrod's) et puis à Paris, où il essaie... d'apprendre le français.

De retour au Canada, il est, de 1962 à 1965, président de la Fédération des étudiants progressistes-conservateurs. De 1965 à 1967, il enseigne les sciences politiques à Edmonton et contribue, pour une part non négligeable, à l'apparition d'une véritable opposition conservatrice dans l'Alberta, jusqu'alors dominée par le Parti du crédit social, une formation néo-poujadiste minoritaire dans le pays, mais puissante dans cette province.

Après un nouveau séjour en Europe, il est élu, en octobre 1972, à la Chambre des communes d'Ottawa, où il représente une circonscription rurale proche de son lieu de naissance. Son concurrent libéral malheureux déclare après le vote que « seul un Joe Clark avait pu le battre » et que ce « politicien exceptionnel était capable de tout, sauf d'une malhonnêteté, pour gagner une élection ». En 1973, M. Clark devient président de la commission de son parti pour la jeunesse.

Le futur premier ministre fait figure de modéré, même s'il a été parfois présenté par les plus intransigeants des conservateurs comme un « red », un « communiste » : il ne faut pas oublier, en dépit de certaines polémiques, que sa formation a toujours été plus « conservatrice » que « progressiste ». Elu à la tête de son parti en février 1976, il s'affirme alors favorable à la politique linguistique menée par M. Trudeau, tout en critiquant les dépenses entraînées par celle-ci. Il se fait d'ailleurs, dans tous les domaines, l'avocat d'une réduction massive des dépenses fédérales. Il manifeste également, quoique avec prudence, sa répugnance à l'égard de la nouvelle loi libérale en matière d'avortement.

De sa résidence de leader de l'opposition de Sa Majesté, à Ottawa, et plus souvent au fond de sa province, M. Clark a mené un combat sérieux, mais sans éclat, contre M. Trudeau. Evitant autant que possible les questions précises et les débats publics, il a préféré les meetings tranquilles devant des auditoires acquis d'avance. Il s'est pourtant fort bien comporté face à M. Trudeau et au candidat néo-démocrate M. Broadbent, devant les caméras de télévision, faisant preuve d'un esprit de repartie dont il est rarement crédité.

Par politesse ou impertinence, M. Trudeau disait de son jeune adversaire, en 1976, qu'il « avait plus de sagesse que d'années ». M. Clark bénéficie en tout cas de trois atouts : sa modestie, son honnêteté incontestée et son goût du travail.

DOMINIQUE DHOMBRES.

M. Broadbent (Nouveau parti démocratique) le troisième homme

M. Edward Broadbent, chef du nouveau parti démocratique (social-démocrate), peut s'estimer satisfait du scrutin, puisque sa formation, selon les résultats connus mercredi matin, obtenait vingt-six sièges, contre seize dans la précédente Assemblée. Il a été le troisième homme de cette campagne, loin derrière MM. Clark et Trudeau, mais c'est une personnalité respectée et écoutée. La presse, en particulier, lui a été favorable. Elle est apparemment séduite par ce quadragénaire solide, bon vivant, d'un abord simple, mais très au fait des dossiers.

Né dans la province de l'Ontario, à Oshawa, quartier général canadien de la puissante General Motors, M. Broadbent a fait ses études secondaires au Trinity College de Toronto avant d'obtenir un doctorat à la London School of Economics, puis un doctorat en sciences politiques à l'université de Toronto, où il a enseigné avant d'entrer en politique.

Le parti néo-démocrate est le seul survivant en Amérique du Nord de ces mouvements socialistes ou sociaux-démocrates qui virent le jour en grand nombre, le plus souvent, au début, sous une forme syndicale, dans les années terribles de la grande dépression. L'appui des syndicats a permis au N.P.D. de durer dans un système d'inspiration britannique qui tend à laminer les petits partis. Le Congrès du travail du Canada (C.T.C.) a, en outre, aidé le N.P.D. beaucoup plus énergétiquement que par le passé. Les cent cinquante permanents de cette fédération ont fait en sorte que leurs deux millions trois cent mille affiliés sachent bien quel était le parti qui avait leur préférence.

États-Unis

L'EXÉCUTION DE DEUX CONDAMNÉS A MORT EST REPORTÉE

Les deux condamnés à mort, qui devaient passer le 22 mai, en Floride, sur la chaise électrique, ont bénéficié *in extremis* d'un sursis d'une durée non spécifiée. A Tallahassee, le juge fédéral William Hodges a jugé recevable la requête introduite par ses avocats en faveur de Willie Darden, un Noir de quarante-cinq ans (*le Monde* du 23 mai).

Selon ses défenseurs, le ministère public aurait eu, durant le procès, à l'égard de l'inculpé, « *une attitude insultante* » capable d'influencer le jury. Le sursis a été ordonné pour que cette plainte soit examinée. D'autre part, le juge de la Cour suprême, Thurgood Marshall, adversaire déclaré de la peine de mort, a accordé quelques minutes avant minuit, un sursis à l'exécution de John Spekenlink, un Blanc de trente ans, mesure temporaire que deux autres juges à la Cour, pressentis auparavant, avaient rejetée.

El Salvador

Une dizaine de manifestants de gauche sont tués par la police

La tension a encore augmenté au Salvador avec la brutale répression, par la police, d'une manifestation de soutien au B.P.R. La situation est toujours bloquée à l'ambassade de France, occupée par un commando de l'organisation d'extrême gauche.

De notre envoyé spécial

San-Salvador. — Une manifestation de soutien au commando du Bloc populaire révolutionnaire (B.P.R.) qui continue d'occuper l'ambassade du Venezuela, a été violemment réprimée mardi 22 mai par la police, qui a ouvert le feu. Le bilan officiel est de neuf morts et une demi-douzaine de blessés graves, mais paraît inférieur à la réalité. D'autres informateurs font état de 14 morts.

Il était environ 18 heures lorsque quelque cent cinquante manifestants, en deux groupes, parvinrent à proximité de l'ambassade du Venezuela, autour de laquelle stationnent depuis plusieurs jours des forces de police. La manifestation avait été convoquée par le B.P.R. pour apporter des vivres aux occupants. Les policiers firent quelques sommations avant de tirer directement sur les manifestants. La fusillade a duré une dizaine de minutes. Un témoin a affirmé avoir vu achever sur place plusieurs blessés.

Dans la soirée, la tension restait vive : les forces de l'ordre, particulièrement nerveuses, avaient établi des barrages tout autour de la zone et interdisaient le passage. Plusieurs cadavres étaient encore visibles près de l'ambassade.

L'attitude du B.P.R. appelant à une manifestation qui avait toutes les chances, dans les circonstances actuelles, de se terminer en drame, était peu réfléchie. Mais la violence de la répression est injustifiable. C'est la seconde fois en deux semaines que la police réprime une manifestation non violente en tirant directement dans la foule. Le 8 mai, vingt-trois personnes avaient trouvé la mort dans des circonstances semblables sur le parvis de la cathédrale.

La fusillade de mardi risque de compliquer encore les délicates négociations pour la libération de l'ambassadeur de France et de ses cinq collaborateurs retenus depuis le 4 mai par un autre commando du B.P.R. Un certain progrès était pourtant évoqué mardi, dans l'après-midi, par les deux parties. — T. M.

LA RÉFORME DES ÉTUDES MÉDICALES

L'Assemblée institue une présélection au concours de l'internat

Mardi 22 mai, l'Assemblée nationale examine le projet de loi relatif aux études médicales (« le Monde » du 4 avril 1979). Le rapporteur, M. Jacques Sourdille (R.P.R.), souligne l'importance de ce texte, troisième volet de la réforme de l'enseignement médical, qui dessine « le visage de la médecine de demain ».

Il en expose les trois axes essentiels :

1) Une meilleure adaptation aux besoins médicaux de la population. Justifiant le chiffre d'environ six mille étudiants qui seraient dorénavant admis à poursuivre leurs études au-delà de la première année, il se prononce toutefois contre « *une réduction instantanée et irréversible* », estimant que l'objectif fixé ne dervra être atteint que dans un délai de trois ans, afin d'éviter « *une révolte des étudiants déjà engagés dans cette voie* ».

Evoquant les problèmes de la « *densité médicale* », il constate que l'on assiste à « *une démographie médicale à la fois galopante, non maîtrisée et inadéquate aux besoins. On compte actuellement*, précise-t-il, *164 médecins pour 100 000 habitants. Il y en aura 240 en 1985 alors que le chiffre souhaitable serait de 200 dans les pays industrialisés* ». Il insiste sur « *les profondes inégalités géographiques* » et relève la spécialisation excessive du corps médical : en dix années, le nombre des spécialistes a augmenté de 70 %, alors que l'accroissement des généralistes fut légèrement inférieur à 35 %.

2) La revalorisation de la médecine générale par la création d'un cycle spécifique réservé aux futurs généralistes, qualifié de résidanat, à condition, observe le rapporteur, d'y adjoindre d'autres mesures relatives aux rémunérations, à l'organisation des praticiens et à la mise en place d'une formation continue. Il précise que l'instauration de ce troisième cycle aura pour conséquence d'allonger d'un an la durée actuelle des études médicales pour les futurs généralistes ;

3) La réforme de l'internat par l'instauration d'un internat « *qualifiant* » dont la principale caractéristique est de prévoir la fusion des différents types d'internat actuels en un internat unique, voie d'accès vers la spécialisation. Le rapporteur craint à ce sujet que le bon fonctionnement des hôpitaux généraux ne soit compromis par l'exode des internes vers les vingt-sept villes de faculté après la disparition des internats de région.

Mme SIMONE VEIL, ministre de la santé, observe que le projet de loi « *répond avant tout à une demande formulée avec force depuis longtemps par une grande partie du corps médical* » et constitue l'aboutissement « *de cinq ans de concertation* ». Justifiant la création d'un troisième cycle concernant la médecine générale, elle indique que celui-ci va donner aux futurs médecins de famille « *d'une part des responsabilités de diagnostic et de traitement, d'autre part un complément de formation dans le domaine propre à la médecine de ville* ». Cette formation, précise-t-elle, s'effectuera « *dans des hôpitaux non universitaires, dans des fonctions de résidents à temps plein* ». Elle fera notamment appel à des stages extra-hospitaliers chez des praticiens, ainsi que dans des organismes de sécurité sociale, de médecine du travail, de P.M.I. ou de médecine scolaire. En ce qui concerne la réforme du troisième cycle du spécialiste, elle déclare qu'il serait absurde de « *continuer à former des spécialistes en nombre excessif, uniquement parce qu'on doit satisfaire des besoins hospitaliers auxquels on peut répondre autrement en créant des postes permanents pour de jeunes médecins* ». Sur le troisième volet de la réforme, l'adaptation aux besoins, le ministre affirme qu'il ne s'agit pas « *de diminuer le nombre de médecins en réduisant le nombre des étudiants en médecine, mais de ralentir une croissance dont les excès sont évidents* ».

Dans la discussion générale, M. BEAUMONT (non inscr., Val-de-Marne), professeur de médecine, insiste notamment sur le fait que la consultation du généraliste « *est sous-évaluée par la tarification en rigueur, laquelle st, au contraire, nettement plus généreuse pour les examens complémentaires de spécialistes, que n'importe qui peut apprendre en quelques jours* ». « *Voilà pourquoi*, estime-t-il, *les médecins et les grands hôpitaux se spécialisent de plus en plus ; voilà pourquoi, si on veut remettre à l'honneur la médecine praticienne généraliste, c'est la sécurité sociale qu'il faut réformer.* »

M. AUTAIN (P.S., Loire-Atlantique), médecin, se déclare déçu par ce texte « limité », estime « *totalement arbitraire* » la réduction à six mille du nombre de diplômés de médecine.

En ce qui concerne la réforme du résidanat, il déclare : « *Ajouter une huitième année, n'est-ce pas reconnaître l'échec des sept années précédentes et l'inefficacité de la formation pratique antérieure ?* »

En conclusion, il annonce que le groupe socialiste ne votera pas un projet « *qui, sous couvert de réforme des études médicales, aggrave la sélection à la fin de la première année du premier cycle et se borne à réformer le troisième cycle des études médicales, en passant sous silence les deux premiers cycles* ».

M. PONS (R.P.R., Essonne), docteur en médecine, craint que, du fait de la libre circulation des médecins dans la Communauté européenne, « *de jeunes médecins de pays où la formation médicale est moins sévère, comme en Italie, viennent s'installer en France et y prennent la place de jeunes médecins français* ».

« *Cette réforme*, observe-t-il, *me semble plus tournée vers le dix-neuvième siècle que vers le vingt et unième siècle. Il aurait été plus raisonnable de prévoir une réforme des études médicales organisant un tronc commun de deux ans, puis trois orientations possibles : vers la médecine praticienne comme généraliste ou comme spécialiste ; vers la médecine scientifique de recherche ou industrielle ; enfin vers la médecine administrative, scolaire ou du travail. Votre projet*, conclut-il, *n'est pas monstrueux, il est rachitique.* »

M. MILLET (P.C., Gard), également docteur en médecine, indique que l'institution hospitalière est bloquée en raison des contraintes financières.

Qualifiant le projet d'« *éminemment dangereux, car il est l'un des éléments de la mise en cause du droit à la santé de la population, de malthusien, autoritaire, conservateur et rétrograde* », il voit dans le principe du résidanat un « *signe de la dégradation de l'appareil hospitalier* ». Quant au troisième cycle du généraliste, il constitue, selon lui, « *la filière parente pauvre des laissés-pour-compte de l'internat* ».

M. BARBIER (U.D.F., Jura), chirurgien, estime « *indispensable de limiter le nombre des médecins afin d'éviter aux étudiants le chômage dont sont victimes tant de super-diplômés en lettres ou en droit* ». Il indique qu'il est important que le nombre de spécialistes diminue. Il se prononce ensuite pour l'institution d'un examen de classement à la fin du second cycle : « *C'est le meilleur moyen de supprimer le trafic d'influence qui existe* », précise-t-il. Il observe enfin qu'un système de pré-sélection à l'entrée de la spécialisation aurait été souhaitable. « *Cela aurait permis*, ajoute-t-il, *d'éviter la sélection par l'argent et une certaine hiérarchisation des facultés.* »

M. BAPT (P.S., Haute-Garonne), médecin, juge que la loi « *est réduite à sa plus simple expression, à un squelette, une coquille* ». A propos de la réforme du troisième cycle, il déclare : « *Nous ne pouvons qu'approuver ces objectifs d'amélioration de la formation. L'internat qualifiant répond bien en effet à la nécessité d'améliorer la formation des spécialistes, bien que trop d'incertitudes subsistent.* »

En séance de nuit, M. COMITI (R.P.R., Bouches-du-Rhône), professeur à la faculté de médecine, estime que la réforme « *ne doit pas être un instrument destiné à réaliser des économies dans la Sécurité sociale* ». A son avis, la sélection est nécessaire et doit être rigoureuse. Il lui paraît également indispensable d'ouvrir l'internat à la médecine générale.

« *Vous démantelez les études de médecine*, observe M. Zarka (P.C., Seine-Saint-Denis), *comme d'autres démantèlent la sidérurgie.* » « *Dans les deux cas*, déclare-t-il, *c'est la note à payer pour l'intégration européenne.* »

M. BEREST (U.D.F., Finistère) déclare que « *la médecine générale devrait être la première des spécialités* ».

Pour M. LABORDE (P.S., Gers), docteur en médecine, « *l'internat qualifiant est une bonne initiative, mais il constituera la filière noble et ne constribuera pas à la promotion des généralistes* ».

Les conditions de la sélection

M. ANDRIEUX (P.C., Pas-de-Calais) déclare que le nombre des étudiants en médecine de sa région diminue. M. MONTDARGENT (P.C., Val-d'Oise), indique que la politique du gouvernement « *tend à opposer une médecine de riches à une médecine de pauvres* ».

Pour M. DUTARD (P.C., Dordogne), « *chaque hôpital devrait être doté d'une large autonomie* ». Selon M. RALITE (P.S., Seine-Saint-Denis), « *les travailleurs ne sont pas malades de trop de soins, mais de trop d'exploitation* ».

Répondant aux orateurs, Mme Veil déclare notamment qu'il n'y a pas un pays au monde où « *on ne planifie pas les besoins dans le domaine médical et où on ne fasse pas de sélection* ». Le ministre de la santé a annoncé, d'autre part, qu'elle va « *attirer l'attention du ministre des universités, et celle du president de la conférence des doyens, sur les méthodes de sélection à la fin de la première année* ». « *Il serait souhaitable*, déclare-t-elle, *de faire une part plus grande aux sciences humaines et aux matières littéraires dans la formation du futur médecin.* »

Dans la discussion des articles, l'Assemblée repousse un amendement communiste définissant une réforme du troisième cycle. Elle examine ensuite les amendements tendant à préciser le contenu et les modalités du résidanat. La commission propose d'en fixer la durée à deux ans. Le ministre demande que celle-ci puisse être inférieure jusqu'en 1986 – 1987. L'Assemblée accepte.

Afin d'empêcher l'exode des internes, la commission propose d'instaurer un lien entre internat et résidanat : il ne pourra y avoir, dans les établissements hospitaliers, d'affectation de résidents sans affectation d'internes. Pour Mme Veil, cela est « *irréaliste* », car trop rigide. L'Asemblée rallie néanmoins la commission.

Elle précise ensuite que les résidents, dont la formation s'effectue à temps plein, reçoivent un enseignement et assurent des fonctions hospitalières salariées.

M. MILLET (P.C.) souhaite que les étudiants en psychiatrie soient soumis à un concours distinct. Mme Veil s'y oppose. L'Assemblée aussi. Elle décide, en revanche, que le ministre de la santé procédera aux répartitions des internes et résidents dans les services, après avis de commissions instituées dans chaque région d'internat.

Après un long débat, l'Assemblée décide, à l'initiative de M. COMITI et malgré les réserves du ministre, qu'un examen avec classement, permettant de juger les connaissances acquises, terminera le deuxième cycle. Pour les étudiants désirant accéder à l'internat, des épreuves écrites anonymes supplémentaires s'ajoutant aux épreuves de l'examen constitueront l'admissibilité à ce concours. Un décret en Conseil d'Etat déterminera les modalités de ces épreuves. Pour M. Comiti « *cette présélection faite dans le cadre des universités permettra au concours d'admission de se dérouler dans des conditions plus équitables* ». MM. MILLET (P.C.) et PONS (R.P.R.) votent contre cette disposition.

Est ensuite adopté un amendement permettant aux médecins généralistes ayant exercé leur profession depuis au moins cinq ans, de passer l'internat qualifiant selon des modalités particulières.

L'opposition demande la suppression de l'article qui fixe le nombre des étudiants admis à poursuivre des études médicales au-delà de la première année du premier cycle et qui confie aux ministres de la santé et des universités le soin d'arrêter, chaque année, ce chiffre. L'Assemblée s'y refuse par 276 voix contre 200. Elle adopte ensuite deux articles additionnels du rapporteur, l'un limitant à 10 %, durant les deux prochaines années universitaires, la variation des effectifs globaux des étudiants admis à poursuivre leurs études au-delà de la première année, l'autre faisant obligation au gouvernement de déposer un rapport annuel d'application durant les cinq premières années de la mise en œuvre de la loi. L'Assemblée adopte l'ensemble du projet ainsi modifié par 253 voix contre 204.

LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

La conférence des présidents a établi comme suit l'ordre du jour des prochaines séances de l'Assemblée nationale :

● MARDI 29 MAI : projet sur les conditions d'entrée et de séjour en France des étrangers.

● MERCREDI 30, après les questions au gouvernement : proposition sur la postulation des avocats aux tribunaux de la région parisienne ; projets modifiant le régime communal en Polynésie française et en Nouvelle-Calédonie ; proposition sur l'élection des bureaux des conseils généraux.

● JEUDI 31 : projet sur l'indemnité des représentants à l'Assemblée des Communautés européennes ; proposition sur la création de délégations parlementaires pour les Communautés européennes.

● VENDREDI 1er JUIN : questions orales sans débat.

Le groupe communiste a protesté contre le refus d'inscrire à l'ordre du jour sa demande de création d'une commission d'enquête sur les incidents survenus au cours de la manifestation du 23 mars dernier à Paris. Cette demande avait été jugée irrecevable par la commission des lois, des poursuites judiciaires étant en cours.

Le projet de réforme des collectivités locales est vivement critiqué au Sénat

Le Sénat a repris mardi 22 mai l'examen du projet de loi pour le développement des responsabilités des collectivités locales. Il avait terminé, le 17 mai, l'audition des rapporteurs. Trente et un orateurs étaient inscrits et devaient s'exprimer, pendant deux jours, dans la discussion générale de cette réforme qui provoque plus de réserves que d'approbations.

Le premier orateur, M. ROSETTE (P.C., Val-de-Marne), annonce que son groupe refusera de voter un projet « *qui*, dit-il, *ignore la réalité* » et qui, « *sous couleur de décentralisation* » conduit à un « *désengagement financier massif* » de l'Etat. « *Nous demandons*, déclare-t-il, *que les départements et les communes puissent disposer du tiers des recettes fiscales.* »

M. SALVI (Un. centr., Val-d'Oise) déplore, notamment, que les dépenses occasionnées par les transports scolaires soient laissées à la charge des collectivités alors que c'est l'Etat qui les a rendues obligatoires. Il considère que la nouvelle dotation globale d'équipement comporte un risque évident de désengagement de l'Etat, surtout si l'on pense à certains précédents facheux.

Mme BRIGITTE GROS (non inscrit, Yvelines) aurait voulu que l'on réformât de fond en comble le système fiscal « *archaïque et injuste* » de la IIIe République, encore en vigueur et « *qui attribue à l'Etat centralisateur la part du lion et ne laisse aux communes démunies que le reste du festin* ». Les experts de la rue de Rivoli avaient chiffré le coût de cette grande réforme souhaitée par le maire de Meulan : elle devrait entraîner un transfert aux collectivités locales de 8 à 12 milliards de francs, constitué par une fraction, soit du produit de l'impôt sur le revenu, soit de la taxe intérieure sur les produits pétroliers ou encore de la taxe perçue lors de la délivrance de la carte grise.

« *Malheureusement*, souligne Mme GROS, *le gouvernement, ou, plus exactement, le ministre du budget, car le ministre de l'intérieur l'aurait vraiment souhaité, ne s'est pas engagé dans cette voie.* » (...) « *Les élus locaux se demandent même*, ajoute-t-elle, *si, après que sera opéré un clair partage des compétences entre les collectivités locales et le pouvoir central, la situation budgétaire permettra d'appliquer la règle que le gouvernement a lui-même définie : tout transfert de compétence doit être accompagné d'un transfert de ressources correspondant.* »

Pour M. LARCHÉ (R.I., Seine-et-Marne), il faut éviter toute discussion et tout vote précipités : la loi de 1-884, rappelle-t-il, a demandé cinq ans de débats. Les élus locaux souhaitent être assurés de ressources évolutives à la mesure des charges qui incombent aux collectivités.

M. GIRAUD (R.P.R.) : des améliorations de forme non des changements de nature

M. MICHEL GIRAUD (R.P.R., Val-de-Marne) estime que la lecture du projet donne l'impression que la volonté « *réellement décentralisatrice* » du chef de l'Etat s'est enlisée peu à peu dans le sable des administrations centrales. Cette réforme apportera finalement des « *améliorations de forme, plutôt que des changements de nature* ». Fort de son expérience municipale et de sa qualité de président du Conseil régional d'Ile-de-France, M. GIRAUD analyse, titre par titre, les insuffisances des différents chapitres du projet ; il regrette notamment que soit laissé dans l'ombre « *le grave problème de la dotation globale d'équipement et de l'indexation de son montant* ». Puis il conclut en indiquant que le groupe R.P.R. « *aborde ce grand débat dans un esprit de concertation, de courage et de confiance dans la volonté qu'ont les élus locaux d'assumer mieux de plus grandes responsabilités... à condition que l'Etat ait le courage de les leur consentir et ne leur en refuse pas les moyens* ».

M. DEBARGE (P.S., Seine-Saint-Denis) considère que la réforme s'inscrit « *dans le droit fil de la société libérale qui se traduit, à la fois, paradoxalement, par l'autoritarisme et le désengagement de l'Etat* ». Ce que les communes « perdront » en tutelle administrative sera compensé par une plus grande dépendance à l'égard des capitaux privés.

M. BERANGER (gauche dém.-M.R.G., Yvelines) pense que la consultation des maires a été d'assez peu de poids dans l'élaboration du projet : les collectivités resteront subordonnées à un Etat fort et centralisé.

M. VALLIN (P.C., Rhône) souligne les discordances qui existent, selon lui, entre les déclarations ministérielles et les propositions gouvernementales. « *Ce projet*, affirme-t-il, *provoquera la paralysie des communes, incapables d'accroître leur pression fiscale et contraintes au respect d'un ratio d'endettement.* »

M. SCHIELLE (Un. Centr. Haut-Rhin) présente quelques observations en qualité de président du Centre de formation des personnels des communes. Il en souligne les mérites : en 1978, ce centre (créé en 1972) a « traité » 10 % du corps de la fonction publique locale et a dispensé un million deux cent mille heures de formation.

M. DESCOURS - DESACRES (R.I., Calvados) estime que la réforme proposée, « d'importance primordiale » va dans le sens souhaité par les élus locaux. Il souligne néanmoins « qu'il n'y a pas de responsabilités sans moyens », et avoue sa « perplexité devant certaines dispositions du projet, notamment son appréciation de la solvabilité d'une collectivité locale.

M. KAUSS (R.P.R., Bas-Rhin), critique les insuffisances du projet à l'égard des personnels communaux, comme le fait, après lui, M. SERUSCLAT (P.S., Rhône). Ce dernier dénonce aussi la fausse décentralisation qui est proposée, et qu'il qualifie de « mystification ».

M. PAUL GIROD (Gauche dém., Aisne) conclut son intervention en affirmant que le projet gouvernemental « *amendé par le Sénat, peut se révéler utile en améliorant les libertés et la gestion des collectivités locales* ».

M. OOGHE (P.C., Essonne) déclare notamment que « *la face dévoilée de la réforme, c'est le refus d'accorder toute ressource nouvelle aux communes* », tandis que « *la face cachée* » est « *la volonté de décharger l'Etat de tâches accaparantes et coûteuses* ».

M. VALLON (Un. cent., Rhône) voudrait obtenir un certain nombre de garanties en faveur des communautés urbaines, de leurs ressources et de leurs personnels.

M. MEZARD (C.N.I.P., Cantal) se fait l'interprète des maires des petites communes, et réclame pour eux certains allégements de leur tâche municipale. Il estime aussi que les collectivités locales reçoivent « *un cadeau empoisonné* » en devenant responsables de la santé scolaire.

M. DAGONIA (P.S., Guadeloupe) réclame des dispositions particulières pour répondre au caractère spécifique des DOM. En matière financière, dit-il, « *on nous propose le contraire de ce que nous espérions* ».

M. LEGRAND (Gauche dém., Loire-Atlantique) exprime aussi sa déception, notamment à propos du statut des élus locaux salariés.

M. EBERHARD (P.C., Seine-Maritime) éprouve des motifs d'inquiétude au sujet du sort des personnels communaux et propose la création d'une « *véritable fonction publique locale* ».

M. DAVID (Un. cent., Aube) s'inquiète, lui aussi, du sort réservé à ce personnel, tandis que M. JEAN-MARIE GIRAULT (R.I., Calvados) souligne la « *zone d'incertitude* » dont risquent de pâtir les secrétaires généraux des communes.

Mme LUC (P.C., Val-de-Marne) cite les carences du projet et spécialement dans le domaine des crèches, dont la création et le fonctionnement sont laissés à la charge des collectivités locales. La réforme, estime-t-elle, entraînera une inévitable régression.

M. RUDLOFF (Un. centr.), s'exprimant au nom de M. CLUZEL (Un. centr., Allier), ne trouve dans le projet « *aucun vrai souffle réformateur* ».

M. DUMONT (P.C., qui remplace M. JARCOT (P.C., Isère) et s'exprime en son nom, stigmatise particulièrement la discrimination faite entre les élus selon qu'ils sont salariés d'une entreprise de plus ou de moins de dix employés.

M. PONCELET (R.P.R., Vosges), prenant la parole un peu après minuit, estime que le projet présente de nombreux éléments positifs. Il ne lui paraît pas, néanmoins, acceptable en l'état et ne se prononcera finalement qu'en fonction des amendements votés. — A. G.

● *M. Jean Charbonnel*, président de la Fédération des républicains de progrès, maire de Brive, a lancé le 18 mai devant quatre cents personnes réunies dans cette ville un « *appel à un nouveau rassemblement de tous ceux qui restent fidèles à l'exemple du général de Gaulle* ». Il a déclaré : « *Ce qui importe, en définitive, c'est de rouvrir le dialogue entre gaullistes trop longtemps séparés, c'est de fédérer des efforts aujourd'hui dispersés et parfois contradictoires, c'est, en un mot, de préparer, comme ont su le faire les socialistes en leur temps, un Epinay du gaullisme...* »

M. Alexandre Sanguinetti, ancien secrétaire général de l'U.D.R., qui participait à cette réunion, a déclaré : « *La spontanéité est parfois le fruit d'une longue patience. Ma présence à Brive n'est pas fortuite. Nous sommes décidés, Jean Charbonnel et moi, à marcher de concert.* »

LES RELATIONS P.C.-P.S.

Les vicissitudes de l'union à la base dans la capitale

M. Georges Sarre, président du groupe socialiste du Conseil de Paris, a rendu publics, mercredi 23 mai, au cours d'une conférence de presse, la proposition de réunion d'une délégation commune qu'il avait adressée au président du groupe communiste et le refus de ce dernier de donner suite à cette demande. Il s'agissait pour M. Sarre de susciter « *sur la base du programme municipal commun* » une proposition commune des groupes communiste et socialiste sur la question de la réorganisation des transports parisiens. M. Sarre avait indiqué : « *Le P.C.F., qui préconise l'union à la base sur des objectifs précis, aura, nous l'espérons, la volonté politique de mettre en accord ses propos et ses actes.* »

Dans sa réponse, M. Henri Meillat, secrétaire du groupe communiste, a notamment fait valoir : « *Le groupe socialiste nous propose une action commune contre les plans gouvernementaux en matière de transports, alors que le parti socialiste soutient une politique d'élargissement du Marché commun qui condamnerait Paris et l'Ile-de-France à un déclin généralisé et à la suppression de dizaines de milliers d'emplois. Sa démarche traduit bien l'effort acharné du P.S. pour dissimuler, par des initiatives de façade, les objectifs et les conséquences de sa politique européenne et ses convergences avec celle du pouvoir.* »

Face à ce refus, M. Sarre a de nouveau écrit à M. Meillat pour lui indiquer : « *L'union à la base pour le parti communiste est donc un slogan qui ne peut masquer son refus de relancer l'union de la gauche... Les vicissitudes de l'union, vos préoccupations essentiellement électoralistes, ne nous étonnent pas, elles nous invitent à redoubler d'efforts. Nous ne changerons pas de cap.* »

Le Monde le débat européen

Les fruits quotidiens du Marché commun

(Suite de la première page.)

Le traité de Rome assignait à la politique agricole commune (PAC) cinq objectifs : accroître la productivité ; assurer un niveau de vie équitable aux exploitants ; stabiliser les marchés ; garantir la sécurité des approvisionnements ; assurer des prix raisonnables aux consommateurs. Pour atteindre ces objectifs, la politique commune devait s'appuyer sur trois principes de base : préférence communautaire, solidarité financière, prix communs.

Le premier de ces objectifs, qui sert de base au bilan quantitatif de la politique agricole, a été atteint : entre 1970 et 1977, alors que la superficie agricole utilisée diminuait de 4 %, la population active agricole de 25 % et le nombre des exploitations de 12 % (avec, en corollaire, une augmentation de la surface moyenne des exploitations de 11 à 19 hectares), les productions augmentaient en tonnage de 5 % pour le blé, 22 % pour l'orge, 9 % pour le maïs, 37 % pour le sucre, 15 % pour la viande de bœuf, 17 % pour celle de porc, 20 % pour le beurre et 35 % pour les fromages. Ces gains de productivité ont été acquis grâce aux progrès techniques et agronomiques. Mais ils ont surtout été engendrés par l'accroissement des échanges à l'intérieur de l'Europe. De 1958 à 1977, les exportations agricoles des neuf pays de la C.E.E. vers l'extérieur de la Communauté ont été multipliées par 6,3 ; dans le même temps les exportations intra-communautaires étaient multipliées par 23.

Pour les « organisateurs » de la politique agricole, ces gains de productivité sont aussi le fruit d'une politique de spécialisation, de division du travail à l'intérieur de la Communauté. Celle-ci poursuit en effet l'ambition de répartir harmonieusement sur le territoire européen les moyens et les types de production les mieux adaptés aux conditions naturelles. On verra que ce rêve « planificateur » n'a pas que des incidences positives.

La politique agricole a-t-elle assuré un niveau de vie équitable aux paysans ? D'après les calculs de la Commission, les revenus bruts (sans subventions, ni impôts, ni amortissements) ont augmenté, de 1968 à 1978, de 3,9 % par an, contre 3,4 % pour la valeur ajoutée brute de l'ensemble de l'économie. Mais ces statistiques couvrent des évolutions différentes.

M. Claude Bosseler, jeune agriculteurs luxembourgeois, exploite l'une des cinq plus grosses fermes du grand-duché : « *En 1959-1960, le revenu agricole était effectivement comparable au revenu moyen des salariés. Aujourd'hui, il est inférieur de 50 %*, dit-il, *et pourtant, faire partie de la C.E.E. reste pour nous une nécessité. Etant donnée la dimension de notre pays, l'agriculture n'aurait pas été viable ni concurrentielle.* » Pour M. Gregor, qui dirige l'association écossaise des clubs de jeunes agriculteurs, « *les écarts de revenus n'ont pas été réduits : les plus efficaces sont devenus plus efficaces, et les plus faibles...* ». En France, l'écart entre le revenu régional le plus élevé et le plus faible était de 3,4 en 1962 et de 5,3 en 1977 pour l'ensemble des exploitations. En revanche, il s'est réduit pour les seules exploitations à temps complet, passant de 7,8 à 3,2 de 1970 à 1976.

L'opposition Nord-Sud, qui caractérise le développement inégalitaire de l'Europe, se retrouve également à l'intérieur de chacun des pays membres, plus faible en Grande-Bretagne et en Allemagne fédérale qu'en Italie ou en France. Dans un rapport consacré au développement futur de la politique agricole, la Commission européenne note que les trois quarts des exploitations fournissent le quart seulement de la production communautaire et que la disparité entre les recettes provenant des différents types de production persiste : les revenus des grandes cultures valent deux fois ceux de l'élevage. Toutefois, en 1977-1978, le revenu des exploitations laitières aurait progressé plus vite que celui de l'ensemble des exploitations.

Faute d'une véritable politique régionale (le Fonds européen de développement régional n'a été créé qu'en 1975 et les crédits « régionaux » dépassent à peine 4 % du budget de la C.E.E., contre 75 % pour l'agriculture), l'Europe n'est pas parvenue à réduire les écarts de niveaux de vie. Les projets actuels concernant les régions méditerranéennes (30 % de la population agricole et 18 % des productions) tendent à corriger le déséquilibre Nord-Sud, correction qui sera rendue encore plus nécessaire par l'élargissement à la Grèce, l'Espagne et le Portugal.

Les inégalités d'une politique égalitaire

Pour stabiliser les marchés, troisième objectif de la politique agricole, l'Europe a adopté un système (garantie de prix sans limitation de volume) qui l'entraîne à des excès qu'elle cherche aujourd'hui à corriger. L'équilibre entre l'offre et la demande pour des produits agricoles soumis aux aléas climatiques ne peut être obtenu, et la sécurité de l'approvisionnement des 260 millions de consommateurs européens se paie par un risque, celui de la surproductoin de lait, de sucre, de vin et d'huile d'olive.

Mais la politique des prix pratiquée jusqu'alors sans nuance, si elle a permis, selon une formule célèbre, de « *donner une Cadillac à celui qui en avait déjà une, et une 2 CV à celui qui avait une 2 CV* », aura surtout contribué à rendre le traitement de certains dossiers inextricable. « *Si la Commission de Bruxelles met à exécution les mesures qu'elle envisage pour réduire la production laitière, nous qui sommes dans une zone défavorisée à cause du relief, condamnés à faire du lait, donc à peser sur les excédents, nous serons plus pénalisés que dans les autres régions.* » Cette remarque du responsable des jeunes agriculteurs luxembourgeois vaut pour bien d'autres contrées de la Communauté. Les objectifs économiques de la division du travail, à savoir produire au moins coût, et le traitement appliqué de façon uniforme — sous prétexte d'égaliser les chances — à tous les producteurs, ont en fait exacerbé les disparités régionales et sociales. On ne fait pas courir ensemble un cul-de-jatte, un unijambiste et un spécialiste du fond...

Il faut, sur ce point des inégalités de traitement, ajouter que, si les règlements de marché ont très tôt protégé les producteurs de céréales, de sucre, de lait, ceux consacrés au vin, aux fruits et aux légumes, productions essentiellement méditerranéennes, sont incomplets. Enfin, pour l'alcool, les pommes de terre et le mouton, ils sont inexistants.

Recul de certains auto-approvisionnements

La politique commune a-t-elle garanti la sécurité des approvisionnements ? Oui et non. Oui, parce que le taux moyen d'approvisionnement de l'Europe s'est, dans l'ensemble, amélioré et que — on l'oublie souvent — le mécanisme communautaire a protégé les consommateurs contre les risques de pénurie en 1974, quand les cours mondiaux des céréales et du sucre étaient supérieurs aux prix européens.

Non, parce que l'auto-approvisionnement diminue pour les céréales, dont le riz, les fruits, les oléagineux et pour la viande de bœuf dans une mesure moindre. Non encore, car la politique agricole n'a pas mis l'Europe à l'abri d'un nouvel embargo des Etats-Unis (ou du Brésil) sur le soja, comme en 1973, situation qui maintient l'élevage des Neuf dans une situation de dépendance. Non enfin, parce que l'agriculture européenne accroît, au-delà des protéines, sa dépendance avec l'achat des produits de substitution de céréales (à noter toutefois que ce sont des capitaux européens qui contrôlent le circuit du manioc), pour la mécanisation et, ce qui est plus grave, pour le « pouvoir génétique », tant animal que végétal.

Les consommateurs européens se sont, semble-t-il, satisfaits des résultats de la politique agricole. La part des dépenses alimentaires dans les dépenses d'un ménage a diminué (environ un tiers du budget moyen en 1958, un quart en 1978), mais il s'agit plus là d'une conséquence de la progression du niveau de vie et de la modification des besoins du consommateur que d'un acquis de la politique commune. Celle-ci a pu assurer une relative stabilité aux prix à la production, mais la construction européenne est restée insuffisante pour donner aux consommateurs cette impression d'unité : la crise monétaire, le fait que les prix à la consommation soient un outil de politique intérieure, l'absence d'harmonisation des taux de T.V.A. font que, avec le même menu, les Européens ne déjeunent pas au même prix.

Les cinq objectifs du traité de Rome ont donc été imparfaitement atteints. Que penser des principes ? La logique de la préférence communautaire repose sur la division du travail à l'intérieur de l'Europe. M. Cecioni, un jeune producteur de maïs et de vin près d'Udine, dans le Frioul, explique pourquoi cela n'a pas fonctionné : « *La PAC devait non seulement rechercher l'autosuffisance, mais aussi la complémentarité. Selon les vocations naturelles, les excédents des uns auraient servi aux autres. Nous payons très cher en Italie pour acheter du lait, des céréales et de la viande. En contrepartie, il faudrait accepter de libérer l'importation de nos produits excédentaires, vin, fruits et légumes. Cela ne marche pas. Dans ces conditions, nous cherchons nous aussi à produire du lait, des céréales et de la viande.* »

Cette préférence communautaire qui consiste à acheter « de préférence » à l'intérieur de l'Europe, sauf à payer des taxes sur les importations en provenance des pays tiers, qui n'a donc plus de logique interne dans la mesure où chaque membre du club européen veut jouer avec ses propres billes, souffre de multiples dérogations : les plus légères sont obtenues autour de la table du conseil des ministres. « *On discute énormément de détails à Bruxelles*, dit M. Kofoed, le ministre danois de l'agriculture. *Le conseil est un endroit où l'on va gagner quelque chose. La tendance est de plus en plus grande à se servir de la PAC pour obtenir ce qu'on ne peut pas avoir dans son propre Parlement.* »

Dérogations plus importantes, celles qui ont été obtenues en 1973 avec le premier élargissement de la C.E.E., comme le droit accordé à la Grande-Bretagne d'importer 120 000 tonnes de beurre de Nouvelle-Zélande. Enfin, il ne s'agit plus de dérogations, mais d'une véritable contradiction entre deux nécessités : d'une part, le développement des productions agricoles en Europe, d'autre part, une politique extérieure d'intégration au marché mondial. Celle-ci favorise les productions et les exportations des pays en voie de développement (c'est l'objet de la convention de Lomé signée en 1975, en voie de renouvellement et qui intéresse cinquante-six pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique). Elle a aussi pour mission de maintenir ouvertes les frontières aux produits des pays développés, surtout des Etats-Unis, ne serait-ce que pour entretenir la réciprocité. La redéfinition ou plutôt la définition d'une politique commerciale extérieure de la Communauté reste l'un des problèmes à résoudre d'urgence.

De ce qui précède, on peut aisément conclure que la solidarité financière, second principe de la PAC, est mise à rude épreuve, surtout depuis l'entrée de la Grande-Bretagne dans la Communauté qui ne cesse de tempêter contre le coût croissant de cette politique. En 1977, le soutien des marchés s'est élevé à 23,3 milliards de francs pour les crédits d'intervention et à 15 milliards pour le financement des restitutions aux exportations (qui assurent la différence entre le cours mondial et le cours européen). Dans ces sommes sont inclus les montants compensatoires monétaires (M.C.M.) : la balance entre les sommes versées au FEOGA à ce titre et les sommes perçues par le FEOGA s'établit à 4,8 milliards de francs.

Il est vrai que ce budget est en forte progression : il a été multiplié par onze depuis 1965, pour l'ensemble de la section « garantie » du FEOGA, et par six entre 1973 et 1978 pour les seuls M.C.M. Mais, d'une part, cette forte progression s'explique par le transfert progressif des charges nationales au budget communautaire, d'autre part, ce budget agricole ne représente que 0,40 % du produit intérieur brut de la C.E.E. Le coût des subventions aux exportations correspond à 12 % de la valeur de la production agricole française ou encore 3 % de celle de la production communautaire. Enfin, on peut demander aux Britanniques si une dépense annuelle de 160 à 200 francs par habitant est une somme trop élevée pour garantir à l'Europe la sécurité (relative) de son approvisionnement, la stabilité des prix (par comparaison avec l'incertitude des cours mondiaux) et la paix sociale enfin. Mais il reste que certaines dépenses de soutien paraissent excessives, comparées à l'ensemble du budget, c'est le cas du lait et des produits laitiers qui absorbent à eux seuls plus de 38 % du budget « garantie », dont près de la moitié en restitution aux exportations.

Enfin, le principe des prix communs n'est effectivement qu'un principe. Du fait du désordre monétaire, les différences des prix exprimés en monnaie nationale étaient au début de 1979 plus grandes qu'avant l'entrée en vigueur de la politique agricole commune. Loin de corriger les divergences, les montants compensatoires monétaires, créés parce que les Neuf n'ont pas voulu répercuter sur les prix agricoles les effets des fluctuations monétaires, ont aggravé les écarts et modifié les rapports de compétitivité « naturelle ».

Une mutation plus subie qu'organisée

Le revenu global des agriculteurs a augmenté, mais les disparités sociales et régionales se sont accrues. La Communauté européenne souffre d'excédents, mais doit ouvrir ses frontières aux produits du monde entier. Des gains de productivité considérables ont été obtenus, mais aujourd'hui la désertification des campagnes, en France surtout, devient inquiétante.

La raison de ces contradictions tient au fait que la politique agricole a plus été une mécanique qui se voulait égalitaire qu'une politique à proprement parler : quand, au cours des quatre dernières années, on dépensait 18 F pour le soutien des marchés, on en a dépensé un seul pour orienter les productions et les hommes.

Et cette orientation elle-même tend plus à niveler les productions qu'à valoriser leurs différences : les Gallois ne tremblent-ils pas pour leur emblème, le poireau, un poireau chétif et petit, menacé dit-on par une proposition de « standardisation » des légumes européens ?

Depuis 1973, le ralentissement économique mondial a rendu caduc le sixième objectif de la PAC, non écrit, celui-là, et qui consistait à fournir à l'industrie une main-d'œuvre d'origine paysanne à bon marché. Finalement, le tort de l'Europe et surtout des paysans, c'est d'avoir rejeté en bloc le plan Mansholt présenté en décembre 1969. Car, outre l'abandon de quelques millions d'hectares, objectif peu réaliste, il entendait donner à l'agriculture les moyens de sa mutation. Celle-ci s'est opérée malgré tout sans que les mesures structurelles, régionales et sociales soient suffisamment développées pour corriger les effets néfastes de cette mutation. L'absence de politique structurelle, régionale et sociale a contribué à isoler la politique agricole à l'intérieur de l'économie de la Communauté prise dans son ensemble, tandis que les tourbillons monétaires et les canots de sauvetage percés que sont les M.C.M. la menaient à sa perte.

Aujourd'hui, alors qu'il lui faut s'adapter à l'environnement économique mondial, exporter au grand large, mais aussi ouvrir ses frontières, créer des emplois, accueillir de nouveaux partenaires enfin, l'agriculture européenne ne peut donner toute sa puissance, car elle a subi sa mutation, faute d'avoir su ou pu l'organiser.

JACQUES GRALL.

Prochain article :

UNE SPÉCIALISATION INDUSTRIELLE EMPIRIQUE



LE DÉBAT EUROPÉEN

L'INTERVIEW DU PREMIER MINISTRE A TF 1 ET R.T.L.

M. Raymond Barre reproche à M. Jacques Chirac de « jeter le doute » sur la solidité du franc

Il ne faut pas se fier aux apparences. Ce n'est pas parce que le premier ministre est invité à répondre, à la télévision et à la radio, pendant une heure et sans contradicteur, aux questions qu'on lui pose sur la politique économique et sociale du gouvernement, qu'on est fondé pour autant à penser qu'il intervient en faveur de la liste conduite par Mme Simone Veil et qu'il fausse ainsi l'équilibre du débat démocratique.

Telle a été jusqu'à présent l'argumentation opposée par l'hôtel Matignon aux protestations de l'opposition et du R.P.R., sur les nombreuses interventions radio-télévisées de M. Raymond Barre.

Est-ce pour accréditer cette thèse que les organisateurs et les animateurs de l'émission, diffusée mardi soir 22 mai par T.F. 1 et R.T.L., se sont employés à situer celle-ci « hors campagne », alors qu'elle avait été initialement programmée dans la série des émissions spéciales consacrées au scrutin du 10 juin ?

Le débat européen n'a été directement évoqué qu'à deux reprises. Pendant cinq minutes, quand le premier ministre a vivement reproché à M. Chirac de « jeter le doute », par ses propos, sur la solidité du franc. Puis, en conclusion, pendant sept à huit minutes, quand M. Barre a plaidé pour une Europe « de la lucidité et de la volonté ».

Au total, donc, en vertu du mini-droit de réponse prévu par la direction de T.F. 1, chacune des trois principales listes opposées à celle de Mme Veil (P.S., P.C., R.P.R.) aura droit à un quart d'heure d'antenne, avant le samedi 26 mai — date d'ouverture de la campagne officielle — pour répliquer au chef du gouvernement.

Les apparences seront sauves. Quant à l'équité... — A. R.

Interrogé sur les conséquences prévisibles des hausses du prix du pétrole, M. Barre a réaffirmé qu'il convenait de ne pas « *dramatiser* » la situation :

« *En l'état actuel des choses, les prévisions les plus vraisemblables qui peuvent être faites pour les prochains mois nous conduisent à penser qu'il ne sera pas nécessaire de recourir à des mesures contraignantes que requerrait une réelle pénurie, notamment pour l'essence.*

» *Toutefois, il convient d'être prêt, à tout moment, à prendre des mesures adaptées aux circonstances. (...)*

» *En ce qui concerne l'essence, il n'y a pas de problème. Je regrette d'ailleurs que pour les Français le problème de l'énergie se réduise à celui de l'essence et à celui des week-ends. (...) Nous sommes dans une situation qui demande un peu plus de maturité. Pour le moment, il n'y a pas de danger pour les week-ends des Français. Mais, si la situation devenait vraiment grave, il faudrait considérer comment se poserait ce problème. Il faut que nous soyons sérieux. Pour le moment, je veux éviter tout ce qui pourrait apparaître comme des propos dramatiques et alarmistes qui n'ont pas de raison d'être.* »

« Nous faisons un effort considérable »

A propos de l'exploitation des autres sources d'énergie, le premier ministre a souligné que la France n'entendait pas sacrifier au « *tout nucléaire* » et que le gouvernement faisait « *l'effort nécessaire pour trouver de nouvelles énergies* ». Il a notamment déclaré : « *La France fait en matière solaire un effort considérable. Le budget solaire de la France atteint dès cette année environ 300 millions de francs.*

» *J'ai demandé au Commissariat à l'énergie solaire d'étudier, avant l'été, un programme à moyen terme sur la biomasse. Il s'agit de l'utilisation énergétique des produits agricoles et notamment de l'utilisation énergétique du bois.*

» *Le Centre national d'exploitation des océans lance un programme expérimental pour l'utilisation de l'énergie thermique des océans.*

» *Des recherches sont poursuivies sur la valorisation du charbon.*

» *Tout cela est en cours. Nous faisons un effort considérable. Mais nous savons que toutes ces voies qui sont explorées n'apporteront pas de résultat avant au moins vingt ans. C'est l'horizon de l'an 2 000. Mais d'ici là, il faut faire vivre ce pays, il faut faire fonctionner notre industrie, faire fonctionner notre agriculture.* »

« On ne joue pas avec le franc »

Evoquant les problèmes monétaires, M. Barre a estimé que la hausse des cours de l'or « *traduit bien un état d'inquiétude qui existe à l'heure actuelle dans l'économie mondiale* », à la suite de l'augmentation des prix du pétrole. Invité à répondre aux déclarations de M. Chirac sur l'évolution du franc dans le système monétaire européen, (*le Monde* daté du 20-21 mai), il a indiqué :

» *Je tiens à dire que c'est la première fois depuis de très nombreuses années — je dirai depuis que je suis les affaires économiques et politiques, — même sous la IVe République, que j'entends un homme politique ayant assumé d'éminentes responsabilités gouvernementales tenir des propos qui peuvent jeter le doute sur la solidité de notre monnaie. On ne joue pas avec le franc. Car jouer avec le franc — et, à plus forte raison, contre le franc, — c'est jouer contre la France. (...) A l'heure actuelle, nous sommes, dans le système monétaire européen, dans des marges, pour le franc par rapport à un deutschemark — c'est cette relation qui compte, dans le système monétaire européen, — qui vont de 2,25 francs — limite inférieure — à 2,36 francs — limite supérieure. Lorsqu'on atteint 2,36 francs, nous sommes alors à la limite de fluctuation, de variation, c'est-à-dire que la situation est grave. Nous sommes aujourd'hui à 2,3170 ou 2,3175 francs. Vraiment, nous sommes loin de 2,36 francs.* »

« L'Europe de la lucidité et de la volonté »

Après s'être déclaré « *partisan d'aménagements des durées du travail* », mais opposé à « *une réduction massive et globale de la durée du travail* » qui serait, selon lui, « *extrêmement dangereuse à salaires constants* », M. Barre a évoqué, en conclusion, la consultation européenne : « *J'ai entendu dire : « L'Europe, » c'est l'Europe du rêve »; « L'Europe, c'est l'Europe de la fuite » en avant qui permet d'oublier » le problème de la France. » Pour moi, qui ai vécu dans les institutions européennes, pour moi qui suis à l'heure actuelle responsable de la politique européenne du gouvernement français sous l'autorité du président de la République, l'Europe que nous devons envisager, c'est celle de la continuité, c'est-à-dire une Europe qui sauvegarde tout ce qui a été fait et qui puisse continuer à progresser comme elle l'a fait dans le passé. Mais cette Europe de la continuité doit être une Europe de la lucidité et une Europe de la volonté.* »

● *M. Georges Fillioud*, député socialiste de la Drôme, a écrit au président de la commission d'enquête parlementaire sur l'information publique, M. Marc Lauriol, pour lui demander que cette commission ne poursuive pas davantage « *une mission qu'elle n'est désormais plus en mesure d'assumer* ». M. Fillioud fait valoir que les interventions de M. Lauriol sur le déroulement de la campagne électorale n'ont obtenu du premier ministre que des « *refus méprisants de se saisir du problème posé* » et que, depuis, « *les règles élémentaires d'équité et d'égalité ont été ouvertement violées* ». M. Fillioud conclut : « *Cette attitude condamne l'action que nous avons entreprise, retire crédit et autorité à notre commission d'enquête et me semble nous interdire de poursuivre ainsi notre tâche.* »

● *Mme Arlette Laguiller*, membre de la direction de Lutte ouvrière et chef de file, avec M. Alain Krivine (L.C.R.), de la liste pour les Etats unis socialistes d'Europe, a protesté, mardi 22 mai, contre l'interdiction de pénétrer en France faite, le 20 mai, à M. Ernest Mandel, membre du secrétariat de la IVe Internationale (*le Monde* du 22 mai). « *Cette interpellation scandaleuse d'un candidat, tête de la liste présentée par la Ligue révolutionnaire en Belgique, au moment où se déroule une élection qui prétend symboliser l'unification de l'Europe, est bien significative de ce qu'est ce Marché commun et de la manière dont y est assurée, en fait, la libre circulation des personnes et des idées* », a déclaré Mme Laguiller.

La campagne de la liste pour les Etats unis socialistes d'Europe sera lancée par Mme Laguiller et M. Krivine au cours d'un meeting organisé à la salle de la Mutualité, à Paris, vendredi soir 25 mai.

● PRECISION. — Mme Jacqueline Istas, professeur agrégé qui figure en quarante-sixième position sur la liste Europe-Ecologie, se réclame non pas de Jura-Nature (*le Monde* du 22 mai), mais de Nord-Ecologie.

Contradictions

« Aujourd'hui, j'accepte des sacrifices, j'aurai des gains plus tard... » Cette formule employée mardi par M. Barre pour caractériser l'esprit des négociations entre les Neuf du Marché commun, bien des téléspectateurs l'auront appliquée à leur propre cas. Sur le mode interrogatif évidemment. Après bientôt trois années de potion amère au nom du « plan Barre », quand commencera pour eux la période des « gains » visibles ?

Le premier ministre, fidèle à son image, n'a guère laissé entrevoir de motifs d'optimisme. La menace d'un retour à l'inflation « à deux chiffres » existe, en dépit d'une relative modération des salaires ; le gouvernement « fera tout ce qui dépend de lui » pour l'éviter, a simplement promis M. Barre. Le chômage continuera de s'aggraver ; la formule employée pour le dire a d'ailleurs surpris : « Un problème se posera au cours des prochaines années », ce qui semblait oublier que, déjà, en cinq ans, le nombre des demandeurs d'emploi s'est accru de près de neuf cent mille ! Le budget de l'Etat continuera d'être en déficit ; mais « rien n'est encore décidé, puisque les recettes de 1980 ne seront fixées qu'en août-septembre », l'essentiel étant de « ne pas mener de politique déflationniste ».

Les difficultés d'approvisionnement en fuel ne peuvent être exclues, même si, pour l'instant, elles ne sont pas des plus probables ; il suffit, a dit M. Barre, de « bien connaître les besoins pour éviter les rationnements ». La surcharge pétrolière atteindra quelque 15 milliards de francs cette année, compromettant singulièrement l'objectif du maintien de l'équilibre commercial...

Face à tous ces périls, le premier ministre a réaffirmé, mardi, sa volonté de défendre en priorité les échanges extérieurs et la stabilité du franc, décochant au passage une flèche à M. Chirac, qui avait laissé percer son inquiétude à ce sujet. Mais comment réussir à sauver le franc si l'inflation persiste, si le déficit commercial reprend (en raison de l'enchérissement des matières premières, pas seulement du pétrole), si l'impasse budgétaire se creuse ?

Et comment rendre compatibles les divers objectifs énoncés si, au nom de la défense du franc, on renonce à toute relance (même dans les secteurs peu inflationnistes et économes d'importations, comme le bâtiment), si l'on abandonne l'idée d'une réduction de la durée du travail (qui permettrait de répartir sur un plus grand nombre de personnes la quantité de travail à fournir), si l'on se contente d'attendre la reprise d'investissements qui ne viennent pas (et ont peu de chances de se produire, en l'état actuel d'excédent des capacités de production), si l'on persévère dans la libération des prix, dont la fièvre de l'indice commence à mesurer les effets ?

A l'évidence, M. Barre n'arrive pas à surmonter les contradictions de la politique giscardienne, qui consiste, pour l'essentiel, à « accompagner le laisser-faire » (libéralisme « avancé »), alors qu'il faudrait chercher à infléchir l'événement, que l'on prévoit redoutable. La contradiction internationale n'est pas la moindre, qui, au nom du « dialogue Nord-Sud », fait juger naturelle l'élévation des prix des matières premières et du pétrole, mais qui, simultanément, n'arrive pas à l'intégrer sans drame dans les comptes d'une économie anémique.

Trois années seront nécessaires pour juger des fruits de la « nouvelle politique », disait naguère M. Barre (ce qui était, au demeurant, une façon discrète de critiquer « l'ancienne politique » suivie par le président de la République de M. Chirac). Ce délai est presque écoulé. Et voici que l'on parle maintenant de trois nouvelles années, voire de six, pour atteindre le « cap démographique » de 1985. Trois, six, neuf, c'est la formule d'un bail. Est-on bien sûr que celui-ci convienne aux usagers que sont les Français ?

GILBERT MATHIEU.

LA REMISE DU PRIX EUROPE A MM. BARRE ET SCHMIDT

« Quels bruits ? »

De notre correspondant

Strasbourg. — MM. Helmut Schmidt et Raymond Barre ont reçu mardi 22 mai à Strasbourg, des mains du président du Sénat, M. Alain Poher, le prix Europe de la fondation F.v.S. (Freiherr von Stein) destiné à récompenser leurs mérites en matière de construction européenne. La cérémonie, d'un académisme compassé et quelque peu figé, malgré les très belles interventions du chœur Monteverdi de Hambourg, s'est déroulée dans la grande salle du Palais de la musique et des congrès et ne laissait rien transparaître des remous suscités par la personnalité controversée du donateur, M. Alfred Töpfer, et l'acceptation du prix par le premier ministre français (*le Monde* du 22 mai).

Interrogé à l'issue de la réunion sur les « bruits » courant au sujet de M. Töpfer et largement répandus dans la presse, M. Barre s'est contenté de répondre : « *Quels bruits ?* ». Dans son discours le premier ministre s'est pourtant gardé de prononcer le nom du mécène qui figurait dans les copies de son allocution distribuées par son service de presse et il s'est contenté d'adresser ses remerciements « *à la fondation F.v.S. de Hambourg et à son président* ».

Quelque deux cents personnalités — bien moins qu'on n'en attendait — avaient répondu à l'invitation des organisateurs. Parmi les représentants régionaux on notait, à côté du préfet de région et du maire de Strasbourg, M. Pflimlin, quelques rares élus centristes. Des classes de lycées et collèges venues de part et d'autre du Rhin, des délégations d'associations culturelles, formaient l'essentiel du public évalué à un millier de participants.

Le premier ministre et le chancelier allemand, chacun accompagné de son épouse, avaient pris place dans des fauteuils face à la tribune où se tenaient autour du président du jury, M. Alain Poher, MM. Emilio Colombo, président du Parlement européen, Josef Klaus, ancien chancelier autrichien, les ambassadeurs de France à Bonn et d'Allemagne fédérale à Paris ainsi que le fondateur du prix, M. Töpfer.

Le choix symbolique de Strasbourg comme lieu de la remise du prix et la coopération franco-allemande fournirent des thèmes communs aux discours de MM. Colombo et Poher ainsi qu'à ceux des deux lauréats.

M. Poher devait rappeler que le prix Europe, décerné une première fois en 1972, au premier ministre britannique, M. Edward Heath, n'était attribué que tous les cinq ans. Ce prix — un Nobel en quelque sorte de l'art de gouverner — venait récompenser les mérites de MM. Barre et Schmidt dans la préparation et la mise en place du système monétaire européen.

Après la remise de leurs prix, parchemins et médailles, les deux hommes d'Etat ont évoqué tour à tour le devenir de la construction européenne, mais — s'étaient-ils donné le mot ? — n'ont pratiquement pas évoqué, dans la ville où est appelé à siéger la future assemblée, le prochain scrutin du 10 juin.

Tenant à justifier, sans doute, son image de marque, M. Barre a surtout traité des problèmes économiques de la coopération européenne, déclarant notamment : « *Je retirai de mon expérience communautaire quatre idées simples et claires : la Communauté ne se maintiendrait pas et ne progresserait pas sans organisation monétaire ; cette organisation ne pouvait se faire sans un accord étroit entre l'Allemagne fédérale et la France ; une telle organisation impliquerait et favoriserait à la fois une coordination plus étroite des politiques économiques ; un pôle de stabilité monétaire en Europe serait un facteur puissant de la restauration de la stabilité monétaire internationale. Ce sont ces idées qui inspirent la politique qu'avec la pleine approbation du président de la République je conduis depuis que je suis premier ministre.* »

M. SCHMIDT : compromis et solidarité

Si les deux hommes ont abondamment évoqué la nécessité de l'unité européenne, ils ne l'ont guère abordée sur le plan politique et ont préféré le terrain solide des réalisations matérielles. Ainsi, M. Helmut Schmidt, en rendant hommage à la mémoire de Jean Monnet, l'a cité en exemple pour la définition d'objectifs à la fois réalistes et réalisables et en même temps porteurs d'avenir pour l'édification européenne.

« *La recherche de nouvelles voies de coopération demande de la souplesse*, a-t-il précisé. *Pour la pleine réalisation des traités de Rome, il faut une démarche pragmatique mais aussi le sens de l'équilibre et du compromis. Celui qui ne veut rien donner ne peut être utile pour une coopération. Nous autres, Allemands, voulons le compromis, nous voulons la solidarité, nous sommes prêts pour les nécessités de la coopération à donner et non seulement à recevoir.* »

« *Nous autres, Allemands*, a-t-il ajouté, *avons encore plus besoin du lien européen que les autres peuples du continent : en raison de notre position géopolitique exposée au centre de l'Europe, en raison de notre histoire récente, en particulier à cause des crimes hitlériens perpétrés au nom du peuple allemand, en raison finalement de la division de l'Allemagne et de la situation particulière de Berlin.* »

C'est aussi dans cette perspective de l'amitié constructive entre pays européens que M. Töpfer a situé la fondation de son prix Europe au cours d'une conversation avec la presse. Sans répondre directement aux accusations portées contre lui, il a rappelé que le général de Gaulle l'avait encouragé dans son initiative pour le prix Europe. Il a également indiqué que depuis 1940, après son expulsion des services de l'Abwehr (service de renseignement de l'armée allemande), il s'était mis au service de la cause franco-allemande et avait protégé un certain nombre d'Alsaciens et de Lorrains des persécutions de la Gestapo. Il reste que le mécène hambourgeois ne s'est pas justifié sur ces activités d'avant 1940, notamment sur son financement de certains milieux autonomistes alsaciens.

JEAN-CLAUDE HAHN.

● *Le groupe communiste* de l'Assemblée nationale proteste contre « *le scandale que constitue l'acceptation par M. Raymond Barre de recevoir à Strasbourg le Prix Europe avec le chancelier Helmut Schmidt, prix qui vient récompenser son activité au service de l'austérité et de l'Europe supranationale* ». Les députés rappellent que ce prix de 400 000 F est attribué par M. Alfred Töpfer, « *pro-nazi notoire qui a bâti sa fortune personnelle avec l'appui du régime hitlérien et qui a toujours été un partisan actif de l'hégémonie allemande en Europe et de la germanisation de l'Alsace-Lorraine* ».

« *L'attitude de M. Barre, choquante de la part d'un premier ministre français, ne peut*, concluent-ils, *que susciter l'indignation des patriotes et des démocrates tant français qu'allemands et elle jette une lumière particulière sur les atermoiements du gouvernement face aux résurgences fascistes et pour mener à leur terme les procédures contre les criminels de guerre.* »

En séance publique, M. Vial-Massat (P.C., Loire) s'est indigné de l'absence du premier ministre et, en tant qu'ancien résistant, a estimé « *intolérable* » que M. Barre ait accepté le prix offert par M. Töpfer.

● *Dans « la Lettre de la Nation »*, organe du R.P.R. du 23 mai, Pierre Charpy écrit : « *Décidément, Strasbourg ne réussit pas au chancelier fédéral allemand ! Chaque fois qu'il y vient recevoir un prix, il a une phrase malheureuse. Une première fois, cela avait été une déclaration intempestive sur l'élargissement des pouvoirs de l'Assemblée européenne. Cette fois, c'est Raymond Barre qu'il a mis dans une situation délicate en disant : « Nous » Allemands, nous sommes prêts, » pour la coopération, non seulement à recevoir, mais aussi à » donner. » Phrase qui prend tout son sens quand on sait que cette réunion était organisée pour que notre premier ministre reçoive 40 000 000 de centimes des mains d'un Allemand au passé politique plutôt chargé, et dont la sollicitude pour l'Alsace n'est guère appréciée des Alsaciens. Mais sans doute Raymond Barre pense-t-il que chacun est bien libre d'avoir sa propre conception de la réconciliation franco-allemande.* »

● *M. André Bord*, député R.P.R. du Bas-Rhin, a déclaré mardi : « *M. Alfred Töpfer représente beaucoup de références européennes dépassées, dont on aurait souhaité ne plus entendre parler. Cet individu, ami d'Otto Abetz, a été constamment le bailleur de fonds des autonomistes entre les deux guerres.* »

Au cours d'une rencontre entre paysans et travailleurs

M. Lajoinie (P.C.F.) souligne les conséquences « extrêmement graves » de l'élargissement de la C.E.E.

Les rencontres entre deux mille agriculteurs venus de toute la France et des travailleurs de la région parisienne, organisées mardi 22 mai à Paris par le parti communiste, se sont achevées par un rassemblement en fin d'après-midi au pied de la tour Montparnasse.

M. André Lajoinie, député de l'Allier, vice-président du groupe communiste de l'Assemblée nationale, a déclaré que « *le revenu des paysans-travailleurs, contrairement aux contrevérités proférées par Giscard d'Estaing en Alsace, a, en 1978, baissé pour la cinquième année consécutive* ».

Evoquant l'élargissement du Marché commun à la Grèce, à l'Espagne et au Portugal, M. Lajoinie a déclaré que « *les forces du grands capital veulent maintenir la misère dans ces pays pour assurer leurs profits et les enchaîner au Marché commun pour étendre leur domination politique* ». Citant un document de la Commission européenne auquel s'était référé M. Georges Marchais lors d'une visite dans le midi de la France (*le Monde* daté 3-4 décembre 1978), M. Lajoinie a insisté sur les conséquences économiques « *extrêmement graves* » qui résulteraient de l'entrée de certains pays dans la C.E.E. pour l'agriculture et l'industrie françaises.

M. DEBRÉ ET L'ATTITUDE DES AUTRES PAYS EUROPÉENS

M. Michel Debré, prenant la parole devant neuf cents personnes à Créteil (Val-de-Marne), a expliqué mardi 22 mai pourquoi, alors que les élections européennes provoquent une sorte de secousse politique en France, il n'en est rien chez nos partenaires.

« *En Angleterre*, a-t-il dit, *conservateurs et travaillistes se disputent surtout sur un point : n'accepter de l'Europe que ce qu'elle leur donnera comme avantages. En Italie, de l'extrême droite à l'extrême gauche, il importe que l'Europe donne plus d'argent que l'Italie n'en donne à l'Europe. Pour la Belgique, si divisée entre Flandre et Wallonie, l'Europe est une sorte de fuite en avant. Les Hollandais sont les plus Européens étant entendu que le seul port européen est Rotterdam, que tout est en commun sauf le gaz naturel et que quand ils ont besoin d'un avion et que l'Amérique leur en offre un, c'est celui-là qu'ils choisissent. Pour l'Allemagne, l'Europe est le symbole de la réhabilitation morale et politique, et peut-être demain sera-t-elle un fondement pour parler plus haut et plus fort pour envisager un eréunification.* » —

● *Mme Beau de Loménie*, dont le nom avait été cité parmi ceux des candidats qui doivent figurer sur la liste constituée par M. Philippe Malaud (*le Monde* daté 20-21 mai) dément sa participation à cette initiative. Elle déclare qu'elle n'en méconnaît pas « *certains mérites* » mais qu'elle n'a donné « *aucunement* » son « *accord formel* » à l'ancien ministre.

CORRESPONDANCE

Le P.C.F. et l'admission de l'Espagne

Trois anciens résistants et ex-combattants des Brigades internationales pendant la guerre civile d'Espagne, MM. Jean Chaintron (qui fut membre du comité central du P.C. et sénateur de la Seine), Roger Codou, et le docteur Chrétien, nous adressent une lettre dont voici la conclusion :

En 1975, grâce à l'union de ses forces antifascistes, l'Espagne a recouvré une démocratie qui, bien qu'obérée par la royauté et les survivances franquistes, est viable, à condition qu'elle parvienne à surmonter ses difficultés économiques et à sortir de son isolement.

C'est pourquoi, afin de maintenir et d'élargir sa démocratie, le peuple espagnol demande à rentrer dans la Communauté européenne.

Il est navrant de voir le parti communiste français s'opposer à son admission.

L'histoire a condamné ceux qui, par la non-intervention en 1936, sous prétexte d'éviter la guerre, ont refusé d'aider l'Espagne à défendre sa démocratie.

Tout aussi condamnables seraient ceux qui, maintenant, sous des prétextes de marché, refuseraient d'aider l'Espagne à se maintenir en démocratie.

C'est par la solidarité internationale des travailleurs, et non par un nationaliste étroit, que peuvent et doivent être préservés les intérêts des producteurs français, ainsi que ceux de tous les peuples. Soyons donc, avec l'Espagne, pour une Europe aux couleurs de la liberté.



هكذا من الأصل

LE DÉBAT EUROPÉEN

Les radicaux débattent des conséquences de l'initiative de M. Servan-Schreiber

Le bureau du parti radical s'est réuni mercredi 23 mai, à la demande de la majorité de ses membres, pour examiner les conséquences de la décision de son président, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, de présenter une liste de candidats aux élections européennes. Cette initiative a en effet provoqué le mécontentement de nombreux radicaux.

Ni M. Servan-Schreiber ni Mme Françoise Giroud n'ont assisté à cette réunion que l'ancien député considère comme non conforme aux statuts : ceux-ci précisent que c'est le président qui convoque cette instance. La veille, M. Servan-Schreiber avait confirmé son intention de convoquer un congrès à la fin du mois de juin. Il avait estimé que « *toute réunion serait stérile et sans objet au moment où se joue une échéance de grande portée concernant des problèmes essentiels pour le pays* ». Il avait souligné : « *Je conduis, avec Françoise Giroud, cette liste, largement composée de radicaux européens, sans y engager le parti, sans utiliser ni mon titre ni ma fonction.* » (Il convient toutefois de noter que, le 21 mai, au cours de sa conférence de presse, le leader valoisien avait déclaré qu'il se considérait comme « *le seul représentant légitime du parti radical* ».)

M. Servan-Schreiber a aussi fait valoir mardi que le parti radical « *en tant que tel ne peut soutenir ni la liste gouvernementale, ni la cinquième liste pour l'emploi, l'égalité et l'Europe* ». Il a noté qu'aucun des thèmes désignés comme essentiels par les instances radicales n'avait été repris dans le programme de la liste de Mme Veil et que cette carence explique sa décision.

L'« impartialité » souhaitée par leur président ne peut guère satisfaire les radicaux, dont le comité directeur avait pris, par deux fois (les 7 et 26 avril), position en faveur de la liste conduite par Mme Veil, liste sur laquelle quatre d'entre eux figurent.

M. Jean-Pierre Prouteau, qui avait annoncé, en février dernier, qu'il briguerait la présidence du parti, et qui assiste aux réunions du bureau en tant que membre du gouvernement, a rappelé mardi les décisions successives de M. Servan-Schreiber à l'égard de la liste soutenue par l'U.D.F. : non-candidat d'abord, puis candidat à la candidature. Il a souligné que, le 26 avril, l'ancien député de Meurthe-et-Moselle s'était engagé, devant le comité directeur, à ne pas constituer une « cinquième liste radicale » (sur ce dernier point, M. Servan-Schreiber considère qu'il n'est pas en contradiction avec lui-même puisque c'est à titre personnel qu'il conduit sa liste).

M. Prouteau a encore affirmé mardi : « *Je fais confiance aux instances dirigeantes du parti radical pour qu'un débat puisse s'instaurer rapidement sur cette affaire et qu'une position soit adoptée. Si j'ai tenu à rappeler les diverses prises de position du président du parti au cours de ces deux derniers mois, c'est dans le souci de démontrer que, si l'on souhaite que le parti radical soit respecté par ses partenaires de l'U.D.F. et par l'ensemble des partenaires du jeu politique, il faut d'abord qu'il ait le respect des décisions de ses propres militants.* »

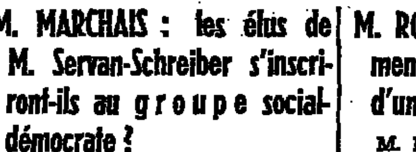
M. PÉRONNET : une liste de bric et de broc.

De son côté, M. Gabriel Peronnet, président d'honneur de la formation, avait déclaré le même jour : « *Je comprends la réaction de M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, écarté de la liste de Mme Veil par ses propres amis. Je partage bon nombre de ses points de vue sur l'Europe tels qu'il me les a exprimés lorsqu'il m'a consulté la semaine dernière.*

» *Mais, en politique, il faut garder la tête froide et ne pas céder aux réactions passionnelles et aux emballements du moment. Si Jean-Jacques Servan-Schreiber persiste dans son aventure, c'est-à-dire s'il va jusqu'au bout de ses intentions en déposant d'ici au 25 mai une liste faite au dernier moment de bric et de broc, je le désavouerai avec regret mais fermement au nom de la légitimité radicale, ayant de plus l'avantage de m'être tenu à l'écart de toute tractation ou combinaison.*

» *Les radicaux, déjà dispersés sur plusieurs listes, ne doivent pas courir le risque de commettre une nouvelle erreur qui peut leur être fatale. Ils n'ont, du reste, une fois de plus, été ni consultés ni même tenus informés.*

» *Un tel imbroglio n'est pas de nature à servir la cause du radicalisme.* »



M. MARCHAIS : les élus de M. Servan-Schreiber s'inscriront-ils au groupe social-démocrate ?

(De notre correspondant.)

Metz. — Plus de cinq mille personnes, venues de toute la Lorraine, ont assisté, mardi soir 22 mai, à Longwy-Haut, au meeting régional organisé par les fédérations du parti communiste. M. Georges Marchais a prononcé un discours de portée générale, au cours duquel il a demandé la démission de M. Christian Bonnet, ministre de l'intérieur, à la suite des incidents qui se sont produits la semaine dernière à Longwy.

Le secrétaire général du P.C.F. a également dressé le bilan « *d'une Europe dominée par l'Allemagne fédérale* », expliquant que « *l'intégration de plus en plus poussée de la France dans la C.E.E. a affaibli les positions de notre pays dans des domaines essentiels et aggravé sa dépendance* ».

A propos de la sidérurgie, M. Marchais a rappelé que le P.C.F. réclame l'arrêt de toutes les mesures de licenciement et de restructuration. Le secrétaire général a critiqué le parti socialiste et il a eu des mots très sévères pour la liste présentée par M. Jean-Jacques Servan-Schreiber, qu'il a située « *bien dans la tradition radicale-socialiste de la IVe République, à tel point qu'on peut se demander, au cas où, comme c'est malheureusement à craindre, cette liste aurait des élus, si la plupart de ceux-ci n'iraient pas s'inscrire dans le groupe social-démocrate de MM. Brandt et Schmidt.* »

M. ROBERT FABRE : un règlement de comptes doublé d'un bluff publicitaire.

M. Robert Fabre, ancien président du M.R.G., a déclaré, mardi 22 mai à l'A.F.P. :

« *L'opération européenne engagée par Jean-Jacques Servan-Schreiber n'est qu'un règlement de comptes personnel doublé d'un bluff publicitaire. Je regrette que quelques anciens radicaux de gauche y soient mêlés, achevant ainsi de discréditer les formations se réclamant du radicalisme. Je désavoue fermement toute référence éventuelle de leur part à l'action que je mène. Cette nouvelle liste ne fait qu'ajouter à la confusion qui règne dans un débat d'où sont absents les intérêts de la France et de l'Europe. Sur ces décombres, il faudra bien qu'un jour les socialistes clairvoyants et les vrais radicaux construisent la nouvelle gauche, c'est-à-dire la démocratie sociale.* »

● *M. Jacques Chirac* a évoqué, mardi 22 mai, à Reims, la constitution d'une liste par M. Servan-Schreiber en disant : « *Qu'il y ait deux listes U.D.F., c'est simplement un hommage rendu à la vérité et à ceux qui ne changent pas d'avis au gré des circonstances et de la tactique politique. C'est un élément de clarification du débat. Cette cinquième liste exprime ce qui correspond profondément à la sensibilité de tout le courant centriste.*

» *A force de vouloir dissimuler ses conceptions, Mme Veil pouvait s'attendre à cette réaction.* »

● *M. Claude Labbé*, président du groupe R.P.R. de l'Assemblée nationale, a déclaré qu « *la seconde liste de l'U.D.F.* » constituée par M. Servan-Shreiber « *répond à un besoin de l'électorat centriste, profondément déçu par les positions gaullistes adoptées par Mme Simone Veil et le premier ministre* ».

M. Labbé s'est étonné qu'on ne parle pas, à propos de cette liste, « *de la véritable scission qui est intervenue au sein de l'U.D.F., dans la mesure, bien sûr, où l'on peut scinder une nébuleuse* ».

● *M. Gérard Samet*, qui figure en soixante-quinzième position sur la liste de M. Servan-Schreiber, nous a précisé qu'il ne se considère pas comme exclu du M.R.G., malgré son appartenance à une association affiliée à la F.D.R. Le M.R.G. considère que les radicaux de gauche qui rallient la F.D.R. s'excluent d'eux-mêmes de leur mouvement d'origine. M. Samet estime qu'il est toujours en droit d'occuper les fonctions de secrétaire général de la fédération de Paris du M.R.G.

JUSTICE

LES SUITES JUDICIAIRES DES INCIDENTS DU 23 MARS

La gauche se mobilise lentement

La dixième chambre de la cour d'appel de Paris devait examiner, mercredi 23 mai, le cas de deux manifestants interpellés le 23 mars. MM. Jean-Daniel et Michel Bard, condamnés en première instance à de lourdes peines, et celui de M. Didier Dheilly, le seul des trente-deux inculpés à avoir été relaxé, une décision dont le parquet a fait appel.

Les protestations déclenchées le 10 mai par la condamnation de six manifestants font de l'audience de ce mercredi un test, avant la comparution, le 1er juin, de MM. Philippe Duval, Jean-Luc Fouqueray et de cinq autres condamnés dont le cas, après plusieurs semaines de quasi-silence, commence à mobiliser partis de gauche et syndicats.

Une preuve encore timide de cette mobilisation a été donnée, mardi 22 mai à Paris, où un meeting a réuni huit cent cinquante personnes à l'appel de la C.G.T., de la C.F.D.T., de la FEN et du Syndicat des avocats de France. Une manifestation a eu lieu ensuite de la place de la République à la gare de l'Est, où trois mille personnes environ ont défilé derrière la banderole du Collectif national pour la libération des emprisonnés du 23 mars et du 1er mai.

Dans l'une des salles, bondées, de la Bourse du travail, les quatre syndicats organisateurs ont plaidé chacun à sa manière pour le respect des libertés, l'élargissement des condamnés et l'abrogation de la loi « anti-casseurs », et ils ont lu des messages du P.C.F. et de plusieurs organisations de gauche, étudiantes, lycéennes, et de parents d'élèves.

La sérénité de ce rassemblement unitaire a été troublée à plusieurs reprises aux cris de : « *Dans la rue ! Dans la rue !* », par des militants d'extrême gauche et des représentants du Collectif, qui offre un large éventail d'opinions, des communistes (en minorité) au gauchistes. Ces militants reprochent aux syndicats et aux partis leur attentisme et leur prudence.

Il est clair que le sort des condamnés du 23 mars n'émeut guère les militants de base et que leurs dirigeants hésitent encore à lancer auprès d'eux une campagne d'explication qui pourrait apparaître comme un soutien aux « casseurs ». Ce n'est pas les confédérations syndicales qui sont à l'origine de ce meeting, mais leurs unions régionales. La nuance mérite d'être notée. De MM. Séguy, Maire, Mitterrand et Marchais, un seul a pris jusqu'à présent publiquement fait et cause pour les condamnés du 23 mars, le premier secrétaire du P.S.

Malgré le brouhaha, des membres du Collectif sont parvenus à expliquer qu'à leur sens seule une grande manifestation, le 1er juin, appuyée par les syndicats, était susceptible de faire réfléchir, sinon fléchir, le pouvoir. A quoi il leur fut répondu qu'il fallait procéder par étapes et qu'on verrait. Quelqu'un a alors fait remarquer qu'il était déjà bien tard.

A 19 h. 30, une partie des participants, laissant là les organisateurs, rejoignirent le P.S.U. et la Ligue communiste révolutionnaire qui, ayant renoncé à se réunir, comme ils en avaient d'abord exprimé l'intention, place de la Bastille, stationnaient avec d'autres militants du Collectif boulevard de Magenta. Suivis de près par de très nombreux policiers, les manifestants se mettaient en marche en criant : « *Ils frappent à Paris, emprisonnent à Longwy. A bas la loi anti-casseurs !* » Une banderole brandie par des étudiants communistes exigeait la libération de tous les condamnés. Une revendication différente de celle de leurs dirigeants, qui continuent à réclamer l'élargissement des seuls condamnés innocents.

Tenus à l'œil par le service d'ordre des manifestants, une centaine d'autonomes (ou tenus pour tels) caracolaient en tête du cortège. La manifestation s'achevait sans incident vers 20 heures.

Toutefois, une cinquantaine de jeunes gens ayant, selon la police, fait partie des manifestants ont brisé des vitrines dans le quartier de la gare de l'Est, vers 21 heures. Onze d'entre eux ont été interpellés. Ils devaient être relâchés dans le courant de la nuit.

Scandale, scandales

(Suite de la première page.)

Ce n'est pas d'aujourd'hui que des jeunes gens âgés de seize ans sont retenus en prison pour des peccadilles (ou pour cause de vacances judiciaires), qu'ils y sont oubliés, et que seul, parfois, un cri public sourdant de la presse écrite — et à peu près d'elle seule — les en fait sortir.

Redisons-le sans crainte d'user toute patience. On ne voit pas qu'il y ait quoi que ce soit de nouveau dans l'actuel scandale judiciaire : ni la sévérité des peines prononcées, ni les appels du parquet général empêchant des mises en liberté ordonnées par les juges d'instruction, ni le caractère expéditif des procédures de flagrant délit, ni l'usuelle présomption de culpabilité qui devient loi, ni ce doute profitant à l'accusation, mué en tradition.

L'innovation n'est pas davantage chez ces procureurs se lançant, à mots perdus, dans ce qu'ils croient être le beau style oratoire, se roulant dans des discours dont on sait bien qu'ils ont eu pour premier auditeur un miroir devant lequel on « répète », puis les proches, cet autre instrument narcissique. En attendant que le « *compte rendu fidèle fait de bonne foi des débats judiciaires* », comme dit la loi sur la presse, ne contraigne les journalistes, hauts témoins de profession, à faire écho à ces discours — sans même être assurés que chacun les prendra pour ce qu'elles sont.

Ici et là, on entend dire que des ordres, par rafales, ont jailli des palais nationaux ; que les condamnations ont été, en leur sein, précisément fixées avant toute audience ; que le tout a été transmis par quelque jeune homme pâlichon et ambitieux, plus ou moins technocrate, occupant quelque cabinet de quelque ministre.

Est-il besoin de cela ? Même pas. L'ambiance pourvoit à tout. La vaste et lente entreprise de grignotage des libertés, le dédain des droits de l'homme qui gagne en France suffisent à faire savoir à chacun quelle doit être sa bonne conduite de magistrat. Les désirs sont prévenus sans qu'il soit nécessaire, aux sommets, de les énoncer lors d'affaires particulières. Malheur au magistrat qui n'entonne pas à l'unisson le chant de la brutalité judiciaire. Le voici suspect, suspect de dignité.

Contrairement à ce qu'on serait légitimement tenté de croire, la France a bien une politique pénale : elle s'étale au grand jour au palais de justice de Paris. On sait comment. Mais le mal vient de plus loin : du plus profond de l'Etat, qui concourt à pervertir une institution dont il se dit garant, mais dont il attend protection.

Il n'est certes pas interdit de penser que la magistrature parisienne va mettre un terme à la fébrilité où elle s'est laissée glisser. Mais ce retour au sang-froid sera sans signification durable. La disparition de la douleur n'a rien à voir avec la fin de la maladie qui en est cause. Or la justice n'est pas que douloureuse, elle est malade ; et, avec elle, les libertés, les droits de l'homme, tout assurée que soit la France d'en être le parangon pour l'éternité.

PHILIPPE BOUCHER.

● *Les vitrines de trois magasins* des huitième et neuvième arrondissements de Paris ont été brisées, vraisemblablement par des tirs de carabine, dans la nuit du 22 au 23 mai. Ces actions n'avaient pas été revendiquées le 23 mai en fin de matinée.

AU CONGRÈS DU NOTARIAT LATIN

M. Peyrefitte : « Il ne faut pas brûler les notaires »

L'Union internationale du notariat latin a consacré la deuxième journée de son congrès — réuni à Paris jusqu'au 26 mai (*le Monde* du 23 mai) — à un forum avec des chefs d'entreprise sur le thème *La transmission de l'entreprise*. M. Alain Peyrefitte, garde des sceaux, prenant la parole à la fin de la matinée, a exprimé la position du gouvernement à ce sujet.

« *Les transmissions d'entreprises par voie d'héritage*, a déclaré le ministre, *sont une source de graves problèmes, en particulier pour les petites et moyennes entreprises. Le gouvernement, bien conscient de ces difficultés, a constitué un groupe de réflexions chargé d'examiner tous les obstacles aux transmissions d'entreprises. Un projet de loi d'orientation agricole vient d'être adopté par le gouvernement, dont le volet foncier comporte d'importantes dispositions d'ordre successoral. Ces innovations techniques tendent à faciliter l'installation des jeunes agriculteurs en allégeant les charges successorales qui pèsent actuellement sur eux. Le gouvernement n'en reste pas moins attaché aux principes fondamentaux de la réserve héréditaire et de l'égalité des héritiers.*

» *Des progrès importants*, a encore dit M. Peyrefitte, *pourraient être accomplis, dans la transmission successorale des entreprises individuelles, grâce à une meilleure collaboration entre les chefs d'entreprises et leurs familles, d'une part, et les notaires, d'autre part. Le rôle du notaire est, en effet, ici essentiel. Ses connaissances, son expérience professionnelle le mettent, mieux que tout autre, à même de prévoir les difficultés qui surgiront au moment de l'ouverture de la succession.* »

Dans son intervention, très applaudie, M. Peyrefitte a ensuite évoqué les préoccupations personnelles des notaires. Les propositions du Conseil supérieur du notariat français, pour ce qui concerne la déontologie de la profession et les pouvoirs des organismes professionnels, « *rejoignent les préoccupations du gouvernement* », a dit le garde des sceaux.

De même, les modifications souhaitées par les notaires à propos de leur compétence territoriale « *seront effectuées dans un très proche avenir* », M. Peyrefitte en a pris publiquement l'engagement.

« *Le rapport du notaire à l'individu est un rapport essentiel*, a conclu le ministre, *un rapport de confiance, une relation d'homme à homme. Les notaires sont les témoins de notre civilisation. Non, il ne faut pas « brûler les notaires ». Garants de la sécurité juridique des Français, tout en sachant être novateurs, spécialement dans leurs rapports avec les entreprises (...), ils combinent harmonieusement dans leur statut un aspect libéral et un aspect d'autorité publique. Le notaire est l'homme de l'accord.* »

LES CLERCS MÉCONTENTS

Profitant du congrès de l'Union internationale du notariat latin, le syndicat des clercs et employés de notaires de Paris et de la région parisienne (Force ouvrière), rappelle, dans un communiqué, que « *le conseil supérieur du notariat devrait aussi avoir au nombre de ses premières préoccupations son rôle social à l'égard des quarante mille salariés de la profession* ».

Le syndicat évoque les nombreux problèmes qui l'opposent au conseil supérieur : salaires, droits syndicaux, régime social de la profession, œuvres sociales, formation professionnelle et permanente, etc. Il espère en conclusion « *que les notaires français sauront dépasser leurs propres concepts sociaux pour appréhender d'une façon globale les aspects de l'entreprise dans le respect des droits de l'homme* ».

Point de vue

État de siège ?

par PATRICE DE CHARETTE (*)

« *Rendre la justice, c'est accepter une mission de souveraineté. Or l'Etat est le seul dépositaire de la souveraineté nationale. On ne peut donc pas participer à une fonction de souveraineté comme antagoniste à l'Etat. Il ne me paraît pas possible que la magistrature soit considérée comme située au dehors de l'Etat, voire agissant contre l'Etat, en un mot comme je ne sais quel contre-pouvoir.* »

Ces propos n'ont pas été tenus par Louis XIV exhortant ses Parlements à une soumission nécessaire. Ce discours, qui n'a pas eu le retentissement qu'incontestablement il mérite, a été prononcé il y a moins de trois ans, en novembre 1976, devant l'Assemblée nationale par un garde des sceaux de la Ve République, M. Olivier Guichard. Il a reçu un écho inattendu et plus que cela, un prolongement inquiétant dans le réquisitoire de l'avocat général Gilles Singer, lors de l'audience de la cour d'appel de Paris consacrée aux manifestants du 23 mars : « *Nous devons défendre l'Etat contre les tenants de l'anarchie.* »

Au nom de ce qui est désormais davantage que l'ordinaire raison d'Etat, des policiers procédant à des « interpellations préventives » ont, avec l'approbation d'un juge, placé en garde à vue pendant une journée des dizaines de personnes dont il savait qu'elles étaient innocentes. D'autres juges ont envoyé en prison des manifestants alors que les débats en audience publique venaient de faire apparaître l'absence de toute charge sérieuse.

Arrestations arbitraires, condamnations iniques, cela seul suffirait à nous faire rejeter le modèle qui nous est proposé. C'est pourtant pour une autre raison que nous le rejetterons. Nous le rejetterons parce que notre tâche est d'appliquer la loi et d'abord la première d'entre elles, la constitution de la République : « *L'autorité judiciaire est gardienne de la liberté individuelle.* » Cet article 66 invoqué quelquefois à la façon d'une incantation, devient maintenant un instrument de combat. Nous ne défendrons pas un Etat qui, au nom de son existence prétendûment menacée par des manifestants en sabots, conduit ses juges à procéder par voie de décimation. C'est la liberté que nous défendrons contre les abus de cet Etat.

(*) Secrétaire général adjoint du Syndicat de la magistrature.

« LA CROIX » : est-ce la justice ?

Evoquant les procès qui ont suivi les événements du 23 mars, Gabriel Dupire écrit, dans *la Croix* :

« *La procédure de flagrant délit est-elle la justice ? La lenteur — reprochable quand elle est excessive — est-elle obligatoirement synonyme de sérénité ?*

» *La vraie question est de savoir si les juges se trompent ou si on les trompe. Les « casseurs », vrais ou supposés, sont ceux qui ont été pris ; le tribunal a cru les témoignages des policiers qui, sans ménagement ni discrimination, leur ont mis la main au collet ; ce qui est troublant, c'est que, pour leurs parents ou leurs professeurs, plusieurs des jeunes gens sont, dans la vie courante, paisibles et sans histoires...*

» *Y a-t-il eu erreur sur la personne ? Vraisemblablement pas pour tous les prévenus, mais si un seul innocent était condamné, ce serait déjà trop.* »

JUGEMENT A BRIEY DES CINQ PERSONNES ARRÊTÉES LE 17 MAI A LONGWY

Après les incidents survenus à Longwy le 17 mai (*le Monde* daté 20-21 mai), les cinq personnes arrêtées, dont l'envoyé spécial du *Quotidien du peuple*, M. Maurice Le Bouder, devaient être jugées mercredi 23 mai par le tribunal de Briey.

La direction du *Quotidien du peuple* dénonce « *ces intolérables atteintes aux libertés démocratiques* ». Elle appelle « *tous ceux qui sont conscients de la gravité des attaques que multiplie le pouvoir contre les libertés de manifestation, de grève et de presse, à exiger la levée de toutes les poursuites contre les inculpés de Longwy* ».

De son côté, l'Union nationale des syndicats de journalistes demande, dans un communiqué, « *la relaxe des cinq personnes arrêtées* ». Elle s'inquiète « *de la menace que fait peser sur la presse les arrestations répétées de journalistes* ».

FAITS ET JUGEMENTS

Un médecin et une sage-femme condamnés après un double décès.

Considéré comme responsable de la mort d'une jeune femme et son nouveau-né, lors d'un accouchement, le 19 novembre 1977, à la maison de santé du Parc de Bois-Colombes (Hauts-de-Seine), le docteur Jacques Krier, âgé de quarante-six ans, a été condamné, mardi 22 mai, à treize mois d'emprisonnement avec sursis et 5 000 F d'amende par la 16e chambre correctionnelle du tribunal de Paris. La sage-femme qui l'assistait, Mme Nicole Sandman, âgée de cinquante-six ans, a été condamnée à 500 F d'amende. Les deux prévenus devront aussi verser ensemble 200 000 F de dommages-intérêts au mari de la victime.

Le tribunal a retenu à la charge du médecin le fait d'être rentré chez lui en laissant opérer la sage-femme alors que l'accouchement paraissait difficile. Il est reproché à Mme Sandman d'avoir trop tardé à alerter le docteur Krier.

Ingérence : peine réduite en appel pour M. Ducassou.

Rennes. — La troisième chambre correctionnelle de la cour d'appel de Rennes a réduit, lundi 21 mai, de cinq à deux ans — assortis du sursis — la durée de la peine d'interdiction de l'exercice de toute fonction publique infligée en juin 1978 par le tribunal de Lorient à M. Henri Ducassou, cinquante-huit ans, membre du Conseil économique et social, ancien président de la chambre régionale de commerce et d'industrie de Bretagne et de la chambre de commerce de Lorient, ancien vice-président du comité économique et social de Bretagne (*le Monde* du 16 juin 1978). M. Ducassou était poursuivi pour « *ingérence en matière de marché public* ».

Président - directeur général d'une entreprise de travaux publics qui porte son nom, M. Henri Ducassou était poursuivi pour avoir fait exécuter par sa propre société des travaux d'équipement commandés par la chambre de commerce de Lorient dont il était, à cette époque, le président. La cour d'appel a considéré que les équipements réalisés par M. Ducassou étaient « *des travaux publics effectués par un établissement public sur le domaine public avec des fonds publics administrés par un président pourvu d'un mandat public* ».

Les magistrats ont toutefois estimé qu'en faisant réaliser ces travaux, M. Ducassou avait « *des mobiles honnêtes et n'avait pas recherché un gain illicite* ». Mais, en sa qualité d'agent administratif de la chambre de commerce, il ne pouvait pas accepter de signer ce contrat pour son entreprise.

Au cours de l'audience, la cour d'appel de Rennes a déclaré irrecevable une intervention de M. Jean Rouyer, P.-D.G. de la Banque de Bretagne, lui aussi ancien président de la chambre de commerce et d'industrie de Bretagne, qui entendait protester contre l'assimilation d'un élu de chambre de commerce à un agent du gouvernement. M. Rouyer a annoncé son intention, par solidarité avec M. Ducassou, de démissionner de son mandat d'élu consulaire de la chambre de commerce et d'industrie de Rennes. — *(Corresp.)*

M. Maurice Parucci renvoyé devant le tribunal correctionnel.

La chambre d'accusation de la cour d'appel d'Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône) vient de renvoyer devant le tribunal correctionnel de Nice, pour escroquerie, M. Maurice Parucci. Elle a ainsi infirmé l'ordonnance de non lieu rendue par M. Serge Faliech, juge d'instruction à Nice, après la plainte déposée par M. André Méglin contre ce promoteur immobilier (*le Monde* des 26 avril et 10 mai 1974, et des 17 janvier et 20 juin 1975). M. André Méglin, devenu directeur de la « GICA » (Générale immobilière de la Côte-d'Azur), après le rachat d'actions, en mai 1973, affirmait qu'il avait été escroqué d'une somme de l'ordre de 50 000 F après présentation d'un faux bilan. La chambre d'accusation estime que « *les manœuvres frauduleuses sont caractérisées par la présentation d'un bilan complètement faux, pour inciter M. Méglin à acheter et à payer des actions devenues sans valeur d'une société moribonde.* » Le montant total de l'opération portait sur la somme de 341 000 F.

● *Un enfant rendu à sa mère par décision de justice.* — La cour d'appel d'Aix-en-Provence vient de rendre un arrêt confirmant le jugement du tribunal de grande instance de Marseille, en date du 25 octobre 1978, et a ordonné que Sébastien, cinq ans, soit rendu à sa mère légitime, Mme Marie-France Fourcy.

Cette décision met un terme à une affaire qui opposait depuis plusieurs années cette jeune femme âgée de vingt-sept ans, aujourd'hui employée dans une librairie, à l'administration (*le Monde* du 27 mars). L'enfant avait été placé peu après sa naissance, en 1974, chez une gardienne par Mme Fourcy, qui connaissait alors des difficultés financières et recherchait un emploi. Il avait été recueilli par la direction départementale de l'action sanitaire et sociale (DASS), qui avait, par la suite, refusé de le restituer à sa mère et tenté de le faire déclarer abandonné, malgré les recherches entreprises par cette dernière pour le retrouver. — *(Corresp.)*

Les parents des détenus bretons protestent contre les conditions d'incarcération.

Vingt autonomistes bretons sont actuellement incarcérés. Neuf d'entre eux, qui ont déjà été jugés par la Cour de sûreté de l'Etat, attendent l'examen par la Cour de cassation de leur pourvoi. Onze autres arrêtés lors de la grande rafle du mois de juillet 1978, qui a suivi l'attentat contre le château de Versailles, demandent, après dix mois de détention provisoire, à être traduits devant la justice. Huit de leurs camarades ont été remis en liberté.

Les familles de ces détenus — qui se qualifient de « *prisonniers politiques bretons* » — se sont constituées en association le 27 mars. Elles ont évoqué lundi 21 mai, au cours d'une conférence de presse au siège de la Ligue des droits de l'homme à Paris, les conditions d'incarcération de leurs enfants. La mère de M. Michel Hellequin a fait part des difficultés pour son fils, étudiant en droit, de continuer ses études à la prison de Fresnes.

Lionel Chenevière et Patrick Montauzier, condamnés à quinze ans de réclusion criminelle pour l'attentat du château de Versailles, se plaignent d'être isolés à la Santé et de ne pouvoir se réunir avec leurs camarades comme le prévoit le régime spécial réservé aux détenus politiques. Les autonomistes bretons sont, en effet, éparpillés entre les différentes prisons parisiennes. Ceux-ci protestent contre les contrôles tatillons, les horaires fixes, la mesquinerie des surveillants, les heures de visite insuffisantes, etc. A ce propos, Me Jean-Jacques de Félice s'est inquiété de la tendance actuelle qui consiste à rogner petit à petit les droits des « *prisonniers politiques* ».

● *Le directeur d'un home d'enfants*, M. Jean-Louis Blaziot, cinquante-huit ans, résidant à Quincy-sous-Sénart (Essonne), a été battu à mort, dans la nuit du mardi 15 au mercredi 16 mai, par trois gangsters qui avaient pénétré dans l'appartement, situé dans une annexe du bâtiment. Réveillé vers 1 heure du matin par l'intrusion des trois individus, M. Blaziot et sa femme ont été roués de coups et ligotés. Une monitrice, réveillée par le bruit, a subi le même sort. A 6 heures du matin, les deux autres surveillantes chargées de la garde des enfants découvrirent les victimes. Les malfaiteurs se seraient emparés de 20 000 F. Jeudi 17 mai, les policiers de Villeneuve-Saint-Georges ont arrêté quatre suspects.

M. Aurillac (R.P.R.) propose de créer un établissement pénitentiaire dans les terres australes

Estimant que l'abolition éventuelle de la peine de mort ne doit pas être considérée comme « *un acte de faiblesse à l'égard des grands criminels ni comme une facilité supplémentaire pour la récidive* », M. MICHEL AURILLAC, député (R.P.R.) de l'Indre, suggère, dans une proposition de loi déposée à l'Assemblée nationale, que soit substituée à cette peine « *la détention criminelle à perpétuité assortie d'une transportation pénale* », qui s'exécuterait en un lieu inhabité des Terres australes françaises, au nord du 60e parallèle (*le Monde* du 27 février). Cet établissement pénitentiaire serait situé à l'île Saint-Paul, à l'île d'Amsterdam ou dans les deux archipels Crozet et Kerguelen, territoires ne comportant aucun habitant permanent et dont le climat s'apparente à celui de la Norvège.

M. Aurillac note qu'il faudrait construire un aérodrome dans l'île choisie et créer un corps spécial de surveillants militaires bénéficiant de primes.

Les ressources nécessaires à la création de cet établissement proviendraient d'une majoration de la taxe spéciale sur le prix des places des salles de cinéma projetant des films à caractère pornographique ou d'incitation à la violence.

● *La Fédération autonome des syndicats de police et les manifestations de fonctionnaires.* — Dans un article publié le 17 mai, et consacré au congrès du Syndicat national indépendant et professionnel des C.R.S. (SNIP), à Strasbourg, nous écrivions : « *Après que la Fédération autonome des syndicats de police — à laquelle appartient le SNIP — eut décidé de s'associer à la journée d'action des fonctionnaires du 17 mai, ses représentants présents à Strasbourg ont finalement refusé de défiler avec les fonctionnaires locaux qui avaient avancé leur manifestation de quarante-huit heures, afin de la faire coïncider avec le déplacement du président de la République en Alsace.* »

La FASP déclare que ce n'est pas elle qui a « *refusé de défiler avec les fonctionnaires locaux, mais les dirigeants du SNIP après un vote du congrès* ». Elle précise que « *les responsables fédéraux ont participé à la manifestation du 17 mai à Paris et dans plusieurs villes de France* ».

[On retiendra simplement qu'aucun responsable syndical autonome n'a, sous quelque étiquette que ce soit, défilé dans les rues de Strasbourg le 15 mai, au côté des fonctionnaires. Le reste n'est que querelle de mots et de sigles.]

LA FORMATION PERMANENTE :

Une nécessité pour les femmes ?

Plus de la moitié des demandeurs d'emploi sont des femmes, et cette proportion atteint 63 % parmi les moins de vingt-cinq ans.

L'inégalité devant l'emploi est affaire de mentalités mais aussi de qualification, donc de formation. Plus souvent que les garçons, les filles doivent chercher un emploi dès la sortie de l'école, sans recevoir aucune formation professionnelle. Mais, même lorsqu'elles suivent des études après la fin de la scolarité obligatoire — études courtes ou longues, techniques ou générales, — la majorité des jeunes filles sont défavorisées. Elles restent plus longtemps au chômage, et, lorsqu'elles trouvent un emploi, celui-ci ne correspond pas nécessairement à la formation reçue. Surtout, elles s'engouffrent en grand nombre — sans avoir vraiment le choix — vers des secteurs traditionnellement féminins parfois en régression (textile, paramédical...) ou, en tout cas, aux débouchés trop restreints par rapport au nombre de candidats.

En fait, les portes du secteur industriel sont trop souvent fermées aux jeunes filles au bénéfice du tertiaire où seul le brevet de technicien supérieur de secrétariat est vraiment « rentable » sur le marché du travail. Pourtant, sur les quelque 22 % de jeunes filles qui entrent dans un centre de formation d'apprentis, près des trois quarts se répartissent entre les métiers du commerce et ceux de la coiffure qui n'offrent que peu de débouchés. Autre exemple : 80 % des baccalauréats de technicien délivrés en 1977 dans le secteur tertiaire l'ont été à des jeunes filles, contre seulement 12 % dans le secteur industriel.

Tout se passe presque comme si... le premier métier des femmes était de se consacrer à leur foyer, à leur mari et à leurs enfants. C'est d'ailleurs ce que font un certain nombre d'entre elles. Mais, les enfants élevés, beaucoup aimeraient retravailler. Sans compter celles qui sont confrontées soudain à une telle nécessité par la séparation ou le veuvage. Le contact avec les réalités du marché du travail est alors particulièrement difficile.

Mal orientées, moins qualifiées que les hommes et plus souvent chômeuses qu'eux, les femmes sont en outre victimes de ce handicap supplémentaire qu'est la réadaptation au monde du travail après une interruption plus ou moins longue. C'est pourquoi de nouveaux types de stages de formation continue se créent, et notamment de pré-formation pour aider les femmes à se retrouver à égalité avec les autres demandeurs d'emploi. D'autre part, des formations menant à des métiers traditionnellement masculins commencent à leur ouvrir leurs portes. Ce qui ne change pas pour autant les mentalités des chefs d'entreprise. — C. A.

L'ASSOCIATION POUR LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES ADULTES

86 000 stagiaires, 300 spécialités

Avec ses 124 centres, ses 2 843 sections et ses 41 544 postes de travail, l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA), qui emploie actuellement 9 080 salariés, dont 53 % sont des enseignants, et qui a reçu en 1978 près de 86 000 stagiaires, demeure le plus important des organismes de formation permanente.

Créée en 1946, l'AFPA, qui dépend du ministère du travail, propose des formations dans plus de 300 spécialités, notamment dans les secteurs du bâtiment, des métaux, de la métallurgie, de l'électricité et du tertiaire. Elle contribue à former une main-d'œuvre qualifiée dans les diverses branches de l'économie ; à faciliter la reconversion des travailleurs sans emploi ou menacés de licenciement ; à intervenir en faveur des populations les moins favorisées (jeunes demandeurs d'emploi, travailleurs étrangers). Elle permet aussi à des adultes de perfectionner leurs connaissances professionnelles.

Les différents « pactes pour l'emploi » ayant permis le développement d'actions de préformation pour ceux qui n'avaient pas de qualification, l'AFPA a été amenée à se recentrer plus particulièrement sur les formations professionnelles. Le nombre de ses sections préparatoires a diminué : il est passé de 287 sections en 1977 à 274 en 1978, alors que pour la même période le nombre des sections professionnelles est en augmentation (2400 sections en 1977, 2 508 en 1978).

Organisme de formation au service de l'emploi, l'AFPA, qui dispose d'un budget de 1 milliard 230 millions de francs, cherche constamment à s'adapter aux réalités économiques. Un certain nombre de modernisations ont été entreprises. Déjà, de 1977 à 1978, sept spécialités nouvelles ont été créées (dont « escaliéteur » — menuisier capable de réaliser un escalier en bois, — mécanicien pour cycles et motocycles, climatiseur...). Six autres spécialités sont en préparation. De plus, le contenu de certaines formations est adapté en fonction de l'évolution des métiers.

Organisme géré de façon tripartite par les représentants des employeurs, des salariés et de l'Etat, l'AFPA apporte ces modifications en relation étroite avec les professionnels. *« C'est la grande force de l'établissement »*, déclare M. Guy Métais — précédemment directeur de l'ANPE, — qui a succédé à M. Chazal à la direction de l'AFPA, au mois de février dernier.

A partir de ses sept centres pédagogiques et techniques régionaux (C.P.T.R.), l'AFPA continue, en l'intensifiant, l'adaptation et la rénovation de ses méthodes pédagogiques. Chaque centre développe ses recherches dans des secteurs déterminés (bâtiment à Metz, mécanique à Nantes, soudage à Lyon, tertiaire et informatique à Paris...). De plus, une action globale de formation *« pour une remise à jour des compétences »* destinée aux professeurs et aux moniteurs — tous professionnels qualifiés — a été entreprise afin que le contact soit permanent entre le personnel enseignant en place et le monde du travail.

« Dans une période de conjoncture difficile et qui donne à l'emploi un caractère prioritaire, l'action de l'AFPA n'est pas négligeable », ajoute M. Métais. Actuellement, 36 % à 41 % des stagiaires sont placés avant même la fin de leur stage, et, selon des enquêtes partielles effectuées dans des centres régionaux, quatre stagiaires sur cinq trouvent un emploi dans la semaine qui suit le stage. De plus, dans les prochaines années, l'AFPA devrait accroître ses responsabilités en matière de recrutement et de placement.

A côté de ses missions traditionnelles, l'AFPA intervient aussi dans des actions de « formation continue » au sens strict de la loi du 16 juillet 1971. Plus de 11 500 personnes ont été formées à ce titre en 1978, dont 6 122 stagiaires en formation de formateurs. L'AFPA a aussi des missions d'assistance technique. En France, ses interventions s'exercent en faveur d'organismes ou d'entreprises désirant assurer des formations professionnelles [enquêtes ou contrôles techniques à la demande du ministère du travail, au titre du Fonds national pour l'emploi (F.N.E.) par exemple]. A l'étranger, l'AFPA intervient actuellement dans treize pays avec lesquels existent des accords de coopération technique internationale — notamment en Tunisie, en Irak, au Maroc, en Algérie et à l'occasion des échanges franco-québécois.

C'est au cours d'une assemblée générale qui aura lieu le 31 mai, et où le nouveau directeur, M. Métais, présentera ses propositions, que l'AFPA définira plus précisément les lignes générales de son action dans les prochaines années. — Cl. B.



(Dessin de CHENEZ.)

A la conquête des métiers masculins

Les entreprises devront se faire à cette idée

Près de 11 300 femmes ont suivi les stages de l'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) en 1978. Elles représentaient ainsi 16,2 % des stagiaires de l'AFPA alors qu'elles n'étaient que 5,1 % dix ans plus tôt.

La répartition de ces stagiaires dans les différentes sections évolue. Les formations aux métiers du tertiaire continuent de recevoir la grande majorité des femmes, mais, depuis quatre à cinq ans, un certain nombre d'entre elles commencent à s'orienter vers des stages menant à des secteurs industriels et des métiers traditionnellement occupés par des hommes : mécanique générale et de précision, électricité, électronique, et plus récemment les métiers du bâtiment.

De notre envoyée spéciale

Romilly-sur-Seine (Aube). — *« J'ai toujours aimé bricoler, alors j'ai eu envie d'apprendre à travailler le bois et d'en faire mon métier. »* Très simplement, Doris, vingt-deux ans, ancienne technicienne dentaire, explique pourquoi — seule femme au milieu de quinze hommes — elle suit actuellement un stage de menuiserie.

Doris est l'une des cinq femmes stagiaires du centre de Romilly — centre de formation professionnelle de l'AFPA, plus particulièrement axé sur le secteur du bâtiment. Cinq femmes — de dix-huit à vingt-cinq ans — qui ont choisi de s'orienter vers des métiers réputés masculins, *« parce que j'étais au chômage depuis huit mois »*, dit Rachel, vingt ans, ancienne vendeuse en alimentation ; *« parce que je n'avais plus aucune envie de travailler dans un bureau »*, confie Solange, vingt-cinq ans, secrétaire. Qu'elles se soient décidées pour la section « menuiserie », « peinture », « électricité du bâtiment », ou « solier-moquettiste », toutes pensent trouver dans leur futur métier un certain intérêt. *« C'est tout de même moins ennuyeux que de taper à la machine toute la journée »*, remarque l'une d'entre elles — et aussi un peu plus d'indépendance : *« En général, on travaille sur les chantiers, ce qui entraîne une plus grande autonomie. »*

Les stagiaires femmes se forment à leur futur métier exactement dans les mêmes conditions que les deux cents autres stagiaires hommes du centre. *« Il n'est pas question de « féminiser » nos postes de travail, il faut que les femmes s'adaptent aux conditions qu'elles devront affronter comme les autres dans leur vie professionnelle »*, précise M. Favier, le directeur du centre de Romilly.

Seule spécificité à Romilly : alors que les hommes peuvent être internes, les femmes qui n'habitent pas la région reçoivent une indemnité pour loger en ville.

La formation dispensée — d'une durée de six à dix mois, à raison de quarante heures par semaine — comporte un aspect beaucoup plus pratique que théorique : *« Il s'agit avant tout d'une formation professionnelle. Les stagiaires sont mis en situation de travail, organisés en ateliers, le moniteur jouant un peu le rôle du chef d'atelier »*, explique M. Favier.

Cela pose souvent des problèmes d'adaptation, pour les stagiaires, peut-être plus accentués chez les femmes. Catherine, vingt-quatre ans, à l'atelier « solier-moquettiste », n'est en stage que depuis une semaine, *« pour le moment c'est encore assez difficile, confie-t-elle, on est tout de même moins habituées que les hommes à manier un marteau ou une pince. »* Certains travaux sont assez durs, *« les grandes boîtes de peinture ou l'échelle, sont assez difficiles à transporter »*, reconnaît Solange, vingt-cinq ans, à l'atelier peinture. Pourtant, il ne s'agit pas réellement de travaux « de force » : *« Il y a quelquefois des tâches beaucoup plus lourdes à accomplir pour les femmes, en usine, remarque-t-elle. Certaines spécialités telles que le coffrage-boisage ou la maçonnerie où le travail est plus pénible. »*

CLAUDE BARAF.

(Lire la suite page 16.)

Rémunération et avantages sociaux

Les inscriptions sont prises dans les agences locales pour l'emploi. L'âge minimal d'entrée en formation varie de dix-sept à vingt et un ans suivant la section.

Aucun diplôme n'est exigé ; toutefois, un niveau variant du certificat d'études au baccalauréat est demandé en fonction de la spécialité choisie. (Un test d'évaluation des connaissances détermine si le niveau est suffisant pour suivre cette formation.)

Pendant toute la durée de leur formation, les stagiaires bénéficient d'avantages sociaux et perçoivent une rémunération qui varie selon la situation des stagiaires, de 25 % du SMIC à 70 % du salaire antérieur avec un maximum de trois fois le SMIC (les femmes peuvent bénéficier, dans certains cas, de mesures particulières).

LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE ENTRE TRENTE-CINQ ET CINQUANTE ANS

Avoir du temps, parfois de l'argent et, de préférence... pas d'enfants

« Toutes mes démarches auprès des employeurs se sont soldées par des échecs. Sans mettre en cause vos capacités, votre âge est trop avancé, me répondait-on à chaque entrevue. » Odette, cinquante ans et mère de famille, fait ainsi le bilan de plusieurs mois de recherche.

Elle fait partie des nombreuses femmes qui, entre trente-cinq et cinquante ans, essaient de s'insérer ou de se réinsérer dans la vie professionnelle. Qu'elles soient « sans qualification » ou diplômées, les femmes ressentent dans leur ensemble la nécessité d'acquérir une formation professionnelle ou une remise à niveau.

Première étape pour les femmes à la recherche d'un emploi : s'informer. Certaines s'adressent au Centre d'information féminin, d'autres au conseiller professionnel de l'ANPE, aux chambres de commerce, parfois même à des groupements féminins telles la Fédération des femmes chefs de famille et l'Union des veuves civiles.

Depuis le second pacte pour l'emploi de 1978, les stages de formation — réservés jusqu'alors aux jeunes de moins de vingt-six ans — sont ouverts aux femmes chefs de famille (veuves, divorcées, séparées judiciairement) ainsi qu'aux mères de famille, deux ans au moins après une naissance ou une adoption.

Les stages de formation professionnelle rémunérés à 90 % du SMIC sont assurés par des organismes publics. Répartis sur six mois, ils comprennent en principe une formation théorique et une application pratique en entreprise.

« *A quarante ans*, raconte Nicole, une ancienne stagiaire, *j'étais bonne à tout faire. Divorcée, mon fils élevé par mes parents en province, ma situation me semblait sans issue. Une de mes cousines m'a poussée à suivre un stage préprofessionnel. Ensuite, il me fallait acquérir une formation.* » Nicole s'est heurtée à deux refus successifs pour suivre des stages, les tests qu'elle avait passés n'étant pas concluants. « *Désespérée, j'ai réussi à trouver une formation de secrétariat médical, payée à 90 % du SMIC. Ce stage nous préparait aussi à l'examen d'employée de bureau, auquel j'ai été reçue.* » Elle travaille maintenant dans une administration.

Les femmes ne sont pas toujours en mesure de suivre des stages. Certains requièrent un niveau d'études que toutes n'ont pas : c'est le cas notamment de la plupart des stages organisés par les établissements secondaires et les universités. Parfois les délais d'attente sont longs, très longs. L'Association pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) oblige les femmes à attendre de deux à cinq ans pour suivre une formation de dactylo dans la région parisienne ! Le lieu et les horaires des stages sont quelquefois inadaptés à la situation familiale, surtout en province. « *J'ai réussi les tests pour suivre un stage de comptabilité. L'école se trouvait trop loin de la maison. N'ayant personne pour garder mes enfants, je n'ai pas accepté* », explique Bernadette, quarante-deux ans et mère de quatre enfants.

Les formations dispensées par les organismes privés sont payantes. Une condition supplémentaire s'impose alors : avoir non seulement du temps mais aussi de l'argent. Les conseillers professionnels parviennent à obtenir une allocation ASSEDIC pour les plus démunies. Aussi ces stages sont-ils plutôt réservés aux mères de famille dont les maris assurent le revenu familial. Une association privée offre cette année un stage de collaboratrice d'administration et de direction. Durée seize semaines, coût : 6 400 francs !

Réadaptation au monde du travail

Les femmes qui ont un besoin urgent de travailler à la suite d'un veuvage, d'un divorce ou d'un abandon sont prêtes à prendre n'importe quel emploi sans suivre de formation. Elles se précipitent vers les travaux de services. Les municipalités notamment sont assaillies de demandes. Etre femme de service dans une cantine présente un avantage malgré la faiblesse du salaire : les horaires se rapprochent de ceux des enfants. Sans perspective d'emploi, certaines veuves vivent en assistées (par les diverses allocations auxquelles elles ont droit) et travaillent clandestinement pour « arrondir les fins de mois ». Elles deviennent pour la circonstance femmes de ménage, gardes d'enfants, couturières. Beaucoup en effet ne se risquent pas à suivre un stage à l'issue duquel il faudra, de toute façon, affronter les difficultés du marché du travail.

Après une longue interruption d'activité professionnelle, les femmes se sentent, il est vrai, dévalorisées, incapables d'affronter le monde du travail. La vision qu'elles en ont est fréquemment mythique, déformée par le conjoint ou les médias. Une période de réadaptation semble nécessaire. Tel est l'objectif que se sont fixé des associations comme Retravailler ou l'Union féminine civique et sociale. Ces associations organisent pendant cinq ou neuf semaines des stages de vingt à vingt-cinq personnes, dits préprofessionnels.

Les stagiaires reprennent peu à peu confiance en elles, essaient de mesurer leurs aptitudes. Elles reçoivent le plus grand nombre d'informations sur les réalités du monde du travail, les débouchés accessibles et les formations envisageables. Retravailler a accueilli près de trois mille d'entre elles entre 1973 et 1976. Deux mois après leur stage, 85 % des participantes travaillaient ou suivaient une formation adaptée, affirme le centre, à leur personnalité. Bien qu'ils soient efficaces, ces stages ne sont rémunérés que pour un nombre minime de femmes. Il exclut de ce fait celles dont les conditions matérielles sont précaires.

Quoi que les femmes tentent pour se réinsérer dans la vie professionnelle, elles rencontrent de multiples obstacles. L'âge en est un de taille. Selon un conseiller professionnel, à peine 10 % des femmes âgées de cinquante ans et plus ont une chance de retravailler. Les contrats emploi-formation sont accordés en priorité aux femmes chefs de famille. Bien souvent, l'employeur préfère choisir un jeune. En outre, des limites d'âge sont imposées pour l'exercice de métiers comme les professions paramédicales, l'animation socio-culturelle. Un seul recul : l'âge limite pour se présenter aux concours administratifs est maintenant fixé à quarante-cinq ans.

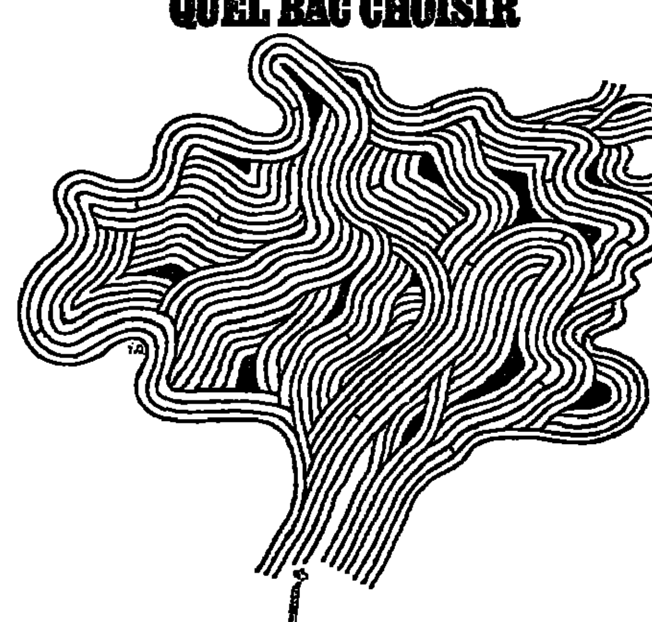
Les enfants représentent un handicap pour les femmes seules. Les employeurs se montrent hésitants dès qu'ils apprennent que la candidate a des enfants en bas âge. Une femme chef de famille est une absente en puissance. Marie-Annick, trente-sept ans, mère de trois petits enfants, a décidé de répondre par la négative à la question : « *Avez-vous des enfants ?* » « *J'aurais sans doute plus de chance d'être prise. Je conseille à toutes les mères d'en faire autant* », ajoute-t-elle.

La discrimination par le sexe entrave la liberté de choisir un métier, comme en témoigne l'histoire de deux jeunes femmes mécaniciennes, spécialistes des motos, qui, lassées par les refus systématiques des garagistes, sont allées, en désespoir de cause, à l'A.N.P.E. Le prospecteur-placier les a imposées dans un garage, en vertu de la loi sur l'égalité de traitement des hommes et des femmes en matière d'emploi et de salaires. Si l'on ouvre aux femmes des stages débouchant sur les métiers manuels réservés aux hommes par principe, il faut essayer aussi de transformer les mentalités. A quoi sert une formation de maçonnerie ou de soudure, si elle reste sans lendemain ?

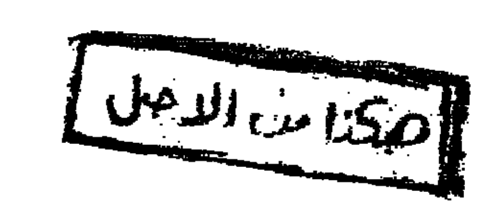
Autre carence dont les femmes se sont plaintes récemment, au cours du colloque organisé par le comité du travail féminin : le manque d'information centralisée sur les possibilités d'emploi et les formations. Il en résulte une dispersion telle que les femmes ont l'impression constante de partir à la « *chasse aux renseignements* ».

DOMINIQUE MARIETTE.









ET CINQUANTE ANS

LES STAGES DE « RETRAVAILLER »

« Avant je n'avais jamais pensé à moi comme à quelqu'un d'intéressant »

Il semble particulièrement difficile aux femmes qui n'ont jamais travaillé ou qui ont interrompu toute activité pendant longtemps de s'insérer dans la vie professionnelle.

L'association Retravailler, créée à l'initiative d'Evelyne Sullerot en 1973, se donne pour mission d'aider les femmes à faire la transition nécessaire entre la vie familiale et le monde du travail. Retravailler propose des stages de formation préliminaire et d'orientation professionnelle, à Paris et dans douze villes de province.

Le public, composé à l'origine de mères de famille restées au foyer pour élever leurs enfants, s'est élargi aux femmes divorcées, mères célibataires et tout récemment aux chômeuses. La participation financière se calcule en fonction des revenus et du nombre d'enfants, de 50 à 1 050 F. Certaines femmes, soutiens de famille, peuvent bénéficier d'une rémunération égale à 45 % du SMIC.

La durée du stage est de cinq semaines à mi-temps, soit le matin, soit l'après-midi. La même animatrice conduit le groupe pendant toute la session. Des exercices de perception, d'attention, de logique... doivent aider les stagiaires à déceler leurs aptitudes. Ces exercices ne demandent aucune connaissance particulière.

Un juriste intervient pour donner des informations de base sur la législation du travail et des méthodes précises de recherche d'emploi. Ensuite les stagiaires sont mises en situation — simulée — d'embauche. Divers secteurs de la vie professionnelles leur sont présentés et d'anciennes stagiaires viennent commenter leur expérience de réinsertion.

Les derniers jours du stage, les participantes procèdent à une auto-orientation à partir de leurs aspirations, leurs aptitudes et leurs contraintes personnelles. Les femmes sont presque toutes unanimes à reconnaître qu'une profonde transformation s'est opérée en elles. Bernadette, quarante-neuf ans, séparée de son mari, a suivi l'un de ces stages : *« Je n'avais jamais pensé à moi comme à quelqu'un d'intéressant, j'étais la femme de mon mari, la mère de mes enfants. Le stage m'a fourni des éléments pour me situer. J'ai compris que je n'étais ni timide ni réservée. »*

Dans l'ensemble les résultats sont encourageants : 35 % des femmes travaillent deux mois après la fin du stage, et 45 % suivent une formation professionnelle. *« Je me sens bien dans mon emploi. Le stage m'a permis de franchir le pas »*, témoigne aujourd'hui une ancienne stagiaire.

D. M.

UNE ÉTUDE DE « DROIT SOCIAL »

L'évolution de la formation professionnelle continue

La formation professionnelle continue est devenue en France en quelques années un phénomène économique et social de grande ampleur : les entreprises consacrent actuellement 7.5 milliards de francs à des actions de formation auxquelles participe chaque année une personne active sur sept. Le système mis en place par la loi de 1971 a-t-il pour autant atteint les objectifs que ses promoteurs lui avaient fixés ? Un troisième numéro spécial de la revue *Droit social* consacré à la formation professionnelle continue et réalisé sous la direction de MM. Jean-Marie Luttringer et Jean Prieur apporte de nombreux éléments de réponse à cette question.

Les auteurs analysent longuement les novations et les limites de la loi du 17 juillet 1978 qui a renforcé l'initiative individuelle du salarié en matière de congé-formation, étendu le droit au congé à chaque travailleur, simplifié le système de rémunération des stagiaires mais n'a ni réglé la prise en charge des frais de formation ni complètement clarifié la situation juridique du salarié en congé-formation.

L'examen du fonctionnement du système dans les entreprises montre bien que l'autonomie réelle des salariés reste faible : le congé de formation est encore loin d'être considéré par les employeurs et les salariés comme un droit indiscutable au même titre que les congés payés. Dirigeants patronaux et syndicaux expriment leurs points de vue à ce sujet dans ce numéro de *Droit social* qui comporte aussi des articles sur les relations entre la formation continue et l'emploi ou l'amélioration des conditions de travail et une recherche originale sur la jurisprudence en la matière.

MM. Raymond Vatier et Jacques Delors, qui furent parmi les pionniers de la formation professionnelle continue, concluent ce numéro spécial de deux cents pages, le premier en suggérant des initiatives nouvelles pour lever les ambiguïtés et les contradictions du système actuel, le second en mettant en lumière — en collaboration avec M. Didier Jeanperrin — les causes de « *cette espèce de déception diffuse qui caractérise tout bilan honnête de la formation continue* ».

J.-M. D.

★ *Droit social*, n° 2, 1979, Librairie sociale et économique, 3, rue Soufflot, 75005 Paris, tél. 634-10-30. 59 francs.

AU CENTRE D'ENSEIGNEMENT PRATIQUE DE LA GESTION

Les trois « secrets » de la réussite

« Notre objectif premier n'est pas la formation, mais l'emploi ; ensuite, nous travaillons beaucoup, ici, et les entreprises le savent ; enfin, nous révisons nos programmes, tous les six mois, en fonction de l'évolution du marché du travail. Voilà les trois secrets de notre réussite », dit sans fausse modestie, M. Emile Fighiera, directeur du Centre d'enseignement pratique de la gestion (C.E.P.G.). Cet établissement privé (1) sans but lucratif, qui fait partie du groupe ESSEC, ne recherche pas la publicité — il y a, pour chaque promotion, dix fois plus de candidats que de places disponibles — mais ses responsables souhaiteraient tout de même que le C.E.P.G. soit encore mieux connu des entreprises, afin d'assurer aux élèves un maximum de débouchés.

Créé en janvier 1976, ce centre forme, comme son nom l'indique, des assistants de gestion — le baccalauréat ou un niveau équivalent est le minimum exigé. Il accueille un nombre d'élèves assez variable selon les autorisations administratives et les subventions de l'Etat — au titre, notamment, du « pacte national pour l'emploi » : la quatrième promotion en comptait trois cent soixante et la cinquième, qui est entrée le 19 mars, cent quarante-quatre. L'administration n'a pas autorisé, pour cette dernière promotion, la formation des jeunes au titre du « pacte » et, de fait, la plupart des élèves qui suivent actuellement l'enseignement du C.E.P.G. ont une certaine expérience professionnelle.

Gestion et administration du personnel, gestion administrative et comptabilité, gestion commerciale achat-vente et assistance technico-commerciale : telles sont les quatre options proposées par l'établissement de la rue de Reuilly. Le stage dure huit cents heures, selon les normes légales en vigueur, échelonnées sur cinq mois — plus, en principe, un stage d'un mois en entreprise : le rythme de travail, calqué sur la vie professionnelle (huit heures par jour), paraît parfois éprouvant aux jeunes qui viennent juste de sortir de l'appareil scolaire ou universitaire.

Des professeurs praticiens

Les élèves perçoivent une rémunération mensuelle équivalente, selon les cas, à 75 % ou 90 % du SMIC, sauf ceux qui ont été licenciés pour raisons économiques et qui touchent l'allocation supplémentaire d'attente (90 % du salaire brut antérieur) : ceux-ci acquittent, au contraire, une somme de 3 000 francs, qui correspond, selon la direction *« seulement au tiers du coût véritable du stage de formation ».*

La formation professionnelle intensive qui est dispensée au C.E.P.G. a essentiellement pour but de rendre les élèves — le qualificatif de « stagiaire » est ici banni — immédiatement opérationnels, et les professeurs attachés au Centre sont tous des praticiens (chefs du personnel, ingénieurs conseils, industriels, etc.).

« Nous apportons la connaissance, dit M. Fighiera, *mais surtout la compétence et le savoir-faire. Grâce aux nombreux travaux pratiques, les élèves acquièrent les réflexes professionnels adéquats. »* Les locaux sont aussi aménagés de façon à recréer les conditions réelles de travail dans l'entreprise, et des « conseillers d'emploi » s'efforcent d'inculquer aux futurs assistants de gestion la confiance en soi et de leur faire prendre conscience de leur exacte valeur sur le marché du travail.

Sans attendre la fin du stage, au début duquel ils ont, entre autres, appris à rédiger un *curriculum vitae* et à répondre par écrit à des petites annonces (exercices moins simples qu'il y paraît), les élèves recherchent un emploi par eux-mêmes, même si le C.E.P.G. les conseille et les aide dans cette tâche. Forts d'un bagage technique qui répond à ce que demandent les entreprises et des certificats délivrés par le Centre, les deux tiers d'entre eux, en moyenne, trouvent immédiatement du travail.

Faisant la *« chasse aux idées reçues »,* la direction du C.E.P.G. a notamment constaté, par le biais d'une enquête portant sur la quatrième promotion, que ce n'étaient pas les élèves les plus diplômés qui étaient les plus vite embauchés : 158 élèves sur 253, ayant le niveau bac, soit 62,5 %, ont été engagés, contre 24 sur 49, soit 49 %, ayant un niveau supérieur. *« Peut-être,* suggère M. Fighiera, *ceux qui ont moins de parchemins sont-ils plus accrocheurs. »*

MICHEL CASTAING.

(1) Centre d'enseignement pratique de la gestion, 107, rue de Reuilly, 75012 Paris, tél. 340-56-46.

52 % des demandeurs d'emploi

Sauf pour ce qui concerne les stages de formation professionnelle, les femmes ont nettement moins profité que les hommes des dispositions contenues dans les deux « pactes nationaux » scellés par le gouvernement et relayés par le C.N.P.F. en faveur de l'embauche des jeunes (lois de juillet 1977 et de 1978). Elles continuent, en effet, de représenter quelque 52 % de l'ensemble des demandeurs d'emploi et, surtout, environ 63 % des jeunes de moins de vingt-cinq ans à la recherche d'un travail. Ces pourcentages étaient les mêmes avant l'instauration des deux « pactes »...

Voici la part des femmes dans chacun des deux dispositifs mis en place (sources : ministère du travail et de la participation ou Agence nationale pour l'emploi) :

PACTE I

— *Embauche avec exonération des charges sociales et apprentissage subventionné par l'Etat* : 28,2 % (86 702 sur 307 151). Il convient de préciser qu'il y a eu en tout 338 220 embauches réalisées dans le cadre de cette mesure, mais les statistiques relatives à la part des femmes ont été arrêtées fin janvier 1978, portant sur 307 151 emplois ;

— *Contrats emploi-formation* : 42 % (11 069 sur 26 354) ;

— *Stages pratiques en entreprise* : 48,5 % (70 623 sur 145 679) ;

— *Stages de formation* : 54,6 % (16 849 sur 30 859). Il s'agit des statistiques de l'ANPE. Celles du ministère du travail et de la participation font état de 68 652 stages de formation mais n'indiquent pas la ventilation par sexe.

PACTE II

— *Embauche avec exonération et apprentissage* : 28,6 % (55 870 sur 195 243). Même remarque que pour le premier pacte : les emplois offerts ont été, au total, de 198 000 ;

— *Contrats emploi-formation* : les statistiques ne sont pas connues. Il semble que leurs bénéficiaires aient été inclus dans la « rubrique » embauche avec exonération ;

— *Stages pratiques* : 32 % (6 370 sur 19 735) ;

— *Stages de formation* : 56,4 % (12 699 sur 22 922). Même observation que pour le premier « pacte » : il s'agit des données de l'ANPE. Celles de la Rue de Grenelle font état de 55 915, mais ne distinguent pas la part des femmes.

Toutes les statistiques mentionnées ci-dessus concernent les jeunes âgés de moins de vingt-cinq ans. Le deuxième « pacte » avait, on le sait, étendu le bénéfice des dispositions de la loi de juillet 1978 à certaines catégories de femmes ayant dépassé cet âge. Cette initiative a été loin d'être un succès : à peine plus de 3 000 femmes ont profité de cette extension du « pacte », dont 1 113 engagées avec exonération des charges sociales ; 1 411 en stage de formation ; 166 en stage pratique en entreprise et 534 munies d'un contrat emploi-formation.

M. C.

A la conquête des métiers masculins

(Suite de la page 13.)

Les femmes stagiaires ne semblent pas avoir de réels problèmes à affronter au cours de leur formation, sauf peut-être au début. Les femmes ont parfois un peu d'appréhension lorsqu'elles doivent travailler dans un milieu essentiellement masculin. Mais, même si, au départ, les hommes sont un peu surpris de voir une femme dans leur atelier, en général ils s'habituent : *« Maintenant, on ne ressent plus de différence dans leur attitude vis-à-vis de nous : ils se sont aperçus que les femmes peuvent réaliser le même travail qu'eux et même quelquefois mieux qu'eux »,* constate Solange, après cinq mois de stage.

Aucun phénomène de rejet à l'encontre des femmes n'a été constaté, *« peut-être parce qu'elles ne sont pas encore très nombreuses »,* remarque un moniteur. Toutefois les stagiaires hommes reconnaissent ressentir un certain malaise si la femme se révèle meilleure qu'eux. Pour les moniteurs, toutefois, la présence d'un élément féminin ne peut que provoquer une émulation bénéfique dans le groupe car *« les hommes ne veulent pas faire moins bien ».*

En réalité, les problèmes les plus importants que peuvent rencontrer ces femmes ne se situent pas pendant leur formation. Ainsi Jean-Serge, l'un des stagiaires de l'atelier peinture, trouve tout à fait normal que des jeunes femmes apprennent, avec eux, un métier jusqu'ici réservé aux hommes, *« si cela leur plaît ».* Il ajoute toutefois : *« Ici, cela se passe bien, on est entre « copains » pour apprendre, mais, en entreprise, cela risque de poser plus de problèmes, on sera concurrents. »*

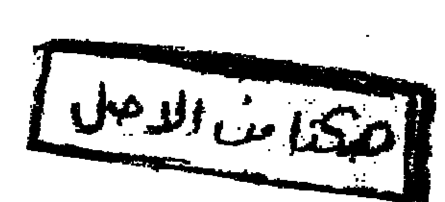
M. Favier confirme que pour ces femmes les difficultés commencent après la formation, dans la recherche d'un emploi.

« Il faut que les femmes qui décident de suivre ces sections aient du cran, souligne-t-il. *Si finalement devenir fraiseuse ou tourneuse devient presque classique, et maintenant assez bien accepté, le choix par les femmes de métiers qui les font quitter l'usine pour aller sur les chantiers est beaucoup plus récent, et là leur situation n'est pas évidente. »*

Les stagiaires reçus à l'examen sortent du centre avec un certificat de formation professionnelle (C.F.P.), diplôme d'Etat homologué au titre des diplômes d'enseignement technologique et reconnu par les conventions collectives du bâtiment. Très motivées, les femmes réussissent, en général, à de très bonnes places. Et pourtant, elles restent encore très mal acceptées dans les entreprises. *« Ce sont les mentalités des employeurs qui doivent changer »,* commente M. Favier. Pour lui, le problème se situe donc surtout au niveau des entreprises.

« Il y a de plus en plus de femmes qui s'orientent vers des secteurs nouveaux pour elles, remarque Catherine, l'une des stagiaires, *il faudra bien que les entreprises se fassent à cette idée. »*

CLAUDE BARAF.



ÉDUCATION

ANIMATION PÉDAGOGIQUE POUR TROIS MILLE ÉCOLIERS DU MORBIHAN

Les Esquimaux chez les Bretons

De notre correspondant

Vannes. — A deux pas des fameux alignements de Carnac, les élèves du cours élémentaire de Mme Bernard sont intarissables : « *Pour chasser l'ours, l'Esquimau se dissimule derrière un mur de glace. Il s'installe à contre-vent parce que l'ours le sentirait* », raconte Jean-Claude. Au passage, il regrette de ne pas être esquimau pour aller lui-même à la chasse à l'ours ou au morse. Géraldine s'applique à expliquer comment la femme esquimaude passe des heures à mâcher le cuir du fauve, pour le rendre souple et se confectionner des moufles. Frédéric prévoit les dangers que représente l'arrivée de Blancs dans l'immensité arctique : « *Ils ont apporté les fusils, les cigarettes, l'alcool, les magasins. C'est plus comme avant.* » Ce progrès soudain, incontrôlé, suggère une comparaison : « *C'est comme la marée noire qui a détruit les parcs à huîtres du papa de Karine.* »

Comme les trente garçons et filles du cours élémentaire de l'école de Carnac, trois mille élèves du département, de la maternelle à la classe de troisième, ont découvert les civilisations hyperboréales. C'était, cette année, le thème central du Mai du livre, animation orchestrée par une association d'enseignants du Morbihan, Lire en Bretagne. Le Mai du livre, qui existe depuis cinq ans, est passé de l'expérience de laboratoire à une vaste opération pédagogique. Chaque printemps voit ainsi la floraison d'une série d'expositions, de rencontres entre élèves et auteurs, de colloques entre enseignants, éditeurs, auteurs, libraires, etc. Il s'agit de donner à l'enfant le goût de la lecture, de faire du livre un moyen de culture et de communication avec son environnement, en un mot d'ouvrir l'école à la vie et de faire de la bibliothèque poussiéreuse, oubliée dans quelque coin, le cœur de la classe.

« *Avec quelques enseignants*, explique M. Yvon Dupré, conseiller pédagogique du secteur de Quiberon et promoteur de l'association, *nous avons pris conscience de l'inappétence de l'enfant à lire. Notre volonté a été alors de changer ce comportement.* » A sa naissance, Lire en Bretagne, qui fonctionne comme une coopérative, ne comptait que quelques « *révolutionnaires de la lecture* » et quatre séries de romans généreusement donnés à l'association.

Cette année, elle compte trois cent cinquante adhérents — enseignants, auteurs, éditeurs, bibliothécaires. Deux cents écoles du Morbihan — du groupe scolaire urbain à la petite école de campagne — profitent de la sélection annuelle du comité de lecture de l'association. Quinze mille romans sont mis à la disposition des petits Morbihannais par l'association, six mille volumes étoffent les bibliothèques de classe, et Lire en Bretagne dispose de six mille autres livres envoyés par les éditeurs en service de presse, parmi lesquels on essaie d'extraire les joyaux que les enfants apprécieront en cours d'année. « *Car des fêtes du livre*, explique M. Dupré, *il y en a toute l'année. Les élèves reçoivent des auteurs, discutent des œuvres qu'ils ont lues avec eux, racontent comment ils les ont appréciées, ce qu'ils y ont découvert. Des expositions avec sélection de livres tournent en permanence dans les écoles. Le « Mai du livre » n'est finalement que la partie visible de l'iceberg* »

Bien que certains enseignants n'hésitent pas à déplorer le manque de participation de l'éducation nationale, en tant que telle, dans cet effort de rénovation pédagogique (« *On est livré à nous-mêmes, ce qu'on fait est plus ou moins marginal* »), l'inspecteur d'académie ne se désintéresse pas de cette opération. Les relations au sein de la classe sont différentes, l'animation et la création motivent les enfants, reconnaît M. Bodin. « *C'est avec de telles initiatives*, ajoute-t-il, *que nous pourrons modifier le style et l'esprit des enseignants, et c'est ainsi que l'école pourra s'ouvrir à la vie.* »

L'école éclatée

Les acteurs du Mai du livre se montrent encore plus exigeants. « *La grande richesse de l'opération*, affirme un inspecteur du primaire à Vannes, M. Chaumont, qui, durant toute l'année, a participé avec une classe de cours moyen à un travail sur les médias, *c'est de donner une finalité au travail scolaire. La classe dont j'ai suivi la recherche a aussi étudié* Vendredi ou la Vie sauvage, *de Michel Tournier. Dans un contexte purement scolaire, on aurait pu s'en tenir là. Mais les élèves vont interviewer l'auteur de ce livre, et avant, ils ont demandé à un journaliste de leur expliquer comment on fait une interview. C'est l'école éclatée.* »

Tout en admirant les expositions sur la vie esquimaude, réalisées par les classes morbihannaises et présentées au palais des arts de Vannes, M. Coste, professeur de dessin dans le secondaire, explique : « *Pour moi, cela a été l'occasion de sortir de la tour d'ivoire dans laquelle nous sommes enfermés. Il a fallu que nous nous mettions d'accord entre collègues sur les modes d'expression, dessin, peinture, plâtre... que nous allions adopter, et le choix des thèmes.* »

Cette expérience pédagogique a transformé la vie même des classes qu'elle touche. « *L'ambiance est devenue exceptionnelle*, confie Mme Bernard, institutrice du cours élémentaire de Carnac. *Les rapports entre les enfants et moi-même ont changé, tout comme ils ont changé entre les enfants eux-mêmes. Tour à tour, l'élève est enquêteur, puis informateur, enfin auditeur. Le dialogue est un art que les enfants acquièrent en s'intéressant à un même sujet.* »

Corinne, Hélène, Catherine, Jean-Claude et d'autres illustrent parfaitement cette démonstration, mais leur champ d'investigation ne s'est pas arrêté à la porte de l'école : « *On a emporté des livres à la maison. Nos parents les ont lus et on en a parlé* », racontent avec une pointe de fierté les élèves de Mme Bernard.

Ailleurs, d'autres enfants ont rencontré M. Malauri, le directeur des hautes études arctiques, pour parler de son livre sur les derniers rois de Thulé. M. Yvon Mauffret, auteur de livres pour enfants, souligne de son côté l'intérêt de ces échanges. « *Pour nous écrivains, c'est le seul moyen d'avoir un contact direct avec nos lecteurs. C'est une façon de démythifier l'écrivain. Combien de fois ne m'a-t-on pas dit* : « Ah ! » vous écrivez des livres et vous » n'êtes pas mort ? »

L'ouverture de l'école sur le monde doit aller particulièrement loin cette année, puisque les quatre cents dossiers sur les Esquimaux préparés par les élèves morbihannais vont être envoyés aux petits Esquimaux qui, à leur tour, découvriront l'image que se font d'eux les petits Bretons.

LOUIS COQUIN.

AÉRONAUTIQUE

● *La compagnie aérienne Indian Airlines* vient de passer commande à Airbus-Industrie de son septième et de son huitième Airbus A-300 Elle a aussi pris des options sur deux appareils supplémentaires. D'autre part, la compagnie aérienne brésilienne Cruzeiro-Do-Sul vient d'obtenir un prêt bancaire de 100 millions de dollars pour régler les deux Airbus qu'elle a commandés.

● *La compagnie aérienne japonaise Toa Domestic Airlines a passé commande, le lundi 21 mai, de six avions Airbus A-300 B2-201* et a pris une option sur trois autres appareils. C'est la première fois qu'une compagnie japonaise acquiert des Airbus. Le premier des appareils commandés devrait entrer en service en avril 1981, et les autres devraient être livrés d'ici au début de 1982.

DEUX SYNDICATS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR APPELLENT A LA GRÈVE DES EXAMENS

Pour obtenir le renouvellement dans leurs fonctions des assistants non titulaires, le SGEN-C.F.D.T. et le Syndicat national de l'enseignement supérieur (SNE-Sup, FEN) viennent d'appeler leurs adhérents à une grève des examens universitaires. Les deux syndicats préconisent les mêmes moyens d'action, mais n'ont pas tout à fait les mêmes objectifs.

Le SNE-Sup demande à ses sections d'« *organiser dès à présent, au niveau approprié (départements, U.E.R., universités, académies), le report des jurys ou des examens, afin d'obtenir le plus rapidement possible la signature par les recteurs d'arrêtés positifs* ».

Le SGEN-C.F.D.T., pour sa part, appelle ses adhérents à une action nationale de blocage du contrôle des connaissances pour « *obtenir du ministre des universités qu'il envoie un télex aux recteurs leur demandant de signer des arrêtés renouvelant la totalité des assistants non titulaires* ».

DÉFENSE

LA STRATÉGIE FRANÇAISE EN OCÉAN INDIEN

La défense de la Réunion et de Mayotte suppose une présence militaire à Djibouti

De notre envoyé spécial

Saint-Denis-de-la-Réunion. — *« Les deux grandes puissances sont rapidement inquiétantes. Nous, puissance moyenne, nous sommes rassurants. Les pays riverains de l'océan Indien, d'options politiques différentes, ont compris que nous n'avions pas de visées impérialistes. »* C'est ce que répond, lorsqu'on lui demande d'expliquer la présence militaire française en océan Indien, le contre-amiral Jean-Paul Orosco, qui a pris, en novembre 1978, le commandement des forces maritimes de l'océan Indien après avoir dirigé, durant deux années, le cabinet militaire du premier ministre, M. Raymond Barre.

« Dans cette région du monde, qui n'est certes pas encore un « lac de paix », nous constituons indéniablement un facteur important de stabilité », confie le contre-amiral Orosco.

En réalité, cette présence maritime de la France en océan Indien est relativement modeste à l'heure actuelle. Obsédés par leur rivalité, les Etats-Unis (avec des escorteurs moyens lance-missiles et des transports de troupes détachés de leur flotte du Moyen-Orient, le porte-avions *Midway* et une demi-douzaine de bâtiments venus du Pacifique, et avec, en projet la création d'une escadre spéciale de l'océan Indien) et l'Union soviétique (avec le porte-aéronefs *Minsk*, deux croiseurs, trois escorteurs, des navires de débarquement et treize bâtiments auxiliaires) ont récemment déployé des moyens qui surpassent le dispositif de la France (1).

Embarqué à bord d'un ancien pétrolier norvégien, *la Charente*, transformé en bâtiment de commandement, le contre-amiral Orosco dispose, en permanence, pour surveiller un océan dont la superficie est trente-cinq fois supérieure à celle de la Méditerranée, de quatre avisos escorteurs, d'un navire-atelier, d'un bâtiment de débarquement, de deux patrouilleurs rapides, d'un ravitailleur, de deux vedettes de la gendarmerie et d'une « poussière » de petits navires comme des remorqueurs, des chalands de débarquement ou des citernes.

Cette flotte, répartie principalement à Djibouti, à la Réunion ou à Mayotte, peut être renforcée, le cas échéant, par des bateaux détachés de la métropole, comme c'est aujourd'hui le cas avec la frégate lance-missiles *Duquesne*, l'escorteur d'escadre *Bouvet* et un avion de patrouille maritime Breguet-Atlantic.

● Principales bases ou ports où les grandes puissances disposent de facilités diverses.

Une présence « ponctuelle »

« On ne peut faire que de la présence ponctuelle, compte tenu de ces faibles moyens pour surveiller et signaler les mouvements des navires étrangers », commente le capitaine de vaisseau Gaborit, qui commande la marine à la Réunion, où elle s'est repliée après avoir quitté Diégo-Suarez (Madagascar) en 1973. La zone maritime du sud de l'océan Indien, dont le commandant Gaborit a la responsabilité, et qui s'étend de l'équateur au continent antarctique, englobe des terres françaises qui — si la France devait revendiquer unilatéralement les droits économiques attachés à la zone dite des 200 milles nautiques — représentent une superficie de 3 millions de kilomètres carrés, équivalente à la Méditerranée (2).

Dans cet océan Indien qui baigne trente-quatre pays réunissant le tiers de la population mondiale, de races et de religions si différentes, le *« point d'ancrage »* de la puissance militaire française reste incontestablement Djibouti.

Depuis les quais de la jeune République de Djibouti où son navire de commandement est le plus souvent amarré, le contre-amiral Orosco se déclare prêt à soutenir le général Alfred Garen, qui commande les forces interarmées françaises de Djibouti (environ quatre mille cinq cents hommes), et le général François Gilard, qui commande depuis la Réunion les forces armées françaises de la zone sud de l'océan Indien (environ trois mille deux cents hommes).

Les responsabilités du contre-amiral Orosco commencent là où s'arrêtent celles des deux généraux, à la limite des eaux territoriales qui entourent les îles françaises de l'océan Indien ou qui jouxtent l'Etat indépendant de Djibouti.

Mais les officiers d'état-major de ces trois grands commandements s'accordent en privé à reconnaître que, de toute évidence, la défense de la Réunion, de Mayotte, des îles éparses dans le canal de Mozambique, des Terres australes et antarctiques suppose, aussi, une présence militaire française à Djibouti, sous réserve de l'accord des dirigeants de ce nouveau pays. En cas d'agression extérieure, Djibouti, escale aérienne et port militaire, fournirait les relais et donnerait le recul nécessaires à la riposte éventuelle. Djibouti est la base arrière de la présence militaire française en océan Indien.

« Nous avons été échaudés »

Car le port des Galets, à Saint-Denis-de-la-Réunion, n'est pas adapté à une telle mission et son extension se révèle difficile. *« Pour surveiller le* Minsk *en océan Indien, on a dû faire venir de Djibouti un aviso-escorteur et un Breguet-Atantic »*, constate le commandant Gaborit, qui ajoute que *la Charente*, le navire de commandement du contre-amiral Orosco, ne peut entrer dans le port des Galets et qu'il doit stationner en mer devant des coffres d'amarrage mouillés au large de Saint-Paul ou de Saint-Gilles lorsqu'il vient à la Réunion.

« D'un autre côté, explique le contre-amiral Orosco, *nous n'avons pas l'intention de développer une base militaire à Mayotte pour devenir une puissance impérialiste de l'océan Indien. » « Nous avons été tellement échaudés dans le passé ! »*, conclut l'ancien chef du cabinet militaire de M. Barre.

Pourquoi donc se maintenir, avec des moyens somme toute modestes, dans une région du monde où, pour reprendre l'expression d'un officier général français, *« les grandes puissances, délaissant la pratique de la boxe, ont commencé d'apprendre le judo »* pour mieux rivaliser dans la compétition internationale ?

Analysant les facteurs de destabilisation dans cette région du monde, le contre-amiral Orosco observe que l'océan indien est une zone stratégique d'importance capitale à partir de laquelle, d'une part, des centres vitaux de l'Union soviétique sont à la merci de la « frappe » des sous-marins nucléaires lance-missiles et, d'autre part, les Soviétiques pourraient accéder aux *« mers chaudes »* pour *« peser sur l'Occident, le Japon, l'Afrique et le Sud-Est asiatique »*.

Cent ans de retard

« Pour la France, c'est aussi, ajoute-t-il, *une voie de circulation maritime par laquelle passent près de 60 % de ses approvisionnements pétroliers, soit en moyenne quatre navires dans les deux sens et chaque jour. »*

L'île de Mayotte — *« un pays isolé, difficile et qui a cent ans de retard »* si l'on en croit le préfet, représentant du gouvernement français, M. Jean Rigotard — offre, dans ces circonstances, une rade idéale de 1 000 kilomètres carrés au pays qui voudrait contrôler le trafic au large de la côte orientale de l'Afrique et à l'entrée du canal de Mozambique. Si cette route du pétrole venait à être déviée et à passer à l'est de Madagascar, malgré une rallonge de 500 milles marins environ, ce même contrôle du trafic marchand et de la navigation militaire pourrait s'opérer depuis la Réunion à condition d'y aménager une base plus importante.

C'est aussi la raison pour laquelle, outre ses installations permanentes de Djibouti, la Réunion et de Mayotte, l'armée française maintient, à la demande du gouvernement, des détachements sur trois des îles éparses du canal de Mozambique depuis décembre 1973, à Juan-de-Nova, aux îles Glorieuses et à Europa : des détachements *« symboliques »*, dit le général Gilard, d'une quinzaine de parachutistes et d'un gendarme à chaque fois venus de la Réunion où est cantonné, normalement, le 2e régiment parachutiste d'infanterie de marine, pour *« matérialiser la souveraineté nationale »*, aux côtés des météorologistes locaux qui y travaillent.

A Juan-de-Nova, par exemple, un îlot de 5 kilomètres sur 2 kilomètres, à environ 150 kilomètres à l'ouest de Madagascar, et placé sous la souveraineté de la France depuis 1897, un groupe de quatorze parachutistes, commandé par un lieutenant, constitue, derrière ses barbelés surprenants dans un paysage de filaos et de cocotiers, la garnison, occupée, comme celle du *Désert des Tartares*, à attendre *« une agression caractérisée »* contre la piste qui accueille les avions Transall. Chaque nuit, une sentinelle patrouille, deux hommes actionnent le phare de l'île, tandis que les « météos », au milieu des pintades sauvages, transmettent leurs observations...

Une « zone de paix »

Les îles éparses du canal de Mozambique sont revendiquées par Madagascar. L'île Tromelin, un dépôt coralien probablement d'origine volcanique qui culmine à 7 mètres d'altitude à environ 560 km au nord de la Réunion, est revendiquée, avec moins d'acharnement, par l'île Maurice.

Dans cette région du monde où le plus petit Etat indépendant spécule, à tort ou à raison, sur les ressources économiques des zones maritimes exclusives qui l'entourent, chaque pays se méfie de son voisin. Les uns parce que les interventions des grandes puissances sont rarement désintéressées ; les autres parce qu'ils redoutent l'éventualité d'un coup de commandos « à la Bob Denard » contre leur intégrité nationale ou les équipes dirigeantes en place ; les troisièmes, enfin, parce que la puissance économique et militaire de ce qu'ils appellent *« le pouvoir pâle d'Afrique australe »* leur fait craindre une mainmise sur leurs richesses de pays comme l'Afrique du Sud.

Madagascar a réclamé, dès 1973, que soit respecté le vœu de l'Assemblée générale des Nations unies selon lequel l'océan Indien devrait devenir une *« zone de paix »* à l'issue d'une période de démilitarisation progressive.

Depuis, les rapports de la France avec l'île Maurice, les Seychelles et même les Comores se sont améliorés malgré quelques incidents de parcours. Les avions français ont recommencé d'atterrir à Moroni, la capitale des Comores, où une trentaine de coopérants militaires de la France réorganisent l'armée et la gendarmerie du pays à sa demande. Les Seychelles viennent, de leur côté, de recevoir un ancien dragueur français, la *Croix du Sud*, transformé en un patrouilleur rebaptisé *Topaz* pour la circonstance, et elles réclament l'assistance technique de la France pour aménager le corail de l'archipel qui serait ainsi rendu accessible à des transports de pondéreux par voie maritime.

Les Mig malgaches

En revanche, c'est encore *« la petite guerre des nerfs »* entre Madagascar et la France qui se traduit, par exemple, par l'interdiction faite aux Transall de survoler la grande île et l'obligation de la contourner par le nord pour ravitailler, depuis la Réunion, en vivres et en matériels, les îles éparses dans le Mozambique.

Il y a une quinzaine de jours, Madagascar et la Tanzanie ont, avec les Seychelles, organisé les premières manœuvres combinées des pays riverains en océan Indien pour démontrer *« le combat commun des pays progressistes contre la permanence de ces dangers qui se nomment néo-colonialisme et impérialisme »*. Enfin, le gouvernement malgache, qui a préconisé la *« démilitarisation »* de l'océan Indien, vient de recevoir les premiers de ses huit avions Mig-17 pilotés, pour l'instant, par des conseillers nord-coréens, et d'envoyer en Union soviétique, pour instruction, des pilotes qui serviront les douze avions Mig-21 commandés et non encore livrés.

Autant d'indices qui ne laissent pas d'inquiéter, à terme, des officiers d'état-major à la Réunion qui déplorent *« l'absence du potentiel aérien français »* en océan Indien face à des pays, comme Madagascar, la Tanzanie ou le Mozambique, détenteurs d'une aviation de chasse — même très modeste — fournie par Moscou et par Pékin (3).

JACQUES ISNARD.

(1) Les Etats-Unis disposent à Diego-Garcia d'une piste pour des avions de patrouille maritime et les Soviétiques bénéficient de « facilités » de mouillage à Socotra, Aden et dans des ports du Mozambique.

(2) La Réunion est un département français d'outre-mer. Les îles éparses du canal de Mozambique — Europa, Bassas-da-India, Juan-de-Nova, îles Glorieuses, Tromelin — sont administrées par le préfet de la Réunion par l'intermédiaire du directeur des services météorologiques. Mayotte est, provisoirement, une « collectivité territoriale à statut particulier » administrée par un préfet, représentant du gouvernement, et sa population — quarante-sept mille deux cent cinquante habitants, dont 60 % a moins de vingt ans — sera vraisemblablement appelée à se prononcer par référendum avant décembre prochain sur le futur statut de l'île (maintien de l'orgainsation actuelle, départementalisation ou statut différent).

(3) Selon l'état-major français, la Tanzanie dispose de douze Mig-17 et de douze Mig-19 chinois ainsi que de trente-huit Mig-21 soviétiques. Le Mozambique possède dix à vingt Mig-17 et Mig-21 et aurait sans doute reçu des Sukkhoi-7.

Un dispositif interarmées

Les forces françaises de l'océan Indien se répartissent de la façon suivante :

— A DJIBOUTI : environ 4 500 hommes des trois armées, soit, principalement, le 5e régiment interarmes d'outre-mer (escadrons de chars AMX-13), le 6e régiment d'artillerie de marine (batteries de 155, 40 et 30 millimètres), la 13e demi-brigade de la légion étrangère (automitrailleuses légères et camions), un détachement d'hélicoptères Alouette-III et Puma, un escadron de dix avions Mirage III-C, trois avions de transport Noratlas et le patrouilleur *Etoile polaire* avec des chalands.

— A LA REUNION : environ 3 200 hommes des trois armées, soit, principalement, le 2e régiment parachutiste d'infanterie de marine, le régiment du service militaire adapté (chargé de donner à des appelés réunionnais une formation professionnelle dans le bâtiment et les travaux publics), un groupement de gendarmerie (environ 530 hommes), trois avions Transall et deux hélicoptères Alouette-II, le patrouilleur *Altair*, un transport ravitailleur, *la Saintonge*, un patrouilleur côtier de la gendarmerie, un remorqueur, un chaland de transport amphibie.

— A MAYOTTE : environ 350 hommes soit, principalement, le détachement de légion étrangère de Mayotte (DLEM), fort de 240 hommes à partir du 2e régiment étranger (Bonifacio) et du 1er régiment étranger de cavalerie (Orange), un détachement de gendarmerie (personnels d'active et auxiliaires, 50 hommes au total), le patrouilleur rapide *l'Epée*, une vedette de patrouille côtière, un remorqueur et trois chalands de transport amphibies.

— A JUAN DE NOVA, EUROPA ET AUX GLORIEUSES, un détachement local de quatorze ou quinze parachutistes dépendant du 2e RPIMa de la Réunion.

— LES FORCES MARITIMES DE L'OCEAN INDIEN basées à Djibouti, à la Réunion ou en mer et comprenant des bâtiments affectés en permanence (le navire de commandement *la Charente* ; les aviso-escorteurs *Commandant Bourdais, Victor Schoelcher, Doudart de Lagrée, Commandant Rivière* ; le bâtiment-atelier *Jules Verne* ; le bâtiment amphibie de transport léger *Champlain* ; un navire de débarquement) et des bâtiments affectés à titre temporaire ou se relayant tous les six mois (actuellement, la frégate lance-missiles *Duquesne* ; l'escorteur d'escadre *Bouvet*) ; un commando de fusiliers-marins et un avion Breguet-Atlantic basé à Djibouti. Cette force de douze à dix-huit navires, selon les circonstances, représente plus de 5 000 marins.

SCIENCES

SUR AUTORISATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Des algues géantes américaines pourraient être implantées sur les côtes bretonnes

Autorité de tutelle des pêches maritimes, le ministère des transports a donné, au mois de février dernier, un avis favorable à l'implantation expérimentale, sur les côtes bretonnes, d'algues américaines géantes, les « Macrocystis pyrifera », par l'Institut scientifique et technique des pêches maritimes (I.S.T.P.M.). Le comité central des pêches a, lui aussi, donné son accord. Seule manque encore l'approbation de la commission de la faune et de la flore du ministère de l'environnement, qui n'a pas été saisie officiellement de la question. Selon certaines informations, cette commission serait très réticente.

Depuis plusieurs années, les algologues et les écologistes français, européens et américains ont, en majorité, exprimé l'inquiétude que leur inspire une telle expérience (« le Monde » des 24 juillet 1974 et 29 janvier 1975). Les « Macrocystis pyrifera », algues particulièrement prolifiques, pourraient, selon eux, envahir les côtes atlantiques de l'Ancien Monde, depuis la Norvège jusqu'au Maroc, y perturber gravement le milieu naturel de la frange littorale et gêner les activités marines côtières, ce qui serait payer très cher un essai d'augmentation de la production française d'alginates (1 200 tonnes par an en moyenne, soit un peu moins du dixième de la production mondiale).

Chaque thalle (ou plante) de *Macrocystis pyrifera* se fixe par des crampons sur un fond rocheux situé sous moins de 20 mètres d'eau. Juste au-dessus des crampons, le thalle se ramifie en de nombreuses lanières, longues parfois de 50 mètres, dont les extrémités flottant sur la surface de la mer y constituent des écheveaux suffisamment denses pour amortir les plus grosses vagues, comme c'est le cas aux îles Kerguelen. La croissance des lanières est très rapide. Elle peut atteindre 30 centimètres par jour dans les eaux relativement chaudes comme en Californie du Sud. Mais les *Macrocystis pyrifera* s'accommodent d'eaux dont la température est comprise entre 4 et 23 degrés Celsius. Elles sont, en outre, extraordinairement prolifiques : chaque thalle peut engendrer chaque année plusieurs millions de nouvelles plantes.

L'I.S.T.P.M. a déjà procédé, en 1973, à une première implantation de *Macrocystis pyrifera* près de Roscoff, mais l'algue avait été arrachée avant qu'elle n'atteigne le stade de la reproduction. Il s'agissait alors de voir simplement si ces algues américaines pouvaient vivre sur les rivages français. Des croissances de 13 mètres en huit mois avaient été constatées. Cette fois, l'I.S.T.P.M. voudrait étudier les répercussions écologiques de l'implantation de *Macrocystis pyrifera* sur le milieu marin breton.

Un risque « d'explosion »

L'introduction soudaine d'une espèce nouvelle perturbe toujours un milieu naturel dont les différents composants se sont organisés au cours des millénaires pour établir un équilibre toujours fragile. Or il est bien connu en biologie qu'une espèce nouvelle commence toujours par un développement explosif avant que, peu à peu, ne s'établisse un nouvel équilibre naturel, différent, bien sûr, de l'équilibre précédent. Selon les algologues, la prolifération vraisemblable des *Macrocystis pyrifera* sur les côtes du Vieux Monde bouleverserait l'équilibre de la frange littorale où viennent se reproduire de nombreuses espèces côtières et pélagiques (vivant en pleine mer).

Pour l'expérimentation projetée en Bretagne, l'I.S.T.P.M. aurait prévu diverses précautions :

● Les jeunes plants seraient fixés un par un sur des gueuses de ciment qui seraient immergées par 7 à 8 mètres de fond.

● Les implantations seraient faites de façon à être entourées, sur un rayon d'au moins 80 mètres, de fonds sableux et dans des endroits où existent déjà des laminaires autochtones.

● Les appareils reproducteurs seraient tous enlevés avant qu'ils ne parviennent à maturité.

A ces arguments « pour », six algologues français, MM. T. Belsher, B. Cloarec et P. Dion, de la station biologique de Roscoff, R. Delépine, de l'université de Paris-VI, A.-H. Dizerbo et J.-Y. Floch, de l'université de Bretagne occidentale, réunis récemment à Roscoff, opposent des arguments « contre » auxquels adhère M. Claude Delamare-Deboutteville, professeur d'écologie générale au Muséum national d'histoire naturelle :

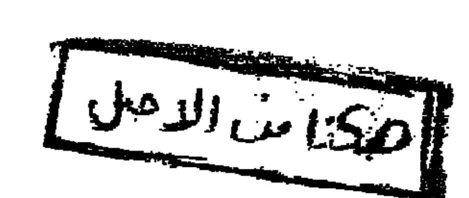
● Une portion du milieu marin ne peut être isolée avec certitude du reste de la mer ;

● De fortes tempêtes peuvent tout balayer, y compris des gueuses de ciment, comme on l'a constaté en Californie en décembre 1978 :

● Le « cordon sanitaire » de 80 mètres de fonds sableux a été choisi parce que des études américaines ont montré que l'implantation des jeunes *Macrocystis pyrifera* californiennes se fait toujours à moins de 80 mètres de l'herbier-mère. Mais les *Macrocystis pyrifera* existent naturellement sur les côtes californiennes et font donc déjà partie des éléments contribuant à l'équilibre du milieu. Est-on sûr qu'en phase explosive les algues américaines ne puissent pas, en Bretagne, « sauter » une distance supérieure à 80 mètres ? Est-on sûr aussi que les fonds sableux choisis ne sont pas parsemés de quelques rochers ?

● La castration des *Macrocystis pyrifera* nécessiterait beaucoup de temps. Les sporophylles (les organes porteurs des spores) sont situées à la base des plantes, en dessous des points de séparation des lanières. Il faudrait donc envoyer des plongeurs au moins tous les quinze jours enlever à la mains TOUTES les sporophylles. Que se passerait-il si l'état de la mer empêchait ces opérations de castration pendant plusieurs jours ? En outre, les lois biologiques veulent que les individus dont les sporophylles ont été coupées essaient d'en refaire d'autres. Enfin une étude faite *in situ*, au début de cette année, sur les *Macrocystis pyrifera* des îles Kerguelen a montré que 50 % des bourgeons donnant naissance aux lanières et situés eux aussi à la base de la plante sont, au premier stade de leur développement, des sporophylles.

YVONNE REBEYROL.



Le Monde DES ARTS ET DES SPECTACLES

« Zina », de Farid Gazzah, au Théâtre d'Ivry

Des renforts de Tunis

LE Studio d'Ivry présente *Zina*, une pièce de l'acteur et poète Farid Gazzah, Tunisien, jeune, vingt-cinq ans.

C'est d'abord, à la nuit tombée, les histoires et les silences des femmes d'un village, dans un petit hammam. Il fait chaud et il pleut.

Ces choses vues vont tourner, avant le matin, à la tragédie : une jeune fille, Zina, ayant voulu échapper à son sort, se noiera dans l'oued.

La pièce est belle. Elle a un ton neuf ; elle ignore les effets. Il y a une netteté des fragments de temps que Farid Gazzah invente, en leur laissant de l'air. Les vrais poètes comme Farid Gazzah font parfois songer que les souvenirs d'enfance sont un petit peu comme de jeunes mères qui mettent vingt ans, trente ans, à porter en elles et à engendrer des images, des paroles, qui restitueront la vie.

La vérité particulière de la terre tunisienne, son âme familière, est sauvegardée, dans la mesure où Farid Gazzah a écrit *Zina* dans une langue française « mutée ». D'une façon très nuancée, il n'a pas « traduit » une langue dans une autre, il n'a pas remplacé l'arabe par le français. Il a laissé l'arabe maternel se croiser avec le français. Comme si nous entendions, par une magie d'acoustique, les vraies voix tunisiennes de ce village, les vrais accents ou mouvements du cœur, le vrai tréfonds de cette terre-là, qui nous arrivent tout droit en français, dans des bouffées de français qui peut-être ne sont pas orthodoxes, mais qui sont claires, évidentes.

On dit souvent que la poésie est intraduisible. Du moins Farid Gazzah prouve-t-il que la poésie est une merveilleuse traductrice, une « marieuse » incomparable d'une terre à une autre, d'une civilisation à une autre. C'est aussi que le texte de *Zina* est simple, pas truqué, et que ces paroles nous donnent les mouvements de conscience, les intentions, les réactions, qui, chez tout un chacun, précèdent juste la mise en mots.

Certes, il n'y a pas de pensée achevée sans mots, les savants et les philosophes nous l'ont assez dit, et les mots aident beaucoup à faire avancer la tête. Mais au moment où le mot est posé, et surtout au moment où le mot d'un pays est déménagé dans le mot d'un autre pays, une infinité de choses sont perdues, corrompues, parce que le « besoin de dire » drainait en soi mille nuances, mille sensations irremplaçables qui ont été vécues, depuis la naissance, dans les jours et dans les nuits, et dont les mots ne retiennent presque rien. Cette richesse est préservée dans la pièce de Farid Gazzah.

La pluie et du savon

Aussi cette pièce, *Zina*, a-t-elle posé des questions très intéressantes au metteur en scène, Antoine Vitez. Car il n'allait pas, par le jeu des comédiens, les costumes, le décor, jeter à bas ce mirage.

La mise en scène participe donc de cette double citoyenneté qui n'en fait qu'une : la poésie du partage. L'eau, la nuit, l'électricité ou les bougies, le linge, les champs sous la pluie, un morceau de savon, une chaise, l'acte de s'allonger pour dormir, voilà des voies et des manières qui d'une terre à une autre se répondent, comme dans des miroirs jumeaux.

Sans contrefaire des accents, des mimiques locales, les acteurs français du Studio d'Ivry transmettent la poésie tunisienne de *Zina* en se fondant plutôt sur des instants de repos, des rêveries interstitielles, des élans purs de colère, des soucis, des rires spontanés, des oublis. Et l'action, nettement tunisienne, et la langue tunisienne carrément transmise par Gazzah, sont là pour profiler la vie de ce village.

Voici donc un exemple du travail intelligent et affiné que pratiquent bon an mal an les comédiens de Vitez (ici Yveline Hamon, Odile Locquin, Claire Magnin, Claire Wauthion, Vincent Massoc, Farid Gazzah, Carlos Wittig).

Avec *Zina*, un jeune Tunisien a permis à d'excellents acteurs français, ses camarades, d'étudier une voie nouvelle. Sûrement le théâtre tunisien, là-bas, gagnerait-il lui aussi à retrouver Farid Gazzah.

Il y a quelques années, Farid Gazzah a quitté son pays en tant que travailleur émigrant. Il n'avait pas fait d'études, la situation de sa famille ne le lui permettait pas. L'attaché culturel tunisien à Paris devrait aller voir *Zina* à Ivry pour découvrir quel poète, quel acteur, quel dramaturge, est devenu ce « citoyen », qui, à présent, n'espère qu'une chose : monter et jouer des pièces sur sa terre natale aussi.

MICHEL COURNOT.

★ Studio d'Ivry, prochaines représentations les 26 et 31 mai, les 8 et 9 juin, à 20 h. 30.

Zadek et Savary à Nanterre

Gaietés et amertumes de la dérision

LA Maison de la culture de Nanterre accueille la Schauspielhaus de Hambourg avec *Othello* (les 5, 6 et 7 juin) par Peter Zadek, et *le Tour du monde en 80 jours* (du 8 au 13) par Jérôme Savary, qui n'abandonne pas les gaietés du style Magic Circus, même quand il travaille avec des comédiens habitués au sérieux culturel. Et voilà pourquoi il est devenu la coqueluche des Allemands.

Son *Tour du monde* est une opérette à grand spectacle, avec beaucoup de changements de décors et des airs entraînants. A vrai dire, il est à la tradition de l'opérette ce que *Zartan* pouvait être à celle du cirque. Il en respecte, il en sublime la poésie, le pouvoir d'émerveillement. Il joue sur la magie des toiles peintes et des lampions, sur le rire complice, la douceur des soirs d'enfance et de féerie, que traverse par instants une mélancolie de fête finissante, quand le jour gris chasse le rêve. Jérôme Savary croit toujours aux grands sentiments.

Il a même ajouté un personnage de jeune première, amoureuse de Phileas Fogg. Elle suit la délirante équipée du globe-trotter obstiné, qui, frôlant sans cesse la mort, la rencontrant sur son chemin, très « british », la salue et passe, avec une indifférence cynique. Mais la pièce reste assez fidèle au roman. C'est le même défilé de cartes postales coloriées : Paris boit du champagne, la valse se danse à Vienne, l'opium se fume à Hongkong, l'Inde brûle vives les veuves affolées, Chicago crache ses gangsters, et, chantant pour soutenir les candidats à la présidence des Etats-Unis, les majorettes divisent le public en deux camps dans le hall du théâtre...

Après tout, Jules Verne se souciait peu de réalisme géographique. Son imagination s'enflamma sur des images et des mots exotiques. Jérôme Savary leur apporte sa folie propre, sa tendresse pour la grandiose dérision des planches, pour les histrions-rois couronnés de carton doré.

Une cruauté nue

C'est ce qui le rapproche de Peter Zadek, dont le *Roi Lear*, présenté au Festival de Nancy, avait pour cadre les coulisses d'un cirque décrépit. Les héros en étaient des clowns sans maquillage. Le décor d'*Othello* est fait de panneaux dont la blancheur brûle sous une lumière violente. Othello est l'acteur Ulrich Wildgrüber passé au noir, et qui déteint partout, en particulier sur Desdemone. Il apparaît comme un gros naïf satisfait, berné par une société de « petits blancs » à la Faulkner. Les derniers colonialistes, oubliés sur une île, accrochée à un pouvoir qu'ils ne savent pas avoir perdu. « *Othello*, dit Peter Zadek, *prend ses racines dans le théâtre des marionnettes siciliennes. On y voit les mêmes ruptures abruptes, les mêmes passions violentes et absurdes, la même candeur. Mais il ne s'agit pas de la reproduire, de la styliser, Candides, nous ne le sommes pas, et nous pouvons juste chercher des éléments, sans essayer de détruire l'expérience acquise depuis que Shakespeare a écrit.* »

Il n'y a, en effet, rien d'innocent chez Zadek. Il tire la dérision vers le grotesque, vers une amertume atroce. Il décrit des mondes empêtrés dans un passé mort, des « has been » minés par une fatigue sournoise, et qui jacassent des mensonges, et qui tuent, comme sans le faire exprès, avec une cruauté nue à la limite du soutenable. Le seul être fort est Iago, forban obtus mais décidé à vivre et à s'en sortir, remarquablement interprété par Henrich Giskers.

Othello, comme tous les spectacles de Zadek, repose sur les comédiens. Ils répètent longtemps en improvisation sans essayer de dégager un thème unique, un fil conducteur. La logique, la continuité n'ont rien à voir avec le foisonnement chaotique de Shakespeare. Les actions sont ensuite fixées, avec des « espaces libres » dans lesquels les acteurs peuvent s'exprimer personnellement. « *Trop parfois*, dit Zadek avec un sourire. *C'est le risque, mais je ne pense pas que le travail soit terminé à la première représentation. Elle n'est pas un but, mais le début des moments où l'aventure se partage avec le public.* »

Au long de ses mises en scène, il s'est entouré d'acteurs avec lesquels il va former une troupe indépendante, c'est-à-dire qu'elle ne sera pas attachée à un théâtre, mais elle sera subventionnée et aura sa base à Münich. Ce n'est pas courant en Allemagne, c'est peut-être même la première fois qu'un homme de réputation tente l'expérience, préfère une structure informelle à la stabilité rigide, à la sécurité d'un théâtre d'Etat. Mais Peter Zadek est un nomade, toujours à la recherche, non pas de paysages, mais de publics nouveaux.

COLETTE GODARD.

★ *Othello*, 5, 6, et 7 juin, à 19 h. 30. *Le Tour du monde en quatre-vingts jours*, 8, 9, 12 et 13 juin, à 20 h. 30, le 10 juin, à 16 heures.

Victor Regnault, photographe

L'ami des savants

PREMIER président de la Société française de photographie, dont on vient d'exhumer les « chefs-d'œuvre » au Pavillon de Bagatelle, à l'occasion de son cent vingt-cinquième anniversaire, Victor Regnault (1810-1878) est surtout connu comme physicien, pour ses mesures du quotient respiratoire des animaux et ses travaux sur la compressibilité et la dilatation des fluides, les densités et les chaleurs spécifiques des gaz. Il fut professeur de chimie à l'Ecole polytechnique, professeur de physique au Collège de France, membre de l'Académie des sciences et administrateur de la Manufacture de Sèvres. Pour la porcelaine, il inventa le procédé de fabrication des pâtes colorées par oxydes métalliques. Pour la photographie, il découvrit un révélateur qu'on utilise encore aujourd'hui, l'acide pyrogallique. Napoléon III fit appel à lui pour faire baisser le prix de vente du gaz en mettant au nez des compagnies concurrentes un coût de fabrication minimal. Hors ce cumul de réussites sociales, la biographie de Victor Regnault est entachée de fatalité : il fut orphelin à l'âge de huit ans, et à la fin de sa vie il fut commotionné par un accident de laboratoire, un de ses fils sombra dans la folie, l'autre fut tué sur un champ de bataille, sa femme s'éteignit, son laboratoire fut détruit.

Victor Regnault se mit à la photographie dans les années 1845-1846, à l'âge de trente-cinq ans. Ses enfants sont encore en bas âge, il les photographie endormis dans leur berceau, serrés contre leur mère. Des autoportraits le montrent assis devant un guéridon, le poignet appuyé sur des masses de papier, la main posée sur un livre : il porte une casquette, un col dur, une redingote. Cette « œuvre photographique » de Victor Regnault, qu'expose aujourd'hui le Musée des arts décoratifs en exhumant et en faisant retirer pour la première fois les calotypes originaux détenus par la Société française de photographie et la Manufacture de Sèvres, est en fait une œuvre restreinte, limitée par le périmètre familial, géographique (Sèvres et ses alentours) et professionnel (la série des portraits de chercheurs). A cette époque, la photographie est encore un hobby de luxe, une pratique d'aventuriers, d'aristocrates, de « mordus » : le sujet peut être simple, il peut n'être qu'un arbre, le fait photographique est déjà un exploit. Les ethnologues, les anthropologues, les explorateurs s'en emparent. On a vu, au Pavillon de Bagatelle, les photos des premiers membres de la Société française de photographie : une tête coupée, l'ascension du mont Blanc par une cordée d'alpinistes.

Des femmes en capeline noire

Victor Regnault, lui, déplace peu son appareil (il utilise d'ailleurs le calotype, qui est un procédé antérieur au daguerréotype) : il se déplace peu, lui-même, de son milieu bourgeois, de son élite. Il pratique la photographie en père de famille, en ami des savants, en promeneur. Précédant Atget, dont cette même société devait plus tard refuser l'entrée pour cause de misérabilisme, il prend un parc, simplement : une allée, une pelouse, un arbre. Il prend deux fois le même paysage, sous le même angle, mais sous la neige, dans des densités de brouillard différentes. Il retouche ses négatifs pour renforcer ou estomper certaines zones de lumière. Et il marque sur ses tirages, au crayon sec, d'où il a pris la photo, de quelle fenêtre supérieure de l'aile occidentale de la Manufacture, et au bord de la Seine, de la rive gauche, d'amont en aval. Il tente d'élargir l'angle, et s'essaie à un « panoramique » en accolant deux photos. Il photographie des arbres coupés, une brouette pleine de pierres, un atelier de charpentiers, déjà un chantier, avec ses travailleurs assoupis parmi les gravats et les planches. Ses portraits de femmes en capeline noire, surmontées de capucines molletonnées, toutes tragiques, portant le sacrifice de la maternité, ses portraits de physiciens et de chimistes semblent étonnament modernes, sans doute parce qu'ils sont antérieurs au studio et qu'ils relèvent plus du reportage documentaire.

De toutes ces photos, il n'existait plus d'épreuves d'époque. Il restait, entassés dans des caisses, des calotypes originaux, minces plaques négatives dorées, fendillées, parcheminées en leurs bords. Il faut rendre hommage à Pierre Gassmann qui les a retirés avec beaucoup de sensibilité, sans altérer leur teneur originale, comme il l'avait fait pour les photos d'Atget.

HERVÉ GUIBERT.

★ 109, rue de Rivoli, Paris (1er). Jusqu'au 1er juillet.

Théâtre musical au Mai de Bordeaux

La tendresse simple

IL y a quelques mois, le Grand-Théâtre de Bordeaux se lançait dans l'aventure de l'opéra contemporain avec la prudence d'un baigneur circonspect qui va d'abord tremper le bout de son pied dans la mer avant de s'aventurer plus loin. C'était, en janvier dernier, le Roi Gordogane *de Radovan Irvic, musique de Henri Barraud, dans une mise en scène d'Erick Krüger ; l'eau était douce (*le Monde *du 11 janvier 1979), et voici que le Grand-Théâtre, désireux d'aller plus avant, vient de réaliser, en coproduction avec l'Atelier lyrique du Rhin et le Théâtre du Capitole de Toulouse, un spectacle de théâtre musical contemporain qui, s'il reprend des partitions composées il y a dix ou douze ans déjà, sait magistralement le faire oublier.*

Présenté deux soirs de suite à l'Entrepôt Lainé, à l'occasion du trentième Mai musical de Bordeaux, où il succède à Jeanne au bûcher *et à un concert Penderecki (*le Paradis perdu *et le* Concerto pour violon*) par l'Orchestre national de la radio-télévision polonaise placé sous la direction du compositeur, ce spectacle réunissait* les Mangeurs d'ombre, *de François-Bernard Mâche et le* Syllabaire pour Phèdre, *de Maurice Ohana.*

∴

Lorsqu'il l'a composée, en 1970, la partition de François-Bernard Mâche (1935) pour chœurs et percussions naturelles — galets, plaques de bronze, cuillers, sifflets — confiées aux chanteurs ne comportait aucun élément narratif ni dramatique ; le titre, Danae, *lui avait été suggéré par l'effet de pluie produit par le crépitement des damarus, petits tambours à boules fouettantes que manipulent les exécutants à un moment donné. Ce sont des poèmes collectifs rédigés par des écoliers à qui on a fait écouter l'œuvre qui ont inspiré le spectacle en deux volets :* Rituel, *pour lequel François-Bernard Mâche a composé une musique essentiellement rythmique, mêlant le cri au bruit des pas cadencés, à la danse et aux éclats des plaques de métal que l'on frappe, et* Danae, *qui dramatise la partition originale.*

Syllabaire pour Phèdre, *de Maurice Ohana (1914), avait été conçu en 1967 comme un bref opéra radiophonique ; le texte poétique de Raphaël Cluzel s'inspire de la tragédie d'Euripide, mais les mots ne sont là que pour rappeler les grandes lignes du drame, pour suggérer ce que la musique va prolonger, pour éveiller les timbres : partie intégrante de la partition, ils sont à la fois signe et son. L'aspect spécifiquement radiophonique de cette conception, et qui, lorsqu'il est pleinement assumé par un créateur, démontre une fois de plus que la radio et le disque pourraient susciter, si on le voulait, des formes d'expression tout à fait originales, n'a pas empêché le* Syllabaire pour Phèdre *de provoquer d'autres réalisations. Il avait déjà été présenté en 1971 à l'Opéra-Comique en version scénique par Pierre Barrat et Bernard Daydé ; pour le Mai musical de Bordeaux (qui avait créé* Signes, *de Maurice Ohana, en 1965), Pierre Barrat a renouvelé son approche non par souci de faire autre chose, mais parce qu'il entendait lier les deux spectacles, et il y a parfaitement réussi.*

∵

Les mêmes éléments de décors, des fondations de pierre et un plancher circulaire, imaginés par Isabel Echarri et Diego Etcheverry, servent pour les deux œuvres : ils sont si bien intégrés au lieu — un ancien entrepôt en pierre de taille — qu'on les croirait là de toute éternité ; les costumes eux aussi semblent éternels : les femmes tout en noir comme en Grèce ou en Sicile, les hommes en tunique médiévale. L'aspect rituel, magique, les gestes de la tragédie, ou ceux qu'on suppose tels, n'étouffent pas ici les aspects humains, la tendresse simple, toute cette ambiguïté entre les deux aspects que la musique excelle à traduire. De la même façon, aussi bien pour les Mangeurs d'ombre *que pour le* Syllabaire, *Pierre Barrat a su éviter dans sa direction d'acteurs toute illustration directe : les gestes parlent, suggèrent, plus qu'ils ne racontent, et laissent la porte ouverte à l'imagination.*

L'exécution musicale était excellente, qu'il s'agisse des chanteurs — la femme (Louise Lebrun), Phèdre (Hélène Delavault), entre autres, — des douze solistes des chœurs, de l'ensemble instrumental dirigé par Yves Prin. On continuera donc à se demander pourquoi l'Atelier lyrique du Rhin doit aller se faire applaudir si loin de chez lui alors que les portes de l'Opéra de Strasbourg lui restent obstinément fermées.

GÉRARD CONDÉ.

Amsterdam à Venise

Une architecture domestique

VENISE consacre une exposition à l'expérience architecturale d'Amsterdam. Villes gagnées sur l'eau, l'une au sud, l'autre au nord ; villes sœurs. Pour l'une comme pour l'autre le tissu urbain est jusque dans ses quartiers les plus populaires la substance même de l'architecture. Celle d'Amsterdam est toute en façades. Un festival de façades joliment modulées, soigneusement travaillées, alignées sur les rues. En réalité l'Amsterdam typique a deux façades, l'une côté rue, l'autre côté jardin. La ville urbaine et la ville secrète, privée. Le minéral ici, le végétal là. Et tout le long, l'eau du canal. Rues, canaux, ponts, îles, digues, façades de ville et façades de campagne, c'est cela Amsterdam.

Il y a aussi ce qu'on ne voit pas : les pilotis. L'hôtel de ville construit au dix-septième siècle par Jacob Van Campen en a exigé plus de mille trois cent cinquante. Les palais et les monuments y sont relativement rares, ils sont l'exception. Ce qui compte c'est le tissu urbain, qui ne change guère tout au long des siècles, justement en raison des pilotis dont les distances optimales définissent la dimension des maisons traditionnellement étroites.

Avant Amsterdam, il y avait un marécage. Il a fallu d'abord l'assécher, drainer ses eaux dans des canaux, endiguer sa terre et la planter avant de construire sur un sol dont l'assise ferme est à plusieurs mètres plus bas. En réponse au défi du milieu, les ingénieurs ont développé leur maîtrise technique du sol et des eaux ; les architectes, leur art de construire.

Le renouveau de l'architecture d'Amsterdam tourne autour des générations qui ont précédé et suivi la première guerre mondiale. La population de la ville avait explosé, un plan d'agrandissement et de modernisation s'imposait. Il est dû à Berlage, qui l'avait conçu au début du siècle et en avait assuré la mise en œuvre jusqu'au milieu des années 30. Et c'est parmi les architectes de ces trois décennies qu'est apparue ce qu'on appelle l'école d'Amsterdam. Elle a excellé dans une architecture silencieuse, faite de détails fonctionnels et ornementaux soigneusement étudiés. Elle n'est et n'aurait pas pu être une architecture d'expression triomphante. Par la force des choses, elle se devait d'être mesurée, de tourner le dos au mythe de l'architecture moderne, qui serait un hymne aux seules techniques contemporaines.

Au contraire, l'architecture d'Amsterdam a un caractère traditionnel et artisanal. Elle a évité les simplifications à l'emporte-pièce qui sont l'apanage de l'ère industrielle, même durant la période du Stijl avec Rietveld et Van Doesburg. On y construit des bâtiments durables et permanents, à l'opposé de l'architecture de consommation qui, sous couvert d'urgences et de quantités, donne des constructions appelées à se dégrader rapidement pour être renouvelées.

Le registre de cette architecture hollandaise est le sobre et le discret, non l'héroïque. Elle ne se remarque pas. Elle est seulement adaptée aux lieux et aux circonstances les plus permanentes.

L'école d'Amsterdam compte peu de génies, mais beaucoup de producteurs d'une architecture moyenne de bonne qualité. Il a fallu attendre la crise de l'architecture contemporaine et son impuissance manifeste à se renouveler dans son propre système pour regarder enfin d'un autre œil cette production très raffinée d'architecture domestique, architecture de ville étudiée à la dimension du pâté de maisons et non de la mégalopole.

JACQUES MICHEL.

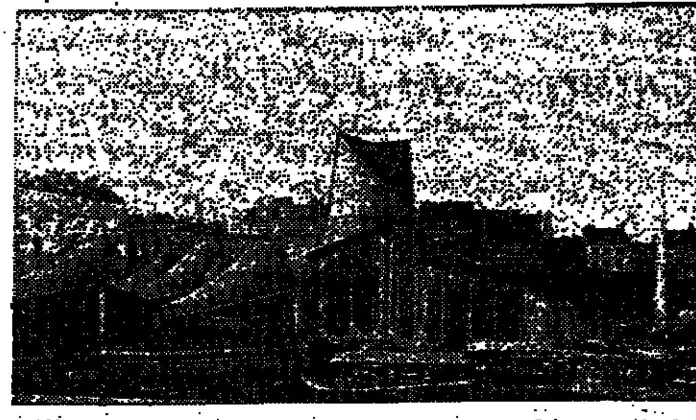
★ Architecture, la maison et la cité en Hollande, 1870 à 1940, à la Napolionica de Venise.

La nouvelle église de Rouen

L'ironie pédagogique

LOUIS ARRETCHE s'est bien amusé. Soudainement agacé par le sérieux de la profession d'architecte — le rire n'y est pas ordinaire, — il a voulu se débarrasser de ce qui, tant d'années durant, l'a guidé et l'entrave aujourd'hui. Lui qui ne passait pas pour un homme de folklore, ni pour l'âme damnée des théories d'avant-garde, moins encore pour un jongleur d'histoire, le voici qui s'adonne juvénilement à la dérision. Juvénilement ? Socratiquement, bien sûr. Comment montrer aux jeunes âmes de l'architecture ce qu'il ne faut pas faire, sinon en le réalisant ? La « bulle », le « four », ce projet qui ne dépasse pas en principe le stade d'une critique acerbe dans les ateliers des beaux-arts, devait ainsi voir le jour.

La bulle, le four, le zéro ravageur et sans appel, n'est pas nécessairement dans le langage des maîtres et des étudiants ce qui taxe l'absolue nullité. La bulle est plus sophistiquée. C'est parfois un plagiat trop évident du maître, une contre-façon décelée à temps. Ça peut aussi être un mauvais projet : aux yeux d'un professeur respectable, le mauvais projet sera de nos jours tout plein de décors et de pompe ; aux yeux d'un professeur d'avant-garde, il sera fait de cubes ou de solutions fonctionnelles ; pour le tenant d'une tendance ou d'une autre, il aura l'air d'appartenir à une école adverse qui ne mesure pas, ici l'importance du monumental, là de l'utopie, ailleurs du marxisme, du solaire, ou de la référence à l'histoire, etc. Mais la bulle peut être enfin la belle idée mal traitée, celle où s'est glissé un affreux vice de forme.



Vue extérieure de l'église et des hallettes.



Maquette générale de la réalisation

Jeanne d'Arc et la baleine

Prenons un cas d'école pour mieux faire comprendre la subjectivité d'une bulle. L'église, dédiée à Jeanne d'Arc, sera construite sur une place ancienne qu'il n'y a pas lieu de respecter trop, car elle est déjà bien abatardie par le temps, mais qu'il faut préserver, car elle est ennoblie par l'histoire (Jeanne d'Arc y périt). Les constructions alentour sont d'une hauteur relativement modeste, et elles sont couvertes d'ardoises. A l'église, il faudra ajouter un monument à la mémoire de l'héroïne, un petit musée, et surtout un marché.

Quatre solutions sont possibles : faire de la mauvaise architecture, mais cela n'est pas concevable, car on risquerait de ne pas en parler tant la concurrence est féroce ; faire ouvertement de l'architecture, mais il ne faut pas heurter l'œil instable (parce que mal informé) de l'électeur, et l'élu ne saurait jouer sa réélection sur la renommée d'une éternité capricieuse ; ne pas faire d'architecture, lui substituer du jardinage ou une fête foraine, mais les subventions sont votées pour un édifice culturel, depuis la destruction de l'église Saint-Vincent en 1944 ; faire de l'architecture enfin, de la vraie, prodiges techniques à l'appui, mais la masquer, la gommer, l'effacer, la faire disparaître sous un échantillon de ces vices de forme qui, à l'école au moins, vous garantissent un four. C'est cette forme d'esprit, dont on mesure l'humour, que paraît avoir choisie Louis Arretche pour la place du Vieux-Marché à Rouen.

On ne se risquera pas ici à faire une description détaillée de ce nouvel ensemble. Trop d'ingrédients, de gadgets, de clins d'œil, s'y croisent et s'entrecroisent, et il se prêterait plus à une énumération qu'à l'analyse d'un parti, d'un dessein véritable. D'ailleurs, chacun pourra l'approcher, au moins par l'image, puisqu'il est, cette année, la grande réalisation architecturale dont on parle, l'archétype français qui, lors de son inauguration le 27 mai prochain, aura droit à la présence du président de la République, le modèle cultuel et culturel que chaque Français se devra d'accepter comme vérité du modernisme : « *Notre souci constant*, dit l'architecte, *a été de rassembler les différentes données du projet en un tout homogène d'une bonhomie tranquille et d'une franche unité de conception, propre à commémorer le souvenir de Jeanne d'Arc, de la manière la plus actuelle possible.* »

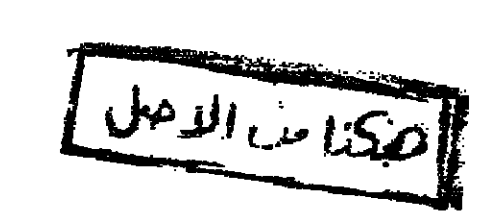
Jeanne d'Arc mise au pas mou d'une gloriole sans ambition ? Pas tout à fait, en réalité. Si l'édifice n'estomaque pas, grâce à un délicat fondu-enchaîné de la couverture d'ardoise sur les toitures de Rouen, sa forme évoque une franche combativité puisqu'elle s'apparente au pugilat aquatique d'un mammifère marin (à écailles) et d'un squale (à ailettes, ce qui est plus logique). C'est assez amusant. L'humour, heureusement, s'arrête lorsqu'on entre dans l'église.

L'espace interne est en effet beau et impressionnant. Il dépasse de loin l'image banale du navire auquel il se réfère explicitement, ou celle du ventre de la baleine que préfigure l'apparence extérieure. Les scories subsistent et même pullulent, si l'on a peu de goût pour les mièvreries de l'arsenal ecclésiastique moderne. Elles n'altèrent cependant pas trop la grandeur et l'espèce de paix qui se dégage de la nef. On regrette seulement qu'un excès de courbes, ou plutôt d'arrondis, l'affadisse.

Les treize vitraux anciens, mis à l'abri pendant la guerre, ont été assez bien remis à l'honneur, à une colonne près, dont la proximité gêne, et à leurs extensions de verre grisâtre près : à travers eux, la lumière du jour frappe, en effet, les vitraux de l'intérieur, leur retirant une part de leurs couleurs et de leur éclat.

Enfin, la complication des espaces annexes (chapelle, sacristie, etc.) rappelle, sans son mystère tragique, le monument des déportés à Paris (dans l'île de la Cité) et la complexité, l'inattendu des constructions d'Aalto, mais sans l'ordre magistral de ses surprises.

FREDERIC EDELMANN.



Le Second Empire au Grand Palais

L'ancien et le nouvel Olympe

Dans un premier article consacré à l'exposition l'Art français sous le Second Empire (« le Monde » du 17 mai), André Fermigier a évoqué les arts décoratifs et l'architecture. Ce second article rend compte de la peinture.

L'ART et l'industrie, les expositions universelles, les métiers d'art vigoureusement encouragés pour des raisons de prestige, d'efficacité économique et sociale, la profusion confondue avec le luxe et tenant lieu de goût, la royauté de l'objet, de l'article de Paris, de grandes commandes pour les résidences officielles, une remarquable politique d'urbanisme, tels sont les caractères et les circonstances de l'art du milieu du dix-neuvième siècle tels qu'on peut les définir à travers l'exposition franco-américaine du Grand-Palais. S'il n'y a sans doute pas eu de style Napoléon III, on peut encore parler, l'art et l'Etat ne s'étant pas encore donné congé, d'un décor, d'une sculpture, d'une architecture Second-Empire.

Pour la peinture, la situation est un peu différente. La peinture, la bonne comme la mauvaise, dépend encore du pouvoir mais la création se fait en dehors de lui et même contre lui (et la majorité du public). Les raisons de cette rupture sont trop complexes et liées à trop de mutations sociales pour qu'on puisse les analyser ici. Disons seulement qu'il y a eu d'un côté accélération, esprit d'aventure et de conquête, de l'autre résistance, bonne volonté malhabile ou indifférence soupçonneuse d'une nouvelle classe dirigeante particulièrement dépourvue de dons en matière de mécénat.

Le personnel politique de l'Empire paraît avoir été en effet d'un niveau culturel très faible, surtout si on le compare à celui de la Monarchie de Juillet, Louis-Philippe en tête, bien encadré par Thiers et Guizot. L'empereur n'avait que peu de lumières en matière d'art, l'impératrice encore moins, la princesse Mathilde et le reste de la famille pas davantage, à l'exception du prince Napoléon (« Plomplon »), lequel fit au moins construire avenue Montaigne une maison pompéienne (1) qui ne fait pas trop mauvaise et bourgeoise figure après les « folies » du siècle précédent. Quant à l'administration, c'est un militaire, le maréchal Magnan, qui couvre l'ensemble du domaine dont la direction effective appartient à un « surintendant », le comte de Nieuwerkerque, personnage peu sympathique et médiocre sculpteur, qui fit tout de même quelques pas en direction de Courbet et n'est certainement pas le plus mauvais ministre de la culture que nous ayons connu.

Le Salon, ce haut lieu d'empoignades

Comment intervient l'Etat ? Par la commande publique et par les récompenses (médailles, décorations), les achats qu'il répartit à chaque Salon, achats dont vivent les artistes (il y a très peu de galeries) et qui ont valeur d'exemple, d'incitation pour la clientèle des amateurs. Le Salon ! Nous n'avons aucune idée aujourd'hui de l'importance qu'il put avoir à cette époque et jusqu'au moment où Jules Ferry, fatigué des criailleries atroces qu'il provoquait, lui retira le patronage de l'Etat.

Le Salon est sous l'Empire une manifestation nationale, l'équivalent de nos grands matchs de football, de Wimbledon dans ses grands jours, des combats de boxe de l'entre-deux-guerres. On s'y rue, on s'y invective, on s'y arrache les cheveux, on s'y hait définitivement pour un tableau mal placé ; on y vient en famille, tout le monde est là, la cour et la ville, Paris et la province, la classe politique et la classe littéraire au grand complet. Les journaux en publient de longs comptes rendus confiés à des écrivains prestigieux (Théophile Gautier, Edmond About, Baudelaire, Paul de Saint-Victor), Manet ne voulut jamais exposer qu'au Salon et c'est un reproche que l'on peut faire à cette exposition de n'avoir pas au moins évoqué ces empoignades homériques que furent le Salon de 1863, celui de 1865, celui encore de 1866 qui vit les premiers triomphes de Courbet.

Même remarque à propos de la commande publique. Certes on nous rappelle les débuts de Puvis, le travail de Delacroix à Saint-Sulpice, celui de Chassériau à Saint-Philippe-du-Roule. On nous montre aussi les études de Flandrin pour Saint-Germain-des-Prés, l'esquisse de Cabanel *(l'Apothéose de Flore)* pour un plafond du Louvre, et, à côté des belles toiles franciscaines de Bénouville et Alphonse Legros, *l'Annonciation* d'Auguste Pichon dit bien comment, sous la double influence de l'ingrisme à son déclin et du style des nazaréens commercialisés par les fabricants de Saint-Sulpice, le catholicisme agressif et béat du Second Emprie est parvenu à des solutions aussi estimables que désolantes de stérilité. Quant aux grands décors, on pouvait d'autant moins les transporter qu'ils ont presque tous disparu lors des incendies de la Commune.

Pourtant, si l'on pense au volume des commandes, à la qualité des œuvres (l'Opéra de Baudry, à peine entrevu), l'ensemble paraît un peu maigrichon. On ne sent pas l'atmosphère, ni les motifs du débat, ni les principes de l'art officiel tels que les énonçait Achille Fould lors du Salon de 1858. Mettant les peintres en garde contre « *l'imitation servile de ce que la nature offre de moins élevé* », c'est-à-dire contre le réalisme, qui est alors la bête noire du régime, le ministre d'Etat les exhortait à revenir vers « *les hautes et pures régions du beau* », vers ces « *sources divines* » du grand art que sont « *la poésie, la morale, la religion et l'histoire* ».

L'appel ne fut que très partiellement entendu. Si vigoureux que soit encore l'exemple de Delacroix, convaincants les derniers efforts d'Ingres, inattendue l'entrée en lice de nouvelles recrues, tel Degas, dont *la Fille de Jephté* forme le plus piquant contraste avec le *Combat des trente* de Penguilly-l'Haridon, on a bien l'impression que la peinture d'histoire a ses beaux jours derrière elle et que le goût du public, même le plus conservateur, s'est porté vers des formes d'expression moins altières, portrait ou paysage, scène de genre ou nature morte.

La nature morte, qu'en toutes circonstances la bourgeoisie adore, fut un des engouements de l'époque, et Castagnary déclarait que, proliférant au Salon comme des rongeurs, les natures mortes finiraient bien par grignoter complètement les bases du système et de l'institution. C'est aller un peu loin. Mais lorsque l'on compare les très conciliants bouquets de Fantin-Latour, les *Curiosités* néo-balzaciennes de Vollon, la gentille Hollande de Philippe Rousseau au lyrisme, à la magnifique énergie des fleurs de Bazille ou de Monet, on voit bien que c'est par là que la jeune peinture ouvrit sa première brèche dans la citadelle, et l'on a très justement dit des natures mortes de Manet (*Fruits et melon sur un buffet*) qu'elles « *parlaient de la vie moderne de façon aussi convaincante que certains portraits ou scènes de rue relatant d'autres formes d'abondance ou de plaisir* ».

Plaisir et portrait n'ont droit qu'à une portion assez congrue de notre exposition. Constantin Guys n'est pas, après tout, un si mauvais artiste, et si les portraits des peintres officiels avaient été plus nombreux (on n'en voit qu'un, d'ailleurs excellent, celui de Charles Garnier par Paul Baudry), on aurait mieux vu ce qui les rapproche et les sépare des chefs-d'œuvre que nous proposent, en fin de parcours, Monet *(Camille, Mme Gaudibert)* ; Renoir, avec un adorable portrait d'enfant ; Degas surtout, splendide d'intensité et d'émotion dans ce qui aurait pu être le plus banal des portraits de famille.

Un rapprochement : Carolus-Duran entre deux Courbet et, malgré un accrochage un peu dispersé, le développement du paysage est bien évoqué dans ses aspects de continuité lyrique et de sincérité visuelle, Chintreuil, Théodore Rousseau, Harpignies ne faisant pas figures de parents indignes (ni Corot de grand-père un peu sénile) auprès du *Ruisseau couvert* de Courbet, des premières « maladresses » de Pissarro et Sisley. Le problème est d'ailleurs plus complexe et avant même que la division de la touche ne provoque la rupture, l'évolution de la jeune école, de Courbet lui-même vers la peinture plus claire et rapide des « *gaietés blondes de la nature* », comme dirait Zola, ne se fera pas sans d'assez sérieux remous. Quant à la scène de genre on n'en a guère retenu que les aspects de minutie hollandaise alors que, à travers les ambitions « historiques » et morales de Courbet et de Millet, elle tend alors à prendre la place de la peinture d'histoire et que Daumier lui a donné une dimension polémique et sociale digne des plus fortes pages de Flaubert.

On n'a jamais autant peint que sous l'Empire et l'analyse par genres ne permettant pas de couvrir toute la production (plus de trois mille tableaux au Salon de 1861 !), l'exposition nous propose aussi une répartition thématique, dont les contours assez flous laissent voguer en toute liberté certaines des œuvres que l'on découvre avec le plus de curiosité : ainsi le superbe *Remords* de Chifflart, dont la réhabilitation s'impose, l'énigmatique *Eté* de Gustave Doré ou ces courageuses allégories que sont la *Pourvoyeuse Misère*, de Glaize et la *Comédie humaine* de Jean-Louis Hamon.

Un bain, des nus, des bas rouges ?

Quels thèmes ? L'exotisme, on s'en doute, avec Decamps, Fromentin, Guillaumet, le *Tepidarium* de Chassériau, belle vision d'hydrothérapie baudelairienne, de splendides Delacroix, plus lumineux et frémissant que jamais. Après l'Orient, la Grèce et voici la salle des néo-classiques, des néo-grecs où *la Source* d'Ingres, sans doute fâchée d'être accrochée à côté d'un beau nu de Henner ou d'avoir perdu les bas rouges dont son auteur l'avait longtemps ragaillardie jusqu'à mi-cuisses, contemple d'un œil aussi morne que celui du Sphinx de Gustave Moreau le *Damoclès* de Couture, *l'Assassinat de César*, de Gérome qui inspira (peut-être) le *Torero mort*, de Manet, les rêveries pompéiennes d'Alfred de Curzon et la « *suavité pénétrante* » du *Bain* de Gleyre qui n'inspira personne mais fut le peintre favori de Taine et le professeur des impressionnistes.

Un bain, des nus, des bas rouges ? Entrons dans la salle, dans la rotonde érotique. Si vous espérez des émotions fortes, vous serez déçus et l'on ne voit vraiment pas à qui pourrait faire monter la tension le très, trop savant *Adam et Eve trouvant Abel mort* de Bonnat et, ou l'*Orphée* du brave Jalabert. Dans le genre glaçon, fiancée liliale et diplômée, *la Jeune Fille regardant une colombe*, d'Amaury-Duval est assurément un chef-d'œuvre et il y a un Cabanel. Mais il n'est pas le Cabanel que l'on attendait. Ce que l'on attendait, c'est cette *Naissance de Vénus* si triomphalement accueillie au Salon de 1863 que Manet, deux ans plus tard, relevait le gant avec l'*Olympia*.

Vénus, Olympia, l'ancien et le nouvel Olympe, voilà le cœur du débat. Le conciliateur est ici, pour une fois, Courbet. Pas de savantes allusions à la Hollande et aux métamorphoses de Jupiter, sa *Femme au perroquet*, son corps parfait, son immense chevelure, transposent la tradition la plus illustre dans un vocabulaire de troublante modernité, de « *féconde paresse* », de « *loisir embaumé* » où l'on peut « *humer à longs traits le vin du souvenir* ».

ANDRÉ FERMIGIER.

★ Grand Palais. Jusqu'au 13 août.

(1) Cette maison fait l'objet d'une exposition au Musée des arts décoratifs.

Carl André à l'ARC

Le bois, fidèlement

DANS la grande salle blanche et belle de l'ARC, Carl André a placé un échantillonnage de ses sculptures en bois depuis vingt ans, les premières et les dernières mêlées. C'est un peu une découverte à Paris où, si l'on connaît ce sculpteur américain pour avoir vu ses œuvres à une ou deux reprises dans une galerie d'avant-garde (Yvon Lambert), c'est à travers quelques exemples de ses « floor pieces » en métal, sculptures en « aplat », en forme de dallage métallique, qui n'ont pas précisément de quoi attirer les foules. Ses pièces en bois, non plus, d'ailleurs.

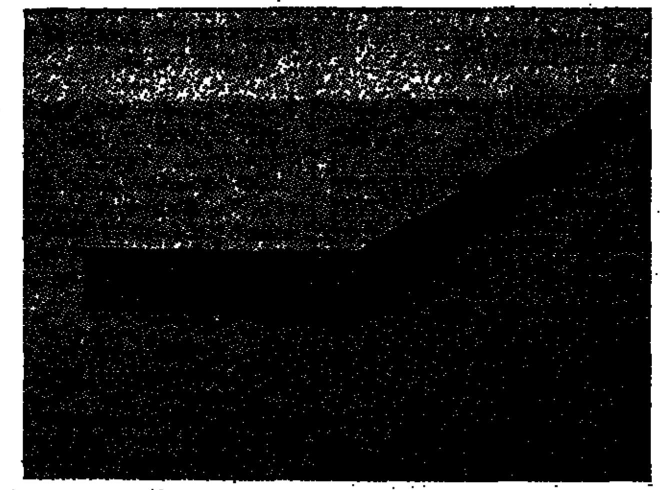
Carl André, qu'on le veuille ou non, s'apparente à ce qui a été appelé le *minimal art*, ce courant qui autour de 1960 aux Etats-Unis a poussé la sculpture jusque dans ses derniers retranchements : volumes neutres, dépassionnés, géométriques, élémentaires, répétitifs, nés de la reprise d'un discours entamé par Brancusi et les constructivistes des années 20, au moment même où s'affirmait largement le pop'art ; et s'inscrivant avec lui aussi contre les passions gestuelles des expressionnistes abstraits. Une sculpture qui se donne le minimum de moyens pour en dire plus, et peut prendre un air froid, mesuré, calculé, qu'on a eu tôt fait d'assimiler à l'art conceptuel.

Carl André n'a pas choisi la boîte ou le cube creux, comme Bob Morris, Sol Lewitt, Don Judd et d'autres, mais le volume plein, le solide, qui n'a pas ce côté aseptique de certains de leurs travaux, le limpide des surfaces polies qu'on brique au torchon juste avant le vernissage de l'exposition pour effacer toute trace de doigts. Au contraire, il y a chez lui un goût du matériau en soi, du matériau chaleureux comme le cuivre, la brique, le bois, qui lui donne une position particulière dans la ligne minimaliste.

Donc il y a le bois, le bois chargé d'histoire, le matériau bois, naturel, auquel Carl André laisse une chance de vieillir, de craqueler, de jouer, à l'intérieur des formes préfabriquées. C'est du bois, mais du bois de chantier, calibré, livré en poutres régulières de section carrée. Et c'est avec ces modules qu'il combine ses œuvres et leur rapport à l'espace environnant. Il y en a plus de deux cents à l'exposition, qui font de l'endroit un lieu autre.

Les sculptures procèdent de deux types d'organisation. L'un est issu de ce que Carl André explique comme le simple fait d'avoir couché au sol la Colonne *sans fin* de Brancusi ; ce sont *Timber row* (1968), dans la lignée des « floor pieces » — trente-cinq modules mis côte à côte, à plat, et qui font un chemin impraticable — ; ou *Timber Line* (1968 également), trente-cinq modules encore, cette fois posés bout à bout pour décrire au sol une ligne courbe qui traverse la salle d'un coin à un autre, passe même sous une autre sculpture *Neubrück Piece* (1976), un « pont » à dix « piles », l'autre direction du travail, celle des organisations « en l'air ».

A cette dernière appartiennent les premières sculptures, la pyramide de 1959, les pièces les plus élémentaires faites de deux modules l'un posé au sol, l'autre sur champ, et forment un T à l'envers ou un L, ainsi que les « Henge » ; des constructions qui font penser à des monuments votifs anciens pour un culte qu'on aurait oublié. *Waves*, composée de cent modules placés en quatre murs parallèles, a été faite pour l'exposition, en fonction du lieu.



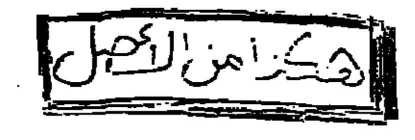
Timber Row. 1968.

Les sculptures de Carl André, sont des obstacles qu'il faut longer, parcourir, traverser. Créées pour un regard qui avance, et non pour un œil qui tourne autour pour chercher par-derrière ce qui n'est pas devant. Elles sont sans surprise sous cet angle, et quelqu'un en veine d'analyse formelle reste sur sa faim devant elles. Faites, aussi, pour être appréhendées physiquement, globalement, à la mesure de la marche, des pieds plus que de la tête, et irréductibles à un jeu conceptuel où, à la limite, la réalisation n'est plus qu'une preuve de la cogitation.

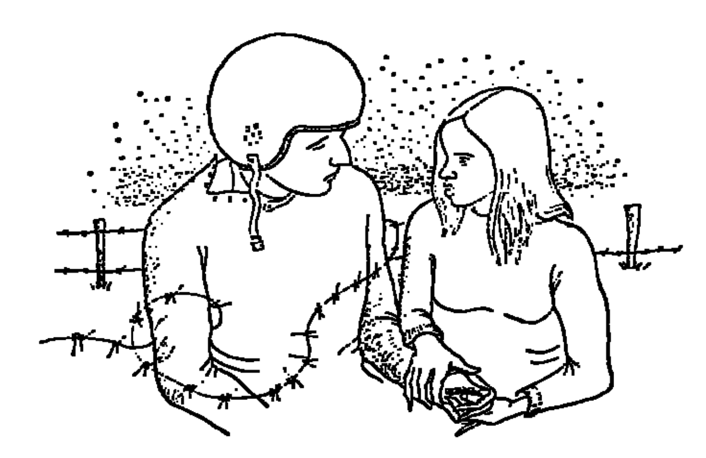
Elles sont là, jeu de langage sans grammaire, trop grandes pour être assimilées à des objets, trop petites pour être vraiment des monuments. Douées pourtant d'une présence indubitable, elles fonctionnent, comme des métaphores.

GENEVIÈVE BREERETTE.

★ ARC, Musée d'art moderne de la Ville de Paris. Jusqu'au 3 juin.



une sélection



« La Drôlesse » de Jacques Doillon vu par Bonnaffé.

cinéma

LA DROLESSE DE JACQUES DOILLON

François (un garçon un peu fou) enlève Madeleine (une petite fille) et l'emmène dans son grenier, en Normandie. Jacques Doillon *(les Doigts dans la tête, la Femme qui pleure)* a filmé leur tête-à-tête, où s'invente la tendresse, où se construit un jeu qui devient pour eux le bonheur. Avec un faible budget, en 16 mm, l'auteur atteint l'universel. Et donne confiance dans le cinéma français.

LES MOISSONS DU CIEL DE TERRENCE MALICK

Des champs à l'infini et, sous un ciel indifférent, la peine des hommes qui, pour fuir la misère, avilissent le seul bien qu'ils possèdent, leur amour, sous le regard lucide d'une enfant. On se laisse emporter par le souffle de ce film où vibre la passion, où rôde la mort.

FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP D'ANDRE DELVAUX

Pour la première fois, André Delvaux, cinéaste du rêve et de l'imaginaire, s'installe dans la réalité historique, celle des années 40, décrivant le lent cheminement d'une femme (Marie-Christine Barrault) entre deux hommes, dénonçant le poison latent du fascisme survivant.

Hair, de Milos Forman : un hymne à la liberté et à la paix, la jeunesse en mal d'illusions ; **l'Etrange Amour de Mania Becker**, de Marianne Ahrne : dans une clinique psychiatrique, la douloureuse relation entre une thérapeute inexpérimentée et un jeune homme enfermé dans le mutisme ; **les Sœurs Brontë**, d'André Téchiné : l'itinéraire tragique de Branwell Brontë, frère des célèbres romancières et le prestige des superbes images de Bruno Nuytten.

théâtre

MEPHISTO PAR LE THEATRE DU SOLEIL

Dans sa Cartoucherie transformée en Marienbad, le Théâtre du Soleil raconte, en se servant d'un roman de Klaus Mann, de son expérience théâtrale et militante, de ses inquiétudes, le travail souterrain du fascisme, tandis que les hommes luttent, aiment, espèrent, s'égarent, ou s'abandonnent. Un appel pressant et généreux à la vigilance, et le plaisir de la beauté.

L'Atelier à l'Odéon : l'humour agressif de Jean-Claude Grumberg et ses souvenirs bouleversants. **Les Deux Orphelines** salle Gemier : les vertus cachées du mélodrame. **Le Silence et puis la nuit** à Essaïon : la superbe insolence des misérables. **Les Justes** à l'Epée de Bois : casser Camus pour le garder en vie. **Le Printemps à Ivry** : la clarté et l'intelligence de Vitez et de ses élèves.

musique

HAENDEL ET RAMEAU A VERSAILLES

L'English Bach Festival rend visite au Festival à Versailles et lui offre une ouverture somptueuse avec *Athalie*, drame sacré de Haendel d'après Racine, qui sera donné en costumes d'époque, sous la direction d'A. Lewis (église Notre-Dame, le 27 mai), puis un spectacle à l'Opéra royal composé de *Pygmalion*, opéra-ballet de Rameau, et des *Eléments*, ballet de Rebel ; un grand spectacle classique par des maîtres en la matière (Opéra royal, les 30 et 31 mai). Par ailleurs Radio-France présentera les *Litanies du Saint-Sacrement* et la *Betulia liberata* de Mozart, sous la direction de Vittorio Negri (Chapelle royale, le 29 mai).

LE THEATRE MUSICAL DE KAGEL

Nul mieux que Kagel ne sait théâtraliser la musique et donner une signification à de petites piécettes apparemment anodines et humoristiques ; l'Ensemble Intercontemporain s'y essaiera sous la direction du compositeur en présentant à la salle Favart six « miniatures » : *Kontra-Danse, Recitativarie, Camera Oscura, Atem-Mirum, Con Voce* et *Déménagement*, un repas froid pour gourmets pince-sans-rire (salle Favart, les 29, 30 et 31 mai).

LE MESSIE A SAINT-DENIS

Un des plus beaux festivals de la région parisienne, Saint-Denis annonce pour cette année un superbe programme, avec deux symphonies de Mahler, Penderecki, Steve Reich, etc. Ouverture à la basilique illuminée, avec une version en style baroque du *Messie* de Haendel, par la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, sous la direction de J.-Cl. Malgoire (les 29 et 31 mai).

LA WALKYRIE PAR NICOLAS JOEL

Strasbourg et Lyon ont confié l'édification d'une nouvelle Tétralogie à un jeune metteur en scène, Nicolas Joël ; après un brillant *Or du Rhin*, qui marquait une « démythification » de Wagner encore plus radicale que celle de Chéreau (*le Monde* du 1er février), voici une *Walkyrie* qui promet de fortes surprises (Opéra de Lyon, les 25, 27, 30 mai, 2 et 5 juin).

MUSIQUE EN ILE-DE-FRANCE

Beaucoup de concerts-promenades en Ile-de-France en ce printemps : l'Atelier de Ville-d'Avray à la préfecture de Cergy-Pontoise (le 25 mai), l'Ensemble Madrigal et le Concert royal au Château de Vincennes (le 26, de 16 h. 30 à 23 h.), la Grande Ecurie et la Chambre du Roy au château d'Ecouen (le 27, de 16 h. 30 à 23 h.), tandis qu'à Etampes l'Universal Music Ensemble présentera un programme de musique ancienne et contemporaine des Flandres de haute qualité (hôtel Pisseleu-d'Etampes, le 26).

Macbeth, de Verdi (Strasbourg, les 24 et 29) ; **Nabucco**, par l'Opéra de Sofia (Lausanne, le 24) ; **l'Enfant et les Sortilèges, Oedipus-Rex** (Opéra de Paris, le 24) ; **Jeanne au bûcher** (abbatiale Saint-Ouen, de Rouen, le 25) ; Bach, par Karl Richter (Notre-Dame-de-Paris, le 28) ; Beethoven, Brahms, Franck, par A. Grumiaux et G. Sebök (Athénée, le 28) ; Beethoven, par J. Demus (Radio-France, le 29, à 19 h.) ; **Te Deum et Dixit Dominus**, de Haendel, par la Chorale et l'Orchestre P. Kuentz (Saint-Séverin, le 29) ; Ravel, Prokofiev, Stravinsky, par l'Orchestre philharmonique, dir. E. Krivine, avec M. Béroff (Radio-France, le 29) ; Bach, par l'ensemble orchestral de Paris (Notre-Dame-de-la Croix de Ménilmontant, le 29) ; Berlioz, Beethoven, Ravel, par l'Orchestre national, dir. S. Baudo, avec B. Gelber (Pleyel, le 30) ; Trios de Beethoven, par Ashkenazy-Perlman-Harrell (Champs-Elysées, le 30 mai).

expositions

L'ART EN FRANCE SOUS LE SECOND EMPIRE AU GRAND PALAIS

(Lire notre article page 21.)

LA MAISON POMPEIENNE DU PRINCE NAPOLEON AU MUSEE DES ARTS DECORATIFS

L'art de l'Empire aussi, avec cette « folie » construite par Alfred Lenormand, et dont il ne reste que les dessins, les projets et des photographies.

DIAGHILEV ET LES BALLETS RUSSES A LA BIBLIOTHEQUE NATIONALE

Maquettes, costumes, dessins, photos, affiches, partitions et autres documents, pour évoquer quelques soixante créations des Ballets russes entre 1909 et 1929, reconstituer l'ambiance de la troupe, expliquer la nature du « spectacle total » selon Diaghilev.

CARL ANDRE A L'ARC

(Lire notre article page 21.)

L'ART EUROPEEN A LA COUR D'ESPAGNE AU DIX-HUITIEME SIECLE AU MUSEE DE BORDEAUX

Des œuvres de maîtres et de petits maîtres bien mal connus ; des natures mortes, des portraits, des scènes de genre ; des Espagnols, des Français, des Italiens ; et par dessus tout Goya, brillamment représenté par une vingtaine de toiles. Pour le Mai de Bordeaux, et jusqu'en septembre.

LAPICQUE AU MUSEE DE DIJON

Cinquante ans de peinture, cinquante tableaux, en hommage aux quatre-vingts ans passés d'un peintre qui œuvre en solitaire, loin des contingences de la mode.

Mer Egée, Grèce des îles au Louvre : une évocation de l'art produit dans les îles de la mer Egée du début de l'âge de bronze jusqu'à la période classique, grâce aux prêts des musées grecs ;

Chefs-d'œuvre impressionnistes du musée de Cardiff au musée Marmottan : vingt-trois tableaux qui ont quitté la France au début du siècle ; **Félix Lotton**, au Petit Palais : un peintre indépendant parmi ses amis « nabis ». **L'œil double de Gaëtan Picon** (un hommage à l'écrivain, au critique, au directeur général des arts et des lettres) ; **Charles de Wailly** à l'hôtel Sully (un architecte créateur d'espaces baroques).

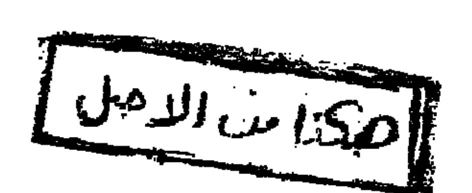
danse

Le Bolchoï au Palais des congrès : Plissetzkaïa, Maximova et Vassiliev à bureaux fermés ; **le Songe d'une nuit d'été** au Théâtre de la Ville : Neumeier onirique ; **le Folkwang Tanzstudio** à la Cité universitaire : un aspect de la danse expressionniste allemande d'aujourd'hui ; **la troupe de Carolyn Carlson** aux Bouffes du Nord ; **Merce Cunningham** à la Maison de la culture de Rennes (30 mai).

jazz

LA VELLE A CAMPAGNE-PREMIERE

La voix noire la plus sensuelle et la plus forte qu'on puisse entendre ces temps-ci. Un orchestre renforcé d'excellents éléments. Toutes les traditions afro-américaines amplifiées par cette « soul-music » très charnelle.



« UN CERTAIN REGARD »...

L'instituteur de Chine

DISCRETS et attentifs, deux observateurs venus de Chine populaire ont assisté à la quasi-totalité des projections cannoises. Le premier était M. Li Xin, vice-directeur général de la China Film Corporation, le second M. Long Senlin, vice-directeur de l'import-export.

« Nous sommes venus à Cannes, nous ont-ils dit, *pour nous rendre compte de l'état actuel de la production occidentale. Nous avons été très intéressés par ce que nous avons vu. Après un long sommeil (huit films seulement ont été réalisés en Chine entre 1966 et 1976), le cinéma chinois se réveille. Nous avons produit trente films en 1977, trente-cinq en 1978 et nous comptons en produire cinquante cette année. Parallèlement à cet effort, notre intention est d'ouvrir le marché chinois aux films étrangers. Naguère* Fanfan la Tulipe, Austerlitz, Notre-Dame de Paris *furent de grands succès chez nous. Plus récemment,* Mort sur le Nil *en fut un également. Mais il nous faut évidemment tenir compte de la mentalité du public chinois, que son goût porte plus particulièrement vers les films à grand spectacle,* les love stories, *les divertissements sains et optimistes. A Cannes, nous n'avons guère trouvé que deux ou trois films qui répondaient à ces critères. Nous reviendrons au festival l'année prochaine. Et nous espérons bien un jour participer à la compétition. »*

MM. Li Xin et Long Senlin n'étaient d'ailleurs pas partis de Pékin les mains vides. De leurs valises, ils ont sorti à Cannes plusieurs courts métrages et un long métrage, qui fut projeté dans la section Un certain regard.

***

Intitulé *Printemps en février*, ce film, réalisé par Xie Tieli d'après un roman de Rou Shi, est l'un des derniers tournés en Chine avant la révolution culturelle. Jusqu'à ces derniers temps, il avait été banni des écrans nationaux. L'histoire se déroule dans les années 20 et a pour héros un instituteur, homme intègre et généreux, qui, par pure charité, prend soin de la veuve d'un soldat de l'armée révolutionnaire. Ce comportement ne tarde pas à provoquer les calomnies des gens du village. Calomnies d'autant plus absurdes que l'instituteur est amoureux d'une belle jeune fille qui l'aime aussi. Finalement, ne pouvant plus supporter les ragots de son entourage, la veuve se suicide. L'instituteur comprend alors que c'est la société, une société hypocrite, décadente et corrompue, qui est la cause de cette mort. Et il décide (bientôt suivi par son amoureuse) de combattre à son tour pour un monde meilleur.

Malgré d'excessifs bavardages, ce film, correctement mis en scène, est agréable à voir. La photo est brillante, le décor de l'ancienne Chine très soigneusement reconstitué. Son sentimentalisme autant que son idéologie en font un document.

Egalement présenté dans Un certain regard, le premier long métrage d'un jeune documentariste américain, Ralph Liddle, *Spirit of the Wind*. Le récit se déroule dans les immensités neigeuses de l'Alaska. Bien que devenu boiteux à la suite d'une tuberculose osseuse, un jeune homme s'est spécialisé dans les courses de traîneaux à chiens. Après un dur entraînement, il prend part à une épreuve réputée, surmonte une défaillance et remporte la victoire.

Des scènes de la vie familiale dans le Grand Nord, la présence du chef indien Dan George, dont *Little Big Man* nous fit jadis découvrir le visage raviné, et celle de gentils toutous aux yeux intelligents, un peu de suspense et beaucoup de beaux paysages, suscitent l'intérêt.

Il y a peu à dire, en revanche, sur le film que Toshio Uruta a consacré au Musée du Louvre. On espérait qu'un regard japonais sur l'art occidental serait source de comparaisons fécondes et de jugements inattendus. Mais la promenade que nous propose Toshio Uruta est finalement très conformiste, très didactique et un peu morne. Dans *la Tentation de l'Occident*, le jeune Ling écrivait à un ami : « *J'ai parcouru les salles de vos musées. Votre génie m'a rempli d'angoisse.* » Toshio Uruta nous a paru plus respectueux qu'angoissé. — J. B.

...ET « PERSPECTIVES »

En passant par le cinéma français

DANS la section « Perspectives », on avait découvert l'an dernier Jean-Claude Guiguet, Jean-François Stevenin, Luc Béraud, Iradj Azimi, Alain Fleisher, dont les films ont été depuis distribués, voire récompensés (prix Sadoul pour Passe-montagne*). D'autres noms leur ont succédé cette année et, si peu de tempéraments se sont détachés de l'ensemble, si aucun film n'est tout à fait satisfaisant, il y a suffisamment de dons ici ou là pour assurer la relève. Il serait absurde de demander à « Perspectives » de sélectionner des œuvres accomplies, alors que son rôle est justement de donner un aperçu sur une année de jeune cinéma français.*

De la dizaine de films que l'on a pu voir, la Mémoire courte, *d'Eduardo de Gregorio, est le plus intéressant. Le scénario, écrit par Edgardo Cozarinsky et le réalisateur, bénéficie de l'expérience de ce dernier aux côtés de Bertolucci, de Comolli et de Rivette.* La Mémoire courte *lance une jeune femme sur les traces des criminels de guerre. Le rythme et les complications du suspense traduisent assez bien les difficultés et les angoisses d'une telle enquête.*

Les acteurs (Nathalie Baye, Bulle Ogier, Philippe Léotard) sont admirablement dirigés et leurs personnages existent. On regrette d'autant plus que le film reste « policier » et ne soit pas à la hauteur de ses ambitions politiques, voire philosophiques.

Bastien Bastienne, *de Michel Andrieu, et* Paco l'infaillible, *premier film du comédien Didier Haudepin, traitent de sujets assez originaux pour s'assurer d'emblée l'intérêt du public. L'opéra de Mozart est au centre du premier, répété par trois petits garçons aux visages charmants et aux genoux propres. Ils sont en vacances dans une superbe demeure qui connaît son dernier été (nous sommes en 1915) et, entre deux airs d'une pureté bouleversante, ils se racontent le genre d'histoires qu'on se raconte à leur âge. Pendant ce temps-là, les mères, Juliet Berto et Anna Prucnal, raides, dignes, exacerbent leurs névroses.*

Paco l'infaillible *n'a pas dans la réalisation la rigueur un peu artificielle de* Bastien Bastienne. *Ça part un peu dans tous les sens, pour le plaisir d'un « numéro » de Jean Bouise ou de Patrick Dewaere. Mais le métier de Paco, exercé sérieusement et interprété non moins sérieusement par Alfredo Landa, est cocasse : Paco fait des enfants aux femmes qui veulent se placer comme nourrices dans les maisons bourgeoises. Malheureusement, l'âge, la concurrence, des mésaventures conjugales, démoralisent ce brave homme qui n'était déjà pas un joyeux drille. Pas trop de vulgarité, un vrai sens des décors, et de l'imagination, c'est ce que l'on peut retenir de ce film adapté d'un roman.*

Autre passage de l'autre côté de la caméra, celui de Christine Pascal avec Félicité. *En une nuit de solitude et de cauchemar, une jeune femme passe en revue sa vie et ses échecs, cependant que son frère est en train de se suicider dans une chambre d'hôtel. Avec un courage têtu et une sincérité très honnête que l'on ne peut pas ne pas reconnaître et saluer, Christine Pascal fait une incursion dans l'univers des obsessions féminines, se servant pour cela de souvenirs d'enfance (le meilleur du film) et de fantasmes (le pire). Les scènes de la petite fille avec sa mère, une évocation de l'anorexie, une visite à un médecin, sont autant de moments, justement dialogués et pleins d'enseignements à condition que l'on ne se laisse pas rebuter par la construction chaotique du film. — Cl. D.*

LE TRENTE-DEUXIÈME FESTIVAL DE CANNES

Le pari de Francis Ford Coppola

Maître après Dieu

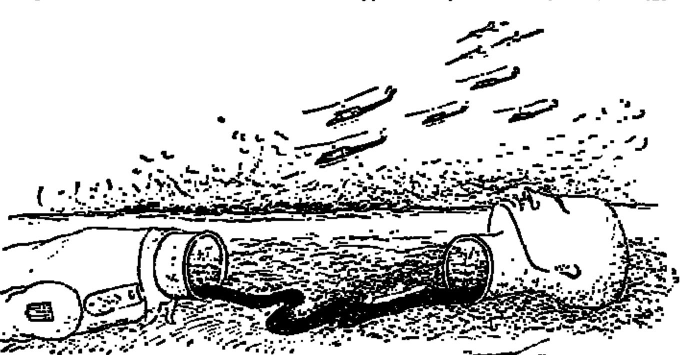
FILM sur l'ambiguïté morale, les notions de bien et de mal, l'hypocrisie qui gouverne nos existences, *Apocalypse Now* (*le Monde* du 22 mai) emprunte à la grande tradition du spectacle hollywoodien et aux recherches plus subtiles du cinéma d'auteur selon la conception mise au point il y a un quart de siècle par *les Cahiers du cinéma*. C'est l'œuvre la plus personnelle qui se puisse concevoir, pensée entièrement à l'écart des pressions d'Hollywood, mais aussi une superproduction à l'échelle américaine, de 30 millions de dollars, chiffre confirmé par le cinéaste lors de sa conférence de presse. Peut-on réconcilier ces exigences d'écriture et les lois du *show business* ?

Les deux amis

Destiné à l'origine à son ami George Lucas, qui abandonna définitivement le projet pour se lancer dans l'aventure de *Star Wars*, le premier scénario naquit de l'imagination de John Milius il y a une dizaine d'années. Milius avait entendu des récits de vétérans du Vietnam, l'idée lui vint de recouper quelques-unes de ces anecdotes avec le thème d'une longue nouvelle de Joseph Conrad, *Heart of Darkness*. George Lucas travailla un moment à l'adaptation avec John Milius puis abandonna le projet. Francis Coppola, après des échecs financiers — Warner Brothers lui retire son appui pour que le cinéaste établisse un centre de production indépendant à San-Francisco, — connaît un énorme succès, d'abord comme cinéaste avec la première partie du *Parrain* (1972), puis comme producteur avec le film de son ami Lucas, *American Graffiti* (1973). Il peut s'installer et s'équiper comme il le désire dans la « Bay Area », la région de San-Francisco. Il reprend le projet de *Apocalypse Now* seul. Il va en faire une des plus grandes aventures de production de l'histoire du cinéma américain depuis *Intolerance*, de D. W. Griffith, en 1917, et *Greed*, d'Eric von Stroheim, en 1925.

Les carrières de Francis Coppola et de George Lucas suivent alors des voies étonnamment parallèles, vont être guidées, chacun de son côté, par un même principe élémentaire : rétablir l'indépendance absolue du cinéaste créateur, loin des caprices des producteurs d'Hollywood, de leurs femmes et petites amies. Frank Capra, l'auteur de *New-York - Miami* et de *l'Extravagant M. Deeds*, Sicilien d'origine, comme les parents de Coppola, a raconté dans une autobiographie, dont le titre original est à lui seul un programme, *The Name Above the Title (le Nom au-dessus du titre)*, comment l'échec de Griffith avec *Intolerance* fut catastrophique pour l'avenir du cinéma d'auteur aux Etats-Unis. L'auteur de *Naissance d'une nation* (1915) avait investi l'argent gagné avec ce film. Il perdit toute sa mise et passa le reste de sa carrière à rembourser les dettes ainsi contractées. Il ne retrouva plus jamais l'indépendance absolue de ses débuts. Frank Capra explique comment lui-même réussit à reconquérir un petit bout du terrain perdu dans les années 30. Il eut, pour convaincre, un argument de poids : il fit en même temps la fortune de la Columbia, reconnue depuis lors comme une des *majors*. Capra paya plus tard lui aussi cette réussite. Il dut arrêter de tourner en 1961. Hollywood le rejeta comme du poisson pourri. Il n'avait que soixante-quatorze ans.

Grâce à son talent d'abord, puis à une gestion particulièrement habile, George Lucas sut faire de *Star Wars* (1977) le plus grand succès de l'histoire du cinéma américain : un film pour les adolescents et les plus jeunes, que ceux-ci voient et revoient plusieurs fois. Comme Jean-Luc Godard pour la vidéo, mais à l'échelle américaine, il en a profité pour s'équiper d'installations ultra-modernes qui lui permettront d'acquérir une entière autonomie technique.



Il poursuit simultanément ses recherches sur le son, comme aucun grand studio ne le lui aurait jamais permis, et avoue très franchement, en privé, que raconter des scénarios, dans ses films à lui, le fatigue. S'il supervise la série de films qui suivront *Star Wars*, il laisse à d'autres le soin de les tourner. Pour Francis Coppola, le succès de l'aventure de San-Francisco, c'est la possibilité offerte à des amis de tourner leurs films. Le premier à en bénéficier est Wim Wenders, avec une biographie de Dashiell Hammett, il y a ensuite Carrol Ballard. D'autres suivront, et Francis Coppola a insisté là-dessus lors de sa conférence de presse à Cannes. Ce qu'ont à peine esquissé en Europe les représentants de la « nouvelle vague » (Chabrol, Truffaut, Godard) et du « Free Cinema » (Lindsay Anderson, Karel Reisz, Tony Richardson) deviendrait une réalité permanente.

L'écrit et le filmé

Tous ceux qui ont rendu visite à Francis Coppola à Pacific-Heights comme à George Lucas à San-Anselmo confirmeront la simplicité, la gentillesse de l'accueil que l'un et l'autre réservent à tout visiteur qui s'intéresse un peu au cinéma. Francis Coppola a travaillé comme aucun autre cinéaste américain à ce jour pour soustraire le cinéma à cette ombre complaisamment entretenue par les puissances d'argent, qui sert des intérêts bien précis. Un peu fou, et pourtant en toute lucidité, il a misé sa fortune personnelle sur *Apocalypse Now* pour pouvoir travailler à sa guise. Avec cet extraordinaire sens du *fair play* qui inspire quelques-uns des cinéastes de San-Francisco, il est venu à Cannes sans tricher, tout dans les mains, et d'abord sur l'écran, indigné pourtant du coup bas porté au film non encore achevé par *Variety*, l'équivalent pour le cinéma du *Wall-Street Journal* : contrairement aux engagements pris, un journaliste de cette « bible » du *show business* a écrit sur le film après une *preview* à Los-Angeles (une de ces avant-premières où le cinéaste vérifie auprès d'un vrai public les réactions du spectateur moyen). L'auteur conclut quelques notes désordonnées par la pire des insultes outre-Atlantique : *Apocalypse Now* est un film trop intellectuel.

La plus grande originalité, le pari de Francis Coppola avec *Apocalypse Now*, est celui d'autres cinéastes américains comme Paul Schrader, comme Michael Cimino, ou chez nous, d'un François Truffaut et d'un Bertrand Tavernier : faire passer les thèmes les plus osés, les plus « écrits » auprès du plus large public. Trouver la technique adéquate. Francis Coppola, il l'a dit et redit, n'a pas voulu faire un film « réaliste » sur le Vietnam, mais une sorte d'opéra filmé pour lequel il a déployé la technique la plus avancée qu'on connaisse aujourd'hui en Amérique. Toutes choses égales, il joue le même jeu que George Lucas : envelopper subrepticement les sens du spectateur, le transporter ailleurs par une plongée presque physique dans le sur-réel. Il risque de gagner son pari si le public américain, toujours friand de *trips*, le suit dans cette envolée vers l'imaginaire.

Alors nous, critiques, éblouis par tant de virtuosité, pourrons enfin tenter une véritable analyse. Dire le rapport du film ethnographique et du film documentaire en général avec *Apocalypse Now*, tenter d'aborder sur le fond les rapports de la chose écrite et de la chose filmée. Passer à l'essentiel. En attendant, le coup de poker de Francis Coppola, à Hollywood (nous désignons par là la machine de production américaine) et à Cannes, mérite un immense coup de chapeau. Art de visionnaires, le Septième Art a trouvé son second Griffith.

LOUIS MARCORELLES.

Expositions

La plupart des musées nationaux seront fermés le jeudi 24 mai (voir « le Monde » daté).

CENTRE POMPIDOU

Entrée principale, rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.
Sauf mardi, de 12 h. à 22 h. : sam. et dim., de 10 h. à 22 h. Entrée libre le dimanche.

HAJDU. Œuvres sur papier. — Salle d'art graphique. Jusqu'au 4 juin.

SOTO. Œuvres actuelles. — Galeries contemporaines. Jusqu'au 11 juin.

ENVIRONNEMENT DE SOTO. — Hall. Jusqu'à l'automne.

L'ŒIL DOUBLE DE GAETAN PICON. — Jusqu'au 18 juin.

COPIE CONFORME ? John de Andrea, Chuck Close et J.-O. Hucleux. Jusqu'au 11 juin.

ATELIER 15 : Thierry Delaroyère et Emmanuel Saulnier. — Jusqu'au 25 juin.

LA BATELLERIE A PARIS, du dix-septième au vingtième siècle. — B.P.I. jusqu'au 28 mai.

LES ENFANTS DANS LE PARIS DES REVOLUTIONS : 1789, 1830, 1848, 1871. — Jusqu'au 1er octobre.

JORIS IVENS. Jusqu'au 2 juillet.

ANIMATION DES AUTOROUTES : art et archéologie. Promenoir. Jusqu'au 18 juin.

CENTRE DE CREATION INDUSTRIELLE

Eclairage et habitat. — Jusqu'au 4 juin.

MUSEES

L'ART EN FRANCE SOUS LE SECOND EMPIRE. — Grand Palais, entrée Clemenceau (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h. à 20 h. ; mercredi, jusqu'à 22 h. Entrée : 9 F ; le samedi : 6 F (gratuite le 25 juin). Jusqu'au 13 août. (L'exposition est complétée, le mercredi, à 18 h. 30, par des conférences (salle 404) ; le 23 mai : Constantin Guys ; le 30 mai : Ingres et Delacroix à l'Hôtel de Ville.

L'INVENTAIRE... EN AQUITAINE : Cadillac. — Grand Palais, porte D (225-08-20, poste 354). Sauf sam. et dim. de 10 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 20 juin.

FELIX VALLOTTON (1865-1925). — Petit Palais, avenue Alexandre-III (265-99-21). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Entrée : 9 F. Jusqu'au 17 juin.

PEINTRES DE FLEURS EN FRANCE, DU XVII° AU XIX° SIECLE. — Petit Palais (voir ci-dessus). Entrée : 8 F. Jusqu'au 2 septembre.

GRAVURES DE GOYA (collection Dutuit) - DESSINS de PUVIS DE CHAVANNES. — Petit Palais (voir ci-dessus). Entrée : 5 F. Jusqu'au 2 septembre.

MER EGEE, GRECE DES ILES. — Musée du Louvre, entrée porte Denon (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. Entrée : 12 F ; le dimanche : 9 F. Jusqu'au 3 septembre. L'exposition est complétée, le mardi et le jeudi, à 18 h 30, par des conférences : le 29 mai, « La Grèce insulaire et l'Afrique » ; le 31, « Promenade archéologique à Delos ».

RODIN ET L'EXTREME-ORIENT. — Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h. Entrée : 6 F ; dimanche : 3 F. Jusqu'au 2 juillet.

PRESENTATION TEMPORAIRE D'ŒUVRES DU MUSEE DU LOUVRE : tissages et vêtements de l'Egypte du désert ; Petra et la Nabatène ; Sculptures françaises de la Renaissance ; François Rude ; Théorie et pratique du paysage de Corot à Bonnard. — Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h. 45 à 17 h. 15.

ATELIER LACOURIERE-FRELAUT, ou cinquante ans de gravure et d'imprimerie en taille-douce. Musée d'art moderne de la ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 40 ; merc., jusqu'à 20 h. 30. Entrée : 5 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 7 octobre.

CHRISTIAN JACCARD : Suites calcinées 1976-1978 - CARL ANDRE : Sculptures en bois - JEAN-YVES LANGLOIS : Gravure peinte/peinture gravée. — Arc-Paris, au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 3 juin.

SACRE DRAGON. — Exposition-atelier-Musée en herbe, jardin d'Acclimatation, boulevard des Sablons (747-47-66), mer., sam. et dim., de 14 h. à 18 h. Entrée : 5 F. Jusqu'au 21 décembre (sauf juillet et août).

ILS DONNENT... AUX ARTS DECORATIFS. Acquisitions de 1967 à 1979. — Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf lundi et mardi, de 12 h. à 18 h. ; dim., de 11 h. à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 13 juillet.

HECTOR HOREAU, architecte (1801-1872) - VICTOR REGNAULT, œuvre photographique (1810-1878). — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 1er juillet.

DESSINS POUR LA MAISON POMPEIENNE DU PRINCE NAPOLEON. — Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Sauf lundi et mardi, de 10 h. à 12 h. et de 14 h. à 17 h. Jusqu'au 1er octobre.

CHEFS-D'ŒUVRE IMPRESSIONNISTES du Musée national du Pays de Galles. — Musée Marmottan, 2, rue Louis-Boilly (224-07-02). Sauf lundi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 27 juin.

HEBERT ET LE SECOND EMPIRE — Musée Hébert, 85, rue du Cherche-Midi (222-23-82). Sauf mardi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 5 novembre.

SALON DE L'UNION DES FEMMES PEINTRES ET SCULPTEURS. — Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (033-95-00). De 10 h. à 18 h. 30. Jusqu'au 7 juin.

ANDRE FRAYE. Œuvre de guerre, 1914-1918. — Musée des deux guerres mondiales, hôtel des Invalides, cour d'honneur, corridor Valenciennes (551-93-02). Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. ; dim., de 14 h. à 18 h. Entrée : 8 F. Jusqu'au 30 juin.

CHARLES DE WAILLY, peintre-architecte dans l'Europe des lumières (1730-1798). — Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22), sauf mardi, de 10 h. à 19 h. Jusqu'au 1er juillet.

AQUARELLES MONGOLES CONTEMPORAINES. — Musée Cernuschi, 7, av. Velasquez (522-23-31). Sauf lundi et jours fériés, de 10 h. à 17 h. 30. Entrée : 5 F. Jusqu'au 27 mai.

QUELQUES HEROS DE L'ENFANCE AU PAYS DE LEURS IMAGES. Illustration du livre pour enfants jusqu'au début du vingtième siècle — Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-17-34). Sauf dim. et lundi, de 13 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 3 juin.

DIAGHILEV ET LES BALLETS RUSSES. — Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). Tous les jours, de 11 h. à 18 h. Entrée : 6 F. Jusqu'au 29 juillet.

SIMA (1891-1971). Œuvre graphique et amitiés littéraires. Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Entrée : 4 F. Jusqu'au 24 juin.

A LA DECOUVERTE DE LA TERRE. Trésors du département des cartes et des plans. — Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Entrée : 6 F. Jusqu'au 13 juillet.

PAYSAGES. Photographies de T. Cooper, J. Gossage, K. Hallé, Pham Viet Si, G. Renaux, F. Ventura. — Galerie de photographies de la Bibliothèque nationale, 4, rue Louvois. Sauf dim., de 12 h. à 18 h. Jusqu'au 2 juin.

SE VETIR AU QUEBEC (1850-1910). — Musée national des arts et traditions populaires, 6, route du Mahatma-Gandhi, bois de Boulogne (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. 15. Entrée : 6 F ; dim., : 4 F (gratuite le 11 juin). Jusqu'au 3 septembre.

DE BELLEVILLE A CHARONNE. — Collection du musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h. à 17 h. 45. Entrée : 5 F. Jusqu'au 27 mai.

POULBOT. — Musée de Montmartre, 17, rue Saint-Vincent (606-61-11). De 14 h. 30 à 17 h. 30. Dim., de 11 h. à 17 h. 30. Entrée : 5 F. Jusqu'en septembre.

ANNEE DE L'ENFANT. — Musée de l'Assistance publique, 13, rue Scipion. Mer., sam. et dim., de 10 h. à 17 h. ; jeudi et vend., de 11 h. à 17 h. Jusqu'au 31 décembre.

TROIS MILLIONS D'ANNEES D'AVENTURE HUMAINE, le C.N.R.S. et la préhistoire. — Muséum national d'histoire naturelle, 38, rue Geoffroy-Saint-Hilaire. Sauf mardi, de 10 h. à 17 h. Jusqu'au 31 mai.

L'ART POPULAIRE DE LA TURKMENIE. — Hall du Musée de l'homme et salle publique d'Asie, palais de Chaillot. Sauf mardi, de 10 h. à 18 h. Jusqu'au 30 septembre.

CENTRES CULTURELS

LEDOUX ET PARIS. — Rotonde de La Villette, square Léon-Paris, place de Stalingrad (206-23-59). Sauf lundi, de 14 h. à 18 h. Entrée : 3 F. Jusqu'au 31 juillet.

LE SIECLE DE RUBENS ET DE REMBRANDT. Dessins flamands et hollandais du dix-septième siècle de la Pierpont Morgan Library de New-York. — Institut néerlandais, 121, rue de Lille (705-85-99). Sauf lundi, de 13 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 10 juin.

MUSEE INTERNATIONAL SALVADOR-ALLENDE (première partie). — Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h. à 18 h. ; sam. et dim., de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 13 juin.

LES LEVINE : Paysages du Grand-Nord - D. DUNSMORE, DAN MILEK, VAHE GUZELIMIAN, photographies. — Centre culturel canadien, 5, rue de Constantine (551-35-73). De 9 h. à 19 h. Jusqu'au 4 juin.

ROBERT ET KARL WALSER. — Gœthe Institut, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). Sauf sam. et dimanche, de 10 h. à 20 h. Jusqu'au 6 juin.

GOYA. Peintures, dessins, gravures. — Centre culturel du Marais, 18, rue des Francs-Bourgeois (278-66-55). Sauf mardi, de 10 h. à 22 h. Entrée : 12 F. Jusqu'au 16 juin.

CERAMIQUE POPULAIRE DE LA VENETIE AU XIX° SIECLE. — Trianon de Bagatelle. De 10 h. à 17 h. 45. Jusqu'au 4 juin.

L'ART FORAIN DU XIX° AU DEBUT DU XX° SIECLE. — Le Louvre des Antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf dim. et lundi, de 11 h. à 19 h. Entrée libre. Jusqu'au 25 juin.

FESTIVAL EGYPTIEN. Reproduction de l'intérieur de la troisième chapelle de Toutankhamon. Photographies de J.-D. Sirvois sur l'Egypte pharaonique et islamique. — Centre culturel égyptien, 111, boulevard Saint-Michel. Sauf sam. et dim., de 16 h. à 21 h. — Archéologie égyptienne, Nouvelle Acropole, 147, avenue Malakoff (500-90-34). De 11 h. à 19 h. Jusqu'au 30 mai.

APEL-LES FENOSA. Sculptures. — Centre d'études catalanes, 9, rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie (277-65-69).

LE NOTARIAT. Histoire - Art - Actualité. Hôtel de la compagnie des notaires, place du Châtelet, 12, avenue Victoria. De 10 h. à 19 h. Jusqu'au 29 mai.

JANET ALDERSON. Peintures récentes. Ambassade d'Australie, 4, rue Jean-Rey (575-62-00). Sauf sam. et dim. Entrée libre. Jusqu'au 1er juin.

LE VERRE. — Maison des métiers d'art français, 28, rue du Bac (261-58-54). Sauf dim. et lund., de 10 h. à 13 h. et de 14 h. à 19 h. Jusqu'au 30 juin.

CENT CINQUANTE PEINTRES, GRAVEURS ET SCULPTEURS. Cité internationale des arts (salle Sandoz), 18, rue de l'Hôtel-de-Ville. De 13 h. à 19 h Jusqu'au 10 juin.

SALON DE PRINTEMPS : Atila, Braun, Kadar, Patkal, Schöffer, etc. Maison hongroise, 9, square Vergennes (533-90-44). Sauf dim. et fêtes, de 16 h. à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 2 juin.

GALERIES

CINQUANTE DESSINS ET AQUARELLES, DE DEGAS A MATHIEU. — Arts contemporains, 22, rue de l'Odéon (633-49-24). Jusqu'au 30 juin.

MAITRES FRANÇAIS XIX° - XX° SIECLES. — Galerie Schmidt, 296, rue Saint-Honoré (073-30-92). Jusqu'au 10 juillet.

HOMMAGE A ISAAC PAILES. — Art moderne, 75, rue du Faubourg-Saint-Honoré (266-64-70). Jusqu'au 9 juin.

MAROTTES ET MARIONNETTES. — La Billebaude, 8, rue Saint-Paul. Jusqu'au 27 juin.

VINGT ANS DE LA GALERIE LAMBERT, 12-14, rue Saint-Louis-en-l'Ile (325-14-21). Jusqu'au 28 juillet.

REGARDS VERS L'EST. Charchoune, Csaky, Chemiakin, Karskaya, Kyno, Samogit. Galerie F. Tournié, 10, rue du Roi-de-Sicile (278-13-18).

TAPIS D'ORIENT ANCIENS. Galerie Achdjian, 10, rue de Miromesnil (265-89-48). Jusqu'au 10 juin.

KAREL APPEL. Le cirque. — Galerie A.B.C.D., 212, boulevard Saint-Germain (222-12-32). Jusqu'au 30 juin.

ATILA. — Galerie du Centre, 5, rue Pierre-au-Lard. Jusqu'au 29 juin.

BARBIERI : l'utopie et ses images réelles. — Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 22 juin.

ALBERT BESNARD (1849-1934). Œuvre gravé. — Galerie A. Candillier, 26, rue de Seine (354-69-24). Jusqu'au 30 juin.

VINCENT BIOULES. — Galerie D-Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Jusqu'au 7 juin.

JOHN BLAKE. Œuvres récentes. — Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 2 juin.

MARTINE BOILEAU. Meubles, sculptures. Club des 10, 43, rue du Faubourg-Saint-Honoré (266-43-61).

GIANSTEFANO BURATTONI. Peintures récentes. Galerie Facchetti, 6, rue des Saints-Pères (260-75-22). Jusqu'au 2 juin.

SAMUEL BURI. — Galerie Le dessin, 27, rue Guénégaud (633-04-66). Jusqu'au 30 juin.

SERGIO DE CASTRO. — Peintures 1972-1978. — Galerie Valmay, 22, rue de Seine (354-66-79). Jusqu'au 27 juin.

SUZANNE CATTAN, peintures, dessins, gravures. — Hôtel Astra, 29, rue Caumartin (266-15-15). Jusqu'au 8 juin.

FRANÇOISE DE DALMAS. Dessins, aquarelles et gravures. — Galerie C. de Muzac, 19, rue de l'Echaudé (033-08-55). Jusqu'au 15 juin.

REGIS DEPARIS. — Galerie Nina Dausset, 16, rue de Lille (297-41-07). Jusqu'au 15 juin.

JEAN-PIERRE EPRON, gouaches et aquarelles. — Galerie Le Théophile, 13, rue Quincampoix (278-68-48). Jusqu'au 13 juin.

FAUTRIER. — Galerie Jeanne Castel, 3, rue du Cirque (359-71-24). Jusqu'au 31 mai.

GOLDKORN. Rétrospective. — Galerie Raph', 12, rue Pavée (887-89-36). Jusqu'au 5 juin.

TONI GRAND. — Galerie Eric Fabre, 34, rue de Seine (325-42-63). Jusqu'au 2 juin.

JEAN-PIERRE HENAUT. Etudes et peintures. — Galerie Tripels-Corroy, 83, av. de la Bourdonnais (705-54-22). Jusqu'au 9 juin.

JOHN HILLIARD. Galerie Durand-Dessert, 43, rue de Montmorency (277-63-60). Jusqu'au 29 juin.

JOEL KERMARREC. Douze peintures (janvier 1978-janvier 1979). Galerie C, 10, rue des Beaux-Arts (325-10-72). Première partie : jusqu'au 5 juin ; deuxième partie : du 6 au 30 juin.

SIEGFRIED KLAPPER. Aquarelles et dessins. — Galerie C. Bernard, 7, rue des Beaux-Arts (326-23-81).

MICHEL LABLAIS. — Galerie Travers, 24, rue de La Reynie (306-56-81). Jusqu'à la fin mai.

HOMMAGE A ROGER LACOURIERE. — La Demeure, 19, rue Lagrange (326-02-74). Jusqu'au 15 juin.

YVES LEMARCHAND. Sculptures polychromes. — Galerie Oudin, 28 bis, boulevard de Sébastopol (271-83-65). Jusqu'au 23 juin.

LOUTTRE B. — Galerie Boulakia, 20, rue Bonaparte (326-56-79). Jusqu'au 3 juin.

RENE LUNEL. Matasculptures. — Le Sévrien, 99, rue de Sèvres.

MAGNELLI. Œuvres de 1914 à 1968. — Galerie Flinker, 25, rue de Tournon (325-18-73). Jusqu'au 30 juin.

CRISTINA MARTINEZ. — Galerie Maître-Albert, 5, rue Maître-Albert (354-59-29). Jusqu'au 23 juin.

ANDRE MASSON, dessins, gouaches, aquarelles (1925-1975). — Galerie de Seine, 18, rue de Seine (325-32-18). Jusqu'au 23 juin.

MONTHERLANT. Dessins. — Galerie de Nevers, 11, rue de Nevers (354-47-89). Jusqu'au 30 juin.

JEAN MOREAUX. Œuvres récentes. — Galerie Rive gauche, 44, rue de Fleurus (548-04-91). Jusqu'au 20 juin.

CHRISTIAN PARISOT. — Galerie N.R.A., 2, rue du Jour (508-19-58). Jusqu'au 29 juin.

PERICAUD. Peintures récentes. — Galerie de France, 3, rue du Faubourg-Saint-Honoré (265-69-37). Jusqu'au 31 mai.

ANNE ET PATRICK POIRIER. « Equilibre instable » et « Chaos organisé ». — Galerie Sonnabend, 12, rue Mazarine (633-47-84). Jusqu'au 31 mai.

PRENTICE. Sculptures, granits, marbres, bronzes. — Galerie G. Laubie, 2, rue Brisemiche (887-45-61). Jusqu'au 18 juin.

REUTERSWARD. Portraits. — Galerie Maeght, 14, rue de Téhéran (387-61-49). Jusqu'au 10 juillet.

SARTHOU. Gouaches et pastels. — Galerie Guiot, 18, avenue Matignon (266-65-34). Jusqu'au 2 juin.

SERRANO. — Galerie D. Speyer, 6, rue Jacques Callot (033-78-41). Jusqu'au 16 juin.

SILBERMANN. Enseignes pour célébrer les apparitions de Hram Ba Ta Tam dans le cours de ma vie. — Galerie M. Pais, 138, boulevard Haussmann (924-18-23). Jusqu'au 10 juin.

MANOU SHAMA-LEVY. Dessins. — Art et Culture, 80, rue de Rennes (548-12-51). Jusqu'au 30 juin.

JOEL SHAPIRO. — Galerie Gillespie-De Laage, 24, rue Beaubourg (278-11-71). Jusqu'au 21 juin.

OLIVIER STREBELLE. L'astreboule. — Galerie Isy Brachot, 35, rue Guénégaud (033-22-40). Jusqu'au 7 juillet.

SVENDSEN. Peintures. — Galerie L. François, 15, rue de Seine (326-94-32). Jusqu'au 9 juin.

TAPIES. Peintures récentes. — Galerie Maeght, 13, rue de Téhéran (522-13-19). Jusqu'au 10 juillet.

ANTONI TAULE. Troisième laboratoire d'attente : peintures 1978-1979. — Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 2 juin.

VALLOTTON. Dessinateur de presse. — Galerie Documenta, 53, rue de Seine (033-50-68). — Graveur. Galerie Sagot-Le-Garrec, 24, rue du Four (326-43-38). Jusqu'au 16 juin.

ZADKINE. Cent vingt œuvres, 1918-1967. — Artcurial, 9, avenue Matignon (359-29-80). Jusqu'au 31 juillet.

CHRISTIAN ZEIMERT. — Galerie J. Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 2 juin.

EN PROVINCE

AIX-EN-PROVENCE. Approche de la tapisserie et des structures textiles. — Musée des tapisseries, 28, place des Martyrs-de-la-Résistance (21-05-78). Jusqu'au 15 juin.

AMIENS. L'univers de Jacques Damase, trente ans d'édition. — Maison de la culture (91-83-36). Jusqu'au 3 juin.

ANGERS. Morandi. — Logis Barrault, 10, rue du Musée. Jusqu'au 4 juin.

ANNECY. Sept créateurs, sept expressions : Avesean, Giroud, Hickin, Lovato, Monthelilet, Mouvant, Mlle Bernard-Gilles. Théâtre. Jusqu'au 3 juin.

ARRAS. Jean-Dubuffet, dessins 1944-1979. Centre Noroit, 6, rue des Capucines (21-30-12). Jusqu'au 1er juillet.

BAYEUX. Ulrich Reifenrath. Musée Baron-Gérard. Jusqu'au 18 juin.

BORDEAUX. L'art européen à la cour d'Espagne au XVIII° siècle. Musée des beaux-arts. Jusqu'au 30 septembre. L'art depuis 1960, collection Ludwig. — Vito Acconci : Installation. — Entrepôt Lainé, rue Ferrère (44-16-35). Jusqu'au 12 juillet.

CAGNES-SUR-MER. Autour d'un Géricault : le corps et les peintres actuels. Château-musée (20-85-57). Jusqu'au 10 juin.

CALAIS. Dessins de J.-B. Carpeaux. Musée des beaux-arts (36-90-00). Jusqu'au 11 juin.

CHATEAUROUX. Artistes newyorkais (Carl André, Grosvenor, Don Judd, Sol Lewitt, etc.). — Artistes du centre de la France (Bonargent, Boussard, Michez, Panard, etc.). Halle de l'hôtel de ville. Jusque fin juin.

CLERMONT-FERRAND. Yannis Gaitis. Ecole régionale des beaux-arts, 11, rue Ballainvilliers (91-42-86). Jusqu'au 2 juin.

DIEPPE. Gouast. — Château-musée. Jusqu'au 10 juin.

DIJON. Lapicque : Cinquante ans de peinture, cinquante tableaux. — Musée des beaux-arts, place de la Libération (32-15-37). Jusqu'au 20 août.

DUNKERQUE. Théodore Caruelle d'Aligny et ses compagnons. Musée des beaux-arts. Jusqu'au 11 juin.

GRENOBLE. Alfred Courmes. Jusqu'au 20 août — Pierre Buraglio 1965-1979. Jusqu'au 30 juillet musée place de Verdun (54-09-82). — Honoré Daumier : parcours. Maison de la culture. Jusqu'au 13 juillet.

LE HAVRE. Tapisseries polonaises contemporaines. Musée.

LE MANS. Le style 1900, de Nancy au Mans. — Musée de Tessé, 2, avenue de Paderborn (84-97-97).

LYON. Le temps des gares. Espace lyonnais d'art contemporain, centre d'échanges de Perrache (28-62-08.)

METZ. Gravure expressionniste allemande. Musée, 2, rue du Haut-Poirier (75-10-18). Jusqu'au 30 juillet.

MONTMORILLON. Les imagiers imaginatifs. M.J.C. Jusqu'au 7 juin.

NANTES. J.-P. Vielfaure. Ecrans souvenirs, journal newyorkais. Galerie Convergence, 18, rue Jean-Jaurès (73-49-71). Jusqu'au 16 juin.

REIMS. Bernard Lagneau : lieux mécanisés et explorations. — Maison de la culture. Jusqu'au 15 juin.

ROANNE. Marc Chopy et P. Roche-Ponthus. — Musée Déchelette. Jusqu'au 30 juillet.

RENNES. Les dessinateurs des éditions « les Humanoïdes associés ». — Maison de la culture. Jusqu'au 16 juin.

LES SABLES-D'OLONNE. Fritz Glarner (1899-1972) : peintures et dessins 1941-1969. — Bernard Pagès : travaux récents de sculpture et d'environnement. — Musée de l'abbaye Sainte-Croix. Jusqu'au 17 juin.

SAINT-MAXIMIN. Champs libres : peintres et sculpteurs. — Ancien couvent royal (78-01-93). Jusqu'au 13 juin.

SAINT-PAUL. Richard Lindner. — Fondation Maeght (32-81-63). Jusqu'au 30 juin.

SAINT-QUENTIN. Regards sur le passé de Saint-Quentin et de sa région. — Musée Lecuyer (62-39-71). Jusqu'au 4 juin.

STRASBOURG. Un romantique alsacien : Théophile Schuler (1821-1878). — Château de Rohan. Jusqu'au 5 juin.

TOULON. Les lumières et la couleur. (Soixante-quinzième anniversaire de la plaque autochrome.) — Musée, 20, boul. Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 5 juin.

TOURS. 3 + 7 : Barrier, Burke, Halet, Minet, etc. — Musée des beaux-arts. Jusqu'au 17 juin.

Cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans (**) aux moins de dix-huit ans

La cinémathèque

CHAILLOT (704-24-24)

MERCREDI 23 MAI

15 h., 18 h. et 20 h. : Vingt-cinq ans de cinéma italien (15 h. : Annibal, de C.L. Bragaglia ; 18 h. : Chi lavora e perduto, de T. Brass; 20 h. : la Femme du dimanche, de L. Comencini) ; 22 h. : Hommage à S. Mac Laine : Sweet Charity, de B. Fosse.

JEUDI 24 MAI

16 h., 20 h. et 22 h. : Vingt-cinq ans de cinéma italien (16 h. : la Révolte des gladiateurs, de V. Cottafavi; 20 h. : la Nuit, de M. Antonioni ; 22 h. : les Iles de la lagune ; Camilla, de L. Emmer) ; 18 h. : Hommage à S. Mac Laine : En lettres de feu, de J. Anthony.

VENDREDI 25 MAI

16 h. : Vingt-cinq ans de cinéma italien : le Greco, de L. Salce ; 18 h. : la Morte Saison des amours, de P. Kast ; 20 h. : le Diable probablement, de R. Bresson ; 22 h. : Bande de flics, de R. Aldrich.

SAMEDI 26 MAI

16 h., 18 h. et 20 h. : Vingt-cinq ans de cinéma italien (16 h. : Spartacus, de R. Freda; 18 h. : la Strada, de F. Fellini ; 20 h. : le Sexe fou, de D. Risi) ; 22 h. : Tout va bien, de J.-L. Godard.

DIMANCHE 27 MAI

15 h. : Intolérance, de D.W Griffith ; 18 h et 20 h. : Hommage à John Huston (18 h. : The Barbarian and the Geisha ; 20 h. : Promenade avec l'amour et la mort) ; 22 h. : Vingt-cinq ans de cinéma italien : l'Avventura, de M. Antonioni.

LUNDI 28 MAI

Relâche.

MARDI 29 MAI

16 h. : le Montreur d'ombres, d'A. Robison ; 18 h. : Vingt-cinq ans de cinema italien : Umberto D, de V. de Sica ; 20 h. : Un film cobo autros, de L. Martins ; Assunta das Americas, de L. Rosenberg Fileo ; 22 h. : l'Année dernière à Marienbad.

BEAUBOURG (704-24-24)

MERCREDI 23 MAI

15 h. : Laurel et Hardy ; 17 h. : Rétrospective Joris Ivens ; 19 h. : le 17e parallèle ; 21 h. : Les grands muets de l'école française : les Deux Timides, de R. Clair.

JEUDI 24 MAI

15 h. et 21 h. : Les grands muets de l'école française (15 h. : le Pirate noir, de D. Fairbanks ; 21 h. : Brumes d'automne, de D Kirsanoff ; Ménilmontant, de D. Kirsanoff) ; 17 h. et 19 h. : Rétrospective Joris Ivens.

VENDREDI 25 MAI

15 h. : The Virginian, de V. Fleming ; 17 h. et 19 h. : Rétrospective Joris Ivens ; 21 h. : Les grands muets de l'école française : Six et demi, de J. Epstein.

SAMEDI 26 MAI

14 h. 30 : Wild Bill Hickock, de C. Smith ; 17 h. et 19 h. : Rétrospective Joris Ivens ; 21 h : Les grands muets de l'école française : le Voyage de phare, de J. Gremillon.

DIMANCHE 27 MAI

15 h. : The Freshman, de F. Newmeyer ; 17 h. et 19 h. : Rétrospective Joris Ivens ; 21 h. : Les grands muets de l'école française : le Voyage imaginaire, de R. Clair.

LUNDI 28 MAI

15 h. : le Masque de fer, d'A. Dwan ; 17 h. et 21 h. : Les grands muets de l'école française (17 h. : Carmen, de J Feyder ; 21 h. : Maldone, de J. Gremillon).

MARDI 29 MAI

Relâche.

Les exclusivités

AMERICAN COLLEGE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; Elysées Point-Show, 8e (225-67-29) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Richelieu, 2e (233-56-70) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23).
ASHANTI (A., v.o.) : Mercury, 8e (225-75-90) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
LES BELLES MANIERES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47) H. Sp.
LA CAGE AUX FOLLES (Fr.) : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
CALIFORNIA HOTEL (A., v.o.) : U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
LE CANDIDAT COCO LA FLEUR (Ant.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
CAUSE TOUJOURS, TU M'INTERESSES (Fr.) : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; Athéna, 12e (343-07-48) ; U G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Helder, 9e (770-11-24).
CLAUDE FRANÇOIS (Fr.) : Paris, 8e (359-53-99) ; Gaumont-Sud, (331-51-16) ; mer., Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE COUP DE SIROCCO (Fr.) : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Montparnasse-83, 6e (544-14-27) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; France-Elysées, 8e (723-71-11) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LE COUP DU SINGE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
LE COUTEAU DANS LA TETE (All., v.o.) : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
L'ECHIQUIER DE LA PASSION (All., v.o.) : Marais, 4e (278-47-86).
ET LA TENDRESSE ? BORDEL ! (Fr.) : Impérial, 2e (742-72-52) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Calypso, 17e (380-10-68) ; Capri, 2e (508-11-69).
L'ETRANGE AMOUR DE MANIA BECKER (Suéd., v.o.) : 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81).
FEMME ENTRE CHIEN ET LOUP (Belg.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Pagode, 7e (705-12-15) ; Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14) ; Colisée, 8e (359-29-46) ; mer., Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; à partir de J. : Marignan, 8e (359-92-82).
LES FEMMES DE TRENTE ANS (A., v.o.) : Paramount-City, 8e (225-45-76) ; v.f. : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-Bastille, 11e (343-79-17) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Convention - Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Moulin-Rouge, 18e (606-34-25).
FLIC OU VOYOU (Fr.) : Ambassade, 8e (359-19-08) ; Français, 9e (770-33-88) ; mer., Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; à partir de J. : Berlitz, 2e (742-60-33)
GAMIN (Col., v.o.) : Bonaparte, 6e (326-12-12) ; Cinémonde-Opéra, 9e (770-01-90); Biarritz, 8e (723-69-23).
GIBIER DE PASSAGE (All., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
GOLDORAK (Jap., v.f.) : Madeleine, 8e (073-56-03).
LA GRANDE ATTAQUE DU TRAIN D'OR (A., v.o.) : Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23), mer. ; à partir de jeu. : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
HAIR (A., v.o.) : Quartier Latin, 5e (326-84-65) ; Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Gaumont-Champs-Elysées, 8e (359-04-67) ; Gaumont-Rive-Gauche, 6e (548-26-36) ; v.f. : Impérial, 2e (742-72-52) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Wepler, 18e (387-50-70).
HARDCORE (A., v.o.) (**) : Saint-Germain-Village, 5e (633-87-59) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; v.f. : 19-23), mer. ; Parnassien, 14e (329-Montparnasse-Pathé, 14e (322-83-11) ; Richelieu, 2e (233-56-70).
LES HEROINES DU MAL (Fr.) (**) : Caméo, 9e (246-66-44) ; Balzac, 8e (561-10-60) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08).
L'HOMME EN COLERE (F.) : Cin'Ac, 2e (742-72-19).
L'HYPOTHESE DU TABLEAU VOLE (Fr.) : Action-République, 11e (805-51-33).
L'INSPECTEUR BULLDOZER (It., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
INTERIEURS (A., v.o.) : Studio Alpha, 5e (033-39-47) ; U.G.C.-Marbeuf, 8e (225-18-45).
JE TE TIENS, TU ME TIENS... PAR LA BARBICHETTE (Fr.) : Colisée, 8e (359-29-46) ; Madeleine, 8e (073-56-03) ; Français, 9e (770-33-88), mer.
J'SUIS PAS UN DUR, MAIS ÇA VIENDRA (Fr.) : Maxéville, 9e (770-72-86).
LA MADRIGUERA (Esp., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
MAIS OU ET DONC ORNICAR (Fr.) : Studio de l'Etoile, 17e (380-19-93).
LE MAITRE-NAGEUR (Fr.) : Biarritz, 8e (723-69-23).
MELODY IN LOVE (A., v.o.) (**) : Cluny-Palace, 5e (033-07-76) ; v.f. : Maxéville, 9e (770-72-86) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; Images, 18e (522-37-41) ; U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32).
MESSIDOR (Suis.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47).
MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (*) : Capri, 2e (508-11-69) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10).
LES MOISSONS DU CIEL (A., v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Saint-Michel, 5e (326-79-17) ; Concorde, 8e (359-92-84) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Lumière, 9e (770-84-64) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27).
MOLIERE (Fr.) : Bilboquet, 6e (222-87-23).
MORT SUR LE NIL (A., v.f.) : Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Paramount-City, 8e (225-45-76).
PARTITION INACHEVEE POUR PIANO MECANIQUE (Sov., v.o.) : Cosmos, 6e (548-62-25).
PATRICK (Austr., v.o.) : Quintette, 5e (033-35-30) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; v.f. : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Cambronne, 15e (734-42-96), mer.
PERCEVAL LE GALLOIS (Fr.) : Panthéon, 5e (033-15-04), h. sp.
LA PLUS BELLE SOIREE DE MA VIE (It., v.o.) : Elysées-Lincoln, 8e (359-36-14).
LA PROF JOUE ET GAGNE (A., v.f.) : Berlitz, 2e (742-60-33), à partir de jeudi ; Français, 9e (770-33-88).
QUINTET (A.) v.o. : Studio de la Harpe, 5e (033-34-83) ; U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45) ; v.f. : 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Bastille, 11e (357-90-81) ; Haussmann, 9e (770-47-55).
REBECCA (Rééd.) (A.) (v.o.) : Hautefeuille, 6e (633-79-38) ; Parnassien, 14e (329-83-11).
RETOUR (A.) (v.o.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34), mer.
RETOUR A LA BIEN-AIMEE (Fr.) : Haussmann, 9e (770-47-55) ; U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
ROBERTE (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
ROCK'N ROLL (It.) (v.o.) : Balzac, 8e (561-10-60) ; v.f. : Omnia, 2e (233-39-36) ; Berlitz, 2e (742-60-33) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
SERIE NOIRE (Fr.) : Quintette, 5e (033-35-40) ; Marignan, 8e (359-92-82), mer., à partir de jeudi au Colisée, 8e (359-29-46) ; Gaumont-Opéra, 9e (073-95-48) ; Nations, 12e (343-04-67) ; Olympic, 14e (542-67-42) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41).
LES SŒURS BRONTË (Fr.) : Berlitz, 2e (742-60-33) ; Quintette, 5e (033-35-40) ; Pagode, 7e (705-12-15), h. sp. ; Colisée, 8e (359-29-46) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; P.L.M. Saint-Jacques, 14e (589-68-42) ; Mayfair, 16e (525-27-06) ; Gaumont-Convention, 15e (828-42-27) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Wepler, 18e (387-50-70), mer., à partir de jeudi au Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE SOUFFLE DE LA TEMPETE (A., v.o.) : Saint-Germain Studio, 5e (033-42-72) Mer., Elysée-Lincoln, 8e (359-36-14) ; v.f. : Richelieu, 2e (233-56-70), Mer., Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
SOS CONCORDE (It., v.f.) : Miramar, 14e (320-89-52) ; U.G.C. Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Tourelles, 20e (636-51-98) ; Rex, 2e (236-83-93) ; Ermitage, 8e (359-15-71).
LA TAVERNE DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Danton, 6e (329-42-62) ; Elysée-Cinéma, 8e (225-37-90) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 9e (261-50-32); Omnia, 2e (233-39-36); Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Clichy-Pathé, 18e (522-37-41) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74).
LE TEMPS DES VACANCES (Fr.) Paris, 8e (359-53-99).
TORRE BELA (Port., v.o.) : Action République, 11e (805-51-33).
LES 39 MARCHES (A., v.o.) : Paramount-Odéon, 6e (325-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (720-76-23) ; v.f. : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Passy, 16e (288-62-34) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24).
UN ET UN (Suéd., v.o.) : Marais, 14e (278-47-86) ; Studio Cujas, 5e (033-89-22) ; Olympic, 14e (542-67-42).
UN JOUR SUR LA PLAGE (Ang., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99).
UTOPIA (Fr.) : Marais, 4e (278-47-86) ; Lucernaire, 6e (544-57-34) H. sp.
LA VENGEANCE D'UN ACTEUR (Jap. v.o.) : Racine, 6e (633-43-71).
LA VILLE A PRENDRE (Fr.) : Saint-Séverin, 5e (033-50-91).
VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) : U.G.C. Odéon, 6e (325-71-08), Biarritz, 8e (723-69-23) ; v.f. : U.G.C. Opéra, 2e (261-50-32) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Convention Saint-Charles, 15e (579-33-00).
ZOO ZERO (Fr.) : Palais des Arts, 3e (272-62-98) ; la Clef, 5e (337-90-90) ; Grands-Augustins, 6e (63?-22-13) ; Olympic, 14e (542-67-42).

Les films nouveaux

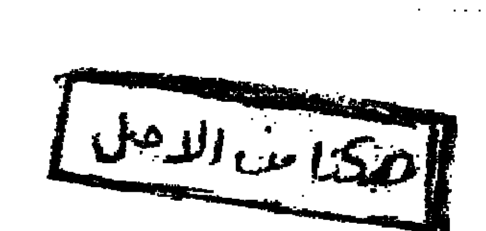
FELICITE, film français de Christine Pascal : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; Bienvenüe-Montparnasse, 15e (544-25-02) ; U.G.C.-Odéon, 6e (325-71-08) ; Biarritz, 8e (723-69-23).
LA DROLESSE, film français de Jacques Doillon : Impérial, 2e (742-72-52) ; Saint-Germain-Huchette, 5e (633-87-59) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (387-35-43) ; Monte-Carlo, 8e (225-09-83) ; Nation, 12e (343-04-67) ; Parnassien, 14e (329-83-11) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79).
AGATHA, film américain de Michael Apted : v.o. : Quintette, 5e (033-35-40) ; George-V, 8e (225-41-46) ; v.f. : Montparnasse 83, 6e (544-14-27) ; Fauvette, 13e (331-56-86) ; Cambronne, 15e (734-42-96).
OLIVER'S STORY, film américain de John Korty : v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Normandie, 8e (359-41-18) ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; Bretagne, 6e (222-57-97) ; Caméo, 9e (246-66-44) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-59) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (359-42-53) ; Murat, 16e (651-99-75) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
LE TRESOR DE MATACUMBA, film américain de Vincent McEvety : v.o. : Ermitage, 8e (359-15-71) en soirée ; v.f. : Rex, 2e (236-83-93) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Miramar, 14e (320-89-52) ; Mistral, 14e (359-52-43) ; Magic-Convention, 15e (828-20-64) ; Napoléon, 17e (380-41-46).
SOLEIL DE FEU, film américain de L. Spiegel : v.o. : U.G.C.-Danton, 6e (329-42-62) ; Ermitage, 8e (359-15-71) ; v.f. : U.G.C.-Opéra, 2e (261-50-32) ; Rotonde, 6e (633-08-22) ; Rex, 2e (326-83-93) ; U.G.C.-Gare de Lyon, 12e (343-01-159) ; U.G.C.-Gobelins, 13e (331-06-19) ; Mistral, 14e (539-52-43) ; Convention-Saint-Charles, 15e (579-33-00) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).
O MADIANA, film français de Constant Gros-Dubois : Vendôme, 2e (742-97-52).
LES LYCEENNES REDOUBLENT, film italien de M. Laurenti (*) : Max-Linder, 9e (770-40-04) ; Paramount-Opéra, 9e (073-34-37) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

A partir de jeudi :

A NOUS DEUX, film français de Claude Lelouch : Richelieu, 2e (233-56-70) ; Saint-Germain-Studio, 5e (033-42-72) ; Marignan, 8e (359-92-82) ; Français, (770-33-88) ; Montparnasse-Pathé, 14e (322-19-23) ; Gaumont-Sud, 14e (331-51-16) ; Cambronne, 15e (734-42-96) ; Victor-Hugo, 16e (727-49-75) ; Wepler, 18e (387-50-70) ; Gaumont-Gambetta, 20e (797-02-74) ; Publicis-Champs-Elysées, 8e (720-76-23).

Les grandes reprises

ADIEU MA JOLIE (A., v.o.) : Studio Etoile, 17e (380-19-93).
AFRICAN QUEEN (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
A LA RECHERCHE DE Mr GOODBAR (A., v.o.) : Templiers, 3e (272-94-56).
L'AMOUR VIENT EN DANSANT (A., v.o.) : Mac-Mahon, 17e (380-24-81).
ANNIE (A., v.o.) : Cinoche Saint-Germain, 6e (633-10-82).
L'ARGENT DE POCHE (Fr.) : Contrescarpe, 5e (325-78-37).
L'ARNAQUE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
LES AVENTURES DE PINOCCHIO (It., v.f.) : Escurial, 13e (707-28-04).
BAMBI (A., v.f.) : Murat, 16e (651-99-75) ; Secrétan, 19e (206-71-33) ; Diderot, 12e (343-19-29).
LA CECILIA (It., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LE CHAGRIN ET LA PITIE (Fr.) : Studio Gît-le-Cœur, 6e (326-80-25).
LA CHEVAUCHEE FANTASTIQUE (A., v.o.) : Noctambules, 5e (033-42-34).
LE CID (A., v.f.) : Kinopanorama, 15e (306-50-50).
LES CONTES DE LA LUNE VAGUE APRES LA PLUIE (Jap., v.o.) : Escurial, 13e (707-28-04).
LES CONTES IMMORAUX (Fr.) (**) : Jean-Renoir, 9e (874-40-75).
LE DECAMERON (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
LE DESERT DES TARTARES (Fr.) : Studio Etoile, 17e (380-19-93).
DRIVER (A., v.f.) : Paramount-Opéra, 9e (073-34-37).
2001, ODYSSEE DE L'ESPACE (A., v.f.) : Haussmann, 9e (770-47-55).
EL TOPO (Mex., v.o.) : Les Templiers, 3e (272-94-56).
LA FUREUR DE VAINCRE (Ch., v.f.) : Elysées-Point-Show, 8e (225-67-29).
LAST WALTZ (A., v.o.) : Studio Médicis, 5e (633-25-97).



Cinéma

LE GRAND SOMMEIL (A., v.o.) : Action-Ecoles, 5e (325-72-07).
GREASE (A., v.f.) : Denfert, 14e (033-00-11) ; v.f. : Palais des Arts, 3e (272-62-98).
L'HOMME AU PISTOLET D'OR (A., v. f.) : Eldorado, 10e (208-18-76).
HOTEL DE LA PLAGE (Fr.) : Club, 9e (770-81-47).
L'IMPERATRICE YANG KWEI FEI (Jap., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18) ; 14-Juillet-Parnasse, 6e (326-58-00) ; 14-Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-29).
LA FEMME LIBRE (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (544-57-34).
L'IMPORTANT, C'EST D'AIMER (Fr.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
L'INCOMPRIS (It., v.o.) : André-Bazin, 13e (337-74-39).
JE T'AIME, MOI NON PLUS (Fr.) : Studio Etoile, 17e (380-19-93).
KING CREOLE (A., v.o.) : Espace Gaîté, 14e (326-46-51).
LE LAUREAT (A., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
LITTLE BIG MAN (A., v.o.) : U.G.C. Marbeuf, 8e (225-18-45).
LOVE (A., v.o.) (**) : Dominique, 7e (705-04-55).
MACADAM COW-BOY (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
MAITRESSE (Fr.) : Studio Etoile, 17e (380-19-93).
MONTY PYTHON (Ang., v.o.) : Cluny-Ecoles, 5e (033-20-12).
MORE (A.) (**) : Palace Croix-Nivert, 15e (374-95-04).
LA MOUETTE (It., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04).
NOUS NOUS SOMMES TANT AIMES (It., v.o.) : Champollion, 5e (033-51-60).
PAIN ET CHOCOLAT (It.) : Luxembourg, 6e (633-97-77).
LES PASSAGERS DE LA NUIT (A., v.o.) : Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
PLAYTIME (Fr.) : Paramount-Elysées, 8e (359-49-34) (70 mm) ; Paramount-Marivaux, 2e (742-83-90) ; Publicis Saint-Germain, 6e (222-72-80) ; Paramount-Montparnasse, 14e (329-90-10) ; 14 Juillet-Beaugrenelle, 15e (575-79-79) ; Paramount-Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Orléans, 14e (540-45-91) ; Paramount - Gobelins, 13e (707-12-28) ; Boul'Mich, 5e (033-48-29).
LE PORT DE L'ANGOISSE (A., v.o.) : Action Christine, 6e (325-85-78).
PROVIDENCE (Ang., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
QUOI DE NEUF PUSSYCAT ? (A., v.o.) : Styx, 5e (633-08-40).
LES SEPT VOLEURS (A., v.o.) : Grand-Pavois, 15e (554-46-85).
SOLEIL DES HYENES (Alg., v.o.) : La Clef, 5e (337-90-90).
SWEET MOVIE (A., v.o.) : Daumesnil, 12e (343-52-97).
UN SAC DE BILLES (Fr.) : Grand Pavois, 15e (554-46-85).
TAKING OFF (A., v.o.) : Studio Raspail, 14e (320-38-98).
TOUT CE QUE VOUS AVEZ TOUJOURS VOULU SAVOIR SUR LE SEXE... (A., v.o.) (**) : Cinoche, Saint-Germain, 6e (633-10-82).
THEOREME (It., v.o.), Templiers, 3e 272-94-56).
LES TRENTE-NEUF MARCHES (A., v.o.), Cinoche, Saint-Germain, 6e (633-10-82).
VIRIDIANA (Esp., v.o.), Studio Logos, 5e (033-26-42). Jours impairs.
LA VIE DEVANT SOI (Fr.), Paramount-Marivaux, 2e (296-55-33) ; Studio Jean-Cocteau, 5e (033-47-62) ; Publicis-Matignon, 8e (720-76-23) ; Paramount-Galaxie, 13e (580-18-03) ; Convention Saint-Charles, 15e (828-42-27) ; Paramount Maillot, 17e (758-24-24) ; Paramount-Montmartre, 18e (606-34-25).

Les festivals

PERSPECTIVES DU CINEMA, La Pagode, 7e (705-12-15), ven., 20 h. : Félicité ; 22 h. : Passage de Flandres ; Sam., 14 h. : Métroshima, 16 h : L'Oiseau de Mme Blomer ; 17 h. 45 : Courts métrages, 20 h. : La Mémoire courte, 22 h. : Paco l'infaillible ; Dim., 14 h. : La Femme intégrale, 16 h. : Très insuffisant, 18 h. : Courts métrages, 20 h : Bastien, Bastienne, 22 h. : Oh Madiana.
JAMES BOND, Maillot-Palace, 17e (574-10-40) (v.f.) en alternance : L'Homme au pistolet d'or ; Vivre et laisser mourir ; L'Espion qui m'aimait ; Au service secret de Sa Majesté.
SERIE NOIRE (v.o.), Action-Christine, 6e (325-85-78). Mar. : La Femme au portrait, Jeu. : Du sang dans le soleil ; Ven. : Little Caesar ; Sam. : En quatrième vitesse ; Dim. : La Femme au portrait ; Lun. : L'Ennemi public ; Mar : Le Tueur s'est évadé.
Action-La Fayette, 9e (878-80-50), Mer. : Les Carrefours de la ville ; Jeu. : Les Tueurs ; Ven. : La Chute d'un caïd ; Sam. : Règlement de comptes ; Dim. : Les Bas-fonds New-Yorkais ; Lun : Du plomb pour l'inspecteur ; Mar. : L'ultime razzia.
RETROSPECTIVE GARY COOPER (v.o.), Action-La Fayette, 9e. II Mer. : Les Carrefours de la ville ; Ven., sam. : Morocco ; Dim., lun. : Pour qui sonne le glas.
FELLINI (v.o.), Studio Acacias, 17e (754-97-83). 13 h. : Satyricon, 15 h. : Les Clowns ; 16 h. 30 : Juliette des esprits ; 19 h. : Fellini Roma ; 21 h : La Dolce Vita.
HITCHCOCK (v.o.), New-Yorker, 9e (770-63-40). Mar. : Une Femme disparaît ; Jeu. : Les trente-neuf Marches ; Ven. : La Mort aux trousses ; Sam. : Les Trente-neuf Marches ; Dim. : Une Femme disparaît ; Lun. : Les Amants du capricorne.
J. LOSEY (v.o.), Studio Dominique, 7e (705-04-55). Mer., sam. : Le Messager ; Jeudi, dim. : Cérémonie secrète ; Vendredi, lun. : Modesty Blaise.
LA RELEVE AMERICAINE (v.o.), Olympic, 14e (542-67-42), mer. : Le cœur est un chasseur solitaire ; jeu. : The Last Waltz ; ven. : Bob, Carole, Ted et Alice ; sam. : Sugarland Express ; dim. : Jeremiah Johnson ; lun. : Wild Party ; mar. : Sauvez le Tigre.
STUDIO 28, 18e (v.o.) (606-36-07), mer. : Allegro non troppo ; jeu. : l'Echiquier de la passion ; ven. : l'Esclave de l'amour ; sam. : California Hôtel ; dim. et mar. : les Trente-neuf Marches.
STUDIO GALANDE, 5e (033-72-71). 13 h. 30 : les Damnés ; 16 h. 15 : Au-delà du bien et du mal ; 18 h. 30 : A bout de souffle ; 20 h. 10 : Taxi driver ; 22 h. 5 : Salo ; ven., sam., 24 h. : Rocky Horror Picture Show.
LA BOITE A FILM, 17e (754-51-50), I. 12 h. 50 : Klute ; 14 h. 50 : le Lauréat ; 16 h 40 : Easy Rider ; 18 h. 30 : Flesh Gordon ; 20 h. 10 : Bonnie and Clyde ; 22 h. : Phantom of the Paradise ; ven., sam., 23 h. 40 : Orange mécanique. — II, 13 h. 15 : Emmerson Lake and Palmer ; 15 h. 15 et 20 h. : Mort à Venise ; 17 h. 30 : Music Lovers ; 22 h. 15 : les Yeux de Laura Mars ; ven., sam., 24 h. : Rollerball.
ELVIS PRESLEY (v.o.), Broadway, 16e (527-41-16), en alternance : Love me Tender ; Un direct au cœur ; Une rousse qui porte bonheur ; Elvis Show ; les Rodeurs de la plaine ; Amour sauvage ; le Shérif de ces dames.
VISCONTI (v.o.), Ranelagh, 16e (288-64-44), en alternance : les Damnés ; le Guépard ; Rocco et ses Frères.
SAINT-AMBROISE, 11e (700-89-16), sam., dim., 15 h. 15 : les Aventures de Robin des Bois ; 17 h. (sauf mar) : Jeux interdits ; 18 h. 30 (sf mar.) : Festival dessins animés Tex Avery (v.o.) ; 20 h. 30 (sf mar.), lun 15 h. et 20 h. 30 : la Vallée (*) ; 22 h. 15 (sf mar.) : le Graphique de Boscop ; mar., 21 h. (v.o.) : Elmer Gantry.

Les séances spéciales

ALERTEZ LES BEBES (Fr.) : Le Marais, 3e (278-47-86), 14 h.
ARAN (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h. et 13 h.
BLUE COLLAR (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (337-57-47), 12 h., ven. et sam., 24 h.
LA CLEPSYDRE (Pol., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 16 h.
LES CHEVAUX DE FEU (Sov., v.o.) : Les Tourelles, 20e (636-51-98), mar., 21 h.
CHRONIQUE D'ANNA MAGDALENA BACH (All., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 14 h. 30.
L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) : Saint - André - des - Arts, 6e (326-48-18), 24 h.
HAROLD ET MAUDE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
GIRL FRIENDS (A., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 30 (sauf dim.).
IF (Ang., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
INDIA SONG (Fr.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 12 h. 20 (sauf dim.).
J'IRAI COMME UN CHEVAL FOU (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
LES LARMES AMERES DE PETRA VON KANT (All., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf S., D.).
LA MARQUISE D'O (All., v.o.) : Panthéon, 5e (033-15-04), 12 h. (sauf dim.).
MASCULIN-FEMININ (Fr.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 12 h.
LA MONTAGNE SACREE (Mex., v.o.) : Le Seine, 5e (325-95-99), 22 h. 15.
LE NAVIRE NIGHT (Fr) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf S., D.).
PHANTOM OF THE PARADISE (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (633-97-77), 10 h., 12 h. et 24 h.
PINK NARCISSUS (A., v.o.) (**) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf S., D.).
LA PRINCESSE ET LE PETIT POIS (Sov., v.f.) : Cosmos, 6e (548-62-25), mer., sam. et dim., mat.
PREMIER AMOUR (It., v.f.) : Les Tourelles, 20e (636 - 51 - 98), sam., 17 h.
LE PRIVE (A., v.o.) : Saint-André-des-Arts, 6e (326-48-18), 24 h. — Studio Bertrand, 7e (783-64-66).
ROCKY HORROR PICTURE SHOW (Ang., v.o.) : Acacias, 17e (754-97-83), ven., sam., 24 h.
SOUVENIRS D'EN FRANCE (Fr.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf S., D.).
UNE FEMME LIBRE (A., v.o.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf sam., dim.).
UTOPIA (Fr.) : Lucernaire, 6e (544-57-34), 12 h., 24 h.
UN SOIR, UN TRAIN (Beg.) : Olympic, 14e (542-67-42), 18 h. (sauf S., D.).

Dans la région parisienne

YVELINES (78)

CHATOU, Louis-Jouvet (966-20-07) : Bambi.
CONFLANS - SAINTE - HONORINE, U.G.C. (972-60-98) : la Fureur de vaincre ; La prof joue et gagne ; Bambi.
LE CHESNAY, Parly II (954-54-00) : le Coup de sirocco ; Oliver Story ; Et la tendresse ?... Bordel ! ; Série noire ; Patrick.
LA CELLE-SAINT-CLOUD, Elysées II (969-68-65) : la Vie devant soi ; le Chat qui vient de l'espace.
ELANCOURT, Centre des Sept-Mares (062-81-84) : Bambi ; la Femme gauchère ; Voyage au bout de l'enfer.
LES MUREAUX (474-38-90) : le Coup de sirocco ; les Sœurs Brontë ; mar., 20 h. : Phantom of the Paradise ; la Taverne de l'enfer. Tous les jours, 14 h. : Claude François. A partir de 16 h. : Patrick.
LE VESINET, Médicis (966-18-15) : Intérieurs ; Cinécal (976-38-17) : Bambi ; Frankenstein Junior.
MANTES, Domino (082-04-05) : Oliver Story ; Melody in love. Mar. : American College. A partir de jeudi : A nous deux. Normandie (477-02-35) : le Voleur de Bagdad ; dim., 21 h. : Midnight Express.
MAULE, Etoiles (478-85-74) : Doux, dur et dingue ; l'Homme en colère.
POISSY, U.G.C. (965 - 07 - 12) : Ashanti ; Rock N'Roll ; la Taverne de l'enfer ; Melody in love. Mar., 20 h. : le Charbonnier.
SAINT-CYR-L'ECOLE (045-00-82) : Flic ou voyou.
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE, C 2 L (963-04-08) : le Coup de sirocco ; Cause toujours, tu m'intéresses.
VELIZY, Centre commercial (946-24-26) : Série noire ; les Sœurs Brontë ; Olivier Story. Mer. : le Coup de sirocco. A partir de jeudi : A nous deux.
VERSAILLES, Cyrano (950-58-58) : le Trésor de Matacumba ; les Moissons du ciel ; Femme entre chien et loup ; la Drôlesse. Mer. : S.O.S. Concorde. A partir de jeudi : A nous deux ; Hair. — C 2 L (950-55-55) : les Sœurs Brontë. — Club (950-17-96) : le Pont de la rivière Kwaï ; Un dimanche comme les autres ; Yessong ; la Femme gauchère ; la Fièvre du samedi soir.

ESSONNE (91)

BRUNOY, Palace (046-98-50) : Jeune et innocent.
BOUSSY - SAINT - ANTOINE, Buxy (900-50-82), série noire : le Coup de sirocco ; Bambi ; Flic ou voyou.
BURES-ORSAY, Les Ulis (907-54-14) : Rock n'roll ; Soleil de feu ; Melody in Love ; Le Trésor de Matacumba.
CORBEIL, Arcel (088-06-44), Retour à la bien-aimée ; Les Trente-neuf Marches ; Soleil de feu.
EVRY, Gaumont (077-06-23), La Drôlesse ; Les Sœurs Brontë ; La Fureur de vaincre ; La Taverne de l'enfer. — Mer. : Le Coup de sirocco. — A partir de jeu. : A nous deux.
GIF, Central-Ciné (907-61-85), Superman ; L'Arbre aux sabots. — Val-Courcelles (907-44-18), Je te tiens, tu me tiens par la barbichette ; Les Trente-Neuf Marches ; Viva el Presidente ; Phase IV.
GRIGNY, France (906-49-96), Bambi ; American College. — Paris (905-79-60), Le Gendarme et les extra-terrestres.
RIS-ORANGIS, Cinoche (906-72-72), Nosferatu, le vampire ; Nosferatu, fantôme de la nuit ; L'adoption ; Mais où et donc Ornicar ? ; Et la tendresse ?... Bordel ; Quand Joseph revient.
SAINTE - GENEVIEVE - DES - BOIS, Perray (016-07-36), Série noire : Voyage au bout de l'enfer ; Partrick ; Série noire.
VIRY - CHATILLON, Calypso (944-28-41), Cause toujours, tu m'intéresses ; Flic ou voyou.

HAUTS-DE-SEINE (92)

ASNIERES, Tricycle (793 - 82 - 13), Mer. : Patrick. A partir de Jeu. : A nous deux ; les Sœurs Brontë ; Hair.
BAGNEUX, Lux (664-02-43) : American College.
BOULOGNE, Royal (605-06-47) : Flic ou voyou.
CHAVILLE (926-51-96) : Je te tiens, tu me tiens par la barbichette ; Mer. : Adieu, je reste.
COURBEVOIE, la Lanterne (788-97-83) : Messidor ; la Flûte enchantée.
LA GARENNE, Voltaire (242-22-27) : Bambi.
GENNEVILLIERS, Maison pour tous (798-80-04) : Comme les anges déchus de la planète Saint-Michel ; la Ballade des Dalton ; les Chiens.
LEVALLOIS, G.-Sadoul (270-83-84) : Midnight Express ; Et la tendresse ?... Bordel !
MALAKOFF, Palace (253-12-69) : Flic ou voyou ; Blue Collar ; Goldorak.
NEUILLY, Village (722-63-05) : la Vie devant soi.
RUEIL, Ariel (749-48-25), Mer. : le Coup de sirocco. A partir de Jeu. : A nous deux ; les Sœurs Brontë. Studio (749-19-47) : la Grande Attaque du train d'or ; Voyage au bout de l'enfer ; S.O.S Concorde.
SCEAUX, Trianon (661-20-52) : Peter et Elliott le Dragon ; la Plus Belle Soirée de ma vie ; l'Adoption. Gémeaux (660-05-64), le 23 : Tristana.
VAUCRESSON, Normandie (741-28-60) : Bambi ; Cause toujours, tu m'intéresses ; Intérieurs.

SEINE-SAINT-DENIS (93)

AUBERVILLIERS, Studio (833-16-16) : Mais où et donc Ornicar ; la Plus belle soirée de ma vie.
AULNAY-SOUS-BOIS, Parinor (931-00-05) : le Trésor de Matacumba ; la Taverne de l'enfer ; La prof joue et gagne ; Melody in Love. — Prado : Série noire. Jeudi, 21 h. : le Second Eveil.
BAGNOLET, Cin'Hoche (360-01-02) : Tom foot ; Vues d'ici ; Et la tendresse ?... Bordel !
BOBIGNY, Centre commercial (830-89-70) : Bambi ; American College ; S.O.S. Concorde.
BONDY, salle A.-Malraux (847-18-27) : Superman. Mardi 21 h. : Alertez les bébés ; salle Giono (847-18-27) : Hooper, la fureur du danger.
LE BOURGET, Aviatic (284-17-85) : Rock N'Roll ; le Coup de sirocco ; mercredi : Série Noire. A partir de jeudi : A nous deux.
MONTREUIL, Méliès (858-90-13) : Soleil de feu ; le Trésor de Matacumba ; Oliver Story.
LE RAINCY, Casino (302-32-32) : le coup de sirocco. Mer. 17 h. : Annie Hall.
PANTIN, Carrefour (843-28-02) : le Trésor de Matacumba ; Driver ; la Fureur de vaincre ; Soleil de feu ; Oliver Story ; Ça frime chez les minettes.
ROSNY, Artel (528-80-00) : S.O.S. Concorde ; Et la tendresse ?... Bordel ! ; le Coup de sirocco ; Série noire ; Flic ou voyou ; Retour à la bien-aimée.

VAL-DE-MARNE (94)

ARCUEIL, Centre Jean-Vilar (657-11-24), le 26, à 21 h. : Le chat connaît l'assassin.
CACHAN, Pléiades (665-13-58) : les Marches ; mardi, mercredi : Marathon Man (v.o.).
CHAMPIGNY, Pathé (880-52-97) A partir de jeudi : A nous deux ; Agatha ; la Taverne de l'enfer ; les Sœurs Brontë. Mercredi : Patrick ; la Prof joue et gagne.
CHOISY - LE - ROI, C.M.A.C. (890-89-79), les 27 et 29 : Nosferatu, fantôme de la nuit.
CRETEIL, Artel (898-92-64) : le Trésor de Matacumba ; le Coup de Sirocco ; la Fureur de vaincre ; Soleil de feu ; Et la tendresse ?... Bordel ! ; Flic ou voyou. — La Lucarne (207-37-67) : le Bal des vauriens ; les 400 Coups. Jeudi, 15 h. : la Tarte volante.
FONTENAY - SOUS - BOIS, Kosmos (876-41-70), Ecoute voir ; Plurielles.
JOINVILLE-LE-PONT, Centre socio-culturel (883-22-26) : la Grande Attaque du train d'or.
LE PERREUX, Palais du parc (324-17-04) le Trésor de Matacumba.
LA VARENNE, Paramount (883-59-20) : Les lycéennes redoublent ; la Vie devant soi ; le Trésor de Matacumba.
MAISONS - ALFORT, Club (376-71-70) : le Coup de Sirocco ; Mon nom est personne ; Hardcore.
NOGENT-SUR-MARNE, Artel (871-01-52) : la Drôlesse ; Oliver Story ; Soleil de feu ; Rock N'Roll. — Port : le Coup de Sirocco.
ORLY, Paramount (726-21-69) : Les lycéennes redoublent ; Melody in love (**).
THIAIS, Belle-Epine (686-37-90), A partir de jeudi : A nous deux ; la Taverne de l'enfer ; les Sœurs Brontë ; la Prof joue et gagne. Mercredi : le Coup de Sirocco ; Flic ou voyou
VILLEJUIF, Théâtre Romain-Rolland (726-15-02) : Et la tendresse ?... bordel !
VILLENEUVE - SAINT - GEORGES Artel (389-21-21) : Oliver Story ; American College ; S.O.S. Concorde.

VAL-D'OISE (95)

ARGENTEUIL, Alpha (981-00-07) : Mon nom est personne ; Oliver Story ; Les lycéennes redoublent ; La Taverne de l'enfer ; Agatha ; Driver. — Gamma (981-00-03) : Soleil de feu ; Rock n'roll ; J'suis pas un dur mais ça viendra.
CERGY - PONTOISE, Bourvil (030-46-80) : Soleil de feu ; la Taverne de l'enfer. — Mer. : Ashanti. — A partir de jeudi : A nous deux ; Oliver Story.
ENGHIEN, Français (417 - 00 - 44), mer. : les Trente-Neuf Marches. — A partir de jeudi : A nous deux ; Je te tiens, tu me tiens par la barbichette. — Série noire : les Sœurs Brontë ; Femme entre chien et loup ; le Trésor de Matacumba. — Marly : la Drôlesse.
GARGES-LES-GONESSE, salle Rencontre (986-96-31) : Portier de nuit.
GONESSE, Théâtre J.-Prévert (985-21-92) : A nous les petites Anglaises ; Confidences pour confidences.
SAINT-GRATIEN, Toiles (989-21-89) : Le chat qui vient de l'espace ; les Yeux de Laura Mars ; Viva el presidente.
SARCELLES, Planades (930-14-33) : Oliver Story ; Soleil de feu ; American College ; la Fureur de vaincre ; Et la tendresse ?... Bordel !

Théâtre

Les jours de relâche sont indiqués entre parenthèses.

Les salles subventionnées

OPERA (073-57-70), le 23, à 19 h. 30 : Ballets ; le 24, à 19 h. 30 : l'Enfant et les sortilèges/Œdipe-Roi ; le 30, à 20 h. : Wozzeck.

SALLE FAVART (742-59-69), le 29, à 20 h. 30 : Ensemble Intercontemporain.

COMEDIE - FRANÇAISE (296-10-20), les 23 et 30, à 14 h. 30 ; les 28 et 29, à 20 h. 30 : le Barbier de Séville ; les 26 et 27, à 20 h. 30 ; le 27, à 14 h. 30 : Dom Juan.

CHAILLOT (727-81-15), Gémier (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 h. : les Deux Orphelines.

ODEON (325-70-32) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : l'Atelier.

PETIT ODEON (325-70-32), relâche.

T.E.P. (797-96-06) (J., D., L.), 20 h. 30, mat. dim., 14 h. 30 : Qui est Anna Marks ? (dernière le 30) ; les 24, à 20 h., et 26, à 14 h. 30 : Films.

PETIT T.E.P. (797-96-06), les 23, 25 et 26, 20 h. 30 : l'Evénement.

CENTRE GEORGES - POMPIDOU (277-11-12) (Mardi) : Débats ; le 23, à 20 h. 30 : Revue parlée ; le 28, à 18 h. 30 : Entretien avec J. Ivens ; à 20 h. 30 : Ecriture et psychanalyse. — Théâtre, le 23, à 19 h. 30 : 4 litres 12 in concerto.

Les salles municipales

CHATELET (233-40-00), relâche.

THEATRE DE LA VILLE (274-11-24), les 23, 24, 25 et 26, à 18 h. 30 : James Galway ; (D., L.), à 20 h. 30, les 29 et 30, à 18 h. 30 et 20 h. 30 : Ballet-Opéra de Hambourg.

CARRE SILVIA MONFORT (745-31-43), Jardin d'acclimatation, les 23, 26, 27 et 30, à 15 h. et 18 h. 30 ; le 24, à 15 h. : Cirque Gruss à l'ancienne ; les 23, 26 et 30, à 14 h. 30 : Atelier-mime Gérard Le Breton.

Les autres salles

AIRE LIBRE (322-70-78) (D., L.), 20 h. 45 : Délire à deux.

ANTOINE (208-77-71) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 heures : Le Pont japonais.

ARTALECT (D.), 20 h. 45 : Lira.

ARTS-HEBERTOT (387-23-23) (Dim. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 heures : Mon père avait raison.

ATELIER (606-49-24) (D.), 21 heures : Sigfried 78.

ATHENEE (742-67-27). I. (D.), 20 h. 30 : Avec ou sans arbres. — II. (Dim. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim. 15 heures : le Roi Lear.

BIOTHEATRE (261-44-16 et 261-42-53) (Dim. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 heures : Trois Visages.

CARTOUCHERIE DE VINCENNES : Théâtre de l'Aquarium (374-99-61) (Dim. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 heures : Pépé.
Théâtre de la Tempête (328-36-36) 20 h. 30 : la Fille d'Occitania (dernière le 26).
Théâtre du Soleil (374-24-08) (dim. soir, L.), 20 heures, mat. sam. 15 heures, mat. dim., 16 heures : Méphisto.
Atelier de l'Epée-de-Bois (808-39-74) (Dim. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 16 heures : Spectacle XII, d'après les Justes.

CITE INTERNATIONALE (589-38-69). Resserre (D., L., Mar.), 20 h. 30 : Tango. — Galerie, les jeudi, ven., sam., 20 h. 30 : Faust.

COMEDIE-CAUMARTIN (742-43-41) (J.), 21 h. 10, mat. dim. 15 h. 10 : Boeing-Boeing.

COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (359-37-03 et 256-02-15) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. sam. 16 h., dim. 15 h. : le Tour du monde en quatre-vingts jours.

DAUNOU (261-69-14) (J., D. soir), 21 h., mat. dim. 15 h. : Remarie-moi.

ESSAION (278-46-42) (D.), 20 h. 30 : Autour de Mortin ; (D., L.), 22 h. : Le silence et puis la nuit.

FIAP (589-89-15), le 29, à 21 h. : Coup de soleil.

FONTAINE (874-82-34 et 74-40) (D.), 21 h. : Je te le dis, Jeanne, c'est pas une vie la vie qu'on vit.

FORUM DES HALLES (236-26-36 et 233-60-99) (D.), 20 h. 30 : l'Enterrement du patron.

GALERIE DE NESLES (325-59-50), les 28, 29, à 21 h. : la Belle et la Bête 79.

HUCHETTE (326-38-99) (D.), 20 h. 30 : la Cantatrice chauve ; la Leçon.

IL TEATRINO (322-28-92) (Dim.), 21 h. : l'Epouse prudente.

LUCERNAIRE (544-57-34) (D., les 28 et 29), 18 h. 30 : Une heure avec Baudelaire ; 20 h. 30 : Façades (dernière, le 26) ; 22 h. 30 : Sade, Dix nouvelles (dernière, le 26). — II. : 20 h. 30 : la Baignoire ; 18 h. 30 : la Voix humaine ; 22 h. 15 : Etoile rouge.

MADELEINE (265-07-09) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : le Préféré.

MATHURINS (265-90-00) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim. 15 h. 30 : Oui.

MICHEL (265-35-02) (L.), 21 h. 15, mat. dim. 15 h. 15 : Duos sur canapé.

MICHODIERE (742-95-22) (D. soir, L.), 21 h. : mat. dim. 15 h. : Une case de vide.

MONTPARNASSE (320-89-90 et 322-77-74) (D. soir, L.), 21 h., mat. dim. 15 h. : le Philanthrope.

OBLIQUE (355-02-94), mar., jeudi, ven., sam., 18 h. 30 : Yes, peut-être.

ŒUVRE (874-42-52) (D. soir, L.) 21 h., mat. dim. 15 h. : les Aiguilleurs.

ORSAY (548-38-53) I (Dim. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Diderot à corps perdu ; les 25, 29 à 20 h. 30 : Harold et Maude ; les 23, 24, 26 à 20 h. 30 ; le 27 à 15 h. et 18 h. 30 : Zadig.

PALAIS-ROYAL (297-59-81) 20 h. 30 : le Tout pour le tout (dern. le 26).

PLAISANCE (320-00-06) (D.) 20 h. 30 : la Vie secrète de Walter Mitty.

PLATEAU SAINT-MERRI (797-92-87) (Dim. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : la Foire aux patrons.

POCHE-MONTPARNASSE (548-92-97 et 544-50-21) le 23, 21 h. : le Premier.

STUDIO DES CHAMPS-ELYSEES (723-35-10) (Dim. soir, L.) 20 h. 45, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : Grand'Peur et Misère du III[e] Reich.

THEATRE ADYAR (326-12-30), le 23 à 20 h. 45 : les Enfants.

THEATRE 18 (229-09-27) (L., Mar.) 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Christophe Colomb.

THEATRE D'EDGAR (322-11-02) (D.) 20 h. 45 : les Belges.

THEATRE DU MARAIS (278-03-53) (D.) 20 h. 30 : Arlequin Superstar.

THEATRE MARIE-STUART (508-17-80 et 508-43-18) (D.) 20 h. 30 : Est-ce que tu m'aimes ?

THEATRE 13 (589-05-99) (D. soir, L., Mar.) 20 h. 30, mat. Dim 15 h. : Jacques le Fataliste.

TRISTAN-BERNARD (522-08-40) (D. soir, L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. et 18 h. 30 : l'Avocat du diable.

VARIETES (233-09-92 et 508-42-41) (L.), 20 h. 30, mat. dim., 15 h. : la Cage aux folles.

LE 28 RUE DUNOIS (584-72-00) (D. soir, L., Mar.) 20 h. 30, mat. dim. 15 h. 30 : la Vie en pièces.

Les cafés-théâtres

AU BEC FIN (296-29-35) (D.), 20 h. : Homo-portrait ; 21 h. : Chris et Laure ; 22 h. 15, Spectacle Prévert ; 23 h. 30 : 20, rue Jacob.

LES BLANCS-MANTEAUX (887-97-58) (D.), 20 h. 30 : Tu viens, on s'en va ; 21 h. 30 : Au niveau du chou ; 22 h. 30 : A. Valardy.

AU COUPE-CHOU (272-01-73) (D.), 20 h. 30 : le Petit prince ; 22 h. : le Tour du monde en 80 jours ; 23 h. 15 : Raoul, je t'aime.

CAFE D'EDGAR (322-11-02) (D.), I : 20 h. 30 : Signé Francis Blanche ; 22 h. : Popeck ; J., V., S., 23 h. 15 : les Jumelles. II. : 22 h. 30 : le Roi de Sodome.

CAFE DE LA GARE (278-52-51) (L.), 20 h. 30 : Roger, Roger et Roger ; 22 h. 15 : la Dame au slip rouge ; (D., L.), 22 h. 45 : Je m'appelle Harri Dave.

COUR DES MIRACLES (548-85-60) (D.), 21 h. : D. Lavanant ; 20 h. : les Après-midi d'Emilie ; 22 h. 30 : R. Magdane.

DIX HEURES (606-07-48) (D.), 20 h. : les Etoiles ; 21 h. 15 : Clovis ; 22 h. 30 : Tchouk Tchouk Nougah.

LE FANAL (233-91-17) (D. et le 24), 21 h. 15, mat. le 24 à 18 h. : le Président.

LE POINT VIRGULE (278-67-03) (D., L.), 20 h. 15 : le Client ; 21 h. 30 : Magnifique... magnifique ; 22 h. 30 : Alors, heureuse ?

SELENITE (033-53-14) (Mar.) I : 20 h. 30 : J. Rougerie ; 22 h. : Y'a d'la joie ; II, 22 h. 30 : Celine Hit.

THEATRE DES 400 COUPS (329-39-69) (D.), 20 h. 30 : Venez nombreux ; 21 h. 30 : R. Mirmont, M. Dalba ; 22 h. 30 : l'Eau en poudre.

LA TANIERE (337-74-39) (D., L., Mar.), 22 h. 30 : P. Garnier. J., V., Sam., 20 h. 45 : Mottas et Vibert.

Dans la région parisienne

AUBERVILLIERS, Théâtre de la Commune, le 29, 20 h. 30 : Raymond Devos.

BOULOGNE, Conservatoire, le 29 à 20 h. 30 : Orchestre et Chœurs du Conservatoire national de région, dir. : A. Louvier, Y. Lestang (Beethoven).

BURES-SUR-YVETTE, M.J.C., le 24 à 21 heures : Célestine.

BRETEUIL, Château, le 24 à 17 heures : Trio de France (Mozart, Beethoven, Saint-Saëns).

CHATENAY-MALABRY, piscine municipale, le 26 à 15 heures et 21 heures, le 27 à 17 heures : Faut être gentil avec les dames.

CHELLES, G.C., le 26 à 20 h. 30 : Orchestre de chambre de France, Chorale M.-A. Charpentier, dir., P. Muller (Mozart : Requiem).

CHOISY, Théâtre P.-Eluard, le 26 à 21 h. 30 : Orchestre Pro Arte de Paris, dir. : R.P. Chouteau (musique à Vienne).

CERGY-PONTOISE, préfecture le 25 à 20 heures : Atelier musique de Ville-d'Avray, dir. J.-L. Petit (Vivaldi, Leclair, Bach, Mozart, Schubert).

COURBEVOIE, Maison pour tous, le 25 à 20 h. 30 : la Cantatrice chauve.

ECOUEN, château, le 27, 16 h. 30 : la Grande Ecurie et la Chambre du Roy, dir. J.-C. Malgoire (Campra, Mozart, Mouret, Corette, Rameau, Charpentier, Purcell).

ENGHIEN, casino, le 26 à 20 h. 30 : Groupe de musique de chambre de la symphonie musicale d'Enghien, chœurs Ch. Sabia, orchestre J. Ferrez (Gluck : Orphée).

EPONE, église, le 27 à 17 heures : Orchestre de chambre B. Thomas (Bach).

EVRY, Agora, le 23 à 21 heures : les Harlem Globe Trotters.

FONTAINEBLEAU, église Saint-Louis, le 29 à 21 heures : Ensemble vocal les Chanteurs de Paris, dir. : M. Bourbon (Monteverdi, Cavalli, Lotti).

FONTENAY, salle des Fêtes, le 30, à 21 h. : Raymond Devos.

IVRY, Théâtre des Quartiers, le 23, à 20 h. 30 : Topographie ; les 24 et 29, à 20 h. 30 : la Famille des chiens ; le 25, à 20 h. 30 : le 26, à 16 h. : Dom Rieder ; le 26, à 20 h. 30 : Zina ; le 27, à 16 h. : Zina, la Famille des chiens, Eddy.

JOUY-EN-JOSAS, H.E.C., le 29, à 20 h. : Sugar Blue.

MONTMORENCY, Collegiale Saint-Martin, le 26, à 21 h. : Orchestre P. Kuentz, Chorale « A cœur Joie » de Montmorency (Mozart).

MONTREUIL, TEM (D soir, L), 20 h. 30 : mat. Dim., 16 h. : le Passe-mémoire.

NANTERRE, Théâtre des Amandiers (D soir L), 20 h. 30 : mat. Dim., 15 h. 30 : Genseric.

NEUILLY, Athletic, les 24, 25 et 26, à 21 h. 30 : El Lobo, Cante y Alma Gitana.

PONTOISE, Théâtre des Louvrais, le 29, à 21 h. : le Misanthrope.

RIS-ORANGIS, salle R. Desnos, le 27, à 15 h. : Danses et chants folkloriques berbères.

SAINT-DENIS, Basilique, le 29, à 21 h. : la Grande écurie et la chambre du Roy, Ensemble vocal J. Bridier, Chœurs de chambre anglais dir. J.-C. Malgoire (Haendel : le Messie).

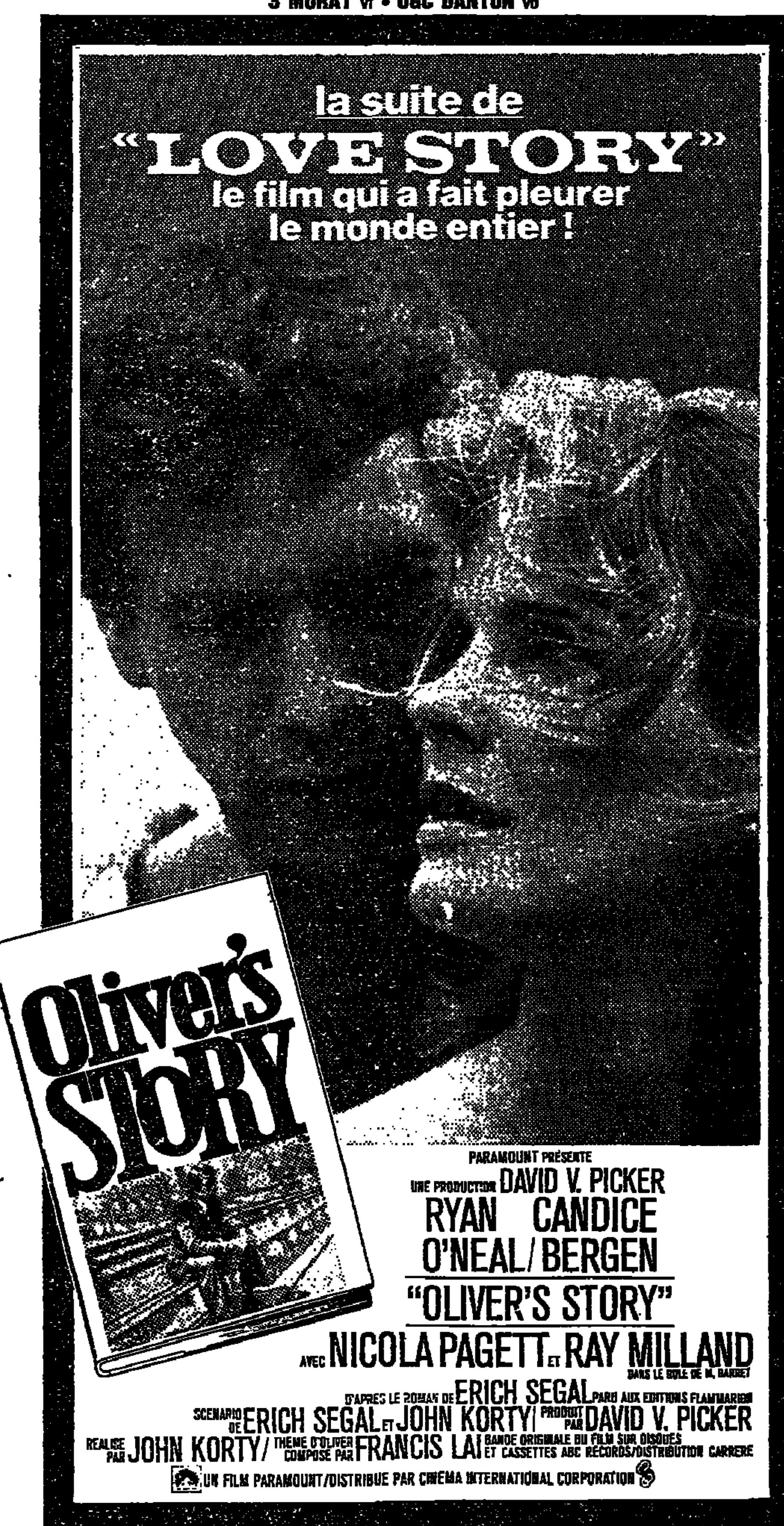
SAINT-MAUR, Théâtre de la Pie, le 26, à 21 h. : David Rose.

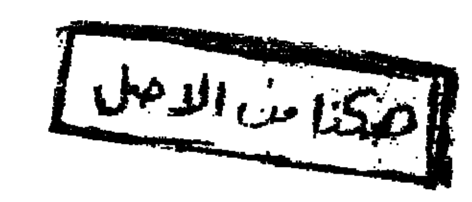
SAINT-OUEN, salle des Fêtes, le 26, à 21 h. ; le 27, à 16 h. : le Voyage, ballet.

SANNOIS, CC Cyrano de Bergerac, le 26, à 21 h. : Fête brésilienne.

SARTROUVILLE, Théâtre, le 29, à 21 h. : John Lee Hooker.

SEVRES, Neuvièmes Rencontres théâtrales, salle des Fêtes, le 26, à 14 h. 30 : Au revoir, je t'aime ; le 27, à 11 h. 30 : Luttes et souffrances du quart-monde ; à 14 h. 30 : A l'endroit, nous le remettrons ce monde à l'envers ; à 20 h. 30 : le Général inconnu ; le 28, à 15 h. : Julie qui avait l'ombre d'un garçon ; à 23 h. : Regarde et imagine ; le 29, à 20 h. 30 : les Vieilles Femmes et la mer.





Concerts

SEVRES, Neuvièmes Rencontres théâtrales (suite). Chapiteau, le 26, à 14 h. 30 : l'Odyssée du « Pavé » ; 20 h. 30 : Mistero Buffo ; le 27, à 20 h. 30 : la Case de Juliette. — Salle des Cent Gardes, le 26, à 17 h. : la Merveilleuse Histoire de Clubiles - la grenouille triste ; le 27, à 14 h. 30 : la Nuit des assassins ; 23 h. : la Nef des sorcières ; le 28, à 20 h. 30 : la Geste paysanne ; le 29, à 20 h. 30 ; Orchestre ; 23 h. 30 : C'est dimanche. — Salle des Hauts-de-Sèvres, le 26, à 20 h. 30 : Krouch Krouch Nief Nief ; le 27, à 16 h. 30 : On n'a pas d'idées, mais on pollue ; 20 h. 30 : Réjouis-toi, Marie ; le 28, à 20 h. 30 : A la sortie de l'église ; le 29, à 20 h. 30 : la Crise. — Foyer des jeunes, le 26, à 23 h. : Borborygmes ; le 28, à 23 h. : Cinq sur cinq ; le 29, à 23 h. : Dans le regard de l'autre. — Restaurant Punk, le 26, à 23 h. : Si la révolution arrive, je n'ai rien à me mettre. — Marché des Hauts-de-Sèvres, le 27, à 11 h. 30 : Félicien et Rosalie — Parc de Brimborion, le 27, à 22 h. : l'Etang de voir. — Square Carrier-Belleuse, le 28, à 18 h. 30 : Quand le bas remue, le haut tremble.

TRAPPES, Complexe sportif, le 26, à 21 h. : Guy Bedos ; le 27, à 15 h. : Mama Bea Tekielski, la Bamboche, Heliotrope, Shake Before Use.

VERSAILLES, Chapelle royale, le 26, à 18 h. : Orchestre de chambre Juventis, Ensemble vocal Pauke, dir. H. Nafilyan (Bach, Nafilyan) ; le 29, à 20 h. 45 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. V. Negri (Mozart). — Eglise Notre-Dame, le 27, à 20 h. 45 : English Bach Festival Baroque Orchestra, English Bach Festival Singers (Haendel).

VILLEJUIF, Théâtre Romain-Rolland, le 23, à 21 h. : la Fête des fous ; le 25, à 21 h. : Imago, Mahjun.

VILLEPREUX, Théâtre du Val-de-Gally, le 27, à 17 h. : Ecole de musique de Villepreux (Poulenc, Schumann, Bach, Beethoven, Fauré). — M.J.C., le 26, à 21 h. : Abus dangereux, rock.

VINCENNES, CC, le 25, à 21 h. : Orchestre de chambre J. Barthe (Haydn, Bach, Mozart, Schubert). — Château, le 26, à 16 h. 30 : Ensemble Madrigal de Paris, dir. R. Safir (Marin Marais, Clerambault, Campra, Montana, Frescobaldi, Geminiani).

VITRY, Théâtre Jean-Vilar, le 23, à 21 h. : Adama.

YERRES, C.R.C., le 29, à 21 h. : la Baby-sitter, le Guichet, Un mot pour un autre.

MERCREDI 23 MAI

HOTEL SAINT-AIGNAN, 21 h. : Quintette à vent Nielsen (Barber, Jolivet, Rossini, Ligeti).

SAINTE-CHAPELLE, 21 h. : Ensemble d'archets français, dir. J.-P. Gonzales, Sol. A. Bernard (Bach, Haendel, Mozart, Glück, Vivaldi).

THEATRE DES CHAMPS-ELYSEES, 21 h. : Orchestre de la Garde républicaine, dir. R. Boutry, sol. G. Poulet (Dvorak, Moussorgsky, Tchaïkovsky, Rimsky-Korsakov).

RADIO-FRANCE (grand auditorium), 20 h. 30 : C. Robbin, O. de Buchy (Haendel, Mahler, Schumann, Honegger).

LUCERNAIRE, 21 h. : J.-J. Barbier (Satie, Schubert, Tansman, Granados).

TROGLODYTE, 20 h. : B. Berstel (Haendel, Khatchaturian, Rameau, Bach, Couperin) ; 22 h. : W. Parrot, C. Zibi (Haendel, Bach, Bartok).

JEUDI 24 MAI

CONCIERGERIE, 21 h. : Les Ménestriers (chansons populaires et danses de la Renaissance).

LUCERNAIRE, 21 h. : O. Linzi, D. Swarowsky (Schubert, Bizet, Wiener).

HOTEL SAINT-AIGNAN, 21 h. : Trio d'Anche Ozi (Haydn, Villa-Lobos, Ouzounoff, Beethoven).

TROGLODYTE, 20 h. : voir le 23 ; 22 h. : voir le 23.

VENDREDI 25 MAI

JARDINS DU TROCADERO, 21 h. 30 : London Symphony Orchestra, dir. G. Shimura (Berlioz).

HOTEL SAINT-AIGNAN, 21 h. : Livietta E Tracollo (opéra-bouffe de Pergolese).

THEATRE ADYAR, 18 h. 30 : S. Escure (Bach).

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : Ensemble instrumental français Polgar (Bach, Marcello, Vivaldi, Barber, Pachelbel).

ASCI (580-12-67), 20 h. 30 : N. Villarino, piano.

EGLISE SAINT-LEU-SAINT-GILLES, 20 h. 45 : P. Muller, B. Gardey-Berlinga, M. Nomidou, U. Erte (Rossini, Boccherini, Viotti).

LUCERNAIRE, 21 h. : Stockhausen, J.-M. Louchart (Wiener).

TROGLODYTE, 20 h. : voire le 23 ; 22 h. : voir le 23.

SAMEDI 26 MAI

EGLISE SAINT-MERRI, 21 h. : P. Huelle, F. Verlé (musique de la Renaissance élisabéthaine).

CONCIERGERIE, 17 h. 30 : voir le 24.

TROGLODYTE, 20 h. : voir le 23 ; 22 h. : voir le 23.

EGLISE SAINT-JULIEN-LE-PAUVRE, 21 h. : voir le 23 (Moulinie, Lambert, M.-A. Charpentier).

LUCERNAIRE, 21 h. : voir le 23.

HOTEL SAINT-AIGNAN, 21 h. : voir le 25.

DIMANCHE 27 MAI

NOTRE-DAME DE PARIS, 17 h. 30 : D. Roth (Roth, Reubke, Tournemire).

CENTRE CULTUREL CANADIEN, 17 h. 30 : J. Mc Donald, J.-L. Haguenauer (Nielsen, Saint-Saëns, Freedman, Bozza, Mozart).

EGLISE SAINT-LOUIS DES INVALIDES, 15 heures : E. Pelletier (Marchand, Franck, Widor, Vierne, Dupré).

EGLISE SAINT-THOMAS D'AQUIN, 16 heures : E. Rollof (Buxtehude, Bach, Mozart).

EGLISE SAINT-MERRI, 16 heures : R. Desplat (musique baroque).

EGLISE AMERICAINE, 16 heures : J. Withmore, M. Dibbern, D. Smeyers (Schubert, Schumann, Wolf, Mendelssohn).

EGLISE DES BILLETTES, 17 heures : Ensemble 12, sol. P. Bride (Vivaldi, Mozart, Spohr, Debussy).

CONCIERGERIE, 17 h. 30, voir le 24.

TROGLODYTE, 18 h. 30, voir le 23, 20 heures.

LUNDI 28 MAI

ATHENEE, 21 heures : A. Grumiaux, G. Sebök (Beethoven, Brahms, Franck).

SALLE GAVEAU, 21 heures : M. Ponti (Liszt, Moussorgsky).

NOTRE-DAME DE PARIS, 20 h. 30 : K. Richter (Bach).

PALAIS DES ARTS, 20 h. 30 : Orchestre du Conservatoire de Paris, dir. C. Bruck, sol. A. Roussin (Bartok, Brahms, Carré-Chesneau).

SALLE CORTOT, 21 heures : Y. Chatelain, guitare.

LUCERNAIRE, 21 heures, voir le 24.

MARDI 29 MAI

SALLE GAVEAU, 21 heures : Gala au profit du château de Versailles (Fauré, Debussy, Ravel, Mozart, Grieg).

AMERICAN CENTER, 20 h. 30 : R. Dick (Asia, Varese, Berio, Dick).

LUCERNAIRE, 21 heures : Autour de Wiener (Satie, Schubert, Wiener).

CENTRE CULTUREL AMERICAIN-6e, 20 h. 30 : The Gregg Smith Singers (Carter, Fine, Copland).

CITE INTERNATIONALE, 21 heures : Trio Risler (Haydn, Beethoven, Schubert).

RADIO-FRANCE, studio 105, 19 heures : J. Demus (Beethoven) ; 20 h. 30 : Nouvel Orchestre philharmonique de Radio-France, dir. E. Krivine, sol. M. Beroff (Ravel, Beethoven, Tchaïkovski).

Variétés

Le music-hall

GAITE-MONTPARNASSE (322-16-18) (D.) 20 h. 30 : Y. Dautin ; (D.) 21 h. 30 : P. Vassiliu.

GALERIE 55 (326-63-51), (D., L.) 21 h. : J. Constantin, L. Dolène.

GYMNASE (770-16-15) (Mer., Dim. soir) 21 h., mat. dim. 15 h. : Coluche.

LA BRUYERE (874-76-99) (D.) 20 h. 45, mat. sam. 15 h. : Jack Mels.

LUCERNAIRE (544-57-34), les 23 et 24 à 22 h. 30 : G. Gauche.

NOUVEAUTES (770-52-76) (Mer., dim. soir) 21 h., mat. dim. 17 h. : le Grand Orchestre du Splendid.

OLYMPIA (742-25-49) (Dim. soir et L.) 21 h., mat. 15 h. : Annie Cordy ; le 28, 20 h. et 22 h. : José Feliciano.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), le 23, 20 h. 30 : Mbamina (Congo).

THEATRE EN ROND (387-88-14) (Dim. soir, L.) 21 h., mat. dim. 15 h. : S. Joly.

Les chansonniers

DEUX-ANES (606-10-26) (Mer.), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : A.-M. Carrière, C. Vebel, Maillhot.

CAVEAU DE LA REPUBLIQUE (278-44-45), 21 h., mat. dim., 15 h. 30 : Robert Rocca.

Les comédies musicales

MOGADOR (285-28-80) (D. soir, L.), 20 h. 45, mat. dim., 15 h. : la Périchole.

RENAISSANCE (208-18-50) (Mer., J., D. soir, L.), 20 h. 45 ; mat. sam., 15 h. 30 ; mer., 14 h. 30 ; dim., 14 h. 30 et 18 h. 30 : la Perle des Antilles.

La danse

THEATRE DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (607-37-53) (D.), 20 h. 30 : Ballet Joseph Rusillo.

LA FORGE (371-71-89), les 26, 27, 18 h. 30 : Double sens ; le 24, 21 h. : Patricia Bardi.

THEATRE D'ORSAY (548-38-53) (D., L.), 18 h. 30 : Danse-Poème de l'Inde.

THEATRE OBLIQUE (353-02-94) (Mer.), 20 h. 30 : Peter Goss Dance Company ; les 25, 26, 22 h. 30 : Prologus liberationem disco et valse de Vienna.

THEATRE DE LA PLAINE (842-32-25), jeu., ven., sam., 20 h. 30 ; dim, 17 h. : Watercress Cie.

CITE INTERNATIONALE (589-38-89), 20 h. 30 : Folkwang Tanz Studio d'Essen (dernière le 26).

BOUFFES DU NORD (239-34-50) (D.), 20 h. 30 : le G.R.T.O.P., Peter Morin et C. Carlson.

PALAIS DES CONGRES (758-22-56) : le Bolchoï, les 23, 25, 28, 20 h. 30 : Icare ; les 24, 26 et 29, 20 h. 30 : Carmen, Roméo, Mozart.

RANELAGH (288-64-44), le 23, 22 h. : Poumi Lescaut.

PALAIS DES GLACES (607-49-93), le 29, 20 h. 30 : Free Dance Song.

Jazz, pop', rock, folk

CAVEAU DE LA HUCHETTE (326-65-05), 21 h. 30 : François Guin et Benny Vasseur Quintet.

CHAPELLE DES LOMBARDS (236-65-11) (D.), 20 h. 30 : Musique traditionnelle antillaise avec Voltage 8, Erik Kosaque ; 22 h. 30 : Evelyn Blakey Quintet.

ESPACE CARDIN (266-17-30), le 27, 20 h. 30 : Trio Ahmad Jamal, Quartette de Robin Kennyatta.

GIBUS, 22 heures : The Normal Robert Rental (dernière le 26).

GOLF DROUOT, le 26 à 22 heures : Projections films avec Roxy, Public Image.

PALACE (246-10-87), les 24, 25, 26 à 20 h. 30 : Robert Fripp Solo ; le 28 à 20 h. 30 : Murray Head.

PAVILLON DE PARIS (200-03-00), le 23 à 20 heures : John Mayall.

PETIT OPPORTUN (236-01-36), 22 heures : L. Fuentes, G. Locatelli, L. Trussardi (dernière le 27).

CAMPAGNE-PREMIERE (322-75-93), 20 heures et 22 heures, les 23 et 24 : la Velle. A partir du 25 à 20 heures et 22 heures : C. Chenier. Les 28, 29 à 20 heures : P. Akendengue. Le 29 à 18 heures : Biscuit Boller.

CENTRE CULTUREL DU XVIIe (227-68-81), le 25 à 20 heures : Echec et mat, Christiane Legrand, Carnival.

RADIO-TÉLÉVISION

MERCREDI 23 MAI

CHAINE I : TF 1

18 h. 25, Pour les petits ; 18 h. 30, L'île aux enfants ; 18 h. 55, C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 19 h. 55, Loto ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Série : L'inspecteur mène l'enquête (Le dernier éditorial). Réal. J.-P Roux.

Le directeur du journal le Fanal, à Nantes, est trouvé assassiné, puis l'imprimerie est ravagée par un incendie...

22 h. 5, Livres en fête.

Avec E. Morin (Mais), A. Chedid (Cavernes et soleils), A. Pieyre de Mandiargues (Livre ouvert : la Nuit séculaire), M. Sell (Mourir d'absence), Y. Kemal (la Légende aux 1 000 taureaux), Chesterton (les Trois Cavaliers de l'apocalypse), G. Elgozy (De l'humour).

23 h. 10, Journal.

CHAINE II : A 2

18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 45, Top-club ; 20 h., Journal.

20 h 35, Actualités : Spécial élections européennes (en collaboration avec Europe 1).

Avec Jacques Chirac et Georges Marchais.

22 h. 10, Document de création : La vie passionnée des grands peintres (Van Dongen).

22 h. 40, Série : Bande à part (Bantini, ma sœur).

Elle est Malienne, correctrice dans une imprimerie et vit à Paris. Elle est féministe et africaniste et élève seule son enfant. Elle nous parle de sa vie quotidienne ici, de la polygamie, de l'excision, là-bas. Une vie de remise en question, une émission qui questionne. Une réalisation de Simone Vannier.

23 h. 10, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 35, Tribune libre : Mouvement des radicaux de gauche ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h 30, FILM (un film, un auteur) : LE TIGRE DU CIEL, de J. Gold (1976), avec M. McDowell, C. Plummer, S. Ward, P. Firth, D. Wood, D. Daker.

La vie dans une escadrille de la Royal Air Force, en 1917, sur le front français.

Etude psychologique, réalisation sans fioritures, d'un style sec et documentaire, même pour les scènes de combats aériens.

22 h. 15, Journal.

FRANCE-CULTURE

18 h. 30, Feuilleton : « Mystères », d'après K. Hamsun ; 19 h. 30, La science en marche : promenade au jardin des sciences ;

20 h., La musique et les hommes : la science et la musique ; 22 h. 30, Nuits magnétiques... le cinéma invisible : Juke-box, Joe Turner.

FRANCE-MUSIQUE

18 h. 30, Ecran pour un kiosque ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h., Sonate pour piano (Haydn) ; 20 h. 30, Festival de Besançon : « Symphonie n° 8 en si mineur, inachevée » (Schubert), « Concerto n° 1 pour clarinette en fa mineur » (Weber) ; « Symphonie n° 3 en ré majeur » (Schubert), par l'Orchestre national de France, direction N. Marriner ; 22 h 30, Ouvert la nuit ; 23 h., Les nuits de Cannes ; 1 h., La fantaisie du voyageur

JEUDI 24 MAI

CHAINE I : TF 1

12 h. 15, Réponse à tout ; 12 h. 30, Midi première ; 13 h., Journal ; 13 h. 35, Objectif santé ; 13 h. 45, Spécial cinéma : Palmarès du Festival de Cannes ; 14 h. 35, Documentaire : Lanzarote ; 15 h. 35, Le cirque Chipperfield ; 16 h. 25, Dessin animé ; 16 h. 35, Sur deux roues.

16 h. 50, FILM : KHARTOUM, de B. Dearden (1966), avec C. Heston, L. Olivier, R. Johnson, R. Richardson, A. Knox, J. Sekka. (Rediffusion.)

En 1883, l'intervention du général Gordon (héros des guerres coloniales britanniques) au Soudan où un chef religieux arabe organise la révolte contre les troupes anglo-égyptiennes.

Une reconstitution historique à grand spectacle. Un film d'action bien réglé, attachant.

19 h., C'est arrivé un jour ; 19 h. 10, Une minute pour les femmes ; 19 h. 20, Pour les petits ; 19 h. 45, Les inconnus de 19 h. 45 ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Feuilleton : La lumière des justes, d'après l'œuvre de H. Troyat, réal. Y. Andréi, avec C. Noblet, M. Robbe, M. Chapuis.

21 h. 30, Magazine : L'Evénement.

22 h. 35, Ciné-première, d'A. Halimi.

Avec Jacques Lanzmann.

23 h. 5, Journal.

CHAINE II : A 2

12 h., Quoi de neuf ? ; 12 h. 15, Série : Cécilia, médecin de campagne ; 12 h. 45, Journal ; 13 h. 20, Qu'est-ce que l'Europe ? ; 13 h. 50, Feuilleton : Bonjour Paris ; 14 h., Aujourd'hui, madame (Le premier enfant) ; 15 h., FILM : JASON ET LES ARGONAUTES, de D. Chaffey (1963), avec T. Armstrong, N. Kovack, G. Raymond, L. Naismith, J. Gwillin, H. Blackman.

Jason, parti sur le navire Argo, à la conquête de la Toison d'or, est protégé par Héra, reine des dieux de l'Olympe, et menacé par un traître.

16 h. 45, Sport : Cyclisme (Critérium du Dauphiné libéré) ; 17 h. 50, Récré A 2 ; 18 h. 35, C'est la vie ; 18 h. 55, Jeu : Des chiffres et des lettres ; 19 h. 15, Top-club ; 19 h. 40, en direct de l'Assemblée nationale ; 20 h., Journal.

20 h. 35, Théâtre : Monsieur Masure, de C. Magnier, mise en scène M. Roux, réalisation J. Cohen. Avec D. Carrel, D. Gélin, M. Roux.

Une femme entre un mari sans fantaisie et un poète plein de charme. En tout bien tout honneur les deux hommes sympathisent, en tout bien tout honneur, Jacqueline revient à son mari. Un théâtre pour la paix des ménages.

22 h. 50, Magazine : Première (Salvatore Accardo), de J.-M. Damian et Ph. Boegner.

Salvatore Accardo interprète le premier mouvement de la Sonate à Kreutzer de Beethoven (avec Jacques Klein au piano), Sarabande, de J.-S. Bach, et Paganina, variations de Nathan Milstein sur des thèmes de Paganini.

23 h. 20, Journal.

CHAINE III : FR 3

18 h. 30, Pour les jeunes ; 18 h. 55, Tribune libre : Parti républicain ; 19 h. 10, Journal ; 19 h. 20, Emissions régionales ; 19 h. 55, Dessin animé ; 20 h., Les jeux.

20 h. 30, FILM (un film, un auteur) : VIVRE POUR VIVRE, de C. Lelouch (1967), avec Y. Montand, A. Girardot, C. Bergen, L. Tunc, A. Ferjac, M. Parbot. (Rediffusion.)

Un reporter de télévision, marié, et dont la femme tolère les aventures amoureuses, s'éprend d'une étudiante américaine, avec laquelle il veut refaire sa vie.

Les conflits du cœur et des sens selon Lelouch. Le vieux mélo sentimental rajeuni par des effets de caméra « modernes ».

22 h. 40, Journal.

FRANCE-CULTURE

13 h. 30, Renaissance des orgues de France ; 14 h., Un livre, des voix : « Carnets 1978 », d'A. Cohen ; 14 h. 42, Départementales : Grasse ; 16 h. 50, Libre appel ; 17 h. 32, Libre parcours jazz : Gospel songs and spirituals ;

18 h. 30, Feuilleton : « Mystères », d'après K. Hamsun ; 19 h. 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : l'économie de la santé ;

20 h., Nouveau répertoire dramatique : « Un balcon sur les Andes », d'E. Manet ; 22 h. 30, Nuits magnétiques... le cinéma invisible : Juke-box, Joe Turner.

FRANCE-MUSIQUE

13 h., Les anniversaires du jour : S. Vaughan ; 14 h., Musique en plume : Andres, Cardon, Schutz, Bach ; 16 h. 30, Musiques rares : Niels Gade ; 17 h., La fantaisie du voyageur ;

18 h. 2, Kiosque ; en direct de Cannes ; 19 h. 5, Jazz ;

20 h. 30, Chorégies d'Orange... Stage des jeunes interprètes : « Fantaisie » (Schumann) ; « Sonate, opus 28 » (Beethoven) ; « Valses nobles et sentimentales » (Ravel), par Yves Henri, piano ; 21 h. 45, Cycle acousmatique INA-G.R.M. : François Bayle ; 23 h., Ouvert la nuit : les nuits de Cannes ; 1 h., Douces musiques.

TRIBUNES ET DEBATS

MERCREDI 23 MAI

— Un débat est consacré à l'histoire européenne, avec *MM. Arthur Conte, John Ardagh* et *Gerhardt Kirch*, sur France Inter, à 19 h. 15.

— *MM. Jacques Chirac*, président du R.P.R., maire de Paris, et *Georges Marchais*, secrétaire général du P.C., répondent aux questions des journalistes sur A 2 et Europe 1, à 20 h. 30.

— *MM. Michel Debatisse* (U.D.F.) et *Emmanuel Maffre-Baugé* (P.C.) parlent de l'agriculture, sur R.T.L., à 18 h. 30.

JEUDI 24 MAI

— *M. Jean-Edern Hallier*, animateur de la liste « Régions Europe », s'exprime sur A 2 à 13 h.

RADIO-TÉLÉVISION

VU

Silence et discrétion

Accroché à un télé-film intitulé Philby, Burgess et McLean, *on nous avait d'abord préparé un « Dossier de l'écran » sur les* « espions du Kremlin parmi les dirigeants occidentaux ». *Emission reportée à cause du voyage, au demeurant retardé, de M. Giscard d'Estaing à Moscou.*

Près de deux mois plus tard, voilà qu'arrivent enfin ces espions, mais ce ne sont plus tout à fait les mêmes. Ce sont ceux d'antan, ceux de la guerre froide ! A peine une question, comme ça, en passant, à M. Gunther Nollau, ancien chef du contre-espionnage allemand, sur cette fantastique affaire Guillaume, qui a entraîné la chute spectaculaire, dramatique, de M. Willy Brandt. Pas un mot sur le récent passage à l'Est de plusieurs secrétaires venues de l'Ouest avec les secrets les mieux gardés de l'OTAN et des ministères de la défense et des affaires étrangères de la R.F.A.

Impatients, étonnés, plusieurs d'entre nous ont téléphoné à S.V.P. — ils ne devaient pas être les seuls — pour aller aux renseignements. Leurs appels n'ont trouvé aucun écho à l'antenne. Il n'est de pire sourd... Ce soir-là, le chef de l'Etat était pourtant à Kigali. Il ne s'agissait pas de Sa Majesté Bokassa. Alors pourquoi ce barrage ? cette censure ? Ce n'était plus le sujet, dira-t-on. C'est précisément ce qui est surprenant.

Etonnante et néanmoins tombée dans l'oubli — elle remonte à 1945, l'histoire de Philby, l'insoupçonnable bras droit du chef du Secret Intelligence Service de l'époque, de Burgess, agent du S.I.S. au Foreign Office, et de McLean, secrétaire à la commission atomique, méritait, certes, qu'on y revienne. Et le docudrame présenté en guise de prologue en a d'ailleurs parfaitement fait le tour. Ne manquaient que quelques détails sur le séjour de Philby à Beyrouth après la fuite de ses deux acolytes, et sur la façon dont il vit aujourd'hui, paisible, heureux — il est remarié à un officier du K.G.B., — en Union soviétique. Ces informations, les invités, pour la plupart des journalistes, des historiens britanniques, se sont empressés de nous les donner.

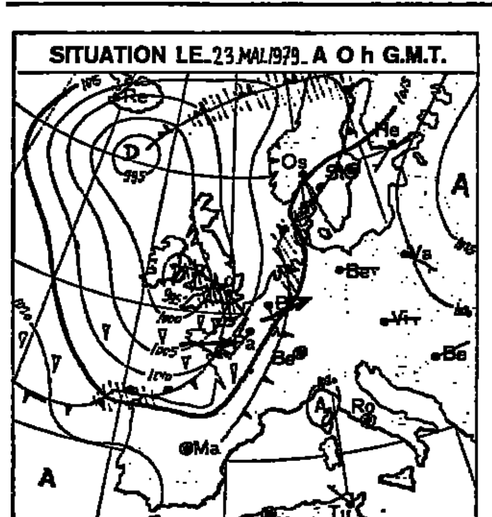
Ça ne suffisait pas, hélas ! à meubler une conversation où, curieusement, il n'a pas été question non plus des Rosenberg. Les Rosenberg, pourtant, on connaît, on se souvient, on a participé à d'innombrables « manifs » sous les fenêtres de l'ambassade américaine à Paris pour leur éviter la peine de mort. Ils ont fait l'objet d'un télé-film français enthousiaste suivi d'un débat incertain auquel participaient leurs enfants. On s'est laissé dire, depuis, qu'ils étaient moins innocents qu'on ne le pensait. Ce qui n'est pas une raison pour passer à la chaise électrique, d'accord. Mais, enfin, c'était l'occasion où jamais de nous dire ce qu'il en était, ce qu'on en savait aujourd'hui. Là encore, silence et discrétion.

A croire que le président de la République française envisage une prochaine partie de chasse dans les montagnes Rocheuses.

CLAUDE SARRAUTE.

AUJOURD'HUI

MÉTÉOROLOGIE



PRÉVISIONS POUR LE 24-V-79 DÉBUT DE MATINÉE

1005
1010
1015
Br
Pa
St
Li
Bo
To
Ma
≡ Brouillard ∼ Verglas dans la région

Lignes d'égale hauteur de baromètre cotées en millibars (le mb vaut environ ¾ de mm)
Zone de pluie ou neige — ▽ Averses — Orages — ≡ Brouillard — Verglas
Flèche indiquant la direction d'où vient le vent — Force du vent : 5 nœuds, 10 nœuds, 50 nœuds
Sens de la marche des fronts — Front chaud — Front froid — Front occlus

Evolution probable du temps en France entre le mercredi 23 mai à 0 heure et le jeudi 24 mai à 24 heures :

Une zone de basses pressions persistera sur le proche océan et le nord de l'Europe. Elle maintiendra sur la France un courant perturbé de sud-ouest. Cependant, entre la perturbation qui achèvera de traverser l'extrême est du pays et celle qui s'approchera jeudi soir de nos côtes occidentales, une accalmie temporaire se produira.

Jeudi matin, quelques pluies résiduelles tomberont encore sur le Jura et les Alpes, tandis qu'un passage assez nuageux, avec quelques faibles précipitations temporaires pourront être observées près de la Méditerranée, puis le temps sur ces régions deviendra plus variable avec quelques éclaircies.

Sur le reste de la France, le temps instable s'atténuera. Quelques averses tendant à devenir plus isolées tomberont encore, surtout du nord de la Loire aux frontières du Nord et aux Vosges. En revanche, les éclaircies deviendront un peu plus belles au sud de la Loire, mais le début de matinée sera parfois brumeux sur le Bassin aquitain et le Massif Central. Le soir, des nuages abondants apparaîtront de nouveau près de l'Atlantique.

Les vents, de sud-ouest dominant, faibliront avant de se renforcer de nouveau le soir sur les côtes atlantiques.

Les températures maximales seront en hausse modérée par rapport à celles de mercredi, surtout dans le Midi.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 22 mai ; le second, le minimum de la nuit du 22 au 23) : Ajaccio, 22 et 9 degrés ; Biarritz, 18 et 13 ; Bordeaux, 19 et 10 ; Brest, 14 et 8 ; Caen, 17 et 9 ; Cherbourg, 14 et 9 ; Clermont-Ferrand, 20 et 10 ; Dijon, 19 et 10 ; Grenoble, 26 et 8 ; Lille, 17 et 9 ; Lyon, 23 et 11 ; Marseille, 22 et 14 ; Nancy, 18 et 12 ; Nantes, 16 et 10 ; Nice, 19 et 12 ; Paris-Le Bourget, 17 et 12 ; Pau, 20 et 11 ; Perpignan, 21 et 14 ; Rennes, 16 et 9 ; Strasbourg, 20 et 10 ; Tours, 16 et 11 ; Toulouse, 22 et 14.

Températures relevées à l'étranger : Alger, 24 et 13 degrés ; Amsterdam, 17 et 10 ; Athènes, 26 et 18 ; Berlin, 23 et 13 ; Bonn, 17 et 11 ; Bruxelles, 16 et 10 ; Iles Canaries, 20 et 16 ; Copenhague, 16 et 9 ; Genève, 18 et 9 ; Lisbonne, 19 et 11 ; Londres, 16 et 9 ; Madrid, 22 et 9 ; Moscou, 18 et 10 ; New-York, 22 et 17 ; Palma-de-Majorque, 24 et 10 ; Rome, 24 et 10 ; Stockholm, 17 et 9.

Mercredi 23 mai, à 8 heures, la pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, de 1 010,4 millibars, soit 757,9 millimètres de mercure.

Journal officiel

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 23 mai 1979 :

DES DECRETS

● Portant application de la loi du 2 janvier 1979 relative aux droits grevant les lots d'un immeuble soumis au statut de la copropriété ;

● Portant répartition des effectifs budgétaires du personnel militaire des armées pour 1979.

DES ARRETES

● Fixant la valeur de reprise et de remboursement des obligations 4,5 % 1973 à capital garanti ;

● Portant extension de plusieurs accords intervenus dans le cadre de la convention collective de travail des personnels des entreprises de nettoyage.

DES AVIS

● Aux importateurs relatifs au tarif des prélèvements agricoles et des montants compensatoires monétaires applicable à l'importation en provenance des pays tiers et rectificatifs.

SPORTS

FOOTBALL

Le nouveau défi de César Luis Menotti

L'idée de remettre en présence, le 22 mai à Berne, les deux finalistes de la Coupe du monde 1978 pour célébrer le soixante-quinzième anniversaire de la création de la Fédération internationale de football-association (FIFA) et l'inauguration de son nouveau siège sur les bords du lac de Zurich était, à priori, séduisante. Cette « revanche » sur terrain neutre pouvait permettre de mesurer de quel poids le climat social et politique avait pesé dans la victoire finale de l'équipe argentine, comme s'efforce d'ailleurs de le démontrer le réalisateur brésilien Milton Reis dans le film officiel du « Mundial ». C'était oublier que le football évolue très vite et que beaucoup de choses ont changé depuis onze mois.

« *La finale de 1978 était la conclusion de trois ans de travail. Cette nouvelle confrontation avec l'équipe des Pays-Bas est pour moi la première de notre tournée européenne, laquelle constitue seulement un premier test de notre préparation en vue du Mundial 1982.* » A peine arrivé en Suisse, César Luis Menotti, le directeur technique de l'équipe argentine, a infligé à sa manière un démenti aux responsables de la FIFA, qui entendaient présenter ce match comme une « revanche » pour le monnayer auprès des organismes de télévision et de publicité sur les mêmes bases que la finale de la Coupe du monde.

Il a d'ailleurs fallu l'insistance de la FIFA pour que César Luis Menotti accepte de réunir au coup d'envoi, à l'exception de Mario Kempès et de Galvan, blessés, les champions du monde restés au pays et ceux qui se sont exilés depuis. La victoire de l'Argentine n'a pas enrichi les clubs, mais a, au contraire, revalorisé ces joueurs et donc accentué leur mouvement d'exode. Mario Kempès, qui était alors le seul exilé de l'équipe, avait aussitôt prolongé son contrat avec Valence de cinq ans, moyennant 4 millions 600 000 francs de prime à la signature et 2 400 000 francs pour une demande de double nationalité, argentine et espagnole, qui permettait à son club d'engager un autre joueur étranger, l'Allemand Rainer Bonhof. A peine reparti pour l'Espagne, il était rejoint par Daniel Bertoni à Séville, tandis qu'Osvaldo Ardilès et Ricardo Villa prenaient le chemin de Londres pour jouer avec Tottenham, et Alberto Tarantini se retrouvait à Birmingham.

Témoin attentif de cette hémorragie, César Luis Menotti, devenu héros national, a néanmoins accepté, à la surprise générale, de remettre son prestige en jeu en renouvelant récemment son contrat jusqu'à la Coupe du monde 1982, où l'Argentine devra défendre son trophée en Espagne. Certes, après d'âpres discussions avec l'Association du foootball argentin (AFA), il a obtenu un salaire annuel de 150 000 dollars (660 000 F), plus les primes de matches. Toutefois, il aurait pu gagner encore plus en donnant suite à certaines propositions espagnole, française, américaine ou uruguayenne.

L'origine de cette décision se trouve sans doute dans le caractère tenace et fier de César Luis Menotti, qui avait réussi la gageure d'imposer aux footbaaleurs argentins, merveilleux techniciens mais individualistes forcenés, une préparation physique, tactique, psychologique et un esprit d'équipe inhabituels pour eux. Sans doute n'a-t-il pas du tout apprécié que le succès argentin ait été plus ou moins contesté par des adversaires qui l'ont mis sur le compte de l'environnement de cette Coupe du monde.

Maradona pour oublier Kempès

Si l'entraîneur argentin a accepté de prolonger son contrat jusqu'en 1982, c'est aussi parce qu'il pense, en profitant de son prestige actuel pour obtenir certaines réformes, pouvoir présenter en Espagne une équipe capable de conserver son trophée. Déjà, il a imposé à l'AFA une première modification de la phase préliminaire du championnat national, disputée par trop d'équipes métropolitaines de valeurs disparates dans des stades désertés. Ensuite, il compte dresser une liste de quarante joueurs intransférables à l'étranger, constamment remise à jour jusqu'en 1982. Enfin, il pense tenir avec Diego Maradona, un junior de dix-huit ans et demi, le meilleur footballeur argentin de tous les temps.

Celui-ci a déjà donné un aperçu de son ambition, de sa technique et de sa vision du jeu exceptionnelle aux spectateurs de Berne, en s'imposant d'emblée comme le maître à jouer des champions du monde. Dans un match plus ouvert et moins heurté que la finale de Buenos-Aires, les Argentins ont cette fois rivalisé avec une équipe néerlandaise remaniée, il est vrai, à plus de 50 % et battue par huit penalties à sept après un résultat nul (0-0). Il faudra attendre la suite de cette tournée, qui se poursuivra, sans les joueurs exilés, le 26 mai à Rome contre l'Italie, le 29 mai à Dublin contre l'Irlande, le 2 juin à Glasgow contre l'Ecosse, et le 6 juin à New-York contre le Cosmos, pour découvrir le nouveau visage de la sélection argentine pour 1982. Car il faut aujourd'hui se rendre à l'évidence : si César Luis Menotti reste fidèle à ses projets, on ne connaîtra jamais la véritable valeur de l'équipe championne du monde 1978 puisqu'elle aura disputé à Berne son seul match hors du continent sud-américain.

GÉRARD ALBOUY.

JOHAN CRUIJFF REFAIT FORTUNE AVEC LES « LOS ANGELES AZTECS »

La retraite du footballeur néerlandais Johan Cruijff, annoncée à la veille de la Coupe du monde 1978, aura duré... un an. Comme Pelé en 1975, Johan Cruijff, qui a aujourd'hui trente-deux ans, mais qui a connu ces derniers mois de gros déboires financiers, pense refaire fortune aux Etats-Unis, où il a signé, le 23 mai, un contrat avec les Los Angeles Aztecs. Il retrouvera là-bas son grand ami Rinus Michels, ancien entraîneur de l'Ajax d'Amsterdam, du F.C. Barcelone et de l'équipe nationale des Pays-Bas, ainsi que quatre autres joueurs néerlandais : Willem Suurbier (ex-Ajax Amsterdam), Léo Van Veen (F.C. Utrecht), Eubert Smeets (Maastricht) et Thomas Rongen (F.C. Amsterdam).

L'équipe des Los Angeles Aztecs dispose, à Pasadena, du plus grand stade en plein air des Etats-Unis, le Rose Bowl (cent quatre mille six cent soixante-dix places), qui n'a pas encore accueilli plus de dix mille spectateurs par match pour le football. M. Podleski, directeur général du club californien, a précisé que Johan Cruijff devient le footballeur le mieux payé du monde.

TENNIS. — *Le Français Dominique Bedel a créé la première surprise des championnats internationaux d'Italie en battant au premier tour, mardi 22 mai, l'Américain Brian Gottfried, classé tête de série numéro 6, par 6-4, 6-4. La veille, Christophe Freyss s'était déjà qualifié pour le deuxième tour face à l'Uruguayen Diego Perez, 7-6, 6-2. Patrick Proisy, le troisième Français engagé à Rome, a par contre été battu par l'Italien Paolo Bertolucci, 6-4, 3-6, 6-2.*

MOTS CROISÉS

PROBLEME N° 2 391

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II							■		
III			■			■			
IV									■
V			■						
VI				■			■		■
VII								■	
VIII		■				■			
IX									
X							■		
XI				■					

HORIZONTALEMENT

I. Matière qui peut former des nuages. — II. Livre pour les pères ; Constituent une limite pour ceux qui sont mouillés. — III. Un tiers d'escudo ; Pas conservé (épelé) ; Matière pour boucher. — IV. Peuvent marcher avec des béquilles. — V. Qu'on n'a donc pas laissé échapper ; Pays où il y a beaucoup de rats. — VI. Baie japonaise ; Se dit aux intimes. — VII. Qui ont l'habitude de frapper fort. — VIII. Mot de Fils ; Qui pourra avoir du mal à passer. — IX. Qui ne devraient donc pas être prévenus. — X. Très utile quand on veut filer ; Brillant sujet. — XI. Pas maintenu ; Peut être utilisée quand il faut forcer.

VERTICALEMENT

1. Mot qu'on utilise quand l'air est très vif. — 2. Qui ne fait donc pas avancer ; Sans taches. — 3. Note ; Auquel le grand air n'a pas été profitable. — 4. On en faisait des pains ; Après saint Médard. — 5. Femmes qui ont l'habitude d'emballer. — 6. Pronom ; La cinquième est inutile quand on roule carrosse ; Temps. — 7. Assemblés pour former une jupe ; Peut percer quand il est aigu. — 8. Son odeur peut mettre en fuite ; Nom qu'on donne à une idole. — 9. D'un auxiliaire ; Doit être servie avec respect.

Solution du problème n° 2 390

Horizontalement

I. Abondance. — II. Maniérées. — III. Mi- ; Emis. — IV. Oné- — III. Mi ; Emis. — IV. Onéreuses. — V. Pansus. — VI. Hua ; Son. — VII. Toge ; Pa. — VIII. Liège ; Mes. — IX. Urubu. — X. Frères. — XI. Vis ; Sceau.

Verticalement

1. Ammophile. — 2. Bain ; Fi. — 3. On ; Epateurs. — 4. Niera ; Ogre. — 5. Déménageurs. — 6. Arius ; Bec. — 7. Nessus ; Muse. — 8. Ce ; Esope. — 9. Esus ; Naseau.

GUY BROUTY.

Congrès

● *Sur le thème* « Comment enseigner les droits de l'homme dans le cadre de l'obligation scolaire », le mouvement Ecole, instrument de paix, organisation accréditée auprès de l'UNESCO, organise un congrès à Roubaix du 1er au 3 juin.

★ 50, r. Dammartin, 59100 Roubaix.

● *La XXe Rencontre franco-allemande des journalistes catholiques* se tiendra les 1er, 2 et 3 juin, à Vaison-la-Romaine, sur le thème : « Européens, qu'avons-nous à donner et à recevoir en matière de valeurs universelles ? »

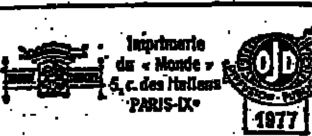
ANCIENS COMBATTANTS

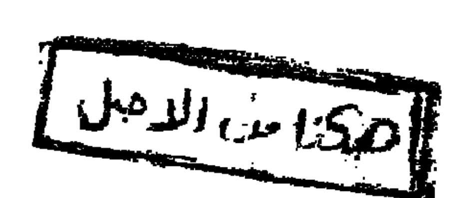
● *Le quarante-quatrième congrès national des Médaillés militaires* tiendra ses assises à Ajaccio, du 25 au 27 mai. M. Maurice Plantier, secrétaire d'Etat aux anciens combattants, présidera la cérémonie de clôture, le dimanche 27 mai.

● *Les assises nationales de la fédération Les fils des tués*, qui, rappelons-le, groupe les orphelins et les orphelines de toutes les guerres (1914-1918, T.O.E., 1939-1945, Indochine et Algérie), auront lieu à Montpellier du 24 au 27 mai.

● *Une plaque commémorative* « A la mémoire des combattants de la ligne Maginot morts pour la France en 1940 » a été inaugurée le samedi 19 mai dans la cour d'honneur de l'hôtel des Invalides. Le congrès national de l'Association des anciens combattants de la ligne Maginot a eu lieu le même jour à l'Ecole militaire.

Edité par la S.A.R.L. le Monde.
Gérants :
Jacques Fauvet, directeur de la publication.
Jacques Sauvageot.





CARNET

Réceptions

— A l'occasion du trentième anniversaire de la proclamation de la loi fondamentale, l'ambassadeur de la République fédérale d'Allemagne et Mme Herbst ont donné mardi soir, dans les salons et les jardins de l'hôtel de Beauharnais, une réception.

— L'ambassadeur du Cameroun et Mme Bakoto ont offert une réception mardi soir à l'occasion de la fête nationale.

Naissances

— André LAFFON de LADEBAT est heureux de faire part de la naissance de son petit-fils

Julien HUET,

à Bordeaux, le 13 mai 1979.
Collège Henri-Wallon,
Marseille-14e.

— Mme J. SAINTE FARE GARNOT a la joie de faire part de la naissance de ses petits-enfants

Florent,

chez Nicolas et Annette,
le 2 mars 1979.

Marie,

chez Rémy et Brigitte,
le 2 mai 1979.

Décès

— Sabine et Alain de Vigan,
Elisabeth et Pierre Convert,
Claude Brault de Bournonville,
Jeannie et Charles Chauvet d'Arcizas,
Béatrice et Michel Prud'hon,
Brigitte et Robert Mattera,
Solange et Henri Mouray,
leurs enfants et petits-enfants,
Miles Berthe et Yvette Brault de Bournonville,
Les familles Chastenet de Gery, Lesaffre, de la Garlière, Beliard, Godin,
Les parents et alliés,
font part du retour à la Maison du Père de

M. Henri BRAULT de BOURNONVILLE,
ingénieur du Génie maritime en retraite,

leur père, grand-père, arrière-grand-père, frère et parent,
décédé le 14 mai 1979, dans sa quatre-vingt-onzième année, au domicile de ses enfants.
Les obsèques religieuses ont été célébrées dans l'intimité familiale, à Mantes-la-Ville, et l'inhumation a eu lieu à La Rochelle.
Cet avis tient lieu de faire-part.
Convert, 9, allée des Oiseaux,
78200 Mantes-la-Ville.

— Le professeur Jean Gacon et Mme, leurs enfants et petits-enfants,
Le docteur vétérinaire Michel Gacon et Mme, leurs enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme François GACON,
née Alice Essartier,
institutrice honoraire,

survenu le 18 mai 1979, dans sa quatre-vingt-unième année.
Les obsèques civiles ont eu lieu à Mâcon, le 22 mai 1979.
Jean Gacon,
120, rue du Château,
92100 Boulogne-Billancourt.
Michel Gacon,
71310 Mervans.

— M. et Mme Claude Lévy et leurs enfants,
Mme Horace Halpérin et ses enfants,
Le docteur et Mme Raymond Etienne, leurs enfants et leur petit-fils,
Mme Lise Weil et ses enfants,
Mme René Michel,
Mme Albert Bloch,
Et toute la famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Mme Georges GOETSCHEL,
née Adine Salomon,

survenu dans sa quatre-vingt-deuxième année, en son domicile à Paris, le 20 mai 1979.
Les obsèques ont eu lieu dans l'intimité à Lyon, le 23 mai.
23, rue du Laos, 75015 Paris.
195, rue de l'Université,
75007 Paris.
Chantemerle,
69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or.
210, boulevard Pereire, 75017 Paris.

— M. Pierre Hugonet, avocat à la cour,
M. Michel Hugonet,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme P. HUGONET,
née Nicolette Ferry,

leur épouse et mère,
survenu à son domicile, le 19 mai 1979.
Cet avis tient lieu de faire-part.
113, boulevard Saint-Germain,
75006 Paris.

— Nous apprenons le décès de

M. DOAN HUU GIAM
ancien conseiller de l'Union française.

[Né le 15 août 1913 à Luong-Hoa, Lac-Mytho (Vietnam), Doan Huu Giam, fonctionnaire, avait siégé de 1953 à 1955 au Conseil de l'Union française, où il faisait partie du groupe Vietnam. Il avait été successivement membre des commissions des affaires sociales et des affaires financières.]

— M. et Mme Fernand Braun,
M. et Mme Jean Israël,
M. et Mme Henri Stul et leurs enfants,
Le docteur et Mme Etienne Alexandre et leurs enfants,
Mlle Ginou Braun,
M. et Mme Laurent Israël et leurs enfants,
Mlle Martine Israël,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Jacques ISIDORE
née Germaine Braun,

le 19 mai 1979.
L'inhumation a eu lieu au cimetière de Samois-sur-Seine.
La famille s'excuse de ne pas recevoir.
178, avenue Daumesnil,
75012 Paris.
25, avenue Ledru-Rollin,
75012 Paris.

— Rennes, Le Robert (Martinique), Paris.
Mme Prosper Legrand,
son épouse,
Le Père Guy Vincent Legrand, de la congrégation du Saint-Esprit,
M. et Mme Raymond Legrand,
ses enfants,
Guy, Philippe, Anne, ses petits-enfants,
Ses neveux, nièces, cousins, cousines,
Parents et amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Prosper LEGRAND,
chevalier de la Légion d'honneur,
médaille militaire,
croix de guerre,

survenu le 22 mai 1979, en son domicile, 21, rue Bernard-Palissy, à Rennes, dans sa quatre-vingt-huitième année.
Le service religieux sera célébré le vendredi 25 mai, à 14 heures, en l'église des Sacrés-Cœurs, à Rennes, où l'on se réunira.
Sans condoléances.
Le présent avis tient lieu de faire-part.

— M. et Mme Jean-François Pécot, Sylvie et Frédéric,
M. et Mme Gérard Pécot et Isabelle,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel PÉCOT,

leur père et grand-père,
survenu le 19 mai, à Rouen.
Ses obsèques ont eu lieu le mercredi 23 mai, en l'église Saint-Gervais de Rouen.
91, rue de Normandie,
94700 Maisons-Alfort.
15, rue Manchon-Frères,
76000 Rouen.

— Mme Emile Pouderoux,
son épouse,
M. et Mme Louis Chevallier, leurs enfants et petits-enfants,
M. et Mme Jean Pouderoux, leurs enfants et petits-enfants,
Mme Antonin Pouderoux,
sa belle-sœur,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

M. Emile POUDEROUX,
chevalier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1914-1918,

survenu à Paris, le 19 mai, dans sa quatre-vingt-sixième année.
Les obsèques religieuses auront lieu le vendredi 25 mai, à 16 heures, à Bernas (Montclus), Gard.
Ni fleurs ni couronnes.
Cet avis tient lieu de faire-part.
18, avenue Mozart,
75016 Paris.

— Evian-les-Bains.
On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Paul-Henri SIRIEX,
née Suzanne Claire Krafft,

endormie dans la paix du Seigneur, le vendredi 18 mai 1979, à Evian, dans sa soixante-septième année.
La bénédiction religieuse lui a été donnée dans l'intimité familiale, avant incinération, conformément à ses volontés.

« Seigneur, donne à chacun sa propre mort, une mort née de leur propre vie. »

Rilke.

Cet avis tient lieu de faire-part.
Immeuble Majestic,
Avenue de Neuvecelle, 74500 Evian.

— Aix-en-Provence.
M. Armand de Penguern et ses enfants,
M. et Mme Serge Paillard et leurs enfants,
Mlle Catherine Taro,
Mme veuve René Taro et ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme veuve Louis TARO,
née Eugénie Maurice,

survenu à Aix le 18 mai 1979.
Les obsèques auront lieu à la chapelle de l'hôpital d'Aix, le vendredi 25 mai 1979, à 8 h. 30.

Remerciements

— Mme G. Dauméзon,
Ses enfants et petits-enfants,
profondément touchés de la sympathie qui leur a été témoignée lors du décès du

Docteur Georges DAUMÉZON

et dans l'impossibilité d'y répondre individuellement, remercient tous leurs amis de s'être associés à leur peine.

Messes anniversaires

— Tous ceux qui ont connu et aimé

Cino del DUCA

sont priés d'assister ou de s'unir d'intention à la messe qui sera célébrée pour le douzième anniversaire de son décès,
le mardi 29 mai 1979, à 10 h. 30, en l'église de la Madeleine, place de la Madeleine, Paris-8e.

Anniversaires

— 24 mai.
Dans la mémoire de ceux qui l'ont rencontré, nous rappelons le souvenir fervent de

Pierre ABOULKER

en ce troisième anniversaire de sa disparition.

— Il y a un an disparaissait tragiquement

Michèle OULHIOU

A tous ceux qui l'ont aimée, une pensée est demandée.

Visites et conférences

JEUDI 24 MAI

VISITES GUIDEES ET PROMENADES. — 13 h., place de la Concorde, grille Tuileries, Mme Oswald : « Senlis ».

15 h., devant l'église, place d'Auteuil, Mme Garnier-Ahlberg : « Le village d'Auteuil ».

15 h., façade de l'église, Mme Meyniel : « Saint-Augustin » (Caisse nationale des monuments historiques).

15 h. 15, métro Télégraphe : « Descente de la Courtille à Belleville » (Mme Barbier).

15 h., métro Monge : « Mouffetard et ses secrets » (Connaissance d'ici et d'ailleurs).

15 h., place Colette : « Curiosités du Palais-Royal » (Mme Hager).

15 h., 24, rue de Poissy : « Le collège des Bernardins » (Histoire et Archéologie).

15 h., 93, rue de Rivoli : « Salons du ministère des finances » (M. de La Roche).

15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « La mosquée » (Mme Ferrand).

15 h., métro Saint-Paul - Le Marais, M. Ch. Guasco : « Les hôtels du Marais » (Lutèce-Visites).

15 h., métro Bac : « Hôtels et couvents de la rue du Bac » (Paris inconnu).

15 h., place du Puits-de-l'Ermite : « La mosquée » (Tourisme culturel).

15 h. 15, métro Jussieu : « Des arènes de Lutèce au quartier Mouffetard » (Visages de Paris).

15 h., métro Etienne-Marcel : « Vieilles rues de Paris. L'abbaye Saint-Martin-des-Champs » (M. Teurnier).

PRESSE

M. LEE W. HUEBNER SUCCÈDE A M. ECKERT A LA DIRECTION DU « HERALD TRIBUNE »

M. Robert R. Eckert a donné mardi 22 mai sa démission de directeur de l'*International Herald Tribune*. M. Lee W. Huebner, ancien directeur de la Whitney communications corporation, société de presse new-yorkaise, propriétaire du journal avec le *New York Times* et le *Washington Post*, lui succédera le 18 juin.

En fonctions depuis janvier 1977, M. Robert Eckert a modernisé les procédés de fabrication du journal, imprimé à Paris, où il tire à 75 000 exemplaires, à Londres et, depuis septembre 1977, à Zurich au moyen du facsimilé.

[M. Lee W. Huebner, trente-huit ans, collabore depuis cinq ans à diverses publications du groupe Whitney, notamment au Oil Daily, dont il est le directeur depuis 1977. Diplômé de philosophie de l'université de Harvard, il a fait partie, de 1969 à 1973, de l'équipe de rédaction et de recherche de la Maison Blanche comme conseiller spécial du président des Etats-Unis.]

● *L'examen d'entrée au Centre de formation des journalistes (C.F.P.J.) aura lieu les 5 et 6 septembre.* Les inscriptions sont reçues du 18 juin au 31 août (33, rue du Louvre, sixième étage), tous les jours (de 9 h à 10 h 30 et de 14 h à 16 h ou, exceptionnellement, sur rendez-vous), sauf le samedi. Aucune inscription n'est reçue par correspondance.

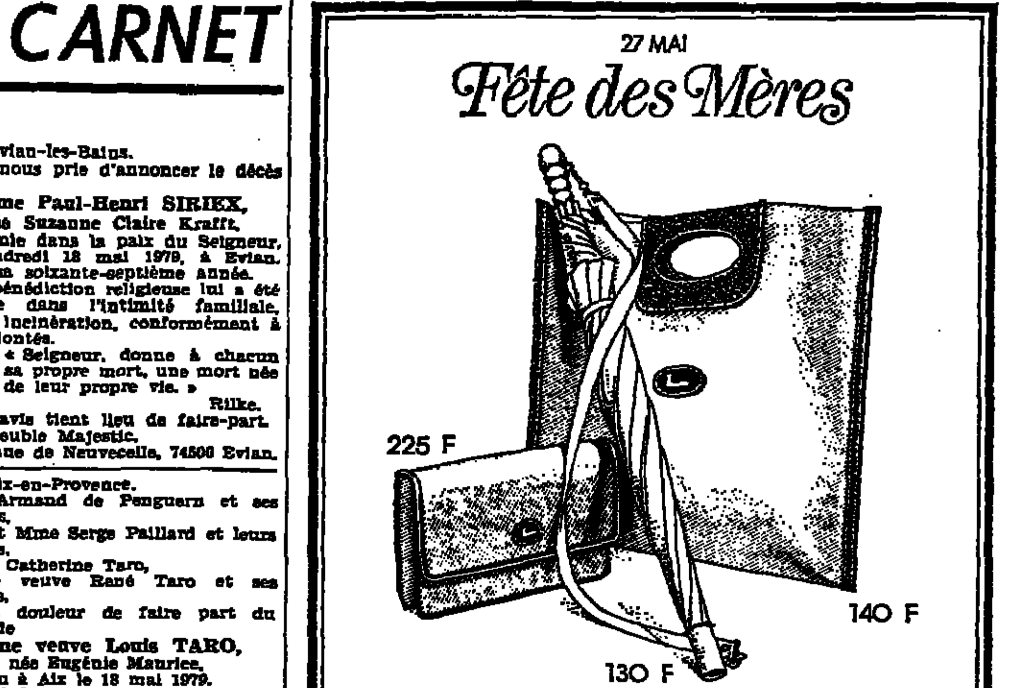
● *Le Syndicat national des journalistes* (autonome), tient son cinquante-huitième congrès national à Avignon, du 23 au 25 mai. Les participants débattront en particulier des problèmes posés par la modernisation des procédés de fabrication des journaux. ouaes apG8ù

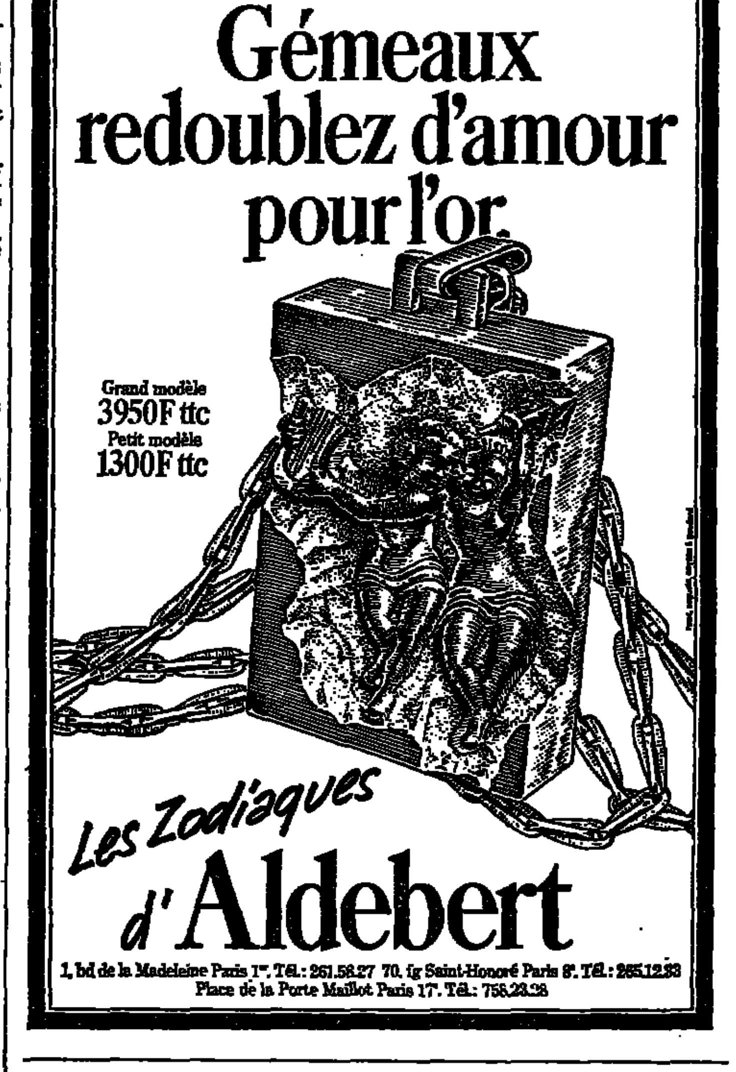
● *A « la Voix du Nord »,* M. Jean Oudart, directeur général du quotidien, a été nommé administrateur de la S.A. La Voix du Nord, et M. Jean-Louis Prévost, ex-secrétaire général de l'administration, est depuis le 1er mai dernier directeur général adjoint du quotidien.

● *Le premier numéro de « Paris-Hebdo »,* magazine destiné aux habitants de Paris et sa région et paraissant le mercredi, devrait être lancé en janvier prochain par le groupe Expansion que préside M. Jean-Louis Servan-Schreiber.

Ce nouvel hebdomadaire, diffusé à cent mille exemplaires, comportant une cinquantaine de pages, serait réalisé par une équipe d'une vingtaine de journalistes, dont le rédacteur en chef serait M. Jean-François Fogel.

● *Le bureau AJEF* (Association des journalistes économiques et financiers) rappelle qu'un déjeuner-débat est prévu le jeudi 31 mai avec M. Jacques Chirac, président du R.P.R., à l'hôtel Intercontinental, 3, rue de Castiglione, à Paris, à 13 heures, sur le thème : « Les propositions économiques du R.P.R. ». Clôture impérative des inscriptions le vendredi 25 mai, à 13 heures. S'adresser au secrétariat de René Tendron, 26, rue de Bouloi, Paris, tél. 233-61-49.





	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	46,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi — offres d'emploi



emplois internationaux

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTÈRE DE L'HYDRAULIQUE

SOCIÉTÉ DES ÉTUDES HYDRAULIQUES D'ALGER



- S.ET.HY.AL -

RECHERCHE :

INGÉNIEURS HYDRAULICIENS

Les candidats sélectionnés auront une bonne maîtrise dans les domaines suivants :

— Alimentation en eau potable et assainissement ;
— Irrigation et drainage ;
— Barrages et grands ouvrages hydrauliques.

Expérience : 10 ans

Et ayant réalisé les études de grands projets hydrauliques.

INGÉNIEURS GÉOLOGUES

— Spécialité géologie des barrages.

INGÉNIEURS GÉNIE CIVIL

— Spécialité ouvrages hydrauliques.

Expérience : 10 ans

Les candidats (de toutes nationalités) devront écrire avec C.V. références et prétentions à la Société des Etudes Hydrauliques d'Alger, 3, rue Mohamed-Aillat, BP n° 95 - KOUBA - ALGER

KATHOLIEKE UNIVERSITEIT NIJMEGEN

Professeur ou Lecteur en Theologie Dogmatique

Betrokkene dient gepromoveerd te zijn in de theologie (afd.dogmatiek) en zal competent moeten zijn te participeren in het geheel van het onderwijs en onderzoek van de vakgroep dogmatiek, m.n. t.a.v. de christologische problematiek. Voor het onderwijs zal de functie voornamelijk de prekandidaatsopleiding betreffen. Inl. geeft Dr.B.Willems 080-229844. Sollicitaties, vergezeld van een curriculum vitae et studiorum en een lijst van publicaties, ook aanbevelingsbrieven, vóór 16 juni 1979 aan de voorzitter van de vacaturecommissie, Prof.dr. E.C.F.A. Schillebeeckx o.p., Albertinum, Postbus 9009, 6500 GK Nijmegen, Nederland.

faculteit der

godgeleerdheid directoraat a-faculteiten

U R G E N T
Pour contrat en Allemagne
SSCI recherche
PROGRAMMEURS
ANALYSTES - PROGRAMMEURS
Confirmés - Allemand courant
Haute rémunération pour candidat de valeur

Env. C.V. avec photo et prétentions à :
APT Gmbh, Postfach 11 01 12
D - 8900 AUGSBURG ou SPRL B.P. 82
F - 83120 SAINTE-MAXIME

emplois internationaux

Cette classification permet aux sociétés nationales ou internationales de faire publier pour leur siège ou leurs établissements situés hors de France leurs appels d'offres d'emplois.

Société Engineering multinationale recherche

CHEF DE PROJET

Formation Ingénieur ETP. A.M., ECP, etc.
Langue : anglais. Expér. min. 10 ans contrôle et coordination grands complexes industriels à l'étranger.
Lieu : base Europe.
Age minimum 40 ans
Rémunération selon expérience.
Env. C.V. et photo à SWEERTS n° 1.833, B.P. 269, 75424 PARIS Cedex 09.

Importante Société recherche pour ses activités OUTRE-MER

CHEF DE COMPTABILITÉ

justifiant son niveau par diplômes d'études supérieures et expérience 5 à 10 ans dans poste à responsabilités.
Le candidat doit avoir une bonne connaissance des systèmes de traitement par informatique.
Ecr. avec C.V. détaillé, prét., date disponibilité et photo à C.F.D.T., 13, rue de Monceau, 75008 PARIS.

RÉGIONALES

STE D'EXPERT. COMPTABLE en expansion - région NORD Recherche

JURISTE et FISCALISTE

expérimenté
Adresser C.V. manuscrit complet + photo + prétentions au n° 7.844 « le Monde » Pub., 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e
Discrétion assurée.

Société Matières Premières Aromatiques Sud-Est, recherche pour atelier fabrication

UN DIPLOMÉ I.U.T. CHIMIE

OU EQUIVALENT,
2 ans expérience minimum activité similaire.
Adresser C.V. sous n° 7.850. « le Monde » Publicité, 5, r. Italiens, 75427 Paris ced. 09

Etablissement d'action culturelle professionnel Nord-France recherche

UN SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

(coordination générale des activités) et

UN RESPONSABLE

de l'information et relations publiques (publication presse, relations collectivités).
26 ans minimum.
Expér. action-cultur. souhaitée.
Engagement en juin.
Ecr. n° 7.866 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

DIRECTOR, FRANCO-AMERICAN INSTITUTE, Rennes

Dynamic, age 32 +, excellent knowledge U.S.A.
Administration, supervision : English courses, organisation socio-cultural activities.
Must work well with people.
C.V. to I.F.A., B.P. 2599, 35025 Rennes (France)

Assoc. cherche

RESPONSABLE

pour animer, diriger et gérer import. respons. exige motiv social. Ecr. lettre pers. + C.V à No 7851 « le Monde » Publ., 5, r. des Italiens, 75427 Paris

INGÉNIEURS A.T.P.

circuits logiq. analogiques
IST 20, rue Friant (14e)
542-61-24

Famille française, ch. J.F. au pair pour garder enfant 7 ans, le soir journée libre studio indépendant + piscine + 600 F par mois Juin-juillet-août ou + Marbella Costa del Sol Espagne. Ecr. Spanish home Magazine Box 379 Marbella (Espagne) ou téléphon. (19-3452) 77-66-00.

IMPORTANTE SOCIETE (Quartier La Défense) recherche pour son INFORMATIQUE

JEUNES GENS

Libérés O.M., Titulaires BAC.
Formation à l'ANALYSE-PROGRAMMATION ASSUREE PAR L'ENTREPRISE.
Ecr. M. Charpentier, B.P. 97 92405 Courbevoie Cedex

Vous êtes cultivé, vous avez de l'aisance, une bonne diction, le téléphone, un peu de temps libre, appelez-nous au 924-99-62 ou au 368-44-69 de 8 h. à 9 h. 30 exclusivement, nous vous proposerons un appoint non négligeable (rien à vendre).

ETABLISSEMENT FINANCIER
équipé IBM 370/138 - DOS - VS avec télétraitement (CICS) recherche

programmeur analyste

- 2 ans d'expérience en programmation COBOL
- connaissance souhaitée de la méthode WARNIER
- expérience CICS/DL1

Horaires souples, nombreux avantages sociaux.
Tél. pour R.V. 791.44.44 poste 5350

Recrute une (un) animatrice (teur) socio-culturelle, titulaire D.U.T. ou C.A.P.A.S.E. ou Maîtrise d'animation. Adresser C.V. et candidature à M. le Maire de JOUARS-PONTCHARTRAIN (78760)

Ville de DAMMARIE-LES-LYS (77190) recrute :

ADJOINT TECHNIQUE

pour environnement et espaces verts suivant liste d'aptitude interdépartementale ou par mutation ;
DESSINATEUR polyvalent sur titres ou par mutation.
Possibilité logement. Envoyer candidature à Monsieur le Maire

SOCIETE EUROPEENNE S'IMPLANTANT EN FRANCE recherche urgent :

TECHNICO-CCIAL

AVEC EXPERIENCE
prod. brevetés av. nets avantag. d'opérat. et perform. en passivation métalliq. et prétrait. avt peinture. Gr. possib. de prom., pourr. arriv. à prend. la resp. de la fut. organisation ccIale. Fichier clients initial et vaste rés. d'indust. de prem. ordre. Intér. par nos proc. en cours d'éval. Env. C.V. dét. ph., prét. au n° 7865 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris céd. 09

ÉDUCATEUR

recherche
Centre hébergement Créteil
Expérience adultes souh. Capable s'occuper sect. administratif. A partir du 1-6-79. Se présenter le matin, 16, r. de Joly, Créteil, ou téléphoner au 899-87-96

Organisation de Tourisme Populaire recherche

CHEF SERVICE

exécution voyages, actif, précis et tr. disponible.
Adr. candidat. avec photo et C.V. manusc. détaillé, indiquer prétentions à SIPCA PROMOTION, 18, r. La Condamine, 75017 Paris

IMPORTANT GROUPE D'ASSURANCE 9e recherche

UN LICENCIÉ EN DROIT

pour son

SERVICE CONTENTIEUX

Ecr. n° 4.992, Publicités Réunies 112, bd Voltaire, Paris-11e, joindre C.V., photo et prétent.

ORGANISME DE FORMATION recherche

ANIMATEURS DE FORMATION

- Pour animer des stages de perfectionnement aux relations sociales en banlieue et en province ;
- Ayant eu de préférence une expérience de l'entreprise dans un poste opérationnel.

Toutes les candidatures adressées sous référ. 7910 à COFAP, 40, rue de Chabrol - 75010 Paris seront examinées confidentiellement.

travail à domicile

Demande

Je frappe vos thèses, manuscr. 50 pages, min. travail tr. soigné orthographe assuré. - 337-48-87

enseignem.

INSTITUT DU CHATELET

Ctre d'enseignement secondaire privé à effectif limité accueille élèves des CLASSES SECONDES à TERMINALES. Toutes sections.
Demandez notre documentation, 19, rue des Halles, 75001 Paris. Métro Châtelet, près du R.E.R. Téléph. : 236-09-12 et 236-14-25.

Première entreprise française d'ingénierie, dans un domaine technologique très avancé, nous concevons et réalisons des ensembles industriels clé en main de grandes dimensions, en France et à l'étranger.
Souhaitant renforcer les moyens de notre Département Estimations-Devis nous recherchons un :

Ingénieur Spécialiste Estimation

Le candidat recherché possède environ 10 ans d'expérience professionnelle acquise dans des entreprises pétrochimiques, sidérurgiques ou nucléaires.

Il peut justifier de compétences solides en fabrication et montage d'équipements mécaniques et chaudronnés, en achats de matériels et analyse de devis.

Il sera chargé, au sein d'une équipe de spécialistes, d'estimer les coûts d'achats de matériels ou marchés de travaux nécessaires à nos réalisations (grosse chaudronnerie, électricité, circuits fluides, marchés de sous-traitance locale en France et à l'étranger...).

Les nombreux contacts qu'il entretiendra avec tous les secteurs de l'entreprise (services de projets, d'études, départements commerciaux etc...), lui permettront d'évoluer vers d'autres fonctions.

Les candidatures, accompagnées d'un C.V. détaillé, sont à adresser, sous la référence 76723 M/LSJ, à HAVAS CONTACT 156, bd Haussmann - 75008 PARIS, qui transmettra.

HAVAS CONTACT

IMPORTANT ORGANISME FINANCIER situé près de l'Etoile, recherche

Collaborateur du Responsable de la Formation

- Formation supérieure exigée
- Expérience bancaire 3 à 5 ans
- Age minimum 28 ans

Il participera, au sein d'une équipe, à la conception et à l'animation des programmes de formation. Une expérience dans ce domaine sera donc appréciée.

Déplacements de courte durée en province à prévoir.

Adresser lettre de présentation manuscrite, CV, photo et prétentions sous référence 90523 à

ORION 35 rue du Rocher 75008 Paris

ADJOINT A REDACTEUR EN CHEF

Une entreprise de Presse renommée cherche, pour sa revue juridique pratique de grande diffusion, un collaborateur (trice) 35 ans mini., ayant solides notions juridiques, expérience Presse indispensable.
L'activité prévue implique des qualités rédactionnelles marquées et le sens du concret.
Situation intéressante et d'avenir.
Adresser C.V. détaillé (form. et exp.) avec lettre manuscrite et photo à :
Contesse Publicité n° 12514
20 Av. de l'Opéra - 75040 Paris
qui transmettra - Discrétion assurée.

Filiale Française d'une banque internationale, propose au sein de son Département de financement d'ordinateurs, un poste de

cadre d'exploitation

Il doit posséder de bonnes aptitudes commerciales et de bonnes connaissances techniques d'ordinateurs, plus particulièrement du matériel IBM.
Il aura pour mission de créer et développer une base de clientèle.
Le candidat doit être diplômé d'études supérieures et avoir une parfaite maîtrise de l'anglais.
Possibilité d'ouverture sur une carrière bancaire.
Adresser lettre manuscrite, C.V. sous réf. CILOT (mentionnée sur l'enveloppe) à



Publicis Conseil
EMPLOIS et CARRIÈRES
30, rue Vernet, 75008 PARIS

LA FEDERATION NATIONALE DE LA BIJOUTERIE recherche le

CHEF de son SERVICE EXPORT

Le candidat de 30 ans minimum sera parfaitement bilingue Anglais/Français et parlera et écrira l'Allemand. Autodidacte ou diplômé d'une école commerciale, il sera un homme de terrain ayant l'expérience des salons étrangers, des produits de consommation de luxe et des voyages. Le goût des contacts et le sens de la diplomatie font partie de ses qualités.

Rémunération : 90.000 F/an +
Adresser C.V. et photo à
FEDERATION NATIONALE BJOCDPPP
58, rue du Louvre, 75002 PARIS

S.S.C.I. Rercherche

INGÉNIEURS 1 A 5 ANS EXPÉRIENCE

Bonne connaissance d'un assembleur ;
Expérience mini temps réel/télécom. appréciée ou
Expérience système sur C.I.I.-H.B. 64 ou 66 appréciée.
Salaire élevé. Possibilité d'évolution rapide de carrière au sein d'une jeune société.
Adresser curr. vitae, photo et prétentions à :
ATYA PRODUCTIONS
145, avenue Malakoff - 75116 PARIS.

secrétaires

IMPORTANTE SOCIÉTÉ recherche

1) UNE EXCELLENTE SECRÉTAIRE

BILINGUE ANGLAIS

Adjointe au DIRECTEUR TECHNIQUE
Sens organisation, méthodique, capable assurer supervision des différentes sections de ce service.
APTITUDE AU COMMANDEMENT et sens respons.
EXCELLENTE PRESENTATION
LIEU DE TRAVAIL : AUBERVILLIERS
Horaire 5×8, salaire intéressant, 13e mois tickets restaurant
LIBRE DE SUITE
Envoi de CANDIDATURE SOUS REFERENCE : A

2) EXCELLENTE STÉNO-DACTYLO

BILINGUE ANGLAIS

très expérimentée, bonne orthographe, capable d'assister SECRETARIAT DIRECTION GENERALE
EXCELLENTE PRESENTATION
LIEU DE TRAVAIL : PARIS (17e) (Mo Wagram)
Horaire 5×8, salaire intéressant, 13e mois tickets restaurant
LIBRE DE SUITE
ENVOI DE CANDIDATURE SOUS REFERENCE : B

Ecrire n° T 13.265 M, REGIE PRESSE, 85 bis, rue Réaumur, 75002 PARIS, qui transmettra

Association à vocation culturelle, relations internationales, recherche Sténodactylo expérimentée. Envoyer C.V. et candidature manuscrite à M. le Directeur de l'ONUEF 96, bd Raspail, 75006 PARIS

VERELEC recherche STENODACTYLO aimant chiffres, H. ou F. Libre de suite. 14 mois, tickets rest., vacances août assurées. Se présenter : 91, av. de Villeneuve-St-Georges, 94600 Choisy-le-Roi.

demandes d'emploi

CADRE TECHNICO-COMMERCIAL

32 ANS
10 ans d'expérience traitement d'eau service projet cherche poste similaire ou service achat. Libre rapidement. Etudie toutes propositions.
Ecr. n° T 013381 M, Régie-Presse 85 bis, r. Réaumur, 75002 Paris.

DESSINATRICE

C.A.P. + 3 ans d'expérience industrie, cherche EMPLOI EXECUTION OU PETITE ETUDE EN MECANIQUE GENERALE.
Ecr. n° 6030 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

ATTACHE DE DIRECTION 31 ans, connaissant

PRESSE ET MONDE AUTO

Formation journaliste souhaite poste attaché presse, relat. extér. public., promotion. Ecr. n° 1.031 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

Inspecteur technique S.AV. Travaux publics - Levage

rech. poste à responsab. simil. ou chef d'atelier de préf. rég. Paris-Nord, possib. déplacem. Ecr. n° 6.050 « le Monde » Pub. 5, r. Italiens, 75427 Paris Ced. 09

J. Fme, SECRETAIRE confirm. sténodact., magnéto, rédaction, accueil, goût arts : 50.000/an RIVET, 110, bd R.-Lenoir, 11e

Géographe. Cartographe 30 a. expér. d'enquête sociale sur le terrain, rech. empl. région Paris. Tél. 681-58-53

automobiles

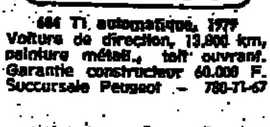
GARANTIE 3 ANS P. et MO.
La plus européenne des japonaises
la nouvelle MAZDA 626
8, 9, 11 cv. 5 vit.
l'eurasienne
à partir de 29.000 F*
BERLINE 1600cc.
PAN-CARS Entrée ELF 651.43.42
Place Porte de St Cloud 16e

box-parking

PARKINGS A VENDRE

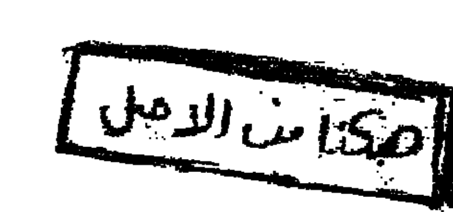
114, rue Cardinet, 75017 Paris
Mardi, jeudi, de 16 h. à 19 h.

vente



12 à 16 C.V.

604 TI, automatique, 1979
Voiture de direction, 13.800 km, peinture métall., toit ouvrant.
Garantie constructeur 60.000 F.
Succursale Peugeot - 780-71-67



	La ligne	La ligne T.C.
OFFRES D'EMPLOI	48,00	54,09
DEMANDES D'EMPLOI	11,00	12,93
IMMOBILIER	32,00	37,63
AUTOMOBILES	32,00	37,63
AGENDA	32,00	37,63
PROP. COMM. CAPITAUX	85,00	99,96

ANNONCES CLASSEES

ANNONCES ENCADRÉES	Le m/m col.	T.C.
OFFRES D'EMPLOI	27,00	31,75
DEMANDES D'EMPLOI	6,00	7,05
IMMOBILIER	21,00	24,69
AUTOMOBILES	21,00	24,69
AGENDA	21,00	24,69

L'immobilier

appartements vente

4e arrdt.

STUDIO beau Marais, confort, équipé 120.000 F. Ppiaire : 766-49-94.

RARE MORLAND Bel imm. 3 P. entrée, cuis., w.-c., bains. Refait neuf. 315.000 F. 325-75-42.

5e arrdt.

PORT-ROYAL 3 Pièces, 3e étage, 71 m2, 475.000 F - 535-86-37

Partic. vend, CENSIER, beau Studio, rez-chauss., imm. neuf, 32 m2, tt conft, tél., s. de bains, cuis. équip. 280-39-26, apr. 20 h.

7e arrdt.

VIIe BAC
ds IMM. RAVALE 5e ET., ASC. APPART. DE CARACTERE : **5-6 P., 140 m2** environ, cuis., 2 bs POUTRES ET COLOMBAGE
PRIX : 1.200.000 F.
Me voir ce jour 14 h. à 18 h. **40,** RUE DE VERNEUIL ou tél. 723-96-05.

AV. DUQUESNE Imm. pierre de taille, ascens. **BEAU 4 PIÈCES** Balc. Soleil - 293-58-66

8e arrdt.

CHAMPS-ÉLYSÉES RUE MAGELLAN - 2 chambres service, libres à la vente. BERGI, 222-48-60

10e arrdt.

210 m2 + 2 CHBRES Bd de Magenta - Haut standing. 988.000 F = ATHENA, 280-37-03.

13e arrdt.

PLACE D'ITALIE Part. vd 3 p. 75 m2 lumineux imm. 1920, 2 chambres, s/jdin, cft, caves. Avec ou sans parkg. 358.000 F sans parking. Tél. : 331-81-09, le soir.

14e arrdt.

PERNETY - Studio cuisine, s. bains, wc indépend. 140.000 F - 705-31-13

15e arrdt.

15e ARRONDISSEMENT 52, RUE MADEMOISELLE
DEUX PIECES DUPLEX avec jardin privatif.
Renseignements sur place tous les jours de 11 h. à 18 h. 30, sauf mercredi.
SEFRI-CIME. T. 538-52-52.

Me CH.-MICHELS - Chambre sur jardin, bon investissement. BOURDAIS, 766-51-32

16e arrdt.

16e Bd MURAT Studio gd standing gde terrasse, plein soleil, vue sur Seine, aménagement luxueux, état neuf. BERGI. 222-48-60.

5 PIÈCES SUR LA SEINE dans un immeuble 1930 quai Louis-Blériot, 170 m2 très ensoleillé, chbre de service, 1 box, prix : 1.500.000 F. TEL : 288-44-45.

17e arrdt.

44, AV. GRANDE-ARMEE
Très bel immeuble 1920 Restauration de qualité Plusieurs appartements
5 PCES 168 m2 environ entièrement équipé
3-4 P 105 m2 environ entièrement équipé.
Sur place mercredi et vendredi 14 h. à 18 h. - 80 ou 755-96-57.

18e arrdt.

BUTTE-MONTMARTRE - Vue panoram., gd 2 pièces, tt conft, balcons, 450.000 F - 325-43-77

78 - Yvelines

BOIS-D'ARCY - Résid. Standing. Vrai 5 pces : entrée, séjour, cuis., 4 chambres, s. de bains, wc. Cave. Garage. A saisir : 300.000 F + 30.000 CF. L.N. 045-29-09

92 Hauts-de-Seine

NEUILLY-SAINT-JAMES dans Hôtel particulier **MAGNIFIQUE** Atelier Artiste EN DUPLEX 110 m2 + 70 m2 terrasse, verdure. 875.000 F. 354-56-72.

Duplex, ASNIERES Mairie, 4-5 p. récent, 100 m2 + 21 m2 terrasse. Vue imprenable. 2 parkings. 565.000 F - 793-29-26

94 Val-de-Marne

ST-MAUR proche R.E.R. part. vend 4e dernier étage, 4 P., 85 m2 + loggia, cuis. équipée, lingerie, s. de bns + douches, nombreux rangements, caves, box. Tél. : 885-07-10.

Province

CANNES **Face mer** Appartement-villa plein sud 140 m2 + 600 m2 de jardin.
Sur place : h. bur. : 38-08-07 autres heures : 99-26-26.

constructions neuves

à Deauville
si votre choix se porte sur la qualité
visitez
le Castel Saint-Clair
une luxueuse résidence de véritable style normand en plein centre, à 200 m du casino **et votre décision sera prise**

Nous vous accueillerons sur place : 54, rue du Gal Leclerc, les samedi et dimanche de 10 h à 12 h et de 15 h à 19 h. Tél. : (31) 88.09.75 pour visiter votre appartement livrable en juin 79. Renseignements à Paris : Tél. : 261.56.52

SANS INTERMEDIAIRE
VENTE DIRECTE DU CONSTRUCTEUR
Ensemble résidentiel XALOC
à Santa Ponsa - Mallorca

Appartements de 1, 2, 3 chambres. Haute qualité et excellente situation. Vue directe sur la mer. Prix à partir de 2.125 F le mètre carré.

Information et vente à la même résidence Adresse XALOC SANTA PONSA (Mallorca) Tél. : 34.71.686336 et 686332 - Télex : 68788

appartem. achat

BOURDAIS 166, bd Haussmann, Paris-8e. TEL. : 766-51-32. cherche pour clients répertoriés, en liste d'attente, exigeants sur rapport qualité/prix APPARTEMENTS 4/5 p. et + 7e, 8e, 16e, 17e, NEUILLY.

Rech. appts 2 à 4 pces PARIS, préf. 5e, 6e, 7e, 14e, 15e, 16e, 12e, avec ou sans travx, paiem. cpt chez notaire. Téléph. : 873-23-55

Jean FEUILLADE, 54, av. de La Motte-Picquet-15e - 566-00-75, rech., Paris 15e et 7e, pour bons clients, appts ttes surfaces et immeubles. Paiement comptant.

bureaux

7e RUE DE VARENNE Burx gd standing 350 m2 environ, possible park. - Bail commercial sans pas-de-porte. Disponible octobre 79 BERGI - 222-48-60

7e RUE DE VARENNE Dans local grand standing 2 à 3 burx état neuf, location précaire ou bail cclal, meublé ou non. — BERGI - 222-48-60.

FRIEDLAND Location sans pas-de-porte 2 bureaux, entrée, 2 lignes PTT, bail commercial ou précaire. Etat neuf, disponibles. BERGI - 222-48-60

fonds de commerce

A VENDRE
Laboratoire d'Analyses Médicales
Station des Vosges pour cause décès
C.A. annuel : 1.000.000 F
Ecrire n° 7.856, « le Monde » Publicité 5, rue des Italiens, 75427 PARIS CEDEX 09

CEDE cse maladie et retraite : S.A. importation motos - cycles, accessoires en exclusivité, créée en 1958. Réseau commercial et réputation bien établis. Affaire très saine (C.A. 78 : 8 millions). Ecr. au n° 600282 M HAVAS Contact, 49, r. Président-Herriot 69002 Lyon qui transmettra.

1 hre Paris prop. vd Hôtel Restaurant fds et murs, 28 No, cat. I, chauf. fuel, important matériel, park., terrain 900 m2. Prix total 650.00 F moitié crédit. Tél. (38) 85-42-84

locaux commerciaux

212, rue LAFAYETTE, à vdre 148 m2 + ss-sol, rez-de-chaussée cour, clair, calme. T.491-58-42. Vis. vendr. 14-18 h. ou gardien.

locations non meublées Demande

Paris

OFFICE INTERNATIONAL rech. pour sa direction beaux appts de standing, 4 pces et plus - 285-11-08

EMBASSY SERVICE recherche du Studio au 6 Pièces, Paris, et Villa banlieue Ouest. Potaire direct. au 265-67-77

J.F. ch. pour fin juin gd Studio calme, 13e, 14e, 15e ou 16e. M. C. TOUCHET au 577-16-10 (Poste 6210)

Région parisienne

Pour Sociétés européennes, ch. villas, pavill. pour CADRES. Durée 2 à 6 ans - 283-57-02

locations non meublées Offre

Paris

PARIS (19e)
Métro Place-des-Fêtes
SANS COMMISSION
Immeuble tout confort
5 PCES 87 m2. Loyer 1.955 F. Charges 507 F. Parkg 147 F. S'adresser au régisseur 25-29, rue des Lilas, Paris Tél. : 202-05-88 de 9 à 12 h. et de 14 à 18 h.

Dans résidence pierre de taille, 1 très beau 3 pièces 80 m2, plein Sud. Tt confort. Tél. 9 h. 30 à 11 h. 30 au 531-90-70.

locations meublées Offre

Paris

Place d'ITALIE - Ppiaire loue studio neuf meublé. Tél. : 670-03-15, après 18 heures

hôtels-partic.

BOIS DE VINCENNES Très exceptionnel, 8 pces, état luxueux, jardin, 1.300.000 F. 539-67-52

immeubles

EUROPA 54, rue Amsterdam-8e Pale comptant immeuble occupé (loi 1948) avec un appt libre, Paris ou banlieue. Tél. 520-13-57.

domaines domaines

GRANDE SOLOGNE
DOMAINE 157 HECTARES SEUL TENANT
Pavillon et communs état exceptionnel. Parc boisé 9 hectares (chênes). Territoire de chasse, bois, étang. Bail rural long terme sur partie agricole (75 hectares). Le reste libre de suite.
Téléph. ou écrire à M. Marc, SAFER du CENTRE, B.P. 737, 44 bis, av. de Châteaudun, 41007 BLOIS, tél. : (54) 78-47-90.

CHARENTE. Gd domaine 174 ha avec château. M. GUINAUDEAU 16450 SAINT-CLAUD Tél. (45) 71-35-12

manoirs

MANCHE - PRIEURÉ XIVe 2 km COTE OUEST JARDIN PLANTE - 600.000 F

BELLES DEMEURES DE FRANCE Téléphone : 387-92-76 68, bd Malesherbes, Paris 8e

maisons individuelles

91-LONGJUMEAU 30 min. PARIS par Autor., SUD, Cars, S.N.C.F. mais. 150 m2 plain-pied, sous-sol total, gar., combles 150 m2 aménageables. Sur 950 m2 clos toit 4 pans. Tél. : 448-93-41.

villégiatures

Bord de mer dans Parc VILLA ANCIENNE 1 séjour, 1 sal., 3 ch., 2 s. de bns, 1 cuis., Tél Plage privée 3 km de Cannes Juill., sept. Libres Ecrire à HAVAS CANNES 19443/06.

maisons de campagne

RÉGION DE HOUDAN Très jolie maison de village avec caractère - Parfait état Composée : Salon, cuis., 3 ch., bains, 2 cab. de toilette, belle annexe de 2 ch. et cab. de toil., w.-c. Tt cft. Gd garage. Cave. Jardin bien clos 1.100 m2. Beaux arbres. - 630.000 F. Mme MARTIN la Petite Agence 487-24-62 et 16 (37) 38-81-95, soir.

LUZARCHES (6 km) A 20' Paris nord par SNCF Au centre du village, superbe MAISON rurale comprenant : au rez-de-chauss. : vaste entrée cochère, 2 pièces, salle d'eau. Au 1er ét. : 4 gdes pces et une petite, magnifique grenier, cave voûtée et dépendances, jardin exposé plein Sud, clôturé de beaux murs de pierre. EXCEPTIONNEL Px 320.000 F - Avec 64.000 F cpt DEVIQ CONSEIL Luzarches - 471-00-06

Particulier vend au TOUR (vallée Chamonix), MAISON de pays, meublée, boisée intérieur et extérieur. Séjour, cuis., salle de bains, 2 chambres, chauffage central. Pied des pistes. Téléph. : (50) 46-71-49 (heures repas).

YONNE, vallée de la Vanne, 160 km Paris, Maison de campagne. Int. et ext. neufs, 3 p. poutres + s. bns, wc. 1.800 m2 clôt. Vue impr. sur vallée bois. Libre à la vente. 16 (86) 88-24-67

Ardèche du Sud Grange à restaurer s/terr 1.30 ha, paysage merid., vue dégagée, pl soleil 90.000 F Téléph (91) 73-07-55

Couple 3 enfants soigneux cherche à louer pour 1, 2, 3 ans une maison de campagne sympa, rayon de 100 km Paris sur gare de Lyon ou d'Austerlitz impératif Mme NATHAN, 3, bd Saint-Germain, Paris-5e Téléphone bureau : 329-31-30 Téléphone domicile : 033-63-35

les annonces classées du
Monde
sont reçues par téléphone
du lundi au vendredi
de 9 h. à 12 h. 30 - de 13 h. 30 à 18 h.
au 296-15-01

propriétés propriétés

7 000 AFFAIRES A VENDRE A PARIS ET 120 KM AUTOUR
Maisons, Appartements, Propriétés, Terrains, Bureaux, Commerces, etc.
SÉLECTION PAR ORDINATEUR
Téléphonez ou écrivez
CIMI Tél. 227.44.44
Centre d'Information de la Maison de l'Immobilier
27 bis, av. de Villiers, PARIS 17e
FNAIM

70 KM PARIS par autoroute Sud, Larchant, 5 km Mais. campagne constr. pierre, excell. état, plain-pied : entrée, cuis., séj., 3 ch. + 1 pièce grenier à aménager, grange. Terrain attenant 1.800 m2. Prix : 370.000 F. Av. 70.000 cpt. **MICHAUD,** 11, rue de Paris, 77-NEMOURS. Tél. : 428-06-90.

Orne. Vds belle PROPRIETE pr. Camembert. Mais. pie colombag. Tt cft. 4 p. bns. 1er ét. 4 p. s. e. cuis. wc r.-d.-c. ch. cal fuel + cour, force ttes p. 2 beaux bât. ann. ter. 6.100 m2. Arbr. div. Px 500.000. T. Levain 734-81-52 ou Camembert 33 39-08-01 ou étude Me Dumaige 33 39-09-90 Vimoutiers

SARTROUVILLE - 5' GARE Corresp. R.E.R. - PROPRIETE meulière. - Sur 800 m2 terrain. Récept. 10 m2 - Séjour - Salon Bureau, cuis., w.-c. en rez-de-ch. 3 belles chambres à l'étage. S. bns, w.-c. Terrass. Garage. Dépend. 615.000 F. — 913-20-14.

2 km avant GAMBAIS Belle demeure caractère 8 P. Tt cft. Dépend. impeccab Garage. - Parc, près 5.800 m2. Sur place jeudi 24 mai 14 à 18 h. - Perrin allée de la Butte-Blanche lieudit « Les Bruyères » Prix justifié 985.000 F FRANK ARTHUR - 766-01-69

pavillons

CARRIERES-SUR-SEINE 530 m2 terrain - Beau PAV. 76 Cuis., séjour, salon, 5 chbres. Tout cft. Garage. Parfait état. Prix : 630.000 F. — 913-07-44.

5' R.E.R. Boissy - PAV. 4 pces, cuisine aménagée, sous-sol, gar. 750 m2 terrain. - Prix 450.000 F. Tél. : 569-78-15

viagers

STE SPECIALISTE VIAGERS **F. CRUZ** 8, rue La Boétie Tél. : 266-19-00 Prix, indexation et garanties Étude gratuite - discrète

78.000 F sans rente, beau 2 pces cft, métro Sentier, occupé Fme de 74 ans. Viagers F. CRUZ, 8, r. La Boétie - 266-19-00

châteaux

Vds, CHARENTE, château XIIIe restauré à neuf, agrémenté d'un ruisseau, dans parc 10 hectares. S'adresser : M. GUINAUDEAU 16450 ST-CLAUD. T. (45) 71-35-12

terrains terrains

ÉTATS-UNIS
Vivez élégamment sur les plus hautes terres de Rochester, Etat de New-York, U.S.A. A 526 km seulement de New-York. Ce qu'il y a de mieux : sur un emplacement divin, merveilleusement isolé de 11,2 hectares, permettant de construire votre domaine privé au sommet de la fameuse colline de Pinnacle Hill.
En dix minutes, vous pouvez être en plein centre de Rochester ou bien à l'aéroport, qui n'est qu'à 50 minutes de New-York.
Rochester est le siège de Kodak, Xerox, Bausch et Lomb, Sybron, Gleason Works et de bien d'autres usines réputées. Contacter : A.O. Fenyvessy, 22 Ramsey Pk., Rochester, N.Y. 14610, U.S.A.

Prox. Deauville. Part. vd terrain 1.000 m2. Très belle situation. Vue impren. sur mer. 250.000 F. Agence s'abstenir. Tél. 417-01-39.

SAINT-MANDÉ - 604 m2 Résidentiel - Tél. 958-92-43

CORSE - SAINT-FLORENT LOTISSEMENT VIABILISE DEUX TERRAINS MITOYENS 2.400 m2 CHACUN ENVIRON 300 m DE LA PLAGE VUE ENTIERE SUR LE GOLFE HAVAS 93.459 MARSEILLE

FEUCHEROLLES 20 km SAINT-CLOUD - Beaux TERRAINS 1.500 à 1.800 m2 Gdes façades. Entièrem. viabilisés. - PRIX T.V.A. INCLUSE. AGENCE de la TERRASSE LE VESINET - 976-05-90

Part. vd, rég. Saulieu, à 6 km Yonne, terrain à bâtir 1 ha 18. Faç. 100 m, cert. urb. Px : 6 F le m2. Tél. : 208-03-88, apr. 17 h.

villas

PARIS-19e **VILLA** décorée, jardin, garage, terrasse. BUTTES-CHAUMONT. Px. 1.250.000 F. Prop. 202-14-58.

BOIS-D'ARCY Construction récente, 190 m2 hab. sur ss-sol complet. Entrée, cuis. Séjour 50 m2 avec cheminée, 4 chambres, 2 salles de bains, garage 3 voitures. - Sur 400 m2 terr. Cause mutation 760.000 F. I.N. - 045-29-09

LANDES - 10 km DAX sur terrain 1.640 m2 aménagé et clôturé, villa sur sous-sol, 4 chbres, dont 1 avec cabinet de toilette, séjour avec chem., cuis., sé de bns, w.-c., gar. pr 2/3 voitures, chauffage mazout. Prix : 400.000 F. Tél. : (58) 74-05-15 h. repas.

l'agenda du Monde

Antiquités

Vends beau buffet anc. 2 corps et table ronde camp. merisier. T. (16-43) 24-71-98 après 19 h.

Artisans

OUVERT pendant les vacances Entreprise générale, sérieuses références, effectue tous travx maçonnerie, carrelage, plomberie, électricité, menuiserie, et peinture. Téléph. TRU. 00-75.

Arts

La Galerie des Orgevaux 77320 Jouy-sur-Morin, 150 m2 luxe aménagée spots tableaux, bar, etc., pour réceptions, séminaires, réunions, projections, défilés mode, etc. - 383-39-46

Bijoux

BIJOUX ANCIENS BAGUES ROMANTIQUES se choisissent chez GILLET, 19, rue d'Arcole, 4e. T. 033-00-83

Instruments de musique

PIANOS Daudé Locations depuis 150 F Pianos neufs depuis 8 100 F. Location vente 195 F. Crédit jusqu'à 59 mois. - 924-34-17

Suite inventaire annuel DU 2 AU 30 MAI PIANOS ET CLAVECINS en excédent de stock, état de neuf, soldes pour défauts d'aspect ou retours service. Location avec garantie et service après-vente. Tous crédits possibles. DANIEL MAGNE-PIANOS, 50, rue de Rome, 75008 PARIS. Téléphone : 522-30-90 et 21-74.

ARTISAN, vends PIANOS D'OCCAS. RESTAURES cadre métallique. Garantie. Achat. Reprise. 23, place des Vosges. Tél. 278-50-43 et 636-73-08 10 h.-12 h. 30 et 14 h. 30-20 h.

Livres

Part. vend demi-prix catalogue livres collection LA PLEIADE état neuf. Tél. 666-97-14

Rencontres

faire se rencontrer
aider à se connaître - laisser se choisir
Entre gens du monde, on se cotoie, on se parle... et l'on s'ignore.
A. RUCKEBUSCH
Expert en Sociologie
a l'art de provoquer la croisée des chemins de ces hommes et de ces femmes brillants dans leur profession et isolés dans leur vie personnelle.
Sur rendez-vous
Présentations personnalisées
5, rue du Cirque - 75008 PARIS
Tél. : 720.02.78 / 720.02.97
4 et 6, rue Jean-Bart 59000 LILLE
Tél. : 54.86.71/54.77.42



Cours

ECOLE NOUVELLE DES ARTS établissement d'enseignement privé. Horaires et programmes officiels. Cours groupés matinée 2 - 1 - Terminales, Sections A4 C - D A6 Bac Musique, A7 Bac Dessin. pour inscription de 8 à 13 h. 30 tél. 340-58-48 ou écr. 17, rue Sergent-Bauchat, Paris-12e

PIANO SOLFEGE, méth. accél. spéc. adultes début. Tél., centre Kléber subventionné par la ville de Paris. - 500-88-23 à l'Etoile

Moquette

SUPER SOLDES moquettes, gros stock, belle qualité. Téléph. : 757-19-19.

Philosophie

Le Centre GURDJIEFF OUSPENSKY est ouvert. Téléphone : 416-14-85

Mode

GROSSISTE vend COSTUMES Homme été. Grandes marques griffées, 380 à 480 F. 9 h. à 18 h. 30, 1er étage droite 12, RUE SAINT-JOSEPH, Paris, Me Sentier, Bourse.

Tapis

Tapis persans en soie (signés) de 50 000 F à 70 000 F. Prix à débattre. Tél. 664-65-19

l'agenda du Monde

Le mercredi et le vendredi nos lecteurs trouveront sous ce titre des offres et des demandes diverses de particuliers (objets et meubles d'occasion, livres, instruments de musique, bateaux, etc.) ainsi que des propositions d'entreprises de services (artisans, dépannages, interprètes, locations, etc.). Les annonces peuvent être adressées soit par courrier au journal, soit par téléphone au 296-15-01.

VACANCES - TOURISME - LOISIRS Mer - Montagne - Campagne

SUITE ANNULATION RAISON DE SANTE
POSSIBILITÉ IMMÉDIATE
CROISIÈRE EN MÉDITERRANÉE
POUR 6 à 8 PERSONNES
Sur grand voilier moderne très racé, rapide, sportif et très confortable, SLOOP de 21 m. (12 M. J.I.) fluch-deck, équipement général très complet, équipage expérimenté 4 personnes dont hôtesse, zodiac, ski, 2 planches à voile.
Période divisible ou pas entre 18 juin et 18 juillet
Départ : COGOLIN vers ITALIE, GRECE Arrivée : RHODES possibilité découpage sur cette direction.
PRIX : 1 900 F/jour en juin ; 2 500 F/jour en juillet + avitaillement
Disponibilité envisagée en septembre et octobre.
TECHNI - PLAISANCE, à PARIS - Mme PINÇON Tél. : 387-55-79, H.B.

LARGUEZ VOS AMARRES... Méditerranée Orientale, vivez votre croisière en toute liberté, loin des foules, voilier 17 m. av. équip. unité de classe, suréquipé tr. gd cft, ski naut. windsurf. Liaison radio, téléphoniques permanentes avec le monde entier. Prix sans surprise, et discrétion assurée. Renseign. et Organisat. P. Desvignes Sté de Croisières HINA, 2, allée des Cèdres, 92410 VILLE-D'AVRAY.

TOULON A louer dans villa appartement 3 p., tout confort, 4 personnes, terrasse, jardin, parking. Juin : 2.500 F ; août : 3.500 F ; juillet/septembre : 3.000 F. Caution : 1.200 F. Téléphoner au 16 (94) 46-53-86 ou écrire à LAURE, 19, avenue Faye-Garaud, Vert-Côteau, 83100 TOULON.

ILES GRECQUES - TURQUIE à la voile prenons 4/5 personnes à bord de notre ketch pour croisière sauvages juin, juillet août. Tél. : 261-50-85 p. 321 ou le soir 524-04-29 ou écrire Delanty Symi - Dodécanèse - GRECE.

LE GRAU DU ROI (30) Loue meublé stand. 6 pers. bord mer. Tél. le soir après 19 h. (66) 22-12-77

LES CYCLADES EN CAIQUE vraies vac. sur yacht 18 m., de 1977, gd cft, nombre réduit de participants, prestations de qualité, ski nautique, pêche. Renseign. Téléph. : 360-85-04.

CORSE location à la semaine studios, appartements, 2, boulevard du Trident, 13008 MARSEILLE. Tél. : (91) 73-11-29 et 72-29-02.

5 KM CANNES, appart. 3 pces, tt cft, 4 pers., à louer juin, juillet, septembre. CAVALIER, 3, rue du Docteur-Schweitzer, 13006 Marseille. Tél. (91) 79-35-79, (93) 46-71-64

34 PALAVAS F3 sur plage. Juin 2.000 F, Juillet 4.200 F. Téléphone : (92) 23-12-23.

MARTINIQUE bengalows tt cft bord de mer, juin, juillet. Téléphone : 437-16-88.

Loue en GRECE petite maison juin et octobre : 1.500 F. 261-50-85 p. 321 ou le s. 524-04-29.

Ajaccio Corse Location du studio à la villa. Juin à Septembre GIF Immobilier S.A., 15, cours Napoléon. Tél (95) 21-19-75.

Sainte-Maxime, studio 28 m2, dans jard. + cuis. et salle d'eau, 400 F sem., 1.200 mois. Tél. apr. 19 h. (94) 96-22-95, juin-sept.-oct.

VACANCES LIBRE - SERVICE en DAUPHINE, solitude et repos ou animat. souple et variée. SINGER, 42, av. Jean-Jaurès, 01000 BOURG. T. (74) 21-24-24.

Pr Juill., août, sept., Périgord 40 km sud SARLAT mais. meublée tt cft + enclos 3.000 m2 ttes commod. cciales. (53) 29-91-58.

Près GORDES (Vaucluse) ravis. mas rénové ds garrigue, tt cft, tél. 6 personnes. 588-01-87 soir.

MAS EN CÉVENNES 6 p. meubl., sanit., téléph. Locat. juillet, août, sept. Prix : 2.500 F p/m. T. (66) 86-28-16. Ecr. n° 7.868 « le Monde » Pub. 5, r. des Italiens, 75427 Paris-9e.

Echange de studio à Vienne Autriche contre studio à Paris, 2 étudiantes veulent échanger leur studio à Vienne ctre studio à Paris pour les vacances juill.-sept. (oct.). Pour tout renseign. adressez-vous à Bauer Martina, Buchleitengasse 25 A-1180 Vienne/Autriche.

Le Monde

équipement

TRANSPORTS

Les difficultés budgétaires conduisent à réviser le programme autoroutier

Le programme autoroutier français est en cours de révision sur la demande de M. Raymond Barre, premier ministre. Les décisions qui seront prises à l'occasion de cette mise à jour sont de deux ordres : ouverture retardée pour certaines liaisons, transformation de sections d'autoroutes en routes à deux fois deux voies sans péage.

C'est donc une révision officielle du programme rendu public le 15 juin 1977 par le ministre de l'équipement que prépare le gouvernement. Jusqu'à présent, en effet, aucune décision n'avait été prise, mais une constatation s'imposait : en raison du plafonnement des ressources budgétaires affectées au programme autoroutier, il paraissait évident que les échéances ne seraient pas respectées.

Les études et discussions portent actuellement sur les sections dont le contrat de concession est passé « à titre conditionnel » ou n'est pas encore signé, c'est-à-dire la quasi-totalité du programme 1983. S'il apparaît que les autoroutes dont la réalisation est désirée par le gouvernement ou a été promise par l'un de ses membres ne devraient pas être remises en cause en dépit du faible trafic qui y est attendu, elles seront, en tout état de cause, construites avec trois à quatre ans de retard. Il s'agit notamment des liaisons Clermont-Ferrand - Saint-Etienne et Orléans - Bourges - Clermont-Ferrand, que le président de la République souhaite voir construites rapidement. De même, M. Raymond Barre a promis, lors d'un voyage dans la région, la construction de l'autoroute Bayonne-Martres, en Haute-Garonne. Quant à la liaison Angers - Le Mans, elle est défendue par le ministre des *transports*, M. Joël Le Theule. L'autoroute Poitiers - Bordeaux, qui est en cours de construction, n'est pas touchée par ces décisions.

Le reste du programme autoroutier pour 1983 fait actuellement l'objet d'études qui pourraient aboutir à son éventuelle transformation en un programme de routes à deux fois deux voies. Il s'agit par exemple de Tours-Angers, Grenoble - Valence et peut-être d'une partie des autoroutes A 26 et A 37 dans l'est de la France.

A l'origine de cette révision, une constatation : les autoroutes ne peuvent être financées par le péage que si le trafic attendu le permet (seize mille véhicules par jour environ). Or le trafic enregistré actuellement sur certaines sections de voies de l'est de la France ou du Massif Central n'atteint pas quatre mille véhicules par jour. Les sociétés privées, instruites par l'expérience de l'APEL (société de l'autoroute Paris - Est - Lorraine), déficitaire depuis sa mise en service, hésitent à signer des contrats de concession. Quant aux sociétés d'économie mixte, elles font appel à une participation financière plus importante de l'Etat. Or le budget d'investissement routier diminue depuis plusieurs années. En 1979, il avait à peine été reconduit en francs courants ; en 1980, il ne devrait pas dépasser 1,240 milliard (au lieu de 1,3 milliard en 1979).

D'autre part, si le budget routier pour 1980 (qui permet à la fois les investissements et l'entretien du réseau) sera en augmentation de quelque 6 % par rapport au budget de cette année, cette progression ne permettra pas de compenser les effets de l'inflation. C'est la raison pour laquelle des contrats de concession d'autoroutes ont été signés sous condition depuis plusieurs mois. Cette formule permet, tout en préparant les études de tracé, de ne pas décider immédiatement la date de construction.

M. Michel Fève, directeur des routes et de la circulation routière, reste pour sa part favorable à l'achèvement du programme autoroutier. Lors d'une allocution prononcée, le lundi 21 mai, devant les représentants des sociétés concessionnaires européennes, il a en effet remarqué que, grâce à l'instauration du péage, la France avait rattrapé son retard. « *En 1971, nous comptions 1 600 kilomètres d'autoroutes ; à la fin de l'année, nous atteindrons 5 000 kilomètres* », a-t-il souligné. « *L'effort continue,* a encore dit le directeur des routes, *1 100 kilomètres d'autoroutes sont aujourd'hui en chantier et d'ici à 1985 2 000 kilomètres supplémentaires seront concédés.* »

« *Par-delà le programme en cours*, a conclu le directeur des routes, *se dessine pour 1985-1990, la perspective d'une deuxième génération de liaisons rapides. Pour ces liaisons, le recours à une solution à péage impliquant un aménagement routier dès l'origine doit être écarté : le trafic qui serait susceptible de les emprunter lors de leur mise en service ne serait pas assez important.* »

Une chose est donc certaine désormais : nous arrivons à la fin d'une époque, celle des autoroutes à péage.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

0 100 200 km

Autoroutes en service au 31-XII-1978

Autoroutes concédées au 31-XII-1978

Sections fermes

Sections conditionnelles

Autoroutes à péage décidées et non concédées

Voies rapides complémentaires sans péage

en service

à construire

Itinéraires en cours d'aménagement

Une voie express plutôt qu'une autoroute entre Grenoble et Valence demandent les élus de l'Isère

De notre correspondant

Grenoble. — Les conseillers généraux de l'Isère s'étaient prononcés à l'unanimité, le 26 juin 1978 sur le « *caractère indispensable et urgent* » d'une « *liaison rapide et moderne* » (voie express ou autoroute ?) entre Grenoble et Valence, tout en réclamant à l'administration de nouvelles études tenant compte de la nécessité de protéger l'activité agricole de la région, notamment les trois cent mille noyers plantés dans cette vallée et dont deux mille à trois mille risquent d'être abattus. Ils avaient fait observer que l'absence de cette liaison risquerait de laisser l'agglomération grenobloise et le Dauphiné à l'écart des grands courants de circulation européens.

Les mêmes conseillers généraux siégeant une nouvelle fois en session extraordinaire le 18 mai ont entendu le préfet de l'Isère, M. Aurousseau et le directeur départemental de l'équipement, M. Faure, leur indiquer qu'il n'existait aucune différence de nature entre une voie express et une autoroute, que leur impact sur l'environnement serait pratiquement le même et que les coûts financiers seraient voisins.

Devant les agriculteurs venus nombreux écouter les propos des conseillers généraux, les élus de gauche, fortement majoritaires à l'assemblée départementale, se seraient-ils sentis « piégés » par l'administration ? En tout cas, dans deux motions, assez semblables sur le fond, les socialistes et les communistes ont rejeté la solution autoroutière qui leur était proposée et réclamé « *une liaison express à quatre voies* » (motion socialiste), « *une voie moderne et rapide* » (motion communiste), longeant au plus près les berges de l'Isère.

Le P.C. a dénoncé le montage financier envisagé par le ministre des transports : « *Il n'est pas admissible que l'Etat s'engage à aider financièrement l'AREA* (1) *dans la réalisation d'une autoroute à péage, alors que les mêmes crédits publics pourraient être utilisés à l'aménagement d'une liaison moderne et rapide moins coûteuse pour la collectivité.* »

Une motion favorable à l'autoroute a été présentée par les élus de la majorité qui ont demandé toutefois « *un péage non dissuasif* » et l'aménagement des routes nationales saturées, mais ce texte fut rejeté par l'assemblée.

La position du conseil général a provoqué une certaine irritation parmi les élus grenoblois. M. Dubedout, maire (P.S.) de Grenoble, demande « *qu'on ne referme pas le dossier* ». M. Carrignon, conseiller général (R.P.R.), souhaite créer un comité d'action en faveur de l'autoroute. Les responsables économiques du département ne cachent pas leur déception. Ils rappellent que la construction de l'A 49, Grenoble-Valence, achèverait l'autoroute du sillon alpin (Genève - Vallée du Rhône), passage le plus court et le plus direct pour le trafic provenant de l'Allemagne et de l'Europe du Nord, à destination du sud de la France et de l'Espagne.

CLAUDE FRANCILLON.

(1) Société des autoroutes Rhône-Alpes (société privée).







Photos P. Bourdis

Découverte des livres, du maquillage ou de l'expression corporelle...

Les ateliers d'enfants des Rencontres à la Fnac

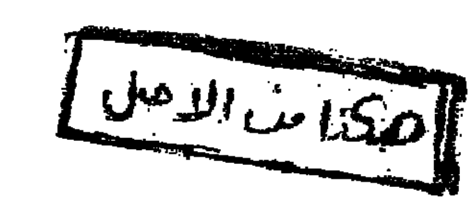
CHAQUE mercredi après-midi, parallèlement aux rencontres (qui, ce jour-là, sont consacrées aux problèmes des parents), la Fnac organise des « ateliers d'enfants ». Et leur propose des jeux éducatifs, généralement liés au thème retenu pour la rencontre.

Sous la conduite d'animateurs, les enfants sont initiés ainsi à la création manuelle (ils apprennent, un jour, à réaliser leurs propres jouets; un autre jour, à fabriquer des instruments de musique).

Mais ils peuvent aussi bien, d'autres mercredis, tourner un vrai film, pratiquer la vidéo en direct ou inventer des histoires collectives.

A l'auditorium de Fnac-Montparnasse
136, rue de Rennes, Paris 6e

Où trouver le programme des Rencontres ? Edité chaque mois, le programme complet des Rencontres à la Fnac est disponible dans toutes les Fnac • Mais aussi au Centre Beaubourg (forum d'information) • Au Centre d'information de la Caisse des Monuments historiques *(Hôtel Sully)* • A la *Maison de la Coopération* (27/35, quai Le Gallo, Boulogne) • Et à la bibliothèque du Centre culturel canadien (5, rue de Constantine, Paris 7e).



— A PROPOS DE... —

UNE CONSULTATION A CRÉTEIL

Fausses villes de banlieue

Après La Rochelle (« le Monde » du 5 mai), la consultation sur l'habitat a planté son chapiteau à Créteil, dans le Val-de-Marne. Lancée par la délégation à l'architecture et à la construction pour « en savoir davantage sur cet otage, cet être fantomatique qu'est l'habitant », selon la formule de M. Jean-Michel Bloch-Lainé, le délégué, la consultation ne s'était jamais autant approchée de la capitale. Les autres villes « visitées » depuis l'été dernier étaient La Baule, Pau, Bordeaux, Nancy et La Rochelle. Un débat a été organisé à cette occasion.

Les Cristoliens présents avaient l'occasion rare de rencontrer face à eux, courageusement revenus sur les lieux de leur œuvre, les architectes responsables de la construction du « nouveau Créteil », une ville nouvelle sans le titre, construite en dix ans au bord d'un lac : préfecture, hôtel de ville, université et près de sept mille logements répartis en sept quartiers, autour d'un gigantesque centre commercial régional. Le tout entrelardé par une voirie envahissante (autoroutes, échangeurs, passerelles), qui ménage des quartiers résidentiels, piétonniers, certes, mais relativement isolés les uns des autres. Plus que d'architecture (on aime ou on n'aime pas les « choux » de Grandval), c'est d'urbanisme qu'ont parlé les habitants. C'est du plan de cette ville éclatée dont ils souffrent dans leur vie quotidienne.

Grand ensemble ou ville nouvelle ? Pour M. Pierre Dufau, architecte en chef de Créteil jusqu'à l'élection, en mars 1977, d'une municipalité d'union de la gauche sous la direction de M. Laurent Cathala (socialiste), Créteil n'est ni l'un ni l'autre, mais la « partie la plus intéressante d'une agglomération ancienne où l'on a réussi de façon satisfaisante des cheminements extrêmement agréables à l'intérieur des quartiers ».

Pour M. Gustave Stoskopf, « Il n'y a pas de honte à faire un grand ensemble ». *M. Stoskopf se flatte d'être* « un des rares à célébrer les mérites des architectes français ». « Il n'y a pas, *dit-il,* une génération d'architectes qui n'ait fait autant pour notre pays... Je suis fier d'avoir réalisé le Montmély. »

Les habitants de ce « vieux » grand ensemble d'après-guerre semblent satisfaits, si l'on en croit l'hôtesse de l'exposition qui recueille leurs appréciations : sans doute parce que les arbres ont poussé, qu'un réseau d'habitudes a été tissé, que des habitants ont vieilli là.

Consulter les habitants? « Nous n'avons pas fait nos petits fromages dans notre coin. Nous avons interrogé les gens, ceux qui étaient là, *affirme M. Dufau.* J'avais au départ une décharge publique de 700 hectares et pas d'habitants, *rappelle avec véhémence l'architecte.* Nous voulions mener de front l'emploi, les grandes « maisons » et les équipements, avant de penser aux logements. Nous étions obligés de faire des bâtiments hauts à cause du sous-sol et des fondations spéciales *(Créteil est bâti sur des remblais).* Nous voulions traiter les espaces extérieurs avec un soin particulier. »

Ils l'ont été. Dans certains quartiers, celui de La Haye-aux-Moines, par exemple, conçu par l'architecte Jean-Claude Bernard, des places, des ruelles et une architecture des immeubles assez découpée donnent un espace collectif assez plaisant. Les habitants ne le contestent pas. Mais d'un quartier à l'autre ? « Pour faire 300 mètres, aller faire des courses, avec un landau, il faut, *rappelle le maire, M. Cathala,* enjamber des voies express, emprunter des trottoirs étroits... »

C'est la ville éclatée, brillamment dépeinte par un habitant : « Il ne faut pas confondre des jouets et une ville ; des œuvres qui ont tenté d'être des œuvres d'art et une ville. Créteil est un ensemble très vaste, coupé par deux grandes voies. Ce n'est plus une ville, mais quatre villes. Arrive le métro, cela fait huit villes. Une bretelle d'autoroute... seize villes. Impossible d'aller de l'une à l'autre sans voiture. Et les monuments, les perspectives. Dans une ville, on découvre des édifices, une coupole. Ici, ils tournent le dos à la ville, au bord du lac, coincés entre les autoroutes. En province, le palais de justice, c'est aussi un lieu de promenade... Du métro, il faut traverser l'immense parking du centre commercial. On a appelé la station de métro « Créteil-Préfecture ». Il aurait fallu avoir le courage de l'appeler « centre commercial régional ».

Une ville « conçue de manière hégémonique... Un urbanisme de ponts et chaussées », a-t-on entendu par-ci, par-là. La réponse de l'architecte rappelant qu'un transport sur fil avait été « prévu », mais non réalisé, n'apaise pas le mal de vivre dans cette ville trop vite montée en graine.

« La qualité de l'habitat ne dépend pas uniquement de la quantité d'argent qu'on met dans les logements, *avait rappelé M. Bloch-Lainé.* Il y a une zone de liberté pour la conception et le choix. L'objectif de la consultation est de connaître les préférences des habitants et d'engager une réflexion collective. Cela prendra du temps. »

Le médecin a entrepris de consulter ses malades. Il n'apprendra peut-être pas comment les soigner mieux. Mais il connaîtra au moins l'effet des potions déjà prescrites.

MICHÈLE CHAMPENOIS.

TRANSPORT

PARIS MENACE DE DÉNONCER L'ACCORD AÉRIEN FRANCO-ESPAGNOL

Les autorités françaises vont-elles dénoncer l'accord aérien bilatéral franco-espagnol, signé en 1948 et amendé en 1966 ? Elles menacent de le faire si Madrid refuse de modifier les termes de cet accord.

Celui-ci prévoit, en effet, aucune limitation de capacité, ce qui permet à Iberia avec sa flotte d'avions à moyenne capacité (DC-9, Boeing-727) de multiplier les fréquences et en conséquence de contrôler une large part du trafic entre les deux pays. « *La situation se dégrade à notre désavantage de saison en saison,* souligne-t-on à la direction générale de l'aviation civile (D.G.A.C.). *Les amendements apportés en 1966 n'ont pas suffi à rétablir l'équilibre.* »

LES CHEMINOTS DEMANDENT AUX USAGERS DE LES AIDER A LUTTER CONTRE LA « RÉGRESSION DU CHEMIN DE FER »

Les organisations de cheminots viennent de donner le coup d'envoi à une campagne d'explications sur les « conséquences désastreuses », pour les usagers, de l'application du contrat d'entreprise signé, le 7 mars dernier, entre la S.N.C.F. et l'Etat pour les années 1979-1982.

Au cours d'une conférence de presse commune, les sept fédérations de cheminots, qui représentent la presque totalité des 263 600 travailleurs du rail, ont demandé aux associations de parents d'élèves, de handicapés, d'étudiants, aux mouvements écologiques et plus généralement à l'ensemble de la « collectivité nationale » de se joindre à leur « lutte commune pour faire échec à une politique de régression du chemin de fer ».

Les syndicalistes ont exprimé leur intention d' « intensifier le dialogue » avec le public à la rentrée et de saisir le Parlement à ce sujet, faisant valoir que « tous les Français avaient droit à une permanence de la desserte et à une égalité de traitement, quelle que soit la région où ils habitent ».

Selon ces organisations, en effet, la mise en œuvre du contrat visant avant tout les « créneaux rentables » se traduirait notamment par la fermeture de lignes secondaires et d'environ trois mille cinq cents points de vente.

COLLECTIVITÉS LOCALES

La réunification de la Normandie

« MAINTENIR ROUEN COMME CAPITALE ADMINISTRATIVE EST LA SEULE ATTITUDE LOGIQUE », déclare M. Lecanuet.

(De notre correspondant.)

Rouen. — « *La grande Normandie sera une réalité d'ici deux ans. Et Rouen perdra une partie de ses prérogatives.* » A ces propos du docteur Guilbaud *(le Monde* du 16 mai), M. Jean Lecanuet, maire de Rouen, président du conseil général de la Seine-Maritime (U.D.F.), a réagi vigoureusement. Il vient d'adresser une lettre au nouveau président (M.R.G.) du conseil général de l'Eure, dans laquelle il explique notamment : « *Je relève avec intérêt que vous vous prononcez pour le maintien de Rouen comme capitale administrative des deux régions normandes en cas d'unification. C'est en effet la seule attitude logique. Je l'ai toujours proposée. Mais le problème posé par la structure des régions est plus large que celui, si important qu'il soit, du choix de la capitale administrative. Il soulève en effet de nombreuses autres questions d'ordre économique et politique qui concernent l'intérêt direct des populations elles-mêmes.* »

M. Lecanuet ajoute : « *L'étude de ce problème est en cours selon une procédure arrêtée par l'établissement public régional de Haute-Normandie. Il convient d'en attendre les conclusions en évitant d'engager de vaines polémiques.* »

ENVIRONNEMENT

Un parc national au Mercantour avant l'été ?

Les parcs nationaux français ont quinze ans, et cette formule de protection du patrimoine naturel est un « succès ». Au terme d'une réflexion engagée à Arc-et-Senans (*le Monde* du 7 mars), un colloque réuni le 22 mai à Paris a défini des « *objectifs encore plus ambitieux* » pour l'avenir.

Les cinq parcs nationaux (Vanoise, Cévennes, Port-Crau, Pyrénées-Orientales, Ecrins) couvrent 278 000 hectares et reçoivent deux millions et demi de visiteurs par an. Ils ont coûté à l'Etat depuis quinze ans environ 250 millions de francs, soit l'équivalent de 250 mètres d'autoroutes urbaines. Faut-il créer d'autres parcs ? Comment gérer ceux qui existent ? Doit-on limiter le nombre de visiteurs pour assurer une meilleure protection ? Ou, au contraire, mieux informer le public et l'encourager à les fréquenter ? A ces questions, les animateurs des parcs et leurs fidèles ont essayé de répondre au cours de quatre séminaires réunis à Florac, Chambéry, Gabas et Vallouise. Leurs conclusions et recommandations sont nombreuses. Le rôle scientifique des parcs devrait, selon eux, être renforcé, notamment grâce à la constitution d'équipes permanentes de recherches sur place. La fréquentation touristique, excessive dans certaines zones bien précises, devrait être, sinon réduite, du moins canalisée. Les moyens sont simples : il faut créer des « portes » et sélectionner les visiteurs « par l'effort » ; arrêter le goudron le plus bas possible et faire reculer l'automobile. La nature se méritera alors à pied ou à cheval... Il faudrait aussi repenser l'utilisation des zones périphériques des parcs : certaines assiègent de trop près la zone protégée (deux cent quatre-vingt mille lits dans les stations de ski autour du parc de la Vanoise) ; d'autres ne retiennent pas suffisamment le visiteur.

Enfin, l'image de marque des parcs semble mal définie ; ceux qui attendent un zoo sont déçus ; la plupart sont indifférents et ignorent le rôle de réserve naturelle pour les générations à venir. « *Je ne crois pas que les Français accepteraient qu'on vende la Joconde pour acheter du pétrole,* dit M. Leynaud, inspecteur général de l'environnement. *Pas plus qu'ils n'accepteraient qu'on brade les parcs.* » Pour en être tout à fait sûr, un effort reste à faire pour insérer la nature dans le « patrimoine national » dont on s'apprête à célébrer l'Année en 1980.

Lancés dans une atmosphère bien différente il y a quinze ans, sept ans avant la création du première ministère de l'environnement, les parcs nationaux seraient paradoxalement plus difficiles à créer aujourd'hui. M. d'Ornano, ministre de l'environement et du cadre de vie, a été, dans ses conclusions, très clair à ce sujet. « *Il ne peut être question,* a dit le ministre, *de généraliser à l'excès cette formule du parc national. Au-delà des cinq ou six parcs actuellement à l'étude ou en projet, il faudra refaire le point. Mais,* a priori, *je ne pense pas qu'il restera en métropole des territoires susceptibles d'être gérés comme parcs nationaux. Pour l'instant, nous devons poursuivre notre effort pour terminer ce qui a été entrepris, et vous savez comme moi que ce n'est pas simple.* »

Le ministre a précisé que le parc du Mercantour, dont l'enquête publique a fait apparaître trente mille observations, pourrait être créé avant l'été. Pour ce qui concerne l'Ariège, l'opposition de la majorité des élus locaux a obligé à suspendre la M. d'Ornano a été très ferme. M. d'Ornano, *je note une certaine évolution de l'opinion, surtout parmi les associations qui me semblent maintenant plus décidées à se manifester favorablement. J'en prends acte avec intérêt et je n'exlus pas, si ce mouvement prend de l'ampleur, de revoir ma position* ».

Le souci que l'on a des populations locales est devenu une contrainte qui semble à certains disprotortionnée. Les parcs nationaux ne sont pas créés pour les quelques centaines de personnes qui y vivent, mais pour l'ensemble du pays et pour l'avenir. A propos de cette concurrence entre les intérets locaux et immédiats et les objectifs à long terme, M. d'Ornario a été très ferme : « *Si,* a-t-il dit, *le parc ne peut être géré sans la participation des élus locaux, il ne peut être question que l'Etat perde toute possibilité de contrôle sur un parc qu'il a créé en raison de son intérêt national et qu'il finance à plus de 95 %.* » — M. Ch.

● *Collision du « Gino » : surveillance suspendue.* — Les opérations de surveillance de la pollution provoquée par la collision survenue le 28 avril dernier entre les pétroliers libérien *Gino* et norvégien *Team-Castor*, au large pendues le 21 mai, a annoncé la préfecture maritime de Brest ; toute trace des 750 tonnes de fuel de propulsion répandues à la mer ayant disparu.

La marine nationale a précisé que, en vingt-quatre jours, cinquante-deux missions représentant neuf cent vingt heures de mer ont été effectuées par ses bâtiments de surface, et quarante et une missions représentant quatre-vingt-trois heures de vol, par ses avions et ses hélicoptères.

● *Plages polluées dans l'Hérault.* — Entre Sète et Frontignan les opérations de ramassage du sable souillé par la mini-marée noire, le 17 mai, ont commencé. Selon les marins pêcheurs, cette pollution serait due à une fausse manœuvre dans les opérations de déchargement du pétrolier *D'Artagnan* appartenant à la Mobil Oil. Cette compagnie précise, pour sa part, que cette pollution n'a pu être provoquée que par le dégazage illicite, en haute mer, d'un pétrolier inconnu.

Le Monde

économie

SOCIAL

Libres opinions

Chômeurs... vous serez bientôt moins nombreux...

par JEAN-PAUL BACHY (*)

CHOMEURS, vous serez bientôt moins nombreux. La solution ? On ne vous comptera plus tous ! Pour le gouvernement, la thèse est simple : le nombre des chômeurs en France serait « surévalué ». On connaît l'argument des « faux » et des « vrais » chômeurs. En réalité, chacun sait qu'au lieu de le surévaluer, les chiffres de l'A.N.P.E. minimisent le chômage par rapport aux normes du Bureau international du travail. Mais c'est encore trop pour le gouvernement contraint, chaque mois, de publier un bilan de l'emploi qui s'assombrit de plus en plus.

Aussi, au milieu d'une agitation fébrile qui règne depuis quelques semaines à l'A.N.P.E. et au ministère du travail, a-t-on décidé d'allumer un contre-feu. Il s'agirait de dissocier trois notions : le service des prestations, qui serait confié à l'UNEDIC ; le service du placement, qui serait confié à l'A.N.P.E., en concurrence éventuelle avec le privé ; et la comptabilisation du chômage... qui ne serait plus assurée par personne.

« Faux » répondra-t-on, puisque l'UNEDIC continuera à publier ses propres chiffres. Mais la notion de chômeurs « secourus » est beaucoup plus restrictive que celle de chômeurs tout court, car ceux qui touchent des allocations ne représentent qu'une fraction des demandeurs d'emploi. La différence est de l'ordre de cinq cent mille ! M. Boulin affirme, certes, que l'A.N.P.E. fournira toujours quelques chiffres. Mais l'inscription à l'Agence n'étant plus rendue obligatoire pour toucher des prestations, seuls les « volontaires » iront s'inscrire et seront donc comptabilisés. On se demande dans ces conditions quelle sera la valeur scientifique et économique des chiffres obtenus.

Chacun connaît les limites des statistiques de l'Agence pour l'emploi. Elles n'en présentent pas moins un triple mérite :

— la régularité et la fréquence des publications (tous les mois) ;

— la finesse de l'analyse, puisqu'elles sont faites à l'échelon de chaque agence locale, de chaque département, de chaque région. Elles tiennent compte du sexe, de l'âge, de la durée d'inscription... ;

— enfin, la fiabilité d'une étude qui est la seule à être exhaustive, c'est-à-dire qui touche toute la population concernée (à la différence des « enquêtes emploi », faites par sondages, une ou deux fois par an).

Pour le gouvernement, le but est clair : en dissociant les séries statistiques, en multipliant les critères de mesure, il veut rendre impossibles les comparaisons mensuelles qui, fondées sur un instrument de mesure unique, rendaient le mieux compte de la réalité de la situation de l'emploi. Perspective paradoxale pour un pouvoir qui affirme, par ailleurs, vouloir mener une politique « volontariste » de l'emploi. Car comment croire qu'on peut agir efficacement contre le chômage si l'on se prive, pour commencer, du principal instrument permettant de l'analyser ?

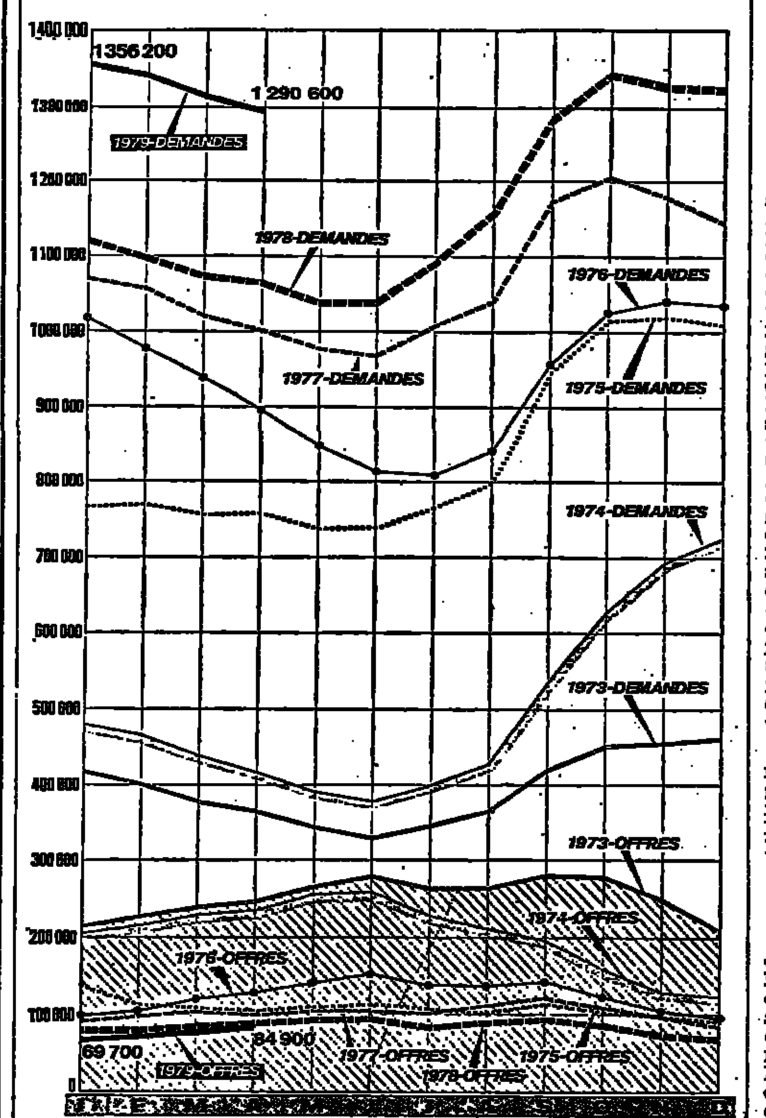
Il n'existe en fait aucune solution de rechange à court terme aux statistiques de l'A.N.P.E. Tous les experts des services statistiques, de l'INSEE ou d'ailleurs, sont d'accord sur ce point. L'Agence a mis plus de dix ans pour mettre au point son système de calcul. Il est encore perfectible. Mais au lieu d'aller en ce sens, on semble envisager de le supprimer purement et simplement.

En 1981, M. Giscard d'Estaing sera à nouveau candidat à la présidence. D'ici là, il faudra donc faire croire aux Français que le chômage a baissé. Mais le pouvoir a besoin de maintenir un volant de chômage pour mener à bien sa politique économique. Celle-ci relève, on le sait, d'un principe : celui de la « navigation à vue ». Ce n'est pas sans danger : car à trop dérégler ses propres instruments de mesure, le gouvernement risque d'échouer sur de graves ecueils. M. Boulin (1) dit aujourd'hui qu'il veut la clarté : il n'a qu'à prendre l'enagement de réunir autour d'une table les partenaires sociaux pour qu'un outil de mesure fiable et accepté par tous soit mis sur pied.

(*) Délégué du parti socialiste pour le travail et l'emploi.

(1) Après les critiques des syndicats C.G.T. et C.F.D.T., qui ont dénoncé les risques *« d'une manipulation sans précédent »* (*le Monde* du 16 mai), M. Boulin avait déclaré au micro de France-Inter qu'il s'agissait d'un *« procès scandaleux »*, et précisé que ses services continueront de publier, *« de la manière la plus honnête possible »*, les statistiques mensuelles sur l'emploi.

LES DEMANDES D'EMPLOI DIMINUENT MOINS VITE CETTE ANNÉE QUE D'HABITUDE EN CETTE SAISON



Habituelle en cette période de l'année, la baisse des demandes d'emploi non satisfaites, qui est enregistrée, en données observées, pour le troisième mois consécutif, est néanmoins inférieure à celle notée pécédemment. En effet, de mars à avril 1979, cette diminution a été de 1,7 %, alors qu'elle a été, pour la même période, de 2,2 % en 1978 et de 2,1 % en 1977. De même, la chute des demandes traditionnellement remarquée durant les premiers mois de l'année a été moins forte en 1979 : 4,9 % de janvier à avril contre, pour la même période considérée, 5,5 % en 1978 et 6,8 % en 1977.

La situation des offres non satisfaites n'est pas plus brillante : même si le stock comptabilisé en fin de mois a augmenté en données brutes de 5,9 % de mars à avril, et de 21,8 % depuis janvier — pourcentages de hausse plus grands qu'en 1978 et qu'en 1977, — il reste nettement inférieur à cent mille. De ce fait, les comparaisons d'une année sur l'autre ne sont guère probantes.

Incidents dans les houillères du Centre et à la Sollac en Moselle

Quelque cent cinquante délégués mineurs cégétistes, venus des Houillères du Centre et du Midi, ont investi par surprise, mardi 22 mai, de 11 à 14 heures, le siège social à Saint-Etienne, indique notre correspondant, alors que se tenait un conseil d'administration sous la présidence de M. Gardent, directeur général des Charbonnages de France. Ils voulaient que les administrateurs se prononcent contre toute fermeture, plus particulièrement celle du bassin des Cévennes, programmée pour cette année.

Les propos échangés furent vifs. Les occupants se retirèrent après que M. Gardent, ayant constaté que les discussions sous la contrainte *« tendaient à se multiplier »*, eut affirmé que *« tout ce qui aurait pu être alloué dans ces conditions serait à l'avenir considéré comme nul et non avenu. Si cette salle n'est pas libérée, je me réserve le droit de prendre toutes les décisions qui s'imposent concernant notre organisation. »*

D'autres incidents se sont produits, cette fois en Moselle : des bagarres ont eu lieu mardi en fin d'après-midi au passage à niveau de Florange-Ebange, entre des ouvriers en grève et le personnel d'encadrement de la SOLLAC (Société lorraine de laminage continu). Le tribunal de Thionville, en audience de référé, avait ordonné que les grévistes libèrent la voie ferrée qu'ils bloquent depuis jeudi dernier pour empêcher l'approvisionnement de l'aciérie SOLLAC de Seremange, à partir de l'usine sarroise de Dillingen. Des cadres et agents de maîtrise de la SOLLAC ont alors, selon la C.G.T. et la C.F.D.T., essayé de dégager la voie ferrée et des heurts qui n'ont pas fait de blessés graves ont eu lieu pendant une heure.

D'autres conflits se poursuivent en province. Dans les arsenaux, les grèves se succèdent depuis une semaine et ont connu *« un temps fort »* mardi 22 mai : 60 à 80 % des salariés, selon les syndicats, ont débrayé à Cherbourg, Brest, Toulon, Lorient, Tarbes, pour réclamer l'ouverture de discussions sur les salaires et la réduction du temps de travail. A Toulon, près de 1 500 manifestants, selon les organisateurs, ont envahi, durant une heure, les locaux et les voies de la gare S.N.C.F., sans provoquer d'incidents.

A la Lainière de Roubaix, où 70 % des effectifs, selon la direction, ont repris le travail mardi matin après l'obtention d'un compromis sur les conditions de travail, les syndicats C.G.T. et C.F.D.T. ont cependant lancé un appel à la grève.

« L'accord signé lundi, affirment-ils, *n'est pas remis en cause par la direction. Il est applicable dans la totalité de ses points puisque les portes sont ouvertes. Toutefois, une majorité du personnel estime cet accord insuffisant et décide de continuer la lutte. »*

A l'usine P.C.U.K. (Produits chimiques Ugine-Kuhlmann) de Jarrie (Isère), qui emploie 1 600 personnes, un protocole d'accord a été signé entre les syndicats et la direction. La grève qui avait éclaté le 2 mai pour des raisons salariales, devrait prendre fin ce mercredi 23 mai.

La réduction du temps de travail dans la C.E.E.

Face à l'opposition du patronat les syndicats claquent la porte

(De notre correspondant.)

Bruxelles (Communautés européennes). — Un incident est survenu, le mardi 22 mai, à Bruxelles, à la réunion du comité permanent de l'emploi (1) : les délégués de la Confédération européenne des syndicats (CES) ont quitté la séance pour protester contre le refus du patronat de prendre le moindre engagement, fût-ce de procédure, à propos de la réduction du temps du travail dans la Communauté. M. Boulin, qui présidait la séance, a regretté *« ce mouvement de mauvaise humeur »*. Il a estimé toutefois le bilan de la journée positif. *« Malgré les apparences, nous avons progressé »*, a-t-il commenté. Les deux faits nouveaux mis en relief par le ministre français sont les suivants : *« Le conseil des ministres des Neuf s'est engagé à aboutir à des progrès concrets avant le 1er décembre prochain. l'UNICE (Union des industries de la C.E.E.) sans préjuger de sa position sur le fond a accepté, pour sa part, de « discuter » du problème. »*

L'épisode auquel on a assisté mardi apparaît comme le prolongement logique de la réunion des ministres des affaires sociales des Neuf qui s'est tenue le 15 mai à Bruxelles et la réaction très négative que les résultats de cette réunion ont suscité au congrès de la CES de Munich. Ce dernier avait chargé la délégation de la CES au comité permanent de l'emploi d'exprimer son mécontentement devant l'inertie du conseil à l'égard du problème de l'aménagement du temps du travail. Après que M. Boulin eut fait rapport au comité permanent de l'emploi sur la session du 15 mai, les représentants de la CES indiquèrent qu'ils estimaient nécessaire de parler tout de suite de l'aménagement du temps du travail et que faute d'obtenir satisfaction, ils ne participeraient plus à la réunion. *« Nous avons agi ainsi pour amener le conseil à changer d'attitude »*, expliquait ensuite M. Hinterscheid, secrétaire général de la CES. M. Boulin leur fit valoir que les résultats du 15 mai n'étaient nullement négatifs, puisque le conseil avait chargé la Commission européenne non seulement de faire des études, comme on l'a confirmé à Munich, mais aussi de présenter des propositions. Il rappela que la seule question inscrite à l'ordre du jour du comité était l'*« inadéquation entre l'offre et la demande d'emplois »*... La délégation de l'UNICE indiqua pour sa part qu'elle n'était pas en mesure de parler d'autre chose.

Des propositions concrètes avant le 1er décembre

Ces arguments n'étaient pas de nature à convaincre la CES. Pour apaiser ses représentants et essayer d'éviter l'éclat, M. Boulin s'employa alors à persuader les différents protagonistes de mieux marquer leur volonté d'aller de l'avant. Il obtint ainsi l'accord des Neuf pour présenter au comité, au nom du conseil des ministres, les conclusions suivantes : *« A l'issue de la réunion du comité permanent de l'emploi, le président a affirmé la volonté du conseil d'aboutir à des propositions concrètes sur la durée du travail avant le 1er décembre. » « En conséquence, il a demandé à la Commission d'organiser des négociations directes avec et entre les partenaires sociaux, afin de soumettre des propositions concrètes au prochain conseil des ministres »* (celui-ci se tiendra probablement en novembre). C'était là une prise de position unilatérale du conseil. Cependant, les délégués du CES (parmi lesquels se trouvaient un représentant de la C.F.D.T. et un de F.O.) indiquèrent que l'engagement ainsi pris pouvait à la rigueur leur convenir.

Tout pouvait donc rentrer dans l'ordre sans la réaction négative exprimée alors par les délégués de l'UNICE. Ils répétèrent qu'ils n'avaient pas mandat pour parler de l'aménagement du temps du travail ; bref, ils refusèrent de donner leur aval à la déclaration de la présidence, de souscrire à la volonté qui y est exprimée d'aboutir à des résultats avant le 1er décembre. *« Cette déclaration des employeurs était superflue ; personne ne leur demandait de parler du contenu »*, commenta M. Vredling, le commissaire chargé des affaires sociales. *« Ils en ont un peu rajouté »*, a estimé aussi M. Boulin. C'est alors que, considérant ce refus absolu de tout mouvement, la délégation de la CES quitta la salle. Elle fera rapport au comité exécutif de la CES, qui se réunira les 27 et 28 juin à Genève.

PHILIPPE LEMAITRE.

(1) Le comité permanent de l'emploi rassemble des représentants des employeurs, des travailleurs et des pouvoirs publics de la Communauté européenne. Plus de trente organisations syndicales de l'Europe de l'Ouest sont affiliées à la CES ; c'est le cas en France de la C.F.D.T. et de F.O., mais ni de la C.G.T. ni de la C.F.T.C.

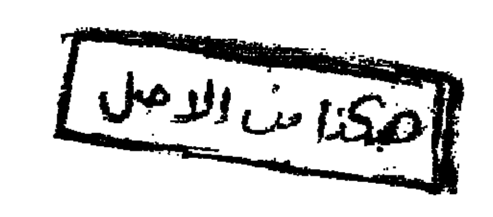
LES DIRIGEANTS DE LA C.G.T. ET DE LA C.F.D.T. SE RENCONTRERONT LE 28 MAI

Les dirigeants de la C.G.T. et de la C.F.D.T. se rencontreront lundi 28 mai, a indiqué M. Georges Séguy, secrétaire général cégétiste, au cours d'une réunion de presse, le 23 mai. Ce rendez-vous était prévu depuis longtemps pour permettre aux responsables de la C.F.D.T. de faire part à la C.G.T. de leurs travaux de leur congrès de Brest.

MM. Séguy et Krasucki ont de nouveau déclaré que l'action revendicative se développait chez les travailleurs, en particulier dans le secteur public et nationalisé, avec pour objectif les salaires, le plein emploi, la réduction de la durée du travail, les libertés syndicales, etc.

La C.G.T. est fermement résolue à faire accepter son adhésion sans condition à la C.E.S., a dit M. Séguy. Bien qu'il accuse cette organisation d'être orientée vers la supranationalité, le syndicaliste estime que la C.G.T. doit y entrer, « même si elle doit s'y trouver minoritaire ».

● *La mairie de Coueron (Loire-Atlantique)* a été occupée, mardi 22 mai, par environ quatre-vingts des deux cent cinquante employés municipaux, en grève depuis huit jours, afin de préserver les avantages accordés par l'ancienne municipalité et remis en cause par la nouvelle municipalité, également d'union de la gauche.



SOCIAL

La C.G.T. quitte la première réunion de négociations sur la convention sociale dans la sidérurgie

Les négociations sur la convention sociale dans la sidérurgie ont commencé, mercredi matin 23 mai, par un incident. Alors que la C.F.D.T. avait demandé d'avancer cette réunion dans la matinée afin qu'elle n'ait pas lieu au même moment que le procès à Briey contre cinq personnes arrêtées à Longwy après les manifestation de la semaine dernière, la C.G.T., jugeant inopportune cette rencontre, et se déclarant *« surprise et même choquée »* par l'attitude de la C.F.D.T. qui *« confirme son alignement sur les positions gouvernementales »* a quitté la séance en reprochant aussi à Sacilor d'intenter des actions en justice contre des syndicalistes. Les cégétistes ont toutefois précisé qu'ils participeraient aux autres réunions. Ces négociations entre les syndicats et M. Emmanuel Lepoyvre représentant Sacilor et Usinor ont pour but de préciser les garanties sociales qui seront offertes aux vingt et un mille sidérurgistes dont l'emploi doit être supprimé. odice affecté

Mercredi matin, M. Georges Séguy, secrétaire général de la C.G.T. a, d'autre part, dénoncé l'importance des forces de l'ordre présentes dans la région de Briey et demandé une audience immédiate au premier ministre. *« Au moment où cinq travailleurs, raflés au hasard dans les rues de Longwy, comparaissent devant le tribunal de Briey, on est en droit de s'interroger sur les buts que le gouvernement poursuit*, a déclaré M. Séguy.

» En effet, alors que l'émotion des travailleurs et de la population est très vive, le pouvoir a massé dans ce bassin sidérurgique d'importantes forces de police, ce qui crée un climat de tension très inquiétant. Nous protestons contre cette intervention policière.

» Nous exigeons du gouvernement qu'il respecte la libre détermination des travailleurs de Longwy et leur droit syndical. »

D'autre part M. Charles Fiterman (parti communiste) a déclaré mercredi matin à Longwy au micro de Radio-Lorraine-Cœur-d'Acier que *« les cinq jeunes — jugés dans l'après-midi à Briey — devaient être acquittés et que toutes les poursuites devaient cesser, aucune accusation sérieuse ne pouvant leur être portée »*.

Le secrétaire du comité central du P.C. a poursuivi *« que toute condamnation pourrait avoir des conséquences graves dont le pouvoir porterait l'entière responsabilité »*.

MONNAIES ET CHANGES

Le glissement du franc stoppé par la Banque de France

(Suite de la première page.)

De plus, ces milieux tablent sur un redressement de la balance commerciale américaine, favorisé par la récession qui se développe outre-Atlantique et risque de redresser les importations. Enfin, l'échec des interventions des banques centrales pour stopper la hausse du dollar encourage les spéculateurs à se reporter des monnaies fortes sur le dollar, dont la hausse s'entretient d'elle-même.

De l'autre côté, le franc fléchit par rapport aux monnaies fortes du S.M.E., le taux d'inflation en France pouvant probablement creuser son écart avec celui d'Allemagne fédérale. Le propos même de M. Barre : *« La crise de l'énergie est devant nous »* ont accru l'inquiétude des milieux financiers, qui voient le franc « glisser » au sein du S.M.E. Certes ce glissement n'est pas catastrophique pour l'instant et M. Barre rappelait que la limite d'intervention de la Banque de France est fixée à 2,36 F. Mais cette dernière a déjà commencé à intervenir pour empêcher le cours du DM de dépasser 2,32 F, y compris le mercredi 23 mai. Pour les milieux financiers, une interrogation pèse désormais sur la tenue de notre monnaie, le S.M.E. se prêtant statutairement, on le sait, à des « ajustements » internes.

Quant à l'or, le premier ministre a raison de dire qu'il monte pour des raisons techniques et psychologiques maintes fois évoquées dans ces colonnes : hausse du pétrole et des matières premières, inquiétudes sur le sort de toutes les monnaies, qui entraînent un accroissement de la demande face à une offre réduite du fait de la diminution des quantités d'or offertes par le Fonds monétaire, le Trésor des États-Unis et les Soviétiques. Il est exact que, pour la France, *« cela n'a pas les conséquences majeures que l'on croit »*. Mais, au niveau des esprits, l'envolée du métal précieux est un signe qui ne trompe pas, et « cela » seul est déjà inquiétant.

● *Diminution du nombre des défaillances d'entreprises en avril.* — Le nombre d'entreprises défaillantes en avril s'est élevé, après correction des variations saisonnières, à 1 236 (contre 1 435 en mars et 1 324 un an auparavant). Commentant ce chiffre, l'INSEE indique que pour les quatre premiers mois de l'année la tendance *« demeure orientée vers une croissance légère après le mouvement de retrait relatif constaté au deuxième trimestre 1978 »*.

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —		Rep. + ou Dép. —	
$ E.-U. ...	4,4505	4,4540	— 130	— 100	— 240	— 205	— 560	— 500
$ can. ...	3,8365	3,8415	— 140	— 105	— 250	— 205	— 540	— 470
Yen (100).	2,0210	2,0250	+ 35	+ 70	+ 70	+ 105	+ 270	+ 330
DM	2,3170	2,3205	+ 15	+ 45	+ 50	+ 85	+ 160	+ 210
Florin ...	2,1210	2,1245	— 20	+ 10	— 25	0	— 80	— 30
F.B. (100).	14,4250	14,4410	— 70	+ 15	— 335	— 150	— 815	— 725
F.S.	2,5565	2,5605	+ 115	+ 150	+ 250	+ 290	+ 730	+ 795
L. (1 000).	5,1875	5,2025	— 235	— 185	— 425	— 360	—1055	— 960
£	9,1030	9,1135	— 430	— 360	— 765	— 670	—1750	—1605

TAUX DES EURO-MONNAIES

DM	5 5/16	5 11/16	5 7/16	5 13/16	5 11/16	6 1/16	6 3/8	6 3/4
$ E.-U. ..	30	30 3/8	9 9/16	9 15/16	10	10 3/8	10 1/2	10 7/8
Florin ...	6 1/2	7	7 5/16	7 3/4	7 3/4	8 1/8	8 1/2	8 7/8
F.B. (100).	5 1/4	6 1/2	7 5/8	8 3/8	8 1/4	9	9	9 3/4
F.S.	1	1 1/2	1 1/4	1 5/8	1 3/8	1 3/4	2 1/4	2 5/8
L. (1 000).	18	20	11 1/2	12 1/2	11 3/8	12 3/4	11 3/4	12 3/4
£	11 1/4	12 1/4	11 3/4	12 1/8	11 3/4	12 1/8	11 3/4	12 1/8
Fr. franç..	6 7/8	7 3/8	9 5/8	10 1/8	10 1/8	10 5/8	10 3/8	10 7/8

Nous donnons ci-dessus les cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises tels qu'ils étaient indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.







ÉNERGIE

L'Algérie majore de 16 % le prix de base de son pétrole

L'A.I.E. favorable au développement de l'énergie nucléaire

L'Algérie, à son tour, vient de majorer les prix de son pétrole de 2,45 dollars par baril. Le nouveau prix de référence passe ainsi de 14,54 dollars (prix fixé le 1er avril dernier) à 17 dollars, auxquels s'ajoute une prime de fret et de qualité de 4 dollars. Le pétrole algérien étant plus léger et plus pur que les bruts du Golfe, il se raffine plus facilement et fournit de l'essence de meilleure qualité. Dans un communiqué, la Sonatrach indique que « les experts algériens ont suivi de près l'évolution du marché et ont constaté que la quasi-totalité des pays exportateurs avaient majoré le prix de leur pétrole. Ces hausses ont conduit à la fixation « de facto » sur le marché d'un nouveau prix du brut de référence, qui s'élève désormais à 17 dollars le baril. La Sonatrach a alors informé ses clients de son souhait de voir prendre en considération ce nouveau prix. Plus des deux tiers d'entre eux, dit la société, ont reconnu le bien-fondé de cette demande, et ont volontairement accepté le prix proposé de 17 dollars, auxquels s'ajoutent, bien entendu, 4 dollars de différentiel de fret et de qualité ».

Après cette dernière hausse, les tarifs officiels des bruts de l'OPEP s'étagent donc de 14,54 dollars (l'Arabian Light d'Arabie Saoudite) à 21 dollars pour le pétrole algérien. Reste à savoir si la Libye et le Nigéria, qui ont des bruts de qualités similaire, vont aligner leurs prix officiels sur les nouveaux tarifs adoptés par Alger. Enfin, la Sonatrach n'a pas précisé si la « prime de marché » de 2,40 dollars qu'elle appliquait ces derniers temps, et qui s'ajoutait déjà aux autres différentiels, était incorporée dans le nouveau barème ou s'appliquera en sus.

Aux Etats-Unis, le président Carter a subi une nouvelle défaite. Le groupe démocrate à la Chambre des représentants a rejeté à une forte majorité son projet de libéralisation des prix du pétrole extrait sur le territoire américain. Ce vote, un « geste symbolique » — selon un représentant démocrate — contre la hausse des prix du pétrole et de l'essence, augure mal du sort du plan Carter devant le Congrès.

A Paris, la réunion des ministres des pays membres de l'A.I.E. s'est achevée sans que des décisions spectaculaires en matière d'économies d'énergie aient été prises.

« Les problèmes d'offre et de demande d'énergie sont graves et vraisemblablement durables... Une action immédiate et vigoureuse s'impose de toute urgence », ont conclu les vingt ministres des pays membres de l'Agence internationale de l'énergie à l'issue de leur réunion à Paris au siège de l'O.C.D.E. les 21 et 22 mai. Si les pays occidentaux restent autant dépendants du pétrole, il n'y aura pas assez d'énergie pour *« maintenir une croissance économique même modérée ».*

Pour répondre à ce *« défi énergétique »,* les pays de l'A.I.E. ont confirmé la décision prise en mars dernier de réduire de 5 % la consommation de pétrole des Etats membres, ce qui représente 2 millions de barils par jour (100 millions de tonnes par an). Il s'agit cependant de *« recommandations »* et les ministres n'ont pas jugé utile, ni de relever ces chiffres ni de préconiser des mesures contraignantes. Tout au plus, les Etats sont-ils incités à prendre les *« dispositions nécessaires pour atteindre cet objectif ».*

Il n'y a pas pour le moment de statistiques sur les économies d'énergie réalisées au sein de l'A.I.E. a indiqué le nouveau ministre britannique de l'énergie, M. David Howell, qui présidait la réunion. Il estime toutefois que l'on en est déjà à un peu plus de 1 million de barils par jour. A ce sujet, M. Schlesinger, secrétaire d'Etat américain à l'énergie, a précisé au cours d'une conférence de presse, que les importations américaines atteignaient au début du mois de mai 17,5 millions de barils par jour soit 400 000 barils de moins qu'il y a un an et un million de barils de moins que prévu. Mais il n'a pas indiqué s'il fallait y voir les premiers effets de la récession économique qui s'amorce aux Etats-Unis.

Les pays membres de l'A.I.E. sont invités à surveiller leurs stocks de produits pétroliers. Ceux-ci, qui s'élevaient à 395 millions de tonnes au 1er janvier sont tombés à fin avril à 360 millions. Au mieux, estime M. Howell, on reviendra à 395/400 millions à la fin de l'année.

Des mesures d'économies supplémentaires seront vraisemblablement nécessaires en 1980 ; elles feront alors l'objet de *« nouvelles dispositions en temps voulu ».* Des *« analyses »* vont être entreprises pour *« étudier la structure »* du marché pétrolier, et notamment le rôle du marché libre de Rotterdam.

Outre les huit programmes de recherche et de développement (*le Monde* du 23 mai), portant sur des technologies particulières (géothermie, solaire, économies d'énergie, prospection du pétrole) et le choix du mois d'octobre comme mois international des économies d'énergie, les pays membres de l'A.I.E. ont mis l'accent sur le développement de deux sources alternatives au pétrole : le charbon et le nucléaire.

Le charbon représente la *« solution naturelle »* a même précisé M. Schlesinger. La mise en œuvre de politiques dynamiques et notamment de mesures pour adapter le commerce international devrait se traduire par une forte augmentation de la production par rapport aux prévisions. L'Australie, le Canada mais aussi et surtout les Etats-Unis se répartiraient cette production supplémentaire.

En ce qui concerne le nucléaire, une accélération des programmes est jugée nécessaire. Dans leur communiqué, les ministres le l'A.I.E. indique que *« les niveaux d'accroissement projetés de la puissance nucléaire installée devront être atteints en temps voulu et dépassés chaque fois que cela sera possible ».*

A quoi sert l'Agence internationale de l'énergie (A.I.E.) ? Telle est la question que l'on peut se « re » poser, à l'issue de la réunion qui vient de se tenir à Paris. N'y a-t-il pas une contradiction entre les affirmations que la situation est « grave et durable », *entre les cris d'alarme qui se sont multipliés du château de la Muette, et les minces résultats qui sont apparemment sortis de la réunion ?*

Fallait-il déplacer vingt ministres et leurs nombreuses délégations (sans parler du « gaspi » d'énergie que cela représente) pour parapher une douzaine d'accords techniques, certes intéressants, mais de portée limitée ? Fallait-il mobiliser toute la presse mondiale, notamment américaine, pour annoncer « qu'octobre serait le mois international des économies d'énergie » *? Fallait-il faire tant de bruit pour confirmer simplement un objectif de réduction de 5 % des importations de pétrole, qui a été fixé il y a deux mois ?*

Pour un peu, on se serait cru en novembre 1974, lors de la création de l'Agence à l'instigation des Etats-Unis. Le même problème, le même diagnostic, les mêmes mots, les mêmes discours, les mêmes oppositions feutrées entre les mêmes acteurs, ou leurs frères jumeaux. Cinq ans ont passé. Rien de concret n'a réellement été entrepris pour faire face à la crise de l'énergie.

On en vient à se demander si l'A.I.E. n'est pas une sorte d'épouvantail, que l'« on » réactiverait lorsque le besoin s'en fait sentir. Il y a cinq ans, il fallait faire comprendre aux pays producteurs que certaines limites ne devaient pas être franchies. Avec le succès que l'on sait.

Aujourd'hui, tout se passe comme s'il fallait faire prendre conscience aux citoyens américains — avec cinq ans de retard — que la situation est sérieuse.

Il est clair que la conférence de presse de M. Schlesinger — la seule qui ait été tenue par le représentant d'un pays — s'adressait d'abord aux habitants du Middle-West, qu'il fallait convaincre, par chaînes de télévision interposées, de la gravité du moment et de la mauvaise humeur des partenaires des Etats-Unis.

On savait que l'A.I.E. était un instrument de la politique américaine, mais jamais jusqu'à ce jour la chose n'était apparue si évidente. On s'en consolera si le but recherché (les économies d'énergie) est atteint.

J.-M. Q.

Vent de panique au Danemark

Copenhague. — *Depuis qu'à l'occasion de la réunion de l'A.I.E., à Paris, personnalités et médias se sont mises à parler sérieusement de restrictions obligatoires possibles et d'augmentations galopantes des prix en Scandinavie, un vent de panique s'est emparé des consommateurs danois. Les distributeurs de fuel domestique ont été brusquement assaillis de coups de téléphone ; ces demandes pressantes ont entrané une diminution importante des réserves des sociétés pétrolières locales dont le niveau était, ce mois-ci, plus faible que d'habitude, en raison d'un hiver extrêmement long et rigoureux. En moins de quarante-huit heures, une incroyable flambée des prix a suivi. La tonne de fuel, qui se vendait ici 800 couronnes encore en automne et était passée à 1 100 couronnes en janvier-février, s'arrachait, au début de cette semaine, à des tarifs oscillant entre 1 350 et 1 950 couronnes. Un certain nombre de détaillants débordés ont, en conséquence, décidé de ne plus accepter de nouveaux clients. Les plus courtisés et les plus assaillis de ces détaillants sont les concessionnaires Norsk Hydro, certains de pouvoir assurer leur approvisionnement à l'avenir, puisqu'ils importent uniquement du pétrole norvégien.*

Par ailleurs, les petites sociétés qui, d'ordinaire, se fournissent sur le marché de Rotterdam se trouvent aux prises maintenant avec de grosses difficultés. Quelques-unes ont déjà commencé à licencier du personnel, notamment des chauffeurs de camion.

Cependant, depuis la crise de 1974, les industries danoises ont réussi à économiser 100 000 tonnes de pétrole par an. Cet effort, appuyé par des subventions gouvernementales, ne représente qu'à peine 1,5 % de la consommation du pays en pétrole. Ce ne sont pas, en effet, les industries, au reste assez modestes, qui dévorent le plus de pétrole. La majeure partie de l'or noir importé va surtout vers le chauffage des immeubles et autres bâtiments.

Pour être moins indépendantes du pétrole, une série d'entreprises, notamment les brasseries et les raffineries sucrières, se sont, par ailleurs, efforcées, ces derniers temps, de revenir du pétrole au charbon. Il en a été de même pour les centrales électriques qui, aujourd'hui, ne sont plus alimentées qu'à 20 % en pétrole. C'est dans ce domaine que les meilleurs résultats ont été obtenus pour tenter de pallier la crise de l'énergie.

CAMILLE OLSEN.

ÉTRANGER

Aux Etats-Unis

LE SÉNAT A VOTÉ UNE AIDE DE 50 MILLIONS DE DOLLARS A LA TURQUIE

Washington (*A.F.P.*). — Le Sénat américain a approuvé, le 22 mai, par soixante-quatre voix pour et trente-deux contre l'octroi d'une subvention de 50 millions de dollars à la Turquie afin d'aider ce pays à sortir de sa mauvaise situation financière et à équiper son armée.

Cette subvention vient en plus de la ligne de crédit accordée fin mars par la Chambre des représentants à Ankara pour l'amélioration de son matériel militaire. Sénat et Chambre des représentants doivent maintenant tomber d'accord sur un texte commun. L'administration américaine avait, de son côté, début avril, demandé au Congrès une aide financière de 350 millions de dollars pour la Turquie.

D'autre part, le président Carter a reçu l'archevêque de Nicosie, Mgr Chrysostomos, en *« visite de courtoisie ».* De source chypriote, on a indiqué que le président aurait promis à son hôte de *« faire de son mieux pour obtenir le départ des forces turques de Chypre ».*

IMPORTANTE BAISSE DES COMMANDES DE BIENS DURABLES

Les craintes de récession aux Etats-Unis ont été alimentées mardi 22 mai par l'annonce émanant du département du commerce d'une baisse de 8,7 % des commandes de biens durables en avril par rapport à mars, la plus forte diminution mensuelle depuis onze ans (— 8,9 % en janvier 1968).

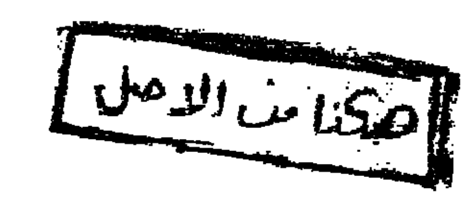
Le département du commerce a précisé que les commandes de biens durables ont diminué de 7,3 milliards de dollars en avril, totalisant 77 milliards de dollars. Au mois de mars, ces commandes avaient augmenté de 2,8 %, en février de 1,6 % et en janvier de 2,7 %.

Le gouvernement a indiqué que la baisse des commandes avait été sensible dans tous les secteurs de l'économie. Elle a été accompagnée par une diminution des livraisons de 6, 9%.

Au cours des dernières semaines, de nombreuses statistiques ont montré le ralentissement de l'économie américaine. La production industrielle s'est inscrite en baisse de 1 % en avril, les ventes au détail ont très peu progressé, le bâtiment stagne et l'indice des principaux indicateurs économiques a baissé pendant trois mois consécutifs. — (A. F. P.)

● *Le crédit à la consommation américaine* a augmenté de 3,7 milliards de dollars en mars contre 3,1 milliards en février. Pour le premier trimestre de 1979, l'encours de ce crédit a progressé au rythme annuel de 15 % contre 19 % durant la période correspondante de 1978. A la fin mars, le crédit à la consommation totalisait 278,35 milliards de dollars, soit 19 % de plus qu'à la fin mars 1978. Cependant, l'indice de confiance des consommateurs a baissé en avril pour le deuxième mois consécutif, indique une enquête du Conference Board, organisme privé de recherche économique. Sur une base 100 en 1969-1970, il s'est établi à 81,3 en avril, en baisse de 4,5 points par rapport à mars. De son côté l'indice des intentions d'achats est tombé de 115,6 à 99 entre mars et avril. — (*A.F.P.*)

● *Le département américain du commerce* a révisé en baisse son estimation de la croissance du produit national brut au premier trimestre, qui a été de 0,4 % au lieu de 0,7 % comme il avait été primitivement annoncé. Ce résultat fait suite à une augmentation record du P.N.B. de 6,9 % au dernier trimestre de 1978.



AFFAIRES

La Banque occidentale pour l'industrie et le commerce fusionne avec la SOFINEX

Une nouvelle banque d'affaires va voir le jour à Paris, née de la fusion entre la Banque occidentale pour l'industrie et le commerce (BOIC), filiale à près de 100 % de la Générale occidentale, et la Société financière et industrielle pour l'expansion des entreprises (SOFINEX), contrôlée à 42 % par le Crédit lyonnais au travers du holding OFINA. L'opération se fera, sur la base d'une valeur égale des deux sociétés, par échange de deux actions SOFINEX contre vingt-neuf actions BOIC, et donnera à l'actionnariat de la nouvelle banque, qui prendra le nom de BOIC, la composition suivante : Générale occidentale (environ 50 %), Crédit lyonnais - OFINA (31 %), U.A.P. (2,2 %) et le reste dans le public.

Pour la BOIC, banque d'affaires au bilan de 2,3 milliards de francs, animée par Mme Gilberte Beaux et M. Jimmy Goldsmith dans le cadre de la Générale occidentale, numéro deux européen de l'alimentation, il s'agit de compléter ses activités avec l'adjonction du portefeuille de participations détenu par la SOFINEX : contrôle majoritaire de la société Application des gaz (A.D.G.), parts variables (10 % à 36 %) détenues dans le capital de Fenwick S.A. (manutention, etc). Le Joint français, Nadella (roulements à aiguilles), Salomon (fixation de skis), etc. Sous-employée au sein de la Générale occidentale, disposant d'un réseau international grâce à sa filiale genevoise, installée à Londres et à Vienne, la BOIC entend se développer à l'occasion de ce *« nouveau tournant dans la banque d'affaires »*. A entendre les deux partenaires, il s'agit moins d'augmenter des fonds propres déjà importants que d'obtenir une « synergie » entre deux établissements complémentaires. Pour la Générale occidentale, l'opération constitue une nouvelle diversification après l'accord conclu en mai 1979 avec la Compagnie générale d'électricité afin de trouver également des « synergies ».

Les Docks de France prendraient le contrôle de Cofradel

Deux importantes sociétés de magasins à succursales, toutes deux adhérentes de la centrale d'achat et de servicesd PARIDOC, vont se rapprocher : les Docks de France vont prendre la majorité du capital de COFRADEL (Compagnie française du grand delta). Selon le directeur financier de COFRADEL, *« il n'est pas sûr que la prise de contrôle se traduise par une O.P.A. (offre publique d'achat) »*. La cotation des actions COFRADEL a été suspendue à la Bourse de Lyon le 21 mai. Les cours de cette action avaient connu ces dernières semaines une flambée, d'autant plus inquiétante que les familles fondatrices n'avaient pas la maîtrise de la majorité du capital. On a attribué au groupe succursaliste parisien Félix Potin des achats massifs de titres. Les Docks de France avaient donc, en quelque sorte, contre-attaqué.

Dans la mesure où l'implantation régionale des Docks de France (dans l'Ouest et la région parisienne) et de Cofradel (Sud-Est) est très divers, le rapprochement envisagé est, semble-t-il, plus financier que commercial.

7 millions de chiffre d'affaires

Les Docks de France ont réalisé en 1978 un chiffre d'affaires de 4,26 milliards de francs (+ 15,7 % par rapport à 1977), dégageant un bénéfice net de 33,8 millions de francs. La société exploite 270 succursales traditionnelles, 65 supermarchés « Suma » et 20 hypermarchés « Mammouth ». De plus, une filiale espagnole exploite 18 supermarchés.

Cofradel, né en 1970 de la fusion des sociétés Laitière moderne et l'Economique, a réalisé en 1978 un chiffre d'affaires de 3,23 milliards de francs, en progression de 12,9 %, dégageant un bénéfice net de 13,5 millions. Le groupe exploite 701 succursales, 20 supermarchés Suma et 6 hypermarchés Mammouth.

Le nouveau groupe représenterait une entité de 7 milliards et demi de francs de chiffre d'affaires, le plus important des magasins à succursales, à égalité avec Casino (7,4 milliards de francs) et devant Radar (6,4 milliards).

LE MARCHÉ DE L'AUTOMOBILE A ÉTÉ STABLE EN AVRIL

« Malgré des échos parfois alarmants sur la situation des approvisionnements en pétrole du monde occidental, la clientèle de l'automobile ne s'est pas laissée gagner par le pessimisme ambiant », estime la Chambre syndicale des constructeurs d'automobiles, dans sa note de conjoncture. De fait, les statistiques du mois d'avril indiquent une stabilisation des ventes intérieures à un niveau élevé : 187 628 immatriculations, soit 0,9 % de plus que l'an passé.

La diminution de la production (— 6,3 %) et des exportations (— 11,6 %) s'explique, pour l'essentiel, par un facteur technique (un jour ouvrable de moins qu'en avril 1978).

Au cours du premier trimestre, Renault s'est assuré 34,2 % du marché, suivi par Peugeot (18,4 %), Citroën (17,6 %) et, loin derrière, par Chrysler-Matra (9 %), les importations ayant représenté 20,5 % des ventes.

Le marché des véhicules utilitaires lourds (plus de 6 tonnes) continue, en revanche, de se dégrader. Les ventes d'avril ont diminué de 9,9 % par rapport à l'an passé, les exportations chutant de 27,8 % et la production de 7 %. Au cours du premier trimestre, la part de marché de Renault - Véhicules industriels dans ce domaine n'a atteint que 40,6 %, soit moins que les importations (42,5 % des ventes).

SIEMENS

Information destinée aux actionnaires de Siemens

Croissance vigoureuse de l'électronique

Le volume des commandes enregistrées par les divisions Composants et Informatique, au cours du premier semestre de l'exercice allant du 1er octobre 1978 au 31 mars 1979, a été d'un quart supérieur à celui de la même période de l'an passé. Le montant des ordres a également augmenté nettement dans les deux plus importantes divisions du Groupe : l'Energie électrique a connu une progression de 10%, due notamment à une série de commandes intéressantes en provenance de l'étranger, et les Télécommunications, une hausse de plus de 5%. Si le montant total des commandes nouvelles prises par Siemens ne s'est accru que de 1%, en passant de 33,4 à 33,7 milliards de francs, la raison en est l'atonie du marché des centrales électriques : le volume d'ordres enregistré par Kraftwerk Union (KWU) a été de moitié inférieur à celui pris durant la même période de l'exercice précédent. Compte non tenu de KWU, les commandes reçues ont été en progression de 7% par rapport à l'an passé, en Allemagne fédérale la croissance a même atteint 10% contre 4% à l'étranger.

En milliards de francs	du 1.10.77 au 31.3.78	du 1.10.78 au 31.3.79	Variations Siemens	Variations sans KWU
Commandes enregistrées	33,4	33,7	+ 1%	+ 7%
Marché allemand	15,3	16,4	+ 7%	+10%
Marché étranger	18,1	17,3	− 5%	+ 4%
Chiffre d'affaires	30,3	29,3	[illegible]	+ 4%
Marché allemand	14,8	13,7	− 8%	+ 3%
Marché étranger	15,5	15,8	+ 1%	+ 6%

En milliards de francs	30.9.78	31.3.79	Variations Siemens	Variations sans KWU
Commandes en carnet	100,9	[illegible]	[illegible]	+ 9%
Stocks	27,7	30,8	[illegible]	+ 7%

L'évolution du chiffre d'affaires des différents secteurs d'activités a été tout aussi nuancée. Le C.A. des divisions Composants et Informatique a connu une hausse supérieure à la moyenne, alors que les facturations de KWU ont été été en baisse. Durant la période considérée, Siemens a réalisé un chiffre d'affaires mondial de 29,3 milliards de francs (30,3 précédemment), soit 4% de moins que l'an passé. Mais si l'on exclut KWU, le chiffre d'affaires mondial de Siemens a progressé de 4%.

	30.9.78	31.3.79	Variations
[illegible]	322	324	[illegible]
Allemagne	223	224	+1%
Etranger	99	100	+1%

La poursuite de la reprise s'est traduite par une amélioration du taux d'utilisation des capacités de production et par une embauche de personnel. Au 31 mars 1979, les effectifs de Siemens étaient de 324 000, soit 1% ou 2000 personnes de plus qu'au début de l'exercice. Avec 224 000 personnes en RFA et 100 000 à l'étranger, le personnel a progressé tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de 1% par rapport au dernier semestre.

En moyenne, durant les six premiers mois de l'exercice, les effectifs de Siemens ont augmenté de 2% par rapport à la même période de l'exercice précédent, 324 000 personnes contre 317 000. Les frais de personnel ont, au cours de ce même semestre, connu une hausse de 8%, passant de 13,0 à 14,0 milliards de francs.

	du 1.10.77 au 31.3.78	du 1.10.78 au 31.3.79	Variations
Effectifs moyens en milliers	317	324	+ 2%
Frais de personnel en milliards de francs	13,0	14,0	+ 8%

En milliards de francs	du 1.10.77 au 31.3.78	du 1.10.78 au 31.3.79	Variations
Investissements	1,417	1,523	+ 7%
Bénéfice net	637	[illegible]	[illegible]
en % du C.A.	2,1	2,2	

Les investissements de Siemens ont atteint 1,523 milliard de francs contre 1,417 précédemment, soit 7% de plus que durant la même période de l'exercice précédent. Cette croissance est essentiellement due aux immobilisations corporelles effectuées en RFA. 175 millions de francs ont été consacrés à l'acquisition de diverses participations aux Etats-Unis.
Le bénéfice net est passé de 637 à 664 millions de francs, ce qui correspond à un rapport bénéfice net/C.A. de 2,2% contre 2,1%, la même période de l'exercice précédent.

Les valeurs sont converties en fonction du cours moyen coté à la Bourse de Francfort le 30 mars 1979 : 100 F = 43,465 DM.



Un téléphone plus intelligent grâce à ses touches programmées
Le rappel automatique, le transfert des appels, la répétition de la sélection et la numérotation abrégée font partie des programmes utilisateurs du nouveau système Siemens EMS permettant de gagner du temps et de l'argent. Siemens est la première entreprise à lancer sur le marché allemand une famille complète d'installations téléphoniques privées, électroniques, à programmes enregistrés et commandées par microprocesseurs. Les systèmes proposés vont de l'installation comprenant 10 postes supplémentaires à des configurations à extension illimitée. Tous ces modèles sont beaucoup plus compacts et consomment moins d'énergie que leurs prédécesseurs. La photo représente le nouveau poste EMS doté de 4 touches programmées qui augmentent encore le confort téléphonique.

Siemens AG En France : Siemens Société Anonyme

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

UNION INDUSTRIELLE DE CRÉDIT

L'assemblée générale, réunie le 18 mai 1979 sous la présidence du gouverneur Rattier, a approuvé les comptes de l'exercice 1978 qui font apparaître un bénéfice net de 17 888 631,99 F dont 1 093 083 F de plus-values nettes à long terme.

Elle a adopté à l'unanimité les résolutions qui lui ont été soumises et décidé notamment la distribution d'un dividende de 10 F par action, payable le 28 mai ; compte tenu de l'impôt versé au Trésor, soit 5 F, le revenu global ressort à 15 F.

L'assemblée a ratifié la nomination comme administrateur de M. Louis Prangey en remplacement de M. Henry Jahan, président d'honneur, démissionnaire, et renouvelé les mandats de M. Bernard Bonnet et M. Maurice Genin.

Dans son allocution le président a précisé que la situation nette du groupe au 31 décembre 1978, avant répartition, était de 351 millions de F dont 275 millions de F pour la part de l'U.I.C., soit 459 F par action.

Les résultats consolidés de l'exercice se totalisent à plus de 45 MF, dont 35 MF pour la part de l'U.I.C. — soit près de 58 F par action — auxquels s'ajoutent les provisions non déductibles : ils ont permis d'améliorer de 30 % le total distribué par l'U.I.C.

Quant à l'exercice en cours, il a débuté dans de bonnes conditions et il est permis d'espérer que, tant pour l'U.I.C. que pour sa principale filiale, la Société financière Sofal, il sera l'occasion de nouvelles satisfactions pour les actionnaires.

BANQUE TRANSATLANTIQUE

L'assemblée générale ordinaire de la Banque transatlantique s'est tenue le 21 mai 1979 sous la présidence de M. Philippe Aymard et a approuvé les comptes de l'exercice 1978 se soldant par un bénéfice net de 6 790 430,24 F contre 6 736 207,29 F pour l'exercice précédent.

Elle a fixé le dividende pour l'exercice 1978 à 7 F — par action de 50 F — (l'impôt déjà versé au Trésor étant de 3,50 F), égal à celui de l'année dernière ; il sera mis en paiement à partir du 1er juin 1979.

L'assemblée générale ordinaire a nommé administrateur M. Mario Basile, représentant du Credito Italiano à Paris, en remplacement de M. G.B. Arduino, qui ne sollicite pas le renouvellement de son mandat, et renouvelé les mandats de MM. Pier Carlo Marengo, Paul-Roger Sallebert et Léon Velluz.

A l'issue de cette assemblée, une assemblée générale extraordinaire s'est tenue et a donné au conseil d'administration l'autorisation de porter le capital social, en une ou plusieurs fois, jusqu'à 60 000 000 F.

En vertu de l'autorisation qui lui a été ainsi conférée, le conseil d'administration a décidé le même jour d'élever le capital de la banque de 20 000 000 F à 30 000 000 F par incorporation d'une partie de la réserve de réévaluation et élévation du nominal des actions de 60 F à 75 F.

COMMERZBANK AKTIENGESELLSCHAFT

EXTRAITS DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 1978

L'exercice 1978 a été marqué par un fort courant d'affaires avec la clientèle des particuliers et des firmes internationales, ainsi que par les besoins accrus de financements des pouvoirs publics.

Le total du bilan de la banque (+19,1%) a dépassé 60 milliards de DM. Le total du bilan consolidé (+16,9 %) se chiffre à 88 milliards de DM.

L'excédent de l'exercice du Groupe, sur lequel seront prélevés au total 99,5 millions de DM venant renforcer les réserves, est passé à 224 millions de DM (contre 213 millions de DM en 1977).

L'Assemblée Générale du 4 mai 1979 a décidé de répartir un dividende de 8,50 DM par action et d'affecter 50 millions de DM aux réserves. Elle a autorisé le Directoire à émettre un nouvel emprunt convertible de 300 millions de DM et autorisé la Commerzbank International S.A. Luxembourg à émettre un emprunt à option de 100 millions de $.

Le développement du réseau à l'étranger s'est poursuivi par l'ouverture d'une succursale à Anvers, d'une «Agency» à Atlanta (USA), d'une succursale à Hong-Kong, d'une «Merchant Bank» à Singapour et, plus récemment, d'un bureau de représentation à Toronto.

La Commerzbank dispose ainsi de 13 bases opérationnelles à l'étranger dont 9 succursales.

EUROPARTNERS :
BANCO DI ROMA
BANCO HISPANO AMERICANO
COMMERZBANK
CRÉDIT LYONNAIS

Le rapport d'activité est disponible auprès de la succursale de la COMMERZBANK, 3, Place de l'Opéra, 75002 PARIS.

SOFICOMI

L'assemblée générale ordinaire, qui s'est tenue le 22 mai 1979, a approuvé les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 1978.

Les produits de l'exercice, hors taxes, se sont élevés, au total, à 80 293 073,48 F contre 69 587 475,39 F pour l'exercice précédent.

Les résultats d'exploitation de l'exercice font ressortir un solde créditeur de 43 154 314,57 F, après affectation de 9 048 573,56 F aux comptes d'amortissements, et de 7 120 392 F aux comptes de provisions constituées en complément aux amortissements au titre des opérations de crédit-bail.

Le bénéfice de l'exercice de 43 196 614,95 F a permis à l'assemblée de décider la répartition aux actionnaires d'une somme globale de 38 761 666,50 F. Cette répartition correspond à la distribution d'un dividende de 20,50 F par action, contre 19,35 F pour l'exercice précédent, mais s'appliquant à un capital augmenté de 25 %, compte tenu de la conversion de 374 778 obligations de l'emprunt obligataire 1974.

Ce dividende qui, compte tenu du statut de la société, ne donne pas droit à l'avoir fiscal, sera mis en paiement à compter du 29 juin 1979.

S. P. R.

Le conseil d'administration s'est réuni le 10 mai 1979 sous la présidence de M. Marcel Mandel pour examiner et arrêter le bilan et les comptes de l'exercice 1978 qui se traduisent par un bénéfice net de 1 801 000 F.

Ce résultat net ne peut être directement comparé à celui de l'exercice précédent en raison des modifications importantes apportées aux structures de la société avec effet rétroactif au 1er janvier 1978 de par la création d'une nouvelle filiale spécialisée : S.P.R. Entreprise qui a reçu en apport partiel d'actif la branche complète d'activité S.P.R. relative à l'entreprise de travaux de bâtiment.

La somme des résultats nets réalisés par les sociétés S.P.R. et S.P.R. Entreprise en 1978 s'établit à 4 769 000 F, contre 8 891 000 F en 1977 à structures comparables.

Le chiffre d'affaires hors taxes de S.P.R. Entreprise seule s'est élevé en 1978 à 115 231 000 F, contre 111 456 000 F en 1977

Les résultats et le chiffre d'affaires consolidés du groupe S.P.R. seront communiqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle.

Le conseil proposera à l'assemblée générale des actionnaires, le 26 juin 1979, la distribution d'un dividende net de 6 F par action, soit 9 F avoir fiscal compris. Cette distribution s'appliquera à un capital porté en 1978 de 10 000 000 F à 20 000 000 F par incorporation de la réserve de réévaluation, avec création de 100 000 actions attribuées gratuitement à raison d'une action nouvelle pour une ancienne.

bail investissement

L'assemblée générale s'est réunie, le 21 mai 1979, sous la présidence de M. Maurice Gontier.

Elle a approuvé les comptes de l'exercice 1978 qui se soldent par un bénéfice net de 68 726 531,43 F. Elle a décidé la distribution, à compter du 11 juillet 1979, d'un dividende de 26 F par action, en augmentation de 13 % sur celui de l'exercice précédent. Ce dividende s'applique à un capital augmenté de 25 % du fait de la conversion de 452 831 obligations de l'emprunt 1973.

Au cours de l'assemblée, le président, après avoir analysé l'évolution économique au cours des premiers mois de 1979, a notamment déclaré :

Dans cet environnement contrasté, les Sicomi demeurent des instruments efficaces au service du commerce et de l'industrie. Un texte vient d'ailleurs d'élargir leur champ d'intervention, les autorisant à investir en faveur des sociétés étrangères ayant un établissement en France.

Leurs titres, qui demeurent une valeur refuge recherchée, ont constitué pour de nombreuses SICAV un élément de stabilité de leurs portefeuilles.

Notons toutefois que les Sicomi se trouvent confrontées à une vive concurrence tant dans le domaine du crédit-bail que de l'acquisition d'immeubles destinés à leur patrimoine propre et qu'il en résulte une certaine érosion des rentabilités de leurs nouveaux investissements.

***

Pour Bail Investissement, l'année 1979 se présente de façon favorable. La société a pris, au cours du premier trimestre, des engagements nouveaux s'élevant à 75 millions de francs, se ventilant comme suit :

— Opérations de pleine propriété .... F 56 millions
— Opérations de crédit-bail .... F 19 millions

Votre société a, notamment, acquis un parking et, dans le même groupe d'immeubles, mais en partageant avec des investisseurs institutionnels, une importante opération de bureaux.

Cet ensemble immobilier est en cours de construction à proximité immédiate des Champs-Elysées. Un investissement de cette qualité est rare, il constituera un élément d'équilibre dans son patrimoine.

Les engagements cumulés s'élèvent, à la fin du premier trimestre, à quelque 1 490 millions de francs, dont :

— 454 millions de francs portent sur des biens en pleine propriété. Il convient de noter que cet investissement est sensiblement supérieur aux fonds propres de la société et, en conséquence, assure à ceux-ci une bonne protection contre l'érosion monétaire ;

— 1 036 millions de francs portent sur des biens donnés en location par contrats de crédit-bail.

Votre société contribue ainsi d'une façon non négligeable à l'effort d'adaptation et de modernisation de l'économie française, apportant, en particulier, son concours à de nombreuses petites et moyennes entreprises.

La conversion de plus de 60 % des obligations de l'emprunt convertible émis en 1973 vient encore conforter sa structure financière et lui permet un développement normal de ses activités sans avoir à envisager de procéder à une augmentation de capital autre que celle résultant de la conversion d'obligations convertibles encore en circulation.

L'émission prochaine d'un emprunt obligataire lui permettra, en consolidant ses engagements, de maintenir un bon équilibre entre ses ressources et ses dettes.

Le dividende de 26 F par action — en augmentation de 13 % sur celui de l'exercice précédent — sera mis en distribution le 11 juillet 1979.

Ce dividende était, pour 1973, de 12,80 F ; c'est dire qu'à la suite d'une progression régulière il a pratiquement doublé au cours de cette période.

Certes, certains facteurs évoqués plus haut auront tendance dans l'avenir à modérer cette progression. Il n'en demeure pas moins que, sauf événements imprévisibles, les résultats de l'exercice en cours devraient assurer une nouvelle augmentation de ce dividende.

Quant au cours de Bourse, il a enregistré depuis le début de l'année une nouvelle hausse de l'ordre de 20 % et se trouve avoir presque doublé depuis le début de l'année 1978.

Ainsi, au cours des dernières années, capitalisation boursière et revenus ont progressé sensiblement plus vite que les indices du coût de la vie, récompensant la fidélité de nos actionnaires.

La bonne marche de Bail Investissement exige, en effet, un effort permanent d'imagination et d'organisation ; aussi nous vous demandons de vous associer aux remerciements que nous adressons aux collaborateurs qui ont su être les artisans du succès de votre société.

cedis

— 5e succursaliste français implanté dans l'Est et le Centre-Est.
— 641 magasins d'une surface de vente de 136 596 mètres carrés dont 8 hypermarchés et 57 supermarchés.
— Filiale : Economiques Troyens et Docks Réunis.

L'assemblée générale ordinaire, réunie le 12 mai 1979 sous la présidence de M. Gabriel Mathey, président-directeur général, a approuvé les résolutions proposées par le conseil d'administration.

Le dividende net a été fixé à 20 F auquel s'ajoute un impôt déjà payé au trésor de 10 francs soit un revenu global de 30 francs. Ce dividende, identique à celui de l'exercice précédent, mais s'appliquant à un nombre d'actions accru de 20 %, sera mis en paiement le 22 mai 1979 contre remise du coupon no 11.

Dans son allocution, le président Mathey a notamment rappelé que le chiffre d'affaires T.T.C. du groupe était passé de 3 433,6 millions de francs à 3 902,9 millions de francs, soit une augmentation de 13,7 % engendrant la production par action d'une marge brute d'autofinancement de 188,15 francs contre 165,26 francs et d'un bénéfice net de 62,74 francs contre 52,77 francs (ces chiffres de 1977 ayant fait l'objet de l'ajustement rendu nécessaire par l'augmentation de capital et l'attribution gratuite d'une action pour cinq).

Il a aussi annoncé que le chiffre d'affaires T.T.C. du groupe pour les quatre premiers mois de l'exercice 1979 avait atteint 1 331 millions de francs contre 1 153 millions, soit une augmentation de 15,43 %. Il a fait part d'une politique dynamique de mutation dans le réseau des supérettes pour une meilleure adaptation commerciale.

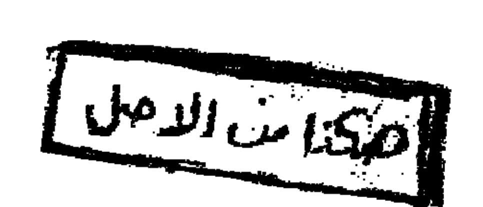
Il a confirmé la réalisation du programme de développement des surfaces de ventes annoncé et a précisé que pour 1980 un certain nombre de dossiers d'ouverture de grandes surfaces avaient fait l'objet d'autorisations ministérielles, dont un hypermarché Mammouth près de Pontarlier.

BAIGNOL ET FARJON

Les comptes de l'exercice 1978, après la prise en charge des pertes des filiales étrangères de l'AFEC, filiale commune à la société et à Blanzy-Conte-Gilbert, déjà provisionnées pour un total de 6 500 000 F, font ressortir, malgré la réintégration de la provision pour hausse de prix de 2 400 000 F, une perte de 3 092 324 F.

Il sera proposé à l'assemblée générale ordinaire de ne pas distribuer de dividende pour 1978 et de reporter à nouveau la perte de l'exercice. Deux assemblées générales extraordinaires seront convoquées, la première à la suite de l'assemblée ordinaire, afin de transférer le siège de la société de Boulogne-sur-Mer à Nanterre, la seconde, ultérieurement, à laquelle sera soumis le projet de fusion de la société avec Blanzy-Conte-Gilbert et AFEC avec effet rétroactif au 1er janvier 1979.

Le chiffre d'affaires du premier trimestre de l'exercice est en progrès de 19 % sur celui de l'année précédente.



LES MARCHÉS FINANCIERS

PARIS
22 MAI

Le lingot d'or à 40 000 F Faiblesse persistante des actions

La ruée sur l'or ne connaît pas de répit. Après la nouvelle hausse enregistrée à Londres (voir d'autre part) le lingot français de 1 kilo a atteint le seuil des 40 000 F lors des premières transactions (les principales) avant de revenir à 39 995 francs ensuite (contre 39 400 francs le 21 mai). La parité avec le marché international est restée à peu près inchangée à 5 %. Quant au napoléon, il s'est élevé jusqu'à 319,80 F, record historique, avant de s'établir à 318 F contre 310,10 F la veille.

Le volume des transactions effectuées sur ce marché (qui ne prend pas en compte les compensations, achat et vente, réalisés dans les livres des professionnels) s'est établi à environ 22 millions de francs contre 14 millions.

Sur celui des actions, en revanche, ce n'est pas la fête. En dépit des nouvelles interventions des investisseurs institutionnels, la majorité des cours se sont effrités et l'indicateur instantané a terminé la séance en repli. Celui-ci était certes très marginal, mais par rapport à l'indice de la fin du mois précédent, la baisse apparaît plus sévère : 3,3 % environ.

La liquidation mensuelle à laquelle les professionnels procédaient ce mardi est donc largement perdante, au-delà même du gain obtenu lors de la précédente. Pis, sauf retournement complet de la situation et en dehors de tout facteur purement technique, les boursiers ne voyaient pas comment les premières séances du nouveau mois de crédit qui commence mercredi, pourraient être plus satisfaisantes. Bref, malgré les bons résultats du commerce extérieur français en avril, le climat était plutôt morose autour de la corbeille. Pétrole, rationnement, crise, il n'était question que de cela sous les lambris du palais Brongniart, où le nombre de ceux qui gardent la tête froide se réduit quotidiennement...

LONDRES

Le Stock Exchange prolonge son mouvement de hausse de la veille. La fermeté de la livre favorise les fonds d'État, tandis que les mines d'or sont irrégulières. Bonne tenue des pétroles.

Or (ouverture) (dollars) 254 40 contre 255 40

VALEURS	CLOTURE 22/5	COURS 23/5
Beecham	565 ..	521
British Petroleum (1)	18 32	11 1/32
Courtaulds	108	108
De Beers	450	456
Imperial Chemical	372	378
Rio Tinto Zinc. Cor.	318 ...	319
Shell	754 ...	758
Vickers	196 .	197 ...
War Loan 3 1/2 %	31 15/16	32 ...
*West Driefontein	41 ...	40 3/4
*Western Holdings	38 3/4	38 5/16

(*) En dollars U.S., net de prime sur le dollar investissement.
(1) En livres.

NOUVELLES DES SOCIÉTÉS

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PETROLES. — Le 6 juin seront déterminées les caractéristiques de l'emprunt de 350 à 400 millions de francs en obligations convertibles, que la firme envisage de lancer par la suite sur le marché financier.

BOUCHERIES BERNARD. — Bénéfice net pour 1978 : 4,59 millions de francs (+ 24 %). Dividende global : 9 F contre 7,50 F. Résultat net consolidé : 6,83 millions de francs contre 5,54 millions de francs en 1977.

ENTEPRISE J. LEFEBVRE. — Bénéfice net pour 1978 : 28,3 millions de francs contre 25,7 millions. Dividende global : 21 F, inchangé.

COFRADEL. — Les principaux actionnaires de cette société vont céder la majorité du capital aux Docks de France.

SOCIETE DU LOUVRE. — Au cours du second semestre, la société distribuera une action gratuite pour dix anciennes.

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	22/5	23/5
1 dollar (en yens) ..	218 75	219 93

Taux du marché monétaire
Effets privés .... 7 1/4 %

NEW-YORK

Légère reprise

Les cours se sont légèrement redressés mardi à Wall Street et, à l'issue d'une séance un peu plus active que les précédentes (30,34 millions d'actions échangées contre 25,57 millions), l'indice Dow Jones s'est établi à 845,37 (+ 2,94).

Sur 1 905 valeurs cotées, 889 ont monté, 584 ont reculé et 432 sont restées inchangées.

C'est l'annonce de la très forte baisse (8,7 %) des commandes de biens durables en avril qui a déclenché ce mouvement. Le paradoxe n'est qu'apparent : pour le Big Board, en effet, seul le ralentissement de la consommation, — « qui devrait s'accentuer encore », a déclaré le chairman de la Citicorp. — est de nature à casser l'inflation et à réduire les tensions sur les taux d'intérêt. Ce phénomène se produira, certes, au prix d'une récession plus ou moins profonde, mais n'est-ce pas ce que les boursiers anticipent depuis plusieurs semaines ?

VALEURS	COURS 21 5	COURS 22 5
Alcoa	53 1/2	52 3/4
A.T.T.	58 3 8	58 5 8
Boeing	40 1/8	39 3/4
Chase Manhattan Bank	35 3/4	35 1/2
Du Pont de Nemours	134 3/4	134 1/4
Eastman Kodak	58 1 2	58 3/4
Exxon	52 ...	52 ...
Ford	43 3/4	43 3 8
General Electric	50 1/8	50 5 8
General Foods	29 7/8	30 ...
General Motors	59 3/4	60 ...
Goodyear	16 1/4	16 ...
I.B.M.	308 1/4	309 1 2
I.T.T.	28 ...	28 1 8
Kennecott	23 1/4	24 3 8
Mobil Oil	76 1/8	75 3/4
Pfizer	29 3/8	29 1/4
Schlumberger	68 1 4	78 3/8
Texaco	25 3/8	25 3 4
U.A.L. Inc.	26 1 8	26 7 8
Union Carbide	38 1 4	38 1/4
U.S. Steel	22 1/2	22 5/8
Westinghouse	17 3 8	17 3/8
Xerox	59 3 8	59 3/4

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE. Base 100 : 29 déc. 1978)

	21 mai	22 mai
Valeurs françaises ..	104	103,6
Valeurs étrangères ..	123,1	123,1

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 29 déc. 1961)

Indice général	85,8	85,8

BOURSE DE PARIS - 22 MAI - COMPTANT

HORS COTE

SICAV

* Cours précédent.

MARCHÉ A TERME

Compte tenu de la brièveté du délai qui nous est imparti pour publier la cote complète dans nos dernières éditions, des erreurs peuvent parfois figurer dans les cours. Elles sont corrigées dès le lendemain dans la première édition.

La Chambre syndicale a décidé, à titre expérimental, de prolonger, après la clôture, la cotation des valeurs ayant été l'objet de transactions entre 14 h. 15 et 14 h. 30. Pour cette raison, nous ne pouvons plus garantir l'exactitude des derniers cours de l'après-midi.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

● *L'Académie des sciences* a élu deux chimistes, lors de sa séance du lundi 21 mai : MM. Jacques Bénard et Claude Fréjacques, et un biochimiste, M. Jean-Pierre Ebel.

A B C D E F G

LA VISITE DE M. GISCARD D'ESTAING A KHARTOUM

La France est le quatrième partenaire commercial du Soudan

De notre envoyé spécial

Khartoum. — De ce pays charnière, entre l'Afrique noire et le monde arabe, la France est devenue, ces dernières années, le quatrième partenaire commercial. En février, une visite de M. Olivier Stirn — qui a précédé de vingt-quatre heures M. Giscard d'Estaing à Khartoum, — a permis d'accélérer l'application d'un protocole d'aide signé un an plus tôt et portant sur un montant de 100 millions de francs destinés à moderniser le réseau ferroviaire (45 millions), fournir des équipements d'irrigation (30 millions), acheter des camions et réhabiliter l'oléoduc reliant la capitale à Port-Soudan. Un deuxième protocole, d'un montant à peu près identique, est en cours de négociation.

Toutefois, l'« enveloppe » de la coopération — 9 millions de francs en 1978, — demeure légère et les risques du marché soudanais posent des problèmes aux commerçants français. Par exemple, Rhône-Poulenc, par l'intermédiaire de sa filiale Filagro, serait menacé de perdre son plus gros contrat en Afrique (70 millions de francs pour la fourniture de 50 % des insecticides utilisés par les planteurs de coton soudanais). Faute d'une couverture financière de la Coface, les Soudanais, dont le coton demeure le premier produit d'exportation et qui se trouvent ainsi pris de court, ne devraient pas manquer de soulever la question car la qualité de leur production serait menacée cette année.

La firme française Technip participe au vaste projet sucrier de Kenana en y construisant une usine. Des participations françaises ont aussi été prises dans les domaines du textile, des conserves et de la tannerie. Le projet le plus prestigieux — et le plus controversé, — demeure cependant le percement, dans le Sud, du canal de Jonglei avec la contribution de la Compagnie de construction internationale et de la Compagnie française d'entreprises. Mais cette opération, qui a été portée de 280 à 380 kilomètres de longueur pour permettre la récupération de 5 milliards de mètres cubes d'eau du Nil Blanc, semble se heurter à quelques difficultés (coût nettement sous-estimé et mauvaise identification du tracé). Enfin, le bureau de recherches géologiques et minières prospecte le cuivre et le tungstène sur les rives de la mer Rouge.

Sur le plan culturel, l'accord de 1969 a permis d'amorcer les échanges. La diffusion de la langue française a suscité l'envoi d'une centaine de boursiers en France. Plus de mille Soudanais fréquentent le centre culturel français de Khartoum. Enfin, Paris a offert deux stations d'énergie solaire et formé des chercheurs soudanais dans ce domaine.

J.-C. P.

● *Le maréchal Idi Amin Dada* se trouve actuellement dans le nord de l'Ouganda, où il s'apprête à lancer des opérations de guérilla contre le nouveau gouvernement de Kampala, a révélé le colonel Kadhafi dans une interview accordée à l'agence Reuter.

A Bonn

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE S'EST RÉUNIE POUR ÉLIRE LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

(De notre correspondant.)

Bonn. — En ouvrant la session de l'assemblée fédérale destinée à élire le président de la République, le vice-président du Bundestag, M. Richard Stücklen, de la C.S.U. bavaroise, a tout d'abord souligné que la R.F.A. célèbre aujourd'hui le trentième anniversaire de sa naissance. Il a rendu hommage aux pères de la Constitution, entrée en vigueur il y a trois décennies, et grâce à laquelle le pays a retrouvé sa place au sein d'une Europe libre.

M. Stücklen a soulevé une tempête d'applaudissements en regrettant que, « *par suite des conditions politiques actuelles* », l'assemblée ne puisse pas siéger à Berlin. Affirmant que la « *question nationale* » n'est pas résolue, il a formulé l'espoir que, un jour, Berlin redevienne la capitale d'une « *Allemagne unie et libre* ». D'ici là, il convient, selon lui, que tous les citoyens préservent l'héritage des trente dernières années, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour « *la partie de la nation qui en reste exclue* ».

En Grande-Bretagne

LE NOMBRE DES CHOMEURS RETOMBE A SON PLUS BAS NIVEAU DEPUIS TROIS ANS

Après une baisse de 41 000 demandes d'emploi en mai, le chômage en Grande-Bretagne est retombé à son plus bas niveau depuis trois ans. Cette forte diminution ramène le total des sans-emploi à 1 299 682 en chiffres bruts (— 3,1 % par rapport à avril) ou à 1 260 000 après correction des variations saisonnières (— 4,2 % en un mois, — 7,8 % en un an). De ce fait, le taux de chômage revient à 5,4 % de la population active contre 5,7 % il y a un an.

Cette régression du nombre des sans-emploi, pour le quatrième mois consécutif, confirme la tendance amorcée en août dernier, époque à laquelle le taux de chômage était de 6,7 %.

Cette amélioration se poursuivra-t-elle ? Certains experts économiques ne le pensent pas, à cause, notamment, du ralentissement de l'économie mondiale qui risque de se produire à la suite des hausses des prix pétroliers. De plus, le nouveau gouvernement conservateur aurait l'intention de réduire les subventions accordées à la main-d'œuvre, subventions qui, actuellement, financent 242 000 emplois. Dans le secteur public, le « gel » du recrutement des fonctionnaires pendant au moins trois mois va également peser sur le marché du travail. — *(A.F.P.)*

L'ANCIEN AMBASSADEUR BRITANNIQUE A PARIS NOMMÉ A WASHINGTON

Londres *(A.F.P.)*. — Sir Nicholas Henderson a été nommé ambassadeur de Grande-Bretagne à Washington, en remplacement de M. Peter Jay, gendre de M. Callaghan, dont la démission a été acceptée lundi 21 mai.

[Né en 1919, Sir Nicholas, après avoir été ambassadeur à Varsovie et à Bonn, a été ambassadeur à Paris de 1975 à mars 1979. Il avait alors pris sa retraite. Si le gouvernement de Mme Thatcher lui a demandé de reprendre du service diplomatique actif, c'est que le poste de Washington s'est révélé difficile à pourvoir. En prévision du remplacement de M. Jay, il avait été offert à M. Heath, rival de Mme Thatcher au sein du parti conservateur, qui l'a refusé.]

Trente enfants ont été atteints par l'infection hospitalière à la maternité Baudelocque

Une trentaine d'enfants nés à la maternité Baudelocque (C.H.U. Cochin - Port-Royal à Paris), ont été atteints par une infection, vraisemblablement due à un virus, provoquant une « entérocolite ulcéro-nécrosante », en quatre mois. L'un d'entre eux est mort, cinq autres ont dû subir une ablation partielle de l'intestin et la pose d'un anus artificiel. Les vingt-quatre autres ont guéri, après avoir subi des traitements intensifs et une alimentation intraveineuse prolongée. Depuis le 9 mai, aucun cas nouveau n'a été signalé.

Le professeur Claude Sureau, chef du service de gynécologie-obstétrique de la maternité Baudelocque — qui compte quatre-vingt-dix-huit lits, — a souligné que ce type d'infection restait très difficile à maîtriser en milieu hospitalier, surtout lorsque l'agent infectieux n'a pas pu être identifié, ce qui est le cas en l'occurrence.

« *L'une des causes de l'infection hospitalière,* a ajouté le professeur Sureau, *est la suroccupation des services, problème qui est aigu à Baudelocque depuis quelque trois ans. Du fait de cette suroccupation, nous ne pouvons garder les jeunes mères que pendant les cinq jours qui suivent leur accouchement, ce qui n'est pas toujours bien accepté. Cette rotation rapide rend difficiles les mesures de désinfection. Beaucoup de patientes, dont nous avons suivi la grossesse, doivent, faute de place, accoucher ailleurs, parfois loin, à Poissy, Sarcelles, Longjumeau, etc. En outre, l'hôpital public n'a pas le droit de réserver des lits pour ses patients.* »

A cela s'ajoute actuellement un encombrement de très nombreux services de maternité de la région parisienne. Aussi a-t-il paru impossible aux autorités dont dépend la maternité de Baudelocque de fermer cette dernière. « *Si nous répartissions sur d'autres établissements les deux cents accouchements que nous pratiquons ici en un mois,* a déclaré le professeur Sureau, *nous devrions surencombrer d'autres services déjà surchargés.* »

Les responsables de la maternité ont donc pris plusieurs types de mesures. Ils ont consulté une hygiéniste suisse, Mme le docteur Tanner (Lausanne), qui a déconseillé la fermeture de la maternité, arguant du fait que, s'il s'agit d'une infection virale, cette mesure ne servirait en rien à l'enrayer.

En outre, des mesures de désinfection et d'aménagement des locaux ont été prises. Une salle de travail a été fermée et une autre (de huit lits) ouverte pour la remplacer. Une très grande vigilance est demandée à tous ceux qui approchent les enfants.

Les enfants atteints par l'infection ont été transférés dans l'unité de soins intensifs que dirige, à la maternité de Port-Royal, toute proche, le professeur Alexandre Minkowski. Les autres nouveaux-nés ont été placés dans le service de prématurés de Port-Royal.

Consulté sur ce problème, le professeur Minkowski a regretté que l'information sur cette affaire n'ait pas été divulguée plus tôt, alors que ses collaborateurs avaient été obligés de dire la vérité aux parents des nouveaux-nés atteints par l'infection et hospitalisés dans son service.

A l'Assistance publique de Paris, autorité de tutelle, on indique notamment que la maternité Baudelocque n'a pas été fermée parce qu'il aurait été impossible de trouver un nombre de places suffisant dans d'autres établissements de l'A.P. En outre, indique-t-on de même source, « *une fermeture totale pourrait créer le risque de voir surgir de nouveau le problème, dans les mêmes termes, à la réouverture* ». Enfin, « *il n'est pas exclu que les causes de cette infection soient, au moins partiellement, exogènes* ». La répartition des femmes dans d'autres établissements aurait donc pu provoquer « *une dispersion du problème* ».

D'autre part, on indique à l'A.P. que « *le chef de service a pris la décision de ne pas informer les futures mères afin d'éviter toute psychose et pour ne pas susciter des craintes injustifiées chez de nombreux parents d'enfants nés à Baudelocque et déjà sortis de la maternité* ».

La « psychose » redoutée par l'Assistance publique semblait se produire ce mercredi 23 mai à la maternité Baudelocque...

C. B.

Le débat européen

PAS DE REGROUPEMENT DES PETITES FORMATIONS

Les conversations qui s'étaient engagées, lundi 21 et mardi 22 mai, entre les représentants de diverses formations minoritaires, à la suite de l'appel lancé par M. Jean-Edern Hallier, leader de la liste Régions-Europe, en faveur de la constitution d'une liste commune *(le Monde* du 22 mai) n'ont pas abouti. Les principales personnalités qui ont participé à ces échanges de vues, notamment M. Brice Lalonde et les autres animateurs des Amis de la Terre, Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire nationale du P.S.U., MM. Thierry Jeantet (M.R.G.) et Jean Ellenstein (P.C.F.) ont constaté que le regroupement des petites listes en cours d'élaboration permettrait de résoudre le problème du financement de la campagne, mais ils n'ont pu conclure un accord sur le choix de la tête de l'éventuelle liste commune.

Déçu, M. Jean-Edern Hallier a indiqué, mercredi matin 23 mai, que, dans ces conditions, il déposerait prochainement la liste constituée par Régions-Europe et les fédéralistes du Rassemblement européen.

M. CHABAN-DELMAS MENACÉ D'ENLÈVEMENT PAR L'ETA ?

Un commando de l'ETA aurait, il y a quelques semaines, envisagé d'enlever M. Jacques Chaban-Delmas dans sa propriété d'Ascain (Pyrénées-Atlantiques), indique-t-on dans l'entourage du président de l'Assemblée nationale. Des mouvements suspects auraient été enregistrés, il y a une quinzaine de jours, aux abords de la propriété de l'ancien premier ministre, mais auraient, semble-t-il, cessé depuis.

Informé par les services de police, M. Chaban-Delmas, qui n'a apparemment reçu aucune menace, a adressé au président de la République une lettre dans laquelle il lui demande, pour le cas où il serait victime d'un enlèvement, de ne pas céder au chantage des ravisseurs, rappelant qu'il avait adopté la même attitude en 1970 — pour lui comme pour ses ministres — lorsque des menaces d'enlèvement avaient été formulées à l'encontre d'hommes politiques.

Le numéro du « Monde » daté 23 mai 1979 a été tiré à 576 870 exemplaires.